This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06730769 8

Annex

NKE
~~1018 F~~

NKE

~~1018 F~~

ŒUVRES

DE

A. V. ARNAULT.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

IMPRIMÉ PAR LACHEVARDIERE FILS,
RUE DU COLOMBIER, N. 30.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

ŒUVRES

DE

A. V. ARNAULT,

DE L'ANCIEN INSTITUT DE FRANCE, ETC., ETC.

CRITIQUES

PHILOSOPHIQUES ET LITTÉRAIRES.

TOME II.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

PARIS,
A. BOSSANGE, LIBRAIRE,
RUE CASSETTE, N. 22.
LEIPZIG,
MÊME MAISON, REICHS STRASSE.
1827.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

MON

PORTE-FEUILLE.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

MON

PORTE-FEUILLE.

DES APÔTRES.

Apôtre dérive d'ἀπόστολος (*apostolos*), envoyé, messager, ambassadeur. L'Église appelle ainsi ceux des disciples que Jésus chargea particulièrement de prêcher son Évangile par toute la terre, et auxquels il en donna mission en ces termes : « Allez, instruisez les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. *Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti*[1]. »

Les apôtres étaient envoyés par le Christ, comme les prophètes avaient été envoyés par Dieu. Ces ambassadeurs de Jésus furent d'abord au nombre de douze : Simon Barjoné, surnommé par son divin maître Céphas[2], mot syriaque qui signifie rocher, et que nous traduisons par pierre ; André, frère de Pierre ; Jacques et Jean, fils de Zébédée ; Philippe ; Barthélemy ; Matthieu le

[1] Matth., cap. XXVIII, ℣ 19.

[2] Joan., cap. I, ℣ 42.

publicain; Jacques, fils d'Alphée; Judas ou Jude; Thadée ou Lébée, frère de Jacques; Simon le zélé, et Judas Iscariotes.

Réduits à onze par la mort de Judas, qui après sa trahison se pendit de désespoir, les apôtres, sur la proposition de Pierre, procédèrent au remplacement du défunt par la voie du sort, qui fit choix de Mathias, ce qui porta de nouveau leur nombre à douze. Il fut bientôt porté à treize, par la vocation miraculeuse de Saul, depuis saint sous le nom de Paul, qui, de persécuteur des chrétiens, devint tout-à-coup leur plus ardent défenseur.

Les livres saints donnent aussi le nom d'apôtre à Barnabé, qui accompagna Paul dans quelques unes de ses missions. « *Quod ubi audierunt apostoli Barnabas et Paulus*, ce qu'ayant entendu les apôtres Barnabé ou Barnabas et Paul [1]. » Et Paul lui-même désigne par ce nom Andronique et Junia, ses parents et ses camarades de prison, gens illustres entre les apôtres : *Andronicum et Juniam, cognatos et concaptivos meos, qui sunt nobiles in apostolis* [2]. Mais dans ces divers passages apôtre a un sens plus général, dans lequel il s'applique aux ministres délégués par l'Église pour remplir les fonctions de l'apostolat parmi les gentils.

Apôtre ne se dit absolument que de ceux qui ont reçu cette mission de Jésus-lui-même. Si Paul est compris

[1] Act. Apost., cap. XIV, ℣ 13.

[2] Ep. B. Pet. ad Rom., cap. XVI, ℣ 7.

dans ce nombre, quoiqu'il n'ait pas été des douze qui l'accompagnèrent dans le cours de ses prédications, c'est que, par une grâce toute spéciale, il n'en fut pas moins appelé par le Christ, « comme un vase d'élection, pour porter son nom parmi les nations, les rois et les enfants d'Israel[1]. » « Lève-toi sur tes pieds, lui dit Jésus, car je t'apparais pour te constituer ministre et témoin des choses que tu as vues et de celles que tu verras quand je t'apparaîtrai de nouveau, t'arrachant à ce peuple et aux nations au milieu desquelles je t'envoie aujourd'hui. *Exsurge et sta super pedes tuos; ad hoc enim apparui tibi, ut constituam te ministrum, et testem eorum quæ vidisti, et eorum quibus apparebo tibi, eripiens te de populo et de gentibus in quas nunc ego mitto te*[2]. »

Le nom d'apôtre s'est étendu par la suite à tout prédicateur qui le premier a porté la foi dans un pays, mais au nom de ce prédicateur on joint celui du pays où il a prêché. Ainsi on appelle saint Denys l'apôtre des Gaules, saint Boniface l'apôtre d'Allemagne, le moine Augustin l'apôtre de l'Angleterre, et le jésuite François-Xavier l'apôtre des Indes. Dans ce sens on appelle généralement apôtres les missionnaires ou les propagandistes.

Nos pères donnaient au pape le nom d'*apostoile* et d'*apostole*, apôtre en vieux français.

[1] Act. Apost., cap. IX, ℣ 15.

[2] Act. Apost., cap. XXVI, ℣ 16 et 17.

Actes des apôtres. Livre où saint Luc a consigné une partie de l'histoire, non de tous les apôtres, mais de saint Pierre et de saint Paul. Celle de ce dernier même le remplit aux trois quarts. Cela ne doit pas surprendre: Luc, qui fut disciple de Paul, et qui l'accompagna dans une partie de ses courses, devait être porté à donner la première place à son maître; de plus, ce maître la méritait.

Le zèle de cet apôtre fut extrême; il n'en mit pas moins, sous le nom de Paul, à propager le christianisme, qu'il n'en avait mis, sous le nom de Saul, à le détruire; et peut-être apporta-t-il plus de talent qu'aucun apôtre à cette sainte mission. Pierre, Jean et André étaient « des ignorants, des idiots, » dit le texte sacré, « *homines sine litteris, idiotæ* [1]. » Paul, au contraire, élève de Rabbi Gamaliel, possédait une si profonde instruction, que le gouverneur Festus lui reprocha d'extravaguer à force de science, ce qui arrive parfois aux érudits: *Insanis, Paule; multæ te litteræ ad insaniam convertunt.* C'est à saint Paul que les chrétiens doivent les premiers développements de la doctrine dont les principes avaient été posés par Jésus; c'est de lui que l'Église tient sa première discipline.

Point d'obstacles pour son activité, point de périls pour son courage; non seulement il a porté la foi en Arabie, en Asie mineure, en Grèce, en Illyrie, à Rome

[1] Act. Apost., cap. IV, ℣ 13.

même; mais par sa correspondance avec les fidèles de Rome, de Corinthe et d'Éphèse, avec ceux de Galatie, de Macédoine et de Phrygie, il dirigeait les églises où il ne pouvait résider, et même celles qu'il n'a pas pu visiter.

Saint Paul prend non seulement la qualité d'apôtre dans toutes les occasions, mais dans son épître aux Galates il dit très positivement qu'il tient cette qualité, non des hommes, mais de Jésus-Christ et de Dieu le père: «*Non hominibus neque per hominem, sed per Jesum-Christum et Deum patrem*[1].» Il faut l'en croire sur parole. Ses titres à l'apostolat ne sauraient d'ailleurs lui être contestés, quand ils ont été reconnus par les apôtres eux-mêmes. Saint Pierre, qui l'appelle son très cher frère, semble constater sa mission par ces mots, « *secundum datam sibi sapientiam,* selon la sagesse qu'il a reçue[2]. »

Plusieurs questions se sont élevées au sujet de la condition civile des apôtres. Les apôtres étaient-ils mariés? Les apôtres pouvaient-ils se marier? Répondons d'abord à la première.

Plusieurs apôtres étaient mariés. Saint Pierre eut une femme, qui, dit-on, le suivait dans ses excursions évangéliques, et, partageant avec lui les travaux de l'apostolat, se chargeait de catéchiser son sexe; ce qui, soit dit en passant, prouverait que saint Pierre différait en ce

[1] Ep. ad Gal., cap. I, ℣ I.
[2] Ep. II Pet., cap. III, ℣ 15.

point d'opinion avec saint Paul, qui interdit aux femmes le ministère de la parole. « Que les femmes, dit ce dernier, se taisent dans l'église : *Mulieres in ecclesia taceant*[1]. » On assure que cette pieuse femme souffrit le martyre, et que son époux la voyant conduire au supplice lui dit d'un ton ferme : « Femme, souvenez-vous du Seigneur. » On assure de plus que saint Pierre eut de son mariage une fille, nommée Pétronille, ou Pétrine, ou Périne, ou Perrette, qui fut martyre aussi; c'est du moins ce que dom Calmet répète d'après le témoignage de saint Clément d'Alexandrie, de saint Épiphane et de saint Augustin.

Saint Philippe, marié aussi, eut de son mariage plusieurs filles, dont une seule resta vierge. Voltaire cite pour preuve du mariage de cet apôtre un passage des *Actes* où il est dit[2] que Philippe l'évangéliste avait quatre filles qui prophétisaient. Voltaire, par extraordinaire, se trompe cette fois; ce Philippe-là est un des sept diacres, comme l'indiquent ces mots, « *qui erat unus de septem*, lequel était un des sept. » L'historien sacré n'eût-il pas mis un des douze, s'il eût été question ici d'un apôtre ?

Judas le zélé, ou Jude, fils de Marie sœur de la Vierge, et conséquemment cousin germain de Jésus selon la chair, fut marié; et il eut des enfants, puisque Hégésippe parle de deux martyrs petits-fils de cet apôtre.

[1] Ep. ad Cor., cap. XIV, ℣ 34.

[2] Cap. XXI, ℣ 9.

Sa femme s'appelait Marie comme sa tante et sa belle-mère.

Enfin saint Barthélemy fut marié; saint Bernard et l'abbé Ruper pensent même que cet apôtre était le marié des noces de Cana, où les disciples furent priés, et où Jésus fit son premier miracle. D'autres veulent que ce marié fût Simon le zélé, apôtre aussi. Plusieurs apôtres furent donc mariés : cela est positif.

Le fait est constaté d'ailleurs par saint Paul lui-même. S'il n'est pas clair que cet apôtre ait été marié, il est clair qu'il ne regardait pas le mariage comme incompatible avec l'apostolat, et qu'il pensait même que la femme de l'apôtre avait droit aux mêmes égards que son mari. « N'avons-nous pas, dit-il aux Corinthiens, le droit de mener avec nous notre femme et notre sœur, comme l'ont fait les autres apôtres, les frères du Seigneur, et Céphas lui-même [1] ? *Numquid non habemus potestatem mulierem, sororem circumducendi, sicut et cæteri apostoli, et fratres Domini, et Cephas?* » Il est à la vérité des gens qui ne veulent pas qu'on prenne ce passage dans le sens où il est pris ici; ils en font disparaître la virgule qui sépare *mulierem* de *sororem*, et au lieu de traduire une femme, une sœur, ils traduisent une femme sœur. C'est au lecteur à juger si ce pléonasme appartient à saint Paul.

Passons à la seconde question : Les apôtres pouvaient-ils se marier?

[1] Ep. I ad Cor., cap. IX, ℣ 5.

Rien dans l'Évangile ne prouve que le mariage ait été interdit aux apôtres. Il est vrai que les disciples de Jésus, frappés des inconvénients du mariage, lui dirent un jour : « Si les choses sont ainsi, ne vaut-il pas mieux ne se pas marier? » Jésus leur répondit : « Tous ne comprennent pas le sens de mes paroles, mais seulement ceux à qui il est donné de le comprendre : *Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est*[1]. » Cela ne décide pas la question. Mais ce qui la décide, dira-t-on, c'est que Jésus proclame heureux ceux qui se châtrent pour le royaume des cieux; oui, mais n'ajoute-t-il pas, « Comprenne qui pourra, *Qui potest capere capiat.* » Que conclure de là? que Jésus conseillait le célibat à ses disciples, mais non pas qu'il le leur ait ordonné.

Tel paraît du moins avoir été l'avis de saint Paul. Dans l'énumération que cet apôtre fait des conditions exigibles dans les évêques, lesquels sont, comme on sait, successeurs des apôtres, après avoir posé en principe que « désirer un évêché c'est désirer une bonne chose, *si quis episcopatum desiderat bonum opus desiderat*, il faut, dit-il, que l'évêque soit irréprochable, *opportet episcopum irreprehensibilem esse ;* qu'il soit mari d'une seule femme, *unius uxoris virum*[2]. »

Telle est la traduction littérale du texte. On en tord encore le sens dans les traductions connues ; on rend

[1] Matth., cap. XIX, ℣ 11.

[2] Ep. I B. P. ad Timot., cap. III, ℣ 1 et 2.

unius uxoris virum par « qu'il n'ait épousé qu'une seule femme : » cette version est-elle admissible? En substituant le passé au présent, n'altère-t-on pas essentiellement le sens de ce passage? *Esse* signifie être, et non avoir été. La loi de Moïse ne défend pas la polygamie aux Juifs, chez qui elle était autorisée par l'exemple des patriarches, et plus récemment par celui de David et de Salomon, et à qui elle n'a été interdite pour la première fois que par un rescrit de l'empereur Théodose. N'est-il donc pas évident que la disposition dont il s'agit ici, et qui est reproduite par l'Apôtre, au sujet des diacres, dans la même épître, et au sujet des prêtres, dans son épître à Tite, concernait les Juifs convertis?

Tel était l'état des choses dans la primitive église. Des âmes ardentes, craignant que les soins d'une famille ne les détournassent de ceux de l'apostolat, se sont depuis éloignées du mariage. Origène, prenant même à la lettre les paroles de Jésus, se mit dans l'impossibilité d'éprouver jamais une pareille distraction. C'est avoir porté la vertu bien loin, c'est avoir prouvé la vérité de ces paroles de saint Paul : « La lettre tue, *littera occidit*[1]. » Mais cet exemple ne peut faire autorité. Il est douteux qu'on plaise à Dieu par des sacrifices pareils. Saint Paul, qui voulait de la sobriété jusque dans la sagesse, et qui a dit avant Quinault,

Ce n'est pas être sage

[1] Ep. II ad Cor., cap. XI, ℣ 6.

Qu'être plus sage qu'il ne faut.

ARMIDE, acte II.

Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem[1]; saint Paul avait prévu et condamné cet excès, et signalé d'avance à Timothée, comme hypocrites, comme déserteurs de la foi, les hommes qui interdiront le mariage, *prohibentium nubere.* Cela est au moins singulier.

Cet objet au reste est surtout de discipline; mais, tout en respectant les changements que les conciles y ont apportés, inférons de ceci qu'on ne doit pas juger du passé par le présent : autre temps, autres mœurs, même à l'Église.

Les premiers chrétiens ayant d'abord mis leurs biens aux pieds des apôtres, et vivant en commun, l'apostolat se composait, dans l'origine, de deux parties très distinctes, l'évangélisation ou prédication, et l'administration. Mais comme les apôtres n'y pouvaient suffire, ils se déchargèrent des soins temporels sur les diacres. Tout entiers au spirituel, après s'être partagé l'univers, les apôtres, qui, le jour de la Pentecôte, avaient reçu le don des langues, portèrent la foi dans les trois parties de l'ancien monde; mais non toutefois dans le nouveau, quoi qu'en aient dit de très pieuses personnes dont les inductions ont moins d'autorité en pareil cas que les assertions des voyageurs.

[1] Ep. ad Rom., cap. XII, ℣ 3.

Les deux Jacques ne paraissent pas s'être éloignés de Jérusalem, du moins pendant leur vie; ce n'est qu'après sa mort que saint Jacques le majeur fit le voyage d'Espagne, où ses reliques sont, comme chacun sait, à Compostelle. Saint Jean fit quelques excursions en Asie; il alla prêcher, dit-on, chez les Parthes et même dans les Indes; amené, sous Domitien, à Rome, où il fut torturé, puis exilé à Pathmos, où il écrivit l'Apocalypse, il est revenu mourir à Éphèse. Saint Barthélemy parcourut l'Inde, la Perse, l'Abyssinie, l'Arabie heureuse, et termina ses courses en Arménie. Saint Philippe prêcha dans les deux Phrygies; saint Thomas-Didyme dans la Médie, la Caramanie, la Bactriane, dans les Indes, et même en Chine: ce dernier fait pourtant n'est pas généralement admis. Saint Matthieu prêcha en Éthiopie. Saint Simon, disent, les Grecs, après avoir porté la parole de Dieu en Égypte, en Cyrénaïque, en Libye, en Mauritanie, aurait passé en Angleterre, et de là serait venu mourir en Perse. Saint Jude a prêché en Syrie, en Mésopotamie, en Perse, en Arménie et en Libye. Saint Pierre, d'abord évêque d'Antioche, et puis évêque de Rome, visita les provinces de l'Asie mineure, et aussi Babylone, ainsi que le constate une de ses épîtres, supposé que Babylone ne soit pas Rome. On a vu plus haut le résumé des travaux apostoliques de saint Paul.

Philippe et Mathias exceptés, tous les apôtres ont souffert le martyre. Saint Jacques le mineur fut assommé par un foulon à Jérusalem, où saint Jacques le majeur

avait été décolé par ordre d'Hérode Agrippa. Saint André, à Patras, fut attaché à la croix qui porte son nom. Saint Barthélemy fut écorché vif à Albanapole, sur les bords de la mer Caspienne. Saint Thomas, si l'on en croit les Portugais, fut martyrisé à Méliapus ou Méliapour. Saint Mathieu eut la tête tranchée en Éthiopie. Saint Simon reçut le martyre en Perse, où le trouva aussi saint Jude. Saint Paul et saint Pierre sont morts à Rome, l'un décapité, l'autre crucifié la tête en bas, comme il l'avait requis par humilité. Saint Jean fut plongé à Rome dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit il est vrai plus frais et plus vigoureux qu'il n'y était entré.

Saint Paul est le premier apôtre par la doctrine, saint Pierre par l'autorité. Les preuves qu'en donne l'église romaine, c'est que saint Pierre fut porté par Jésus lui-même à la tête des douze; c'est que Jésus le désignait comme le plus ferme soutien de l'édifice qu'il élevait quand il lui disait: « *Tu es Petrus, et super hanc petram edificabo ecclesiam meam*[1]; Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. »

Saint Pierre, qui vivait de préférence avec les Juifs, et n'avait pas renoncé aux pratiques de l'ancienne loi tout en prêchant la nouvelle, est appelé l'apôtre de la circoncision. Saint Paul, qui communiquait avec les gentils, est appelé l'apôtre des nations. Saint Pierre est appelé le prince des apôtres, et saint Paul, le grand apôtre, ou l'apôtre.

[1] Matth., cap. XVI, ℣ 18.

Les évêques, tout successeurs des apôtres qu'ils soient, semblent moins l'être que les missionnaires, dans lesquels on a souvent retrouvé l'activité, la ferveur et la simplicité des premiers prédicateurs des gentils.

Dans les livres canoniques, on dit quelquefois épiscopat pour apostolat. Saint Pierre, en proposant aux fidèles de donner un successeur à Judas, rappelle ce passage du Psalmiste, « *et episcopatum ejus alter accipiat*, que son épiscopat passe à un autre[1]. » Comme ce mot, dans son sens primitif, signifie intendance, administration, c'est ici le mot propre. Ce n'est que depuis l'établissement du christianisme que les mots apostolat et épiscopat, devenus synonymes, ont reçu une signification spéciale et sainte. Les Grecs, jusque là, avaient donné aux ambassadeurs, aux hérauts, la dénomination d'*apostolos*, et aux intendants celle d'*episcopos*, sans penser qu'il y eût rien de divin dans leurs fonctions. Si les noms changent quelquefois la valeur des hommes, les hommes quelquefois aussi changent la valeur des noms.

Les Juifs donnaient le nom d'apôtre à l'agent chargé de lever le tribut qu'on devait au patriarche. Antérieurement à la venue de Jésus-Christ, ils donnaient aussi ce nom aux percepteurs qui recevaient le demi-sicle que tout Israélite devait au tabernacle, et, postérieurement à la résurrection de Jésus, ils le donnèrent aux missionnaires qu'ils envoyaient de côté et d'autre pour

[1] Ps. CVIII.

décrier sa doctrine et calomnier les saints apôtres. Il est à remarquer que saint Paul allait remplir une mission pareille à Damas, quand il fut converti à la foi, et qu'il avait été apôtre de Caïphe avant d'être apôtre de Jésus. Ce métier-là était, dit-on, fort lucratif.

Nous appelons un bon apôtre, un homme qui, sous un extérieur de droiture et de bienveillance, cache des dispositions perfides, des intentions malignes.

Grippeminaud le bon apôtre,

dit La Fontaine en parlant d'un chat. Bon apôtre est l'équivalent d'hypocrite, sycophante, tartufe. Cette expression ne ferait-elle pas allusion à Judas, qui, dans le moment où il livrait son divin maître, le baisait et s'efforçait de paraître aussi bon que le meilleur des apôtres?

A Venise, les douze premières familles patriciennes étaient appelées les douze apôtres.

Tel Grec ou tel Perse est appelé apôtre dans Hérodote [1], comme tel Romain est appelé évêque dans Cicéron, qui dit que Pompée veut le faire évêque de Campanie: *Vult enim me Pompeius esse quæ tota hæc Campana et maritima ora habeat episcopus* [2].

Un prince non catholique étant entré par droit de conquête dans une ville catholique, des marguilliers lui

[1] Voy. la note 50 du liv. Ier d'Hérod., trad. de Larcher.

[2] Ad. Att., lib. VIII, ep. II.

recommandèrent leurs reliques. « Sire, veuillez prendre » nos douze apôtres sous votre protection.—Vos apôtres » sont-ils de bois? — Non, sire. — Et de quoi sont-ils » donc? — D'argent, sire; et d'argent massif. — D'argent » massif! non seulement je les prends sous ma protec- » tion, reprit vivement le prince, mais je veux les aider » à remplir leur mission. Il leur a été ordonné de circu- » ler par toute la terre: ils circuleront. » Cela dit, sa majesté envoya les douze apôtres à la monnaie. Ou je me trompe, ou c'est là du Frédéric.

Mahomet prend indifféremment la qualité d'apôtre ou de prophète de Dieu. « Je ne suis pas le premier des » apôtres, dit-il, j'ignore quel sort le Tout-Puissant nous » réserve: je suis fidèle aux inspirations divines; mon » ministère se borne à la prédication[1]. »

Voltaire, en adressant au comédien Lanoue, auteur d'une tragédie de Mahomet *le conquérant*, sa tragédie de Mahomet *le prophète*, n'oublie pas de lui donner son autre titre:

Mon cher Lanoue, illustre père
De l'invincible Mahomet,
Soyez le parrain d'un cadet
Qui sans vous n'est pas fait pour plaire.
Votre fils est un conquérant;
Le mien a l'honneur d'être *apôtre*,
Prêtre, fripon, dévot, brigand;
Qu'il soit le chapelain du vôtre.

[1] Coran, chap. Hacaf., ℣ 8.

LE VER.

Ceci n'est pas un chapitre d'histoire naturelle; ce n'est pas l'histoire physique du ver, mais son histoire philosophique. Rien n'est plus propre à donner une idée juste de la puissance du faible.

Le ver est peut-être le plus imparfait des animaux: que de ravages il fait néanmoins! Les plus belles productions de la nature, ainsi que les plus belles productions des arts, sont sa proie. Il ronge les rois dans leurs mausolées, les dieux sur leurs autels; dans les bibliothèques il ronge le génie lui-même.

Shakespeare, que Voltaire a raison d'appeler bouffon, mais qui était aussi un homme très grave, et qui, même dans ses bouffonneries, s'est souvent montré sublime, Shakespeare donne, ce me semble, dans son *Hamlet*, une idée très juste de la suprématie du ver.

« Le ver, dit Hamlet au roi Clodius, est parmi les man-
» geurs le monarque suprême. Nous engraissons toutes
» les créatures pour qu'elles nous engraissent; et nous
» nous engraissons pour le ver. Un roi bien gras, un
» mendiant bien maigre, ne sont qu'un service différent,
» deux mets pour une seule table. Voilà la fin de tout. —
» Le roi. Hélas! Hélas! Hamlet. Un homme peut pê-
» cher avec le ver qui a mangé un roi, et manger en-

» suite du poisson qui s'est nourri de ce ver. LE ROI. » Qu'entendez-vous par là? HAMLET. Rien, que de mon- » trer à votre majesté par quelle progression un roi peut » passer dans les entrailles d'un mendiant [1]. »

Ce passage est très bouffon sans doute; mais ce n'est pas de ce bouffon qui fait rire.

A en juger d'après *la Bible*, des ennemis que Jonas rencontra dans sa mission, le ver est celui qui lui causa le plus de déplaisir. Après l'aventure de la baleine, il semble que ce prophète devait tout braver; point du tout. Un ver fait mourir le lierre à l'ombre duquel il attendait que Dieu lui donnât le plaisir de voir s'abîmer Ninive; le soleil lui frappe à plomb sur la tête, et le voilà qui souhaite la mort. Un ver lui fait trouver les bornes de son courage. A quoi tient l'héroïsme!

Le Coran raconte du ver un fait d'une conséquence bien autrement grave. Salomon s'était asservi pour toute la durée de sa vie les génies dont le ciel, la terre et les mers sont peuplés : il en avait fait autant d'esclaves soumis à ses volontés, et faisait exécuter par eux les plus pénibles travaux. Il meurt; mais comme après sa mort il était resté appuyé sur son bâton, ainsi qu'un aveugle qui se repose, les démons, trompés par cette attitude, continuaient de le servir. Au bout d'un an le bâton se rompt: Salomon tombe le nez par terre; et les démons, avertis par le bruit de sa chute de la mort de leur despote, reprennent leur liberté. Qui diable avait rom-

[1] Hamlet, acte IV, scène v.

pu le bâton? qui donc leur avait rendu ce service? un ver. A quoi tiennent pourtant les révolutions!

Ces remparts qui conservent aux Hollandais les conquêtes qu'ils ont faites sur la mer, ces remparts que l'effort et le poids de l'Océan n'ébranle pas, en 1731 le ver les avait rompus. Ils n'ont pas d'ennemi plus redoutable. Au fait, les tempêtes avertissent par leur bruit les surveillants du danger qui menace les digues. Il n'en est pas ainsi de celui que leur fait courir la sourde activité de cet infatigable mineur. Il ne se déclare souvent que lorsqu'il n'est plus temps de le combattre. Il n'y a pas de pire ennemi que celui qui opère dans l'ombre et dans le silence. C'est ce que je répondrais, si j'étais ministre, à ceux qui me proposeraient de détruire la liberté de la presse, ou seulement de la suspendre.

Tous les vers ne sont pas nés cependant pour détruire: témoin ce ver dont l'industrie alimente les manufactures de Lyon, et fournit le premier fil de ces étoffes qui, dans les jours de gala, habillent de la tête aux pieds un roi ou un marguillier.

L'industrie d'un autre ver fut d'une plus grande utilité encore au roi Salomon. Sans l'intervention de ce ver, le temple de Jérusalem n'eût pas été bâti.

Ce ver s'appelle *Zamir*[1]. Il est aussi vieux que le monde; son action est si puissante qu'il n'est corps assez dur pour y résister.

Or, en commandant à Salomon de lui bâtir un temple,

[1] Voyez l'article *Cabale*, tome Ier, pag. 64.

Dieu lui avait défendu d'employer le fer pour tailler les pierres qui devaient entrer dans la construction de cet édifice. Heureusement pour lui, Salomon, qui connaissait tout, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, depuis l'éléphant jusqu'au ciron, connaissait-il l'existence du ver *Zamir*. Mais il fallait s'emparer de *Zamir;* et pour s'en emparer, il fallait savoir où il était. Voilà comment s'y prit le plus sage des hommes. Tous les génies ou tous les démons, ce qui est absolument la même chose, comme on sait, étaient soumis à la vertu de son anneau. Par la vertu de cet anneau, Asmodée, l'un des princes des démons, celui qui est devenu si célèbre depuis sous le nom de *diable boiteux,* fut obligé de comparaître devant le trône du fils de David, trône d'ivoire où le monarque siégeait, appuyé sur des lions d'or, et où l'on montait par six degrés, sur chacun desquels reposaient deux lionceaux d'or comme les lions du trône.

Interrogé sur le fait du *Zamir,* Asmodée protesta que ce ver n'était pas en sa puissance, mais sous la tutelle de l'*ange de la mer.* Cité à son tour devant le trône, en vertu du pouvoir de l'anneau, l'*ange de la mer* comparut et déclara qu'il avait confié, *sous serment,* le *Zamir* à la surveillance de *Doukipath, le coq du désert.*

Sur ce, Salomon, qui, même parmi ses chambellans, avait des hommes intelligents, les charge très prudemment d'aller dénicher *Doukipath.* Ces habiles gens ayant enfin découvert son nid, d'où il s'était envolé à leur approche, et n'y trouvant pas le *Zamir,* usèrent d'un

stratagème des plus ingénieux pour forcer ce recéleur à le leur livrer. Présumant que le coq du désert reviendrait apporter la nourriture à ses petits, ils fermèrent l'ouverture du nid avec un morceau de cristal. *Doukipath*, à son retour, se voyant séparé de sa famille par cette muraille transparente, qu'il s'efforçait vainement de briser, prend de nouveau sa volée, et revient bientôt avec le *Zamir*, qu'il rapportait pour lui faire percer le cristal. Les chambellans du roi Salomon se montrant alors, effrayèrent tellement *Doukipath* par leurs cris, qu'il laissa tomber le *Zamir*. Le reste se devine : ces bons serviteurs ramassèrent le ver et coururent le porter à leur glorieux maître, qui en fit son tailleur de pierre. Le récit de ce fait, qui s'est accompli l'an 5339 de la création, n'est pas tiré des Mille et mille et une nuits, mais du *Talmud*.

Le plus terrible ver qui existe c'est le *ténia*. Ce *solitaire*, qui acquiert quelquefois une longueur de trois cents pieds, se compose d'une innombrable série d'anneaux pourvus chacun, dit-on, d'un suçoir, par lequel il aspire la substance de l'individu où il vit, et qu'il finit par tuer. N'est-ce pas là le despotisme ?

LEXICOGRAPHIE.

MAÎTRE.

Mot français qui répond aux mots latins *magister*, *dominus*.

Vous qui savez tout, monsieur le *magister*, savez-vous la signification du nom que vous portez? en connaissez-vous bien toute la valeur? Ce composé des deux mots latins *magis*, davantage, et *ter*, trois, apprend à vos écoliers que vous valez trois fois plus que qui que ce soit au monde, surtout depuis l'extinction du grand-maître de l'université, votre supérieur, et le *magister* par excellence [1].

C'était un personnage important que ce *magister-là*, que ce généralissime de la milice enseignante. A côté de lui les recteurs *amplissimes* et *magnifiques* ne sont tout au plus que des sous-préfets auprès d'un ministre, des étoiles auprès du soleil, ou des gardiens de capucins auprès du général de l'ordre séraphique. Quelle influence n'exerçait-il pas! et quelle influence n'aurait-il pas exercée dans le vaste empire où l'instruction n'était dirigée et distribuée que dans l'intérêt et la proportion qu'il prescrivait, conformément à ce qui lui avait été prescrit. Depuis le maître d'école jusqu'au professeur de rhétorique, depuis le frère ignorantin jusqu'au docteur en théologie, tous les savants lui étaient soumis. Quelle ressource pour un gouvernement qui veut se saisir de l'homme avant que sa raison soit formée, et empêcher que cette raison ne se forme. Aussi en écartant l'homme a-t-on conservé la chose. On aurait pu, dans cet intérêt, les conserver tous les deux.

Tout est renouvelé des Grecs: à chaque instant on en rencontre la preuve. Les attributions du *magister* de

[1] Il a été ressuscité depuis. Ceci a été écrit en 1818.

l'université de France, Constantin les avait données au directeur du collége de Constantinople. L'autorité de ce directeur était, il est vrai, renfermée dans les limites de son établissement; mais comme cet établissement était unique dans l'empire, et que la jeune noblesse y abondait, on conçoit quelle influence le chef de cette maison exerçait sur l'opinion. Douze maîtres y enseignaient les sciences divines et humaines, sous la surveillance de ce *maître*, qui avait le titre d'*œcuménique*, c'est-à-dire *universel*, titre qui déterminait à la fois l'étendue de sa science et la nature de son pouvoir. Les empereurs honoraient le maître œcuménique d'une grande confiance; ils le consultaient dans les cas difficiles. Cette espèce d'université était fort riche, et possédait, entre autres trésors, une bibliothèque plus considérable que ne l'est à Paris la bibliothèque dite du roi, car on y comptait six cent mille volumes. Cette bibliothèque eut le même sort que celle d'Alexandrie. Il n'en reste plus rien, et ce n'est pas aux Turcs qu'il faut s'en prendre. Le maître œcuménique et ses docteurs s'étant prononcés pour le culte des images, l'empereur Léon l'Isaurien, *iconoclaste* s'il en fut, les enferma dans leur collége, auquel il fit mettre le feu pendant la nuit. Il anéantit ainsi tout d'un temps la science et les savants : c'est ce qui s'appelle faire d'une pierre deux coups. Cela se passait en l'an de grâce 726.

Le maître œcuménique en France a fait une fin moins malheureuse. Loin d'avoir les mêmes torts que celui de

Constantinople, il s'était à la vérité montré tant soit peu *iconoclaste*, et ne s'est pas trop fait prier pour outrager les images qu'il avait encensées : cela même a tout arrangé.

Les chefs des ordres chevaleresques portent en général le titre de *grands-maîtres : grands-maîtres de l'ordre Teutonique, grands-maîtres de Malte, etc.* Le grand-maître de Malte a été détrôné sans bruit, comme celui de l'université française. Il n'en est pas ainsi du grand-maître des Templiers; celui-là a fini comme le grand-maître de l'université grecque. Tout le monde connaît la catastrophe qui a terminé sa vie, et la belle tragédie à laquelle elle a donné lieu.

Le nom de *maître* se donne aussi à certains préposés en chef à une partie de l'administration, soit du palais, soit de l'empire.

Le directeur de la librairie, le censeur en chef, prend à Rome le titre de *maître du sacré palais*. De même qu'à Paris et ailleurs des comédiens ne peuvent jouer devant Sa Majesté sans l'agrément d'un gentilhomme de la chambre ou d'un chambellan, de même à Rome un prédicateur ne peut prêcher devant Sa Sainteté qu'avec la licence du *maître du sacré-palais :* c'est une espèce de surintendant des menus-plaisirs du pape.

Le *protovestiarius* était un officier qui avait soin des ornements et des vêtements des empereurs grecs. Un grand seigneur est chargé de ces attributions à la cour de France, et s'appelle le *grand-maître de la garde-robe*. Cette dénomination a fait quelquefois prendre le change

au vulgaire sur la nature des fonctions de cet officier de la couronne. Que d'expressions honnêtes ont été ainsi compromises par le sens détourné qu'on leur a donné. Elles perdent bientôt leur signification positive, et la langue décente compte un mot de moins : la modestie a aussi ses inconvénients.

Les officiers royaux qui avaient inspection et juridiction sur les eaux et forêts en France s'appelaient aussi *maîtres*.

Cette magistrature est ancienne ; les Romains l'avaient établie à l'exemple des Grecs, et la confiaient à des personnages importants ; elle fut souvent même exercée par les consuls. Bibulus et César ont été *maîtres des eaux et forêts*.

Le *grand-maître des cérémonies* est l'officier chargé de régler et de diriger tout ce qui concerne l'étiquette du palais ; c'est un compteur de pas, un toiseur de révérences : un sot convient merveilleusement à ces graves fonctions. Elles ont été confiées une fois pourtant à un homme de beaucoup d'esprit, mais il n'y a pas été maintenu.

Il y a eu en France des *grands-maîtres de l'artillerie*. Sully était pourvu de cette charge sous Henri IV. Cela est constaté par des vers de sa façon qui prouvent qu'il s'entendait mieux à se servir des canons du roi qu'à les chanter.

Consultez les livres qui font autorité, vous verrez que l'hôtel et la cuisine des rois avaient en France leurs

maîtres comme la garde-robe, et qu'au nombre des officiers de la cour on comptait non seulement des *maîtres d'hôtel*, mais aussi des *maîtres queux*. C'est ce qu'attestent l'histoire de Gargantua et l'almanach de Versailles, qui est quelquefois aussi gai. Cela se retrouve aussi dans l'antiquité : Putiphar était *maître queux* des cuisines de Pharaon, dit un docteur de l'Église [1]. Le *grand queux* n'était pas le moins important des officiers de la maison du roi, en France, où rien n'est si difficile à tenir que la queue de la poêle.

Nous avons encore à présent, en magistrature, des *maîtres des comptes* et des *maîtres des requêtes*. Les attributions des premiers sont énoncées par leur titre. Ils forment un tribunal auquel ressortissent tous les comptables de l'état. Dans le temps où ces fonctions se vendaient, on n'était pas tenu à faire preuve d'esprit pour être *maître des comptes*. Il en est de même depuis qu'elles se donnent. Il s'est cependant glissé de temps en temps des gens d'esprit dans la chambre des comptes. Il y en a au moins un aujourd'hui : demandez-le plutôt à chacun des membres de cette vénérable compagnie. Il y en avait même autrefois. Quinault était *maître des comptes*. Feu Lourdet de Santerre, qui fut aussi *maître des comptes*, crut qu'il ne lui manquait pour ressembler tout-à-fait à Quinault que de faire des opéras. Il en a fait ; et lui ressemble comme la *Phèdre* de Pradon à celle de Ra-

[1] Rabelais, dans son *Pantagruel*, liv. IV, chap. XXIX.

cine, comme *Colinette à la cour* ressemble à *Armide*.

Les *maîtres des requêtes* ne sont que des apprentis conseillers d'état, que des rapporteurs au conseil, que des aide-ministres. Leur rang dans la hiérarchie administrative répond à celui de sous-diacre dans la hiérarchie ecclésiastique. Dans l'origine leurs fonctions répondaient plus directement à leur dénomination. Ils furent d'abord chargés de recevoir à la porte du palais les requêtes adressées au roi, et de là les titres de *libellorum supplicum magister* et de *magister requestarum* qu'ils ont portés. Souvent même ils ont rendu la justice à la porte du palais, quand le roi n'y venait pas remplir cet honorable devoir, et c'est pour cela qu'on les a aussi appelés *juges de la porte, juges des plaids de la porte*.

Les plus grands seigneurs ont exercé les fonctions de *maîtres des requêtes*. « Souvent, dit Joinville, le roi (Louis IX) nous envoyait, les sieurs de Nesle, de Soissons, et moi, ouïr les plaids de la porte, et puis il nous envoyait querir, et nous demandait comment tout se portait, et s'il n'y avait aucuns qu'on pût dépêcher sans lui. Plusieurs fois, sur notre rapport, il envoyait querir les plaidoyants, et les contentait, les mettant en raison et en droiture. »

Les avocats, les procureurs et les greffiers, reçoivent à l'audience le titre de *maîtres*; exemple : *maître* Petit-Jean, *maître* Brigandeau, *maître* Doublemain. « *Maître* Laujon, dit à un honnête procureur le premier président du parlement de Paris, vous êtes un fripon! —

Monsieur le premier président a toujours le mot pour rire, » répondit *maître* Laujon.

Les notaires prennent aussi ce titre. Les juges ne sont pas des *maîtres*, mais des magistrats.

Le nom de *maître*, dans les corporations d'arts et métiers, était donné à celui qui, après examen, était reconnu suffisamment instruit pour pratiquer ou professer la science, l'art ou le métier, qu'il avait étudié. De là l'expression *passé maître*, pour reconnu habile.

> L'autre était passé maître en fait de tromperie.
>
> LA FONTAINE.

De là aussi celle de *coup de maître*, pour caractériser une opération faite avec habileté.

> Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
> Et pour leurs coups d'essais veulent des coups de maître.
>
> CORNEILLE.

Il y avait des maîtres perruquiers, des maîtres chirurgiens, des maîtres cordonniers, des maîtres-ès-arts. Quelle distance de ces maîtres-là à un dictateur romain et à son lieutenant le général de la cavalerie, qui s'appelaient l'un *magister populi*, et l'autre *magister equitum!*

En peinture, en musique, en philosophie, on désigne spécialement par le nom de *maître*, tout inventeur de nouvelle doctrine, tout fondateur d'une nouvelle école ou d'une nouvelle secte.

Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, et Jésus-Christ

lui-même, étaient appelés *maître* par leurs disciples. *Le maître l'a dit.*

Rabbin, rabbi, rabboni, noms que les juifs donnent à leurs docteurs, ne signifient pas autre chose que *maître*. C'est ainsi que les apôtres nommaient leur divin *maître*. « *Ave, rabbi*, » lui dit Judas en l'embrassant. « *Maître*, faites que je voie, *Rabboni*, *fac ut videam*, » lui crie l'aveugle de Jéricho. Jésus, qui ne dédaigna pas ce titre, ne permet pas, par cela même, à ceux qui le suivent de l'accepter. « Ne vous laissez pas appeler rabbi, *Vos autem nolite vocari rabbi*, dit-il à ses disciples [1], car un seul est votre maître, et vous êtes tous frères. » Il ne veut pas non plus qu'on prenne le titre de *magister*. « Ce nom, dit-il, n'appartient qu'au Christ, *quia magister vester unus est Christus* [2]. » Est-il cependant un cuistre qui, nonobstant cette expresse défense, ne se soit paré du titre de *magister?* Le modeste chirurgien, au temps qu'on l'appelait *frater*, pratiquait seul l'humilité évangélique.

Tels sont à peu près tous les emplois qu'on a faits du mot *maître* dans le sens de *magister*. Dans le sens de *dominus*, il n'a guère qu'une acception, et veut dire souverain absolu des hommes ou des choses ; il caractérise l'homme qui exerce sur les autres le pouvoir du plus fort sur le plus faible, du seigneur sur l'esclave, du conquérant sur le peuple conquis. Tout despote est *maître*, mais non pas tout roi, quoique la flatterie donne encore

[1] Matth. cap. XXIII, ℣ 8.

[2] Ibid., ℣ 10.

ce nom indifféremment à tous les rois. Dans une monarchie où le caprice du prince n'est pas législateur, il n'y a de *maître* que la loi, dont tous les règnicoles sont sujets, à commencer par le prince lui-même, quelque dénomination qu'il porte.

> « Un roi n'est là qu'un homme avec un titre auguste,
> Premier sujet des lois, et forcé d'être juste. »
>
> VOLTAIRE, *D. Pèdre.*

Voilà ce que certaines excellences ont peine à comprendre, mais ce qui n'en est pas moins vrai. Dans son intérieur, c'est-à-dire chez lui, tout roi cependant est vraiment *maître*, et tout charbonnier aussi.

Maître dans le sens de *dominus* équivaut à dominateur. Virgile désigne ainsi les Romains, dominateurs s'il en fut : *Romanos rerum dominos.* C'est de là qu'on appelle domination le pouvoir exercé par le dominateur, et domaines ses propriétés, ses états. Il semblerait aussi qu'originairement domicile a désigné l'habitation du *maître.*

Ce nom, *dominus*, dit l'Église, n'appartient qu'à Dieu. *Tu solus dominus, tu solus altissimus.* Que de bons chrétiens néanmoins se parent de ce titre, qui par abréviation fait *dom* ou *don!* Est-il un Espagnol qui ne fasse précéder tous ses noms de cette qualification, que s'attribuent aussi les bénédictins et d'autres moines qui font vœu d'humilité ?

Louis XIV croyait fermement être *maître,* dans toute la force du terme, de tous les biens du royaume : « Tout

ce qui se trouve dans l'étendue de nos états, de quelque nature qu'il soit, nous appartient... Vous devez donc être persuadé, dit-il au dauphin, que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés par les gens d'église aussi bien que par les séculiers. »

Comment se pouvait-il qu'un roi de France[1] doutât de la validité de ce droit, quand on songe que dès le maillot on l'avait bercé avec ces idées? « Sire, disait le maréchal de Villeroi à Louis XV, âgé de six ou sept ans, en lui montrant Paris; Sire, vous voyez bien toutes ces maisons, tous ces jardins, tout ce monde, eh bien! vous êtes *maître* de tout cela; tout cela est à vous. »

Quelle distance de ces principes à ceux qui servent de base à la monarchie constitutionnelle!

Il paraît pourtant que Louis XV n'était pas toujours sûr d'être obéi dans son intérieur. Latour, peintre en pastel, ayant été appelé à la cour pour faire le portrait de ce prince, le trouva dans un salon éclairé de toutes parts. « Eh, mon Dieu! s'écria-t-il, que veut-on que je fasse dans cette lanterne? il ne faut pour peindre qu'un seul passage à la lumière. — J'ai choisi ce lieu, dit le roi, pour n'être détourné par personne. — Ah! Sire, reprit vivement Latour, je ne savais pas que vous n'étiez pas *maître* chez vous. »

[1] Mémoires et instructions pour le dauphin, tome II.

J'ai toujours été *maître* chez moi, et quelquefois chez les autres, dit un jour Louis XIV à lord Stair, qui abusait des malheurs de ce prince pour en exiger un acte de condescendance par trop honteux. C'est là du moins parler en roi de France.

Un mot des *petits-maîtres*. Cette espèce de fats ne mériterait pas une mention, si le nom qu'elle porte ne se rattachait à un fait historique.

De concert avec le grand Condé, très jeune alors, sous la régence d'Anne d'Autriche, quelques jeunes seigneurs, tels que le prince de Conti, le duc de Longueville, le duc de Beaufort, prétendirent enlever l'autorité au cardinal Mazarin, et faire la loi en matière de politique, comme ils la faisaient en matière de modes. On les appela *petits-maîtres* en raison de cette prétention. On doit aux *petits-maîtres* la guerre de la Fronde.

Il y a encore en France des *petits-maîtres* de cette espèce; ces gentilshommes-là n'auraient pas gagné la bataille de Rocroy; mais pour mettre tout sens dessus dessous, ils en remontreraient à des princes.

DE L'ASSASSINAT.

Meurtre défendu par la loi. Ce nom dérive du mot arabe *ehissessin*, qui s'est introduit dans notre langue à l'époque des croisades. Tous les meurtriers ne sont pas

des assassins. Endossez un uniforme, enrôlez-vous dans un corps de tirailleurs, et, du buisson où vous êtes embusqué, tirez avec votre carabine sur un héros comme sur un chevreuil, vous voilà presque un héros vous-même. Vous avez tué, mais vous n'avez pas assassiné, parceque le meurtre en guerre est autorisé par le droit.

De même envoyez une balle dans la tête, ou alongez un coup d'épée dans la poitrine d'un fou qui se disait votre ami, et que vous appeliez de ce nom; si, dans cette guerre d'homme à homme, toutes les formes voulues par l'usage ont été observées, si les témoins certifient que la chose s'est passée dans les règles, vous aurez tué votre ami, mais vous ne l'aurez pas assassiné, tant qu'une loi positive et qui nous manque ne décidera pas le contraire.

L'assassin est donc l'homme qui tue un homme qu'il n'a pas le droit de tuer.

Comment se fait-il qu'il y ait des cas où l'homme ait le droit d'ôter la vie à un autre homme? Si des philosophes ont contesté ce droit à la société sur l'individu, à plus forte raison ne saurait-il être accordé à l'individu contre l'individu. Aussi tous les bons citoyens ont-ils une égale horreur pour l'assassinat. A l'époque même où nous vivons, toute action de cette nature est également réprouvée par les honnêtes gens de tous les partis.

Que veut un honnête homme, de quelque parti qu'il

soit? Le bonheur de la société. Ce bonheur ne peut résulter que d'un bon gouvernement. Il y a, il est vrai, vingt formes de gouvernement qui peuvent se valoir les unes les autres. Les honnêtes gens, d'accord en politique sur la fin, peuvent donc ne pas l'être sur les moyens. Mais en morale ils ne peuvent que s'entendre; et de quelque parti qu'ils soient, ils se réuniront pour condamner tout acte qui révolte la nature et la probité.

Ils frémissent tous de l'horrible catastrophe qui a terminé la vie d'Auguste Kotzebue. Si grands que soient les torts de cet écrivain envers ses compatriotes, si lâches que soient ses apologies du despotisme, si perfides que soient les dénonciations qu'il intitulait correspondance, les honnêtes gens s'accordent à dire que ces torts ne sauraient justifier son meurtrier, que l'homme qui s'est armé du poignard pour punir les crimes de la plume est plus coupable envers la société, par cet acte seul, que l'autre par tous les écrits où il a consigné ses honteuses doctrines, et qu'il ne mérite que le nom d'assassin.

Voulez-vous la liberté, ne la refusez pas aux autres. S'ils en usent pour l'attaquer, usez-en pour la défendre, et ne punissez des torts d'opinion qu'en les signalant au tribunal de l'opinion. Assassiner n'est pas réfuter.

Il y a eu de tout temps des têtes ardentes qui n'ont pas su se contenir dans les termes de la justice et de la modération. Mais de ce qu'un insensé a commis un crime en croyant servir un parti, est-il juste d'en con-

clure, comme l'ont fait *la Quotidienne*, *la Gazette de France* et autres, que ce crime lui était commandé par les principes de ce parti? Est-il juste d'inférer de l'action d'un homme qui se dit *libéral*, que la morale des *libéraux* autorise ou même prescrit ce genre d'action? Si cela était admis, si l'on jugeait ainsi du général par le particulier, quelle association politique ou religieuse n'aurait pas professé le crime, n'aurait pas prescrit l'assassinat; car dans toutes il s'est trouvé des assassins?

Quelle croyance religieuse, par exemple, a produit plus d'assassinats que la plus sainte de toutes, la foi catholique, apostolique et romaine, que les bons chrétiens ci-dessus nommés professent ainsi que nous?

Quelle était la religion de frère Jacques Clément, qui fit si saintement le pèlerinage de Saint-Cloud tout exprès pour assassiner Henri III, son roi légitime? quelle était celle du père Bourgoin, son prieur, qui le confessa et le communia pour le fortifier dans son exécrable intention, et le prépara au meurtre par le sacrilége?

N'étaient-ils pas catholiques ce Pierre Barrière et ce Jean Châtel qui tentèrent de tuer Henri IV, et ce François Ravaillac qui y réussit?

Le curé Aubry, le chartreux Ouin, le dominicain Arger, le dominicain Ridicovi, le jésuite Guéret, le jésuite Guignard, le jésuite Varade, et autres pieux personnages pendus en effigie ou en personne, pour avoir conseillé ou entrepris d'assassiner ce grand prince, n'étaient-ils pas des catholiques?

Damien, l'assassin de Louis XV, était catholique. Telle était aussi la communion des trois assassins de *Guillaume-le-Taciturne*, et celle des énergumènes qui, sous la direction des jésuites Garnet et Oldecorne, tramèrent en Angleterre cette *conspiration des poudres*, dont le but était d'y rétablir la religion romaine sur les débris sanglants de la cour et du parlement, qu'ils devaient faire sauter tout à la fois pour la plus grande gloire de Dieu.

Il n'est pas un de ces misérables qui n'ait cru faire une œuvre méritoire, en assassinant ou en provoquant l'assassinat. Ils ne se croyaient pas moins dignes d'admiration que le Juif Aod, qui tua le roi Églon sur sa chaise percée, ou que Judith, qui, après boire, coupa le cou au général Holopherne, dont elle partageait le lit.

Faut-il conclure de tant de faits que notre sainte religion autorise l'assassinat? Faut-il calomnier la morale du Christ, la morale la plus philanthropique qui ait jamais été prêchée, parceque des têtes mal faites, dominées par une imagination sombre, égarées par de faux raisonnements, ont tiré d'atroces conséquences des principes les plus saints, et pris tous les faits racontés dans l'ancien Testament pour des exemples proposés aux hommes qui pratiquent les dogmes du nouveau ?

Nulle part l'Évangile ne commande le meurtre. Il n'est question que de miséricorde et de charité dans ce livre divin, et les hommes semblent devenir meilleurs en raison de ce qu'ils se rapprochent plus de l'exacte observation de la doctrine évangélique. C'est l'Évangile en main, ce-

pendant, qu'ont été résolus et exécutés les massacres de Béziers, comme ceux de la Saint-Barthélemy, comme ceux d'Irlande. C'est l'Évangile en main, qu'au Pérou, le prêtre Valverde donna le signal d'exterminer le plus innocent de tous les peuples.

De même qu'on ne saurait sans blasphème accuser la religion de commander toutes ces horreurs, on ne peut sans calomnie attribuer aux principes libéraux une atrocité commise au nom du *libéralisme;* n'imputons pas à la nature de cette opinion ce qui ne tient qu'au caractère d'un homme. Le *libéralisme* est surtout ami des lois; il en a opéré la réforme, et par cela même il veut qu'on les respecte et qu'on les exécute. Quoi de plus opposé à cette morale que la doctrine de l'assassinat, que cette violation de la plus sainte de toutes les lois, celle qui veut qu'on respecte dans l'homme son semblable et l'image de Dieu?

Toutes les causes qui concourent à égarer la raison humaine et produisent l'exaltation peuvent néanmoins se trouver dans la tête d'un homme dominé par des intérêts politiques; mais elles l'entraîneront moins souvent à certains écarts que l'exaltation inspirée par des opinions religieuses.

Que poursuit, en effet, l'homme dominé par des intérêts politiques? Son bien-être dans ce bas monde. Pour en jouir, il a besoin de la vie. S'il l'expose quelquefois par ambition ou par dévouement, c'est dans des entreprises où les chances de mort sont bien moins nombreuses que celles de succès. Un pareil homme

entrera dans une conspiration; mais il ne se déterminera pas facilement à attaquer son homme seul à seul, et à se faire tuer pour tuer. Aussi rien de plus rare que les assassinats politiques commis par un individu isolé, parceque, hors de la vie, il n'y a plus rien pour la politique.

Il n'en est pas ainsi pour la religion. Que n'a-t-on pas à craindre d'un fanatique, qui, ne voyant le bonheur que dans l'autre vie, croit aller au martyre quand il court au crime, et cherche la mort qu'il recevra en la donnant, comme un moyen plus prompt de s'emparer de l'éternelle félicité?

Il est cependant des cas, et l'histoire en présente plusieurs, où les passions politiques ont mis le poignard à la main d'un individu isolé. *Charlotte Corday*, seule, a fait justice de Marat; mais ce cas est tout-à-fait extraordinaire. C'est l'action d'une âme forte, et qui, lassée de la vie, veut la perdre en punissant le scélérat qui la lui rendait odieuse, le scélérat sous la domination duquel elle ne pouvait plus se résoudre à vivre, et dont son courage seul pouvait terminer la domination. Leçon pour tout homme qui pousse les autres à bout. Il expose d'autant plus son existence, qu'il rend la vie plus insupportable aux autres. Il est menacé de la mort par tous ceux à qui il donne le désir de mourir; il s'est mis hors de la loi en se mettant au-dessus des lois.

Appellerons-nous un tel acte assassinat? Le courage signale au moins les attentats de ce genre, et l'on ne

peut s'empêcher de l'y admirer, tout en en déplorant l'usage. Les assassinats horribles sont surtout ceux où la cruauté a la lâcheté pour complice, tels que les assassinats qui ont rempli de cadavres la glacière d'Avignon, qui ont encombré de cadavres les rues de Nîmes. Entrepris sans péril, ils ont été accomplis avec sécurité.

Quelle différence cependant entre la manière dont on en use avec le malheureux *Sand* et l'exécrable *Trestaillons!* On emploie toutes les ressources de l'art pour conserver au premier, qui s'était fait justice, une vie qu'on se flatte de lui reprendre sur l'échafaud; et le second, dénoncé par tous les cris, dénoncé par le deuil d'une moitié de ses concitoyens et par la joie de l'autre, dénoncé par tout ce qui n'est pas tigre en France, et le second, mieux portant que jamais, promène la terreur dans un pays où il y a des tribunaux!

Puisque nous parlons de tribunaux, n'oublions pas de mettre au premier rang des plus horribles assassinats ceux que les tribunaux commettent. Que sont les crimes des *Jourdans* et des *Trestaillons*, auprès de ces meurtres judiciaires, de ces égorgements légaux, commencés par des magistrats et achevés par des bourreaux; horribles marionnettes qu'un principe invisible fait agir et parler!

Il y a entre les assassinats que la vengeance commet sous les formes de la justice, et les assassinats violents dont nous avons antérieurement parlé, la différence de l'hypocrisie à l'impudence, et d'une attaque à force ouverte à un guet-apens. L'assassinat juridique est d'autant

plus odieux enfin, qu'il calomnie la victime en l'égorgeant. Le plus atroce des assassins est celui qui se croit le plus sûr de l'impunité.

Conclusion. Il sied sans doute à de bons citoyens, tels que les rédacteurs de *la Quotidienne,* de *la Gazette de France* et autres, de s'élever contre le crime du malheureux *Sand;* mais leur sied-il d'imputer aux principes *libéraux* le crime d'un insensé qui s'est dit *libéral?*

Si, en dépit de tout bon sens, ces écrivains de parti s'obstinaient cependant à poursuivre de cette ridicule imputation un parti qui leur est opposé par cela même qu'il se rattache à la raison, s'ils s'obstinaient à rendre responsable des erreurs d'un fanatique un parti ennemi de tout fanatisme, nous croyons devoir charitablement les engager à peser la responsabilité qu'ils appelleraient sur eux-mêmes, et la terrible récrimination à laquelle cette imprudente rigueur les exposerait par représailles. N'est-il dans leurs rangs que des innocents? Ces bons chrétiens, qui parlent tant de l'Évangile et le pratiquent si peu, ne savent donc pas qu'il est écrit dans saint Matthieu, «Pourquoi vous occuper d'une paille qui est dans l'œil de votre frère, et non de la poutre qui est dans le vôtre?» *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides?* Qu'ils fassent leur examen,

DE USU FLAGRORUM,

OU LE FOUET.

Le lecteur est prié de ne pas s'effaroucher du sujet de cette petite dissertation; elle a trait, il est vrai, à plusieurs objets de nature assez délicate, mais nous n'en parlerons qu'avec la discrétion requise.

On donne le nom de *fouet* à un châtiment ou à un supplice, et à l'instrument de ce supplice. Parlons d'abord de l'instrument. C'est une corde ou une lanière tressée, semée à distance de plusieurs nœuds, terminée d'une petite ficelle qu'on appelle *mèche*, et attachée à un manche de bois plus ou moins long. Les nœuds donnent à la ficelle du poids et du mordant. Cette ficelle s'appelle *fouet*. Est-ce d'elle ou de l'usage auquel il est employé que l'instrument entier prend son nom? S'engager dans cette recherche, ce serait être exact jusqu'à la pédanterie, et vouloir lutter avec le Dictionnaire de l'académie.

Nous sommes loin d'avoir cette prétention.

Le *fouet* fut inventé probablement pour inciter la marche des animaux, pour les contraindre à l'obéissance : il est entre les mains des charretiers ce qu'est le sceptre entre les mains du despote. Investis du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, bourreaux et juges tout à la fois, ces monarques en souquenille gouvernent leurs écuries

comme plus d'un prince son empire, à cette différence près, que s'ils battent leurs bêtes, du moins ils les nourrissent.

Ainsi faisaient les colons en Amérique. Le *fouet* régnait aussi dans leurs habitations, et y régnait si royalement, que la condition de l'esclave y était pire que celle de la brute; aussi dit-on encore d'un manant qui écorche ses chevaux à coups de fouet : *Prend-il ces animaux pour des nègres?*

Entre les mains d'un postillon habile, cet instrument de douleur est quelquefois un instrument de musique; il s'en sert pour accompagner les airs qu'il chante ou qu'il siffle, et le fait résonner en mesure, avec une prestesse et une précision admirables. Je doute cependant que les chevaux prennent beaucoup de plaisir à cette mélodie, qui ressemble un peu pour eux à celle que les inquisiteurs bourdonnent aux oreilles des pénitents qu'ils torturent.

Le *fouet*, châtiment, tire son nom de l'instrument avec lequel il est administré; il s'appelle aussi flagellation, *a flagello*, et fustigation, *a fuste*, quand il est donné avec des verges. C'est un supplice bien ancien. Il était usité chez les Grecs, les Romains et les Juifs. Les Grecs ne l'infligeaient qu'aux esclaves. Les Romains l'infligeaient à tout ce qui n'était pas citoyen romain, chefs ou soldats, rois ou sujets, n'importe. *Jugurtha* fut battu de verges avant d'être jeté dans cette fosse, dans ces *étuves d'Hercule* où la faim termina ses jours. Le roi juif *Antigone*

fut traité de même avant que d'être crucifié, et personne n'en fit de reproches à Antoine; tandis qu'un des crimes que Cicéron reproche le plus énergiquement à Verrès est d'avoir fait fouetter Cossanus dans la place publique de Messine, quoiqu'il fût citoyen romain.

C'est à ce titre que saint Paul fut redevable de l'honneur d'être martyrisé à Rome. Il avait été arrêté à Jérusalem, et dénoncé par les Juifs au tribun Claudius Lysias. Ce magistrat, qui désirait faire quelque chose pour cette bonne nation, avait ordonné de fouetter le saint apôtre; mais celui-ci ayant réclamé le privilége de citoyen romain, force fut à Lysias de révoquer l'ordre. Paul partit bientôt pour Rome, où il ne fut pas fouetté, mais décapité; ce qui explique pourquoi il est représenté l'épée à la main, sur le sommet de la colonne trajane.

Sa qualité ne l'avait pas toujours si bien servi : avant cette dernière aventure, quoique citoyen romain, il avait été fouetté huit fois, s'il ne se trompe pas: c'est-à-dire trois fois par ordre d'une autorité quelconque, *ter virgis cæsus sum ;* et cinq fois par les Juifs, qui, chaque fois, lui appliquèrent quarante coups, moins un, ainsi qu'il le déclare dans sa seconde aux Corinthiens : *A Judæis quinquies, quadragenas, una minus, accepi* [1].

Les Juifs n'avaient rien fait en cela qui ne fût dans l'ordre. Conformément au Deutéronome, les pécheurs juifs reçoivent, en certains cas, un certain nombre de coups de *fouet;* mais ce nombre ne doit pas excéder

[1] Cap. XI, v. 24.

trente-neuf, de peur, dit le texte sacré, « que ton frère ne sorte de devant toi horriblement déchiré. *Ne fœde laceratus ante oculos tuos abeat frater tuus*[1]. »

Il y a presque autant d'humanité dans ce précepte que dans celui qui le suit : « Tu ne muselleras pas le bœuf qui travaille à ta moisson. *Non alligabis os bovis terentis in area fruges tuas.* » Ce qui veut dire, tout au moins, qu'il ne faut pas ne donner que des coups à ceux qui nous servent.

La flagellation est encore en vigueur chez les Juifs ; il arrive même souvent qu'ils sont tout à la fois correcteurs et corrigés, et que le pécheur qui reçoit les coups les rend tout aussitôt au pécheur qui les lui donne. Si justice se faisait partout, la chose se passerait souvent ainsi entre bons catholiques, au tribunal même de la pénitence.

La flagellation fut sanctifiée par la passion de Notre-Seigneur.

C'est un procédé dont on usa à diverses époques envers les novateurs. Le premier des quakers, *Georges Fox*, fut aussi fouetté juridiquement par les ordres d'un juge de village qui ne pensait pas comme lui.

Le *fouet* étant un stimulant contre la paresse, il n'est pas étonnant que des écuries il ait passé dans les colléges. A l'université comme chez les jésuites, et même chez les oratoriens, il était fort en vogue. Châtiment révoltant, de quelque manière qu'on l'administrât : infligé par la

[1] Deut., cap. xxv, v. 3.

main d'un mercenaire, il était infâme, par la main du maître, il était honteux également pour le patient et l'exécuteur.

Et à quel point n'outrageait-il pas la décence, quand on pense que, dans certaines corporations enseignantes, les verges se trouvaient souvent dans des mains de vingt ans, et que le fustigeant eût à peine été le frère aîné du fustigé!

Il y a des cas même où le fustigé était plus vieux que le fustigeant. Saint Ignace de Loyola n'avait-il pas trente-trois ans révolus quand un régent de Sainte-Barbe, où il faisait sa sixième, le soumit à cette étrange épreuve, qu'il supporta, au reste, avec une résignation tout-à-fait édifiante?

Cette correction avait été abolie en France par la révolution. Quelques gens prétendent qu'elle doit être rétablie comme conséquence naturelle de la restauration; et ces gens-là se disent amis des bonnes mœurs, des bonnes études et des bonnes lettres!

N'est-il donc pas possible de trouver un moyen de répression plus efficace et moins répugnant que ce procédé, qui ne révolte pas moins l'honneur que la pudeur? Les tribunaux ne connaissaient pas de punition plus rigoureuse pour ces criminels précoces en qui la scélératesse a devancé l'âge, pour ces marmots qui étaient traduits en justice en conséquence de crimes auxquels la loi ne permettait pas d'appliquer les peines portées contre l'homme fait. L'enfant était alors livré au question-

naire pour être fouetté *sub custodiâ*, dans la prison, ou *sous la custode*, pour parler le langage barbare des criminalistes. Et des instituteurs, et des hommes qui représentent le père de famille, n'auraient pas horreur de recourir à un châtiment que les juges regardaient comme un supplice ! ils n'auraient pas honte de descendre aux fonctions de bourreau, pour punir des fautes légères de la même manière que les lois punissaient des crimes !

Il faut tout dire cependant. Cette punition n'a pas toujours paru cruelle à ceux qui l'ont subie. Jean-Jacques avoue naïvement qu'il ne la recevait pas sans quelque plaisir de la main de mademoiselle Lambercier.

L'église romaine, qui a retenu quelques pratiques de la religion juive, comme on retient quelques coutumes de sa grand'mère, a conservé l'usage de fouetter les pécheurs avec lesquels elle veut bien se réconcilier.

Nous savons tous qu'aux murs de Saint-Médard,
Trente prélats, tous dignes de la hart,
Pour exalter leur sacré caractère,
Firent fesser Louis-le-Débonnaire
Sur un cilice étendu devant eux.
Louis était plus bête que pieux ;
La discipline en ces jours odieux
Était d'usage..... VOLTAIRE.

Cet usage dura long-temps. Le malheureux Raimond, comte de Toulouse, excommunié par Innocent III, s'y soumit pour conserver ses états, qu'il ne conserva pas. De deux grâces qu'il sollicita de la miséricorde du pape,

celle d'être fouetté dans la cathédrale, et celle d'être réintégré dans son duché, il n'en obtint qu'une, mais elle suffisait à son salut. Les pieds nus, les épaules nues, la corde au cou, ce noble pénitent fut amené par un diacre à la porte de l'église, où le légat eut la charité de le fouetter lui-même; il le méritait.

Henri-le-Grand se crut aussi obligé de se courber sous la baguette des pénitenciers de Clément VIII. Celui pour qui *Paris valait bien une messe* trouva que la France valait bien une *gaulade*, nom que les réformés donnèrent à cette fustigation; et puis c'est par procureur que le héros gascon subit cette pénitence. C'est en pareil cas surtout qu'un roi a raison de se faire représenter.

De pieux personnages se sont souvent condamnés de leur propre mouvement à cette rigoureuse correction. « Tous les vendredis, le roi Louis (IX), dit Joinville[1], se faisoit battre les espaules par son prestre, de cinq ou six chaisnettes de fer, que pour cet effect on portoit emmy ses besoignes de nuict. »

« Foulques, comte d'Anjou, dit Montaigne, alla jusqu'en Jérusalem, pour là se faire fouetter à deux de ses valets, la corde au cou, devant le sépulcre de notre Seigneur : mais ne voit-on pas encore *tous les jours, au vendredi saint*, en divers lieux, un grand nombre d'hommes et femmes se battre jusqu'à se déchirer la chair et percer jusqu'aux os? Cela ai-je vu souvent, et

[1] Mémoires du sire de Joinville, tom. I, pag. 54 et 55.

sans enchantement, » ajoute ce philosophe, qui, soit dit en passant, n'a pas pu *voir tous les jours* ce qui ne se faisait que le *vendredi saint*[1].

Rainier, ermite de Pérouse, avait mis ces tortures à la mode vers 1260. Ses disciples, nommés *flagellants*, se répandirent dans toute l'Europe, et l'édifièrent pendant plus d'un siècle, en s'entre-fouettant en public, *avec un zèle peut-être trop indiscret*, disent les jésuites, qui usaient plus discrètement de cette pratique.

Aux *flagellants* succédèrent les *pénitents* de toutes couleurs. Ces dévots-là se fessaient aussi *coram populo*, mais ce n'était pas à cru, et ils n'y allaient que de main morte. Leurs macérations n'étaient trop souvent qu'une farce entre deux débauches. Henri III et ses mignons conservaient leurs mœurs sous le sac. Rien ne fait mieux connaître ces mœurs que le trait suivant : « Les Parisiens croyant avoir intérêt à ramener dans leurs murs ce monarque, qui, après la journée des *Barricades*, s'était réfugié à Chartres, lui envoyèrent à cet effet une députation de pénitents. En tête figurait l'un de ses compagnons de plaisirs, ce frère Ange de Joyeuse qui, l'année d'avant, avait quitté la cour pour entrer chez les capucins; celui-là même

« Qui prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire. »

Couronné d'épines qui ne le piquaient pas, et le front

[1] Essais de Montaigne, tom. I, chap. XL.

rougi de sang de poulet, courbé sous une énorme croix de carton, ce parodiste de Jésus se traînait en gémissant, entre quatre gredins qui représentaient les Juifs, et faisaient semblant de le battre avec des *fouets*. *Frappez tout de bon*, s'écria son cousin Crillon en voyant défiler cette pieuse mascarade, *fouettez; c'est un lâche qui a endossé le froc pour ne plus porter les armes.*

Si les uns se faisaient fouetter pour leurs péchés passés, d'autres se sont fait fouetter pour leurs péchés à venir. L'abbé Dubos, surprenant l'abbé Terrasson en pareille occupation, criait aux personnes complaisantes qui prêtaient la main à ce pécheur: *Frappez fort; il a fait Séthos.*

Louis XIV entra un jour au parlement le *fouet* en main, et ordonna à *messieurs* d'enregistrer je ne sais quel édit, au sujet duquel ils lui avaient adressé des *remontrances* qu'il fit lacérer. Le procédé était cavalier. C'est ce qui s'appelle mener les gens à la baguette. Cela ne réussirait plus aujourd'hui; mais alors le *fouet* remplaçait le sceptre dans plus d'une main royale. Alors le tzar ou czar Pierre civilisait avec le *knout* ceux des boyards que sa hache avait épargnés. Autre temps, autres mœurs.

Concluons. L'usage du *fouet* est-il bon? L'université de France dit oui, celles de Belgique disent non; la justice en Hollande dit oui, la justice en Belgique dit non: mais, dans tous les pays, les juifs et les postillons s'accordent pour le maintenir. N'en déplaise aux jurisprudents et aux cuistres, inférons-en que l'usage du *fouet* n'est in-

contestablement louable que dans les écuries et dans les synagogues.

Faire claquer son fouet, se dit d'un jactancieux, d'un homme qui fait plus de bruit que de besogne, comme aujourd'hui tel général terroriste qui porte le plumet blanc, et qui, lorsqu'il portait le plumet tricolore, faisait plus de besogne que de bruit.

LES CONTES NOIRS.

L'histoire devient de jour en jour moins amusante. Les horreurs commencent à être rares. Sur six gazettes on peut en lire trois sans trembler. Trois ou quatre misérables crimes par semaine tout au plus, et encore leur accorde-t-on à peine quelques lignes prises sur la politique. Ce que la réalité nous refuse, cherchons-le dans l'idéal. Lisons des romans, lisons des contes.

Les contes sont au roman ce que les anecdotes sont à l'histoire. Tout amateur de niaiseries leur doit une attention égale à celle dont les esprits sérieux honorent ces autres contes que l'on sème par-ci par-là dans les chroniques pour en égayer l'ennui.

Nous avons des contes de mille couleurs. Je les croyais épuisées toutes, quand on a annoncé les *Contes noirs*.

Ces contes justifient assez bien leur titre. De même qu'en *dioptrique* le noir est reconnu comme le produit de l'absorption de toutes les couleurs, pour l'analyse, les

Contes noirs sont évidemment le résultat de la confusion des contes de tous les genres.

Vous y reconnaissez, tantôt un conte de Bocace, tantôt un vieux fabliau, tantôt un conte arabe, rajeunis à la vérité par tout le charme du talent de *ma mère l'Oie.*

Les personnes qui, indépendamment des émotions, cherchent l'instruction dans la lecture, feront bien néanmoins de lire les *Contes noirs.* De grands mystères y sont développés, de grands secrets y sont révélés, et l'on s'y instruit de choses qui ne se trouvent pas dans des livres plus graves, voire même l'Encyclopédie. Là sont consignés les *arcanes* de la sorcellerie, de la magie, de la nécromancie et de l'exorcisme. Là on apprend à connaître les rapports cachés qui lient les habitants de ce monde avec ceux de l'autre; le pouvoir du diable sur l'homme et de l'homme sur le diable. Là on voit quelle est la propriété des chemins *croisés ;* la puissance de *la clavicule de Salomon* et du *chant du coq ;* l'efficacité de *la poule noire* et du *manche à balai*, la vertu du *pain de saint Nicolas*, et surtout celle d'une goutte d'eau bénite, d'un signe de croix et d'un *Salve regina* employés à propos.

Les amateurs de merveilleux ne liront pas sans un grand plaisir les histoires de *Mélusine*, de *Gabrielle de Provence*, *des chanoines de Bayeux*, du *magicien Bobinot*, du *magicien Pierre d'Apône*, du *sorcier Agrippa* et de *Raoul-le-Hargneux*, qui n'est pas sorcier, mais simplement *loup-garou ;* espèce de renégats, qui à la faveur d'un pacte fait avec le diable, revêtent de temps en

temps certaines formes, sous lesquelles ils font peur aux petits garçons [1].

Les revenants, le diable et les curés, sont les acteurs mis le plus fréquemment en jeu dans cette compilation. C'est le diable qui bâtit les granges, les châteaux, les ponts, et qui donne les trésors. Mais il ne fait rien pour rien. Il gagne ou croit toujours gagner une âme à chaque marché. Avec bien des gens ce serait se contenter de peu. *Thomas*, l'ivrogne, lui vend la sienne pour trois écus. A la place de Thomas, mettez Lazarille, et voilà le diable pris pour dupe, encore qu'il ne soit pas prouvé que les écus fussent de six francs.

Le diable au fait n'est pas si malin qu'on croit; il vit un peu sur sa réputation. Le moins malin des curés en sait presque toujours plus que lui. Presque tous ses traités tournent à sa confusion, ce qui me semble plus édifiant que moral; car enfin il tient toujours ses engagements, et les chrétiens avec lesquels il contracte y manquent le plus qu'ils peuvent. Devant un juge de paix, le diable aurait toujours raison, si j'étais l'avocat du diable. Mais le diable peut-il avoir raison depuis l'invention de l'eau bénite? Le curé de Meudon nous apprend, dans l'histoire de Pantagruel, avec quel succès cette recette fut employée contre le diable de Pape-Figuière [2]. Lisez les *Contes noirs*, et vous verrez qu'un curé de Sezanne ne s'en servit pas moins habilement dans une circonstance

[1] Historique.

[2] Id.

bien autrement difficile. Il n'avait pas affaire à l'un de ces pauvres diables qui *ne savent grêler que sur le persil*, mais au grand diable d'enfer, mais à Belzébuth en personne. Ce curé est un des exorcistes les plus retors que j'aie jamais connus. Voici à quelle occasion il donna deux preuves éclatantes de sa prud'homie et de son savoir-faire.

Jean Mullin, fermier, vivait à l'aise aux environs de Sezanne, quand le tonnerre, qui tombe sur les granges comme sur les églises, brûle avec sa grange toute sa récolte de l'année.

Sans perdre de temps à se désoler, cet esprit fort, à qui il restait quelque argent, fait rebâtir sa grange; mais l'édifice n'était pas à moitié que les fonds lui manquent. Il s'adresse en vain à ses parents, à ses amis même, et se voit menacé d'une ruine complète si, avant la moisson, qui promet d'être fort belle, il n'a pas terminé les bâtiments nécessaires pour la recueillir.

Il y rêvait un soir, tout en se promenant sur un *chemin croisé;* tout-à-coup se présente à lui un grand homme vêtu de noir, et dont les pieds difformes étaient emboîtés dans des bottines, comme les mains cachées dans des gants rouges. « Veux-tu, lui dit celui-ci, que ta grange soit rebâtie cette nuit *avant le chant du coq?* livre-moi l'enfant dont ta femme est grosse, *car j'aime particulièrement les petits enfants* [1].

[1] Historique.

Jesus Maria! s'écrie le fermier, qui les aimait aussi. A ces mots, appuyés d'un signe de croix [1], l'homme noir disparaît en grommelant. Le fermier vit à qui il avait affaire; il s'en retourna, bien déterminé à ne jamais traiter avec *un tel fripon* [2].

Cependant juillet arrive, et la grange ne s'achevait pas. Jean Mullin, plus embarrassé que jamais, revient encore, sans trop y penser, au *chemin croisé*. Nouvelle apparition de l'homme noir; nouvelles propositions. Sur six enfants qu'a le fermier, le diable n'en demande qu'un, et, à ce prix, il se charge de faire la fortune de tous les autres. « Le diable (c'est l'historien qui parle) tient à Jean Mullin de si beaux discours sur l'état de ses affaires, que ce bon père se laisse séduire. » Il s'engage à livrer son enfant dès qu'il sera né, et signe cet engagement de son sang, comme cela se pratique en pareille occasion.

La nuit à peine est venue, que le diable se met à l'œuvre. Quantité de petits diables travaillent sous sa direction à la construction du bâtiment, et ils y allaient d'un tel train, que l'ouvrage aurait été infailliblement terminé avant l'époque fixée. Les remords commencent à saisir Jean Mullin. Que deviendra son enfant? comment rompre le marché [3]? *Inspiré par son bon ange*, il court chez le curé.

« Encore un tour de ce renégat de Belzébuth? s'écria

[1] Historique.
[2] Id.
[3] Id.

ce saint homme, qui au reste *se moquait du diable et de ses cornes* [1]. Il s'habille à la hâte, et trouve qu'en effet les diables ont travaillé avec une telle activité, qu'il ne reste plus que deux pieds de la couverture à achever. Si la grange est finie *avant le chant du coq*, le contrat est obligatoire. Sans perdre un moment, le curé court au poulailler [2], en secoue fortement la porte; le coq s'éveille, chante, et la troupe infernale disparaît en hurlant.

Cela fait, le curé va se coucher. Cette expédition donna cependant presque autant de crédit au diable qu'au curé, car les paroissiens, en apprenant l'histoire de Jean Mullin, regrettaient de n'avoir pas eu affaire comme lui à un entrepreneur qui travaillait si vite et à si bon marché.

Telle qu'elle était, la grange servit. Il est vrai qu'on ne put jamais venir à bout d'en achever la toiture. Ce qu'on faisait le jour était détruit la nuit suivante; si bien que le trou n'était pas encore bouché il y a quarante ans [3].

Jean Mullin se croyait débarrassé du diable. Mais il se trompait, comme la suite de cette histoire vous l'apprendra. La femme de ce fermier accouche, et meurt en mettant au monde une petite fille qu'on se hâta de baptiser comme de raison, et qu'on nomma Antoinette.

[1] Historique.
[2] Id.
[3] Id.

Depuis cette époque jusqu'à celle où Jean Mullin songea à marier sa fille, rien d'extraordinaire, sinon que tous les ans on entendait un sabbat d'enfer autour de la grange, à l'heure où les diables avaient été mis en déroute.

A quinze ans, Antoinette, qui était devenue fort jolie et dont plusieurs jeunes gens se disputaient le cœur, rêve qu'un jeune homme plus aimable et mieux fait qu'aucun de ceux qui s'occupaient d'elle lui baisait la main. Elle s'éveille : le rêve était une réalité. Un jeune homme était auprès de son lit, et lui faisait les aveux les plus tendres. En fille vertueuse, elle demande au galant par où il était entré; celui-ci ne répondant à la question que par de nouvelles protestations, Antoinette lui ordonne de se retirer, ce qu'il fit en sortant par la fenêtre [1].

Mais il laissait le jeune cœur brûlé d'un feu qui croissait de *minute en minute*. Huit jours de suite il revient à minuit sonnant, entrant et sortant toujours par la même porte, c'est-à-dire par la fenêtre [2]. Le neuvième jour ou la neuvième nuit, cet amant, toujours mystérieux, cesse d'être discret. Mais il se montre si tendre, si aimable, qu'Antoinette ne peut lui refuser le serment *de l'aimer toujours*. Bref l'amant devient époux. Le lendemain il le prouva, car il manqua l'heure du rendez-vous. Antoinette, qui s'était couchée beaucoup plus tôt qu'à

[1] Historique.

[2] Id.

l'ordinaire[1], désespérait de voir arriver son bien-aimé, quand, vers les deux heures, se fait entendre un bruit lointain, mais effrayant, et qui le devient davantage à mesure qu'il s'approche. La fenêtre s'ouvre, non plus à petit bruit, mais avec fracas; et, au lieu d'un beau jeune homme, paraît le monstre dont Piron a tracé ainsi le portrait :

Il a le teint d'un rôt qui brûle,
Le front cornu,
Le menton comme une virgule,
Le pied fourchu[2],
Le fuseau dont filait Hercule
Noir et crochu,
Et, pour comble de ridicule,
La queue au cu.

Tu es à moi *pour toujours, tu en as fait le serment*, dit-il à la fille de Jean Mullin en lui passant la griffe sous le menton; puis il s'évanouit, et laisse dans la chambre une odeur empoisonnée.

Le diable renouvelle plusieurs fois ses visites sous cette forme moins séduisante que la première, rappelant chaque fois à la pauvre fille qu'elle s'était *donnée à lui pour l'éternité.*

On recourt de nouveau au curé. Assisté du vicaire, et muni de l'attirail nécessaire, l'intrépide exorciste vient

[1] Historique.

[2] C'est pour cela que le diable porte toujours des bottines quand il se met en bourgeois.

dès dix heures du soir. Rien d'héroïque comme l'attitude qu'il prend. Campé sur une chaise, le Bréviaire en main, le bénitier entre les jambes, il déclare fermement qu'il ne désemparera de là qu'après en avoir expulsé l'ennemi de Dieu et des hommes [1].

Tant de résolution inspire une telle confiance, qu'un quart d'heure après tout le monde dormait dans la chambre, à commencer par le curé lui-même. Mais l'ennemi veillait. A minuit le beau jeune homme reparaît; il se disposait à sceller sa paix avec Antoinette, plus séduite que jamais, quand le prêtre s'éveille en sursaut, se frotte les yeux, et reconnaît, dans celui que la pauvre fille trouvait beau comme un ange, un ange de ténèbres qu'il a déjà exorcisé deux ou trois fois [2]. Et vite il s'arme du goupillon, force le tentateur à reprendre sa forme, puis il le conjure au nom du Dieu vivant [3] de dire ce qu'il demandait. *Celle qui, par serment, s'est donnée à moi pour une éternité*, répond Satan, qui se disposait à emporter sa femme. Le curé sentait toute la valeur d'un serment: il aurait bien pu, comme ses confrères le font tous les jours, contester la validité d'un mariage qui n'avait pas été béni par l'église; mais il aima mieux user de ruse. Quittant donc le ton impérieux, il représente au ravisseur « qu'il avait agi avec fraude; qu'il n'était l'époux d'Antoinette que par surprise, que la surprise était con-

[1] Historique.

[2] Id.

[3] Id.

damnée par les *lois divines et humaines*, que néanmoins on ne le tourmenterait pas plus long-temps, s'il consentait seulement à différer un peu l'enlèvement; qu'on ne lui demandait que de laisser Antoinette en paix pour faire au moins ses adieux, jusqu'à ce que la bougie qui était allumée dans la chambre fût consumée [1].

Le diable, convaincu par tant de logique, et d'ailleurs plus capable de procédés qu'on ne le croit, accorde le délai. Le curé aussitôt se jette sur la bougie, la souffle, l'enveloppe dans trois serviettes dûment trempées d'eau bénite, enferme le tout dans une armoire qu'il prend la précaution de bénir, et met la clef dans son gousset, qui était béni aussi. Force fut au diable, qui craint l'eau comme le feu, d'abandonner la partie. Voilà, il faut en convenir, deux tours bien habiles pour un curé champenois; un curé normand n'aurait pas fait mieux.

Ce conte, que nous n'avons peut-être pas assez abrégé, donne une idée de la plupart de ceux qui composent ce recueil, et de l'esprit dans lequel il est écrit. Ils sont tous aussi ingénieux, mais non pas aussi amusants.

Remarquons, avant de finir, que, comme le *jeu de l'oie*, ce conte est renouvelé des Grecs. Les amours du diable et d'Antoinette ont quelque ressemblance avec ceux de Cupidon et de Psyché. C'est le même fond, modifié par les ressources particulières à deux religions différentes; preuve que le génie du christianisme n'est pas aussi anti-poétique que l'affirment Boi-

[1] Historique.

leau et certains adversaires de la doctrine du vicomte de *Châteaubriand.*

Nous laissons aux gens de goût à décider qui l'emporte de la fable milésienne ou du conte champenois; mais nous osons déclarer que nous préférons le style d'Apulée à celui du conteur moderne, qui avoue au reste assez franchement, dans sa préface, n'avoir pas de style à lui. Il écrit sous la dictée de la circonstance, triste ou gai, sentimental ou folâtre, suivant son sujet; quelquefois même, dit-il, *je trempe ma plume dans les larmes :* il la trempe plus souvent encore dans le bénitier, et malheureusement pour lui y a-t-il plus d'eau que de sel dans l'encre qu'il y trouve.

LES CORNES.

Il importe peu aux dames de savoir que la substance désignée par ce mot, dérivé du latin *cornu*, s'appelle en grec *keras*, en hébreu *keren*, en chaldéen *keran*, en arabe *karn*, en gothique *haum*, en anglo-saxon, en anglais, en allemand, et dans tous les dialectes teutoniques, *horn.* Mais cela importe beaucoup aux personnes qui aiment à trouver en déjeunant de l'érudition toute faite.

Il y a des cornes de plus d'une espèce. Par lesquelles commencerons-nous?

Suivons l'ordre chronologique; parlons d'abord des cornes qui, dans le paradis terrestre, paraient le front

des animaux, même avant qu'il y eût un homme et une femme au monde.

Cet ornement affecte des formes différentes, suivant la nature de l'animal sur la tête duquel il est implanté. Rond, sinueux et poli, sur la tête du bœuf, sur celle du cerf et du daim il est rude, rameux, et semble une branche dépouillée de ses feuilles. Il se roule en volute autour des oreilles du bélier, se dessine en arc au-dessus de celles du bouc, se plie en crochet sur le front du gnou, et sort droit comme une épée de celui de la licorne.

Que parlez-vous de licorne? nous dira-t-on. Les naturalistes n'affirment-ils pas qu'elle n'a jamais existé? Qu'ils disent ce qui leur plaît. L'existence de la licorne n'en est pas moins un article de foi. N'est-elle pas attestée par les livres canoniques?

David prie le Seigneur de sauver son humilité *des cornes des animaux qui n'ont qu'une corne*[1]. Le prophète-roi se soucierait-il d'un animal qui n'existerait pas? Aussi voyons-nous des licornes dans toutes les bibles enrichies de gravures. Quel dessinateur oserait peindre Adam passant en revue les animaux du paradis, ou Noé les recueillant dans l'arche, sans faire figurer dans le tableau une couple de licornes? Enfin la plume véridique à laquelle nous devons l'histoire de la princesse de Babylone ne donne-t-elle pas une licorne pour monture au bel Amazan, et six licornes pour attelage au carrosse

[1] Salva me ex ore leonis, et a cornibus unicornium humilitatem meam.
Ps. XXI, v. 22.

dans lequel la belle *Formosante* fait le tour du monde civilisé ?

Espérons qu'un de ces jours quelque homme de génie mettra les naturalistes d'accord sur ce point avec les théologiens. Cela n'est pas absolument impossible. En trouvant le moyen de concilier, avec les assertions de la Genèse, le résultat de leurs découvertes sur les diverses modifications qu'a éprouvées le globe, nos géologues ont fait une chose bien autrement difficile. Mais poursuivons.

Tot capita, tot cornua. Autant d'espèces de bêtes à cornes, autant d'espèces différentes de cornes. Le renne, l'élan, le chamois, le buffle, le gnou, l'antilope, n'ont-ils pas chacun leur coiffure particulière, très distincte de celles que nous avons décrites plus haut ?

Le rhinocéros, ou monocéros, porte une corne sur son nez ; mais c'est relativement à sa forme seule que l'on donne ce nom à cette espèce particulière de défense formée de poils étroitement agglomérés.

On appelle aussi corne, cette substance solide, sèche et indolente[1] qui recouvre le pied de certains animaux dits *fissipèdes* et *solipèdes*, suivant que cette corne est ou n'est pas fendue.

Le cheval, le mulet et l'âne sont des *solipèdes*. La chèvre, le mouton, le cochon, sont des *fissipèdes*, autre-

[1] Indolente ne signifie pas ici paresseuse, mais insensible. Il serait à désirer que cette acception, dans laquelle ce mot est employé par les savants, passât dans la langue usuelle.

ment dits *pieds fourchus*. Les animaux de cette espèce payaient, à l'entrée des villes, un droit auquel on a long-temps assujetti les juifs, et que les commis d'une barrière de Paris voulurent absolument faire payer à un *théologal*, qu'ils étaient loin de prendre pour un docteur et même pour un homme.

La corne sur la tête ou aux pieds des animaux est une arme également redoutable. Le pied d'un cheval n'est pas moins à craindre que la tête du taureau.

L'âne donne aussi des coups de pied. Ceux-là ne tuent pas le lion, ils l'achèvent. On désigne par cette locution, *coup de pied de l'âne*, ces outrages que la lâcheté prodigue au malheur, ces attaques dont la canaille accable un galant homme à terre.

C'est dans la corne du pied d'un cheval que le poison dont mourut Alexandre fut envoyé de Grèce à Babylone, si l'on en croit Quinte-Curce.

Les Sarmates, les Daces, les Gètes, se servaient de la corne pour faire des cuirasses. C'est avec cette substance, taillée en écailles, qu'étaient fabriquées ces armures qui les recouvraient de pied en cap, et sous lesquelles ils ressemblaient autant à des poissons qu'à des hommes, ainsi qu'on peut le voir dans les bas-reliefs de la colonne trajane.

On donne le nom de cornes à nombre d'objets qui, sans être formés de la matière des cornes, en rappellent la forme. C'est à ce titre que l'on désigne de ce nom ces tubes de substance charnue qui s'alongent

ou se retirent au caprice du limaçon qui les porte.

Insecte impur, qui traînes ta prison,
Toi que notre courroux écarte avec raison,
Que je dois t'admirer lorsque tu développes
Les étonnants ressorts de tes longs télescopes,
Et qu'à mes yeux surpris tu présentes les tiens
Qu'élèvent par degrés leurs mobiles soutiens.

Par ces vers, où le fils de Racine se montre héritier du talent de son père, on voit que le limaçon a ses yeux au bout de ses cornes. Au rebours de certains individus qui ont des cornes parcequ'ils n'y voient pas, il n'y verrait pas s'il n'avait pas de cornes.

Des expériences multipliées prouvent, ainsi que l'attestent le révérend père *Lescarbotier* et d'autres savants, que les cornes se reproduisent dans ceux des limaçons auxquels on les retranche, leur eût-on même amputé la tête pour ne pas manquer l'opération. Si l'on se rappelle qu'à ce privilége les limaçons joignent celui d'être doués des deux sexes et, qu'isolé dans sa coquille chacun d'eux suffit par lui-même à la reproduction de son espèce, on sera forcé de reconnaître que, tout *impur* qu'il est, cet *insecte* est encore moins imparfait que l'homme. Que deviendrait la race d'Adam si l'un des sexes dont elle se compose était condamné à la réclusion ou à la décapitation?

Le nom de corne est employé quelquefois pour désigner les angles de certains objets, tels que ceux de ce feutre triangulaire dont nous couvrons notre tête les

jours de cérémonie, et que le génie du dix-neuvième siècle est parvenu à rendre isocèle, d'équilatéral qu'il avait été pendant toute la durée du siècle de Voltaire.

Tous les chapeaux n'ont pas trois cornes. Celui qui servait de couronne au doge de Venise n'en avait qu'une, et s'appelait corne ducale, *corno ducale*. Sous cette singulière coiffure, ce doge en portait une autre plus étrange encore : c'était une coiffe de femme. Quelle était l'origine de cette antique mascarade ? Quelques auteurs pensent qu'on voulait rappeler par là que l'état avait été sauvé une fois par le beau sexe, à la pénétration duquel il fut redevable de la découverte d'une conspiration, si ce n'est à son indiscrétion. Cela est plausible. Mais qui sait si dans cette république, où l'on voit de tous côtés le doge à genoux devant le lion ailé qui la représentait, on n'avait pas voulu, par un autre emblème, apprendre à ce prince, plutôt esclave que maître dans Venise, qu'il n'y était que comme une femme en puissance de mari ?

Les Juifs appelaient cornes les quatre angles de l'autel. C'était un moyen de salut pour les proscrits que de s'attacher à l'une de ces cornes ; ils se mettaient ainsi sous la garde de Dieu même. Cela ne sauva pas cependant la vie au capitaine Joab, qui, assassiné dans le tabernacle par ordre de Salomon, fils de David,

Ensanglanta l'autel qu'il tenait embrassé.

RACINE.

Les gentils avaient plus de respect pour la sainteté de ce refuge. Les assassins qu'Antipater envoya contre Dé-

mosthènes n'osèrent pas l'égorger au pied de l'autel de Neptune. Le sang de Pausanias ne fut pas versé dans le temple de Minerve. N'en concluons pas néanmoins que Salomon ait eu tort : c'était le plus sage des hommes.

C'est improprement qu'on appelle cornes les traits qui s'élèvent sur le front de Moïse. Ils sont là pour figurer les rayons lumineux que ce législateur rapporta du tête-à-tête qu'il eut avec le Seigneur sur le mont Sinaï. Si le vulgaire n'y voit que des cornes, la faute en est aux sculpteurs, qui ont trop souvent la manie de rendre avec la pierre ce que la pierre ne saurait représenter. C'est aux peintres seuls qu'il appartient d'imiter la lumière. Il faut savoir se renfermer dans les bornes de son art : au-delà le génie lui-même ne fait que des bévues.

Les cornes figurent fréquemment sur le front des dieux de la fable. Les égypans, les faunes, les sylvains, les satyres, sont tous coiffés comme des boucs, comme lesquels ils sont aussi chaussés. Les poëtes n'ont-ils pas voulu donner à entendre par là que ces habitants des forêts n'étaient pas galants seulement envers les nymphes ?

> Novimus et qui te... transversa tuentibus hircis.
>
> VIRG., *Egl.*

Si cela est, l'ornement qui décore leur tête devrait, à ce qu'affirment quelques voyageurs, se retrouver sous le bonnet des Calabrois, comme sous le casque de plus d'un soldat du pape.

Il est assez singulier que ce soit d'après les satyres que

les chrétiens aient représenté le Diable, qui porte aussi des cornes. Les membranes que nous lui attachons au dos en guise d'ailes n'établissent guère d'autre différence entre cet ange des ténèbres et le dieu Pan, que celle d'une chauve-souris à une souris. On serait d'autant plus fondé à en induire qu'en ceci, comme en beaucoup d'autres choses, nous avons pillé le paganisme. En effet, le portrait du Diable ne nous a pas été tracé par les livres saints, qui s'occupent plus de ses œuvres que de sa personne. Michel-Ange et le Dominicain, qui l'ont peint; le Dante et Milton, qui l'ont décrit, sans l'avoir vu peut-être, pourraient bien ne nous en avoir donné que des portraits de fantaisie.

Un seul homme semble avoir eu une idée juste de ce que doit être la figure du Diable. Il pense que l'empreinte de tous les vices, comme toutes les défectuosités, doivent se réunir sur le front de l'auteur de tout mal. Cette idée de Lavater, qui n'a pas toujours le sens commun, est une idée de génie : c'est aux artistes à la méditer. Winckelmann n'a rien dit de plus heureux et de mieux senti.

Jupiter Hammon portait des cornes de bélier. Comme nous ne nous piquons pas de tout deviner, nous avouons ingénument que nous ignorons ce que signifiait cet attribut sur la tête du roi des dieux. C'est aux antiquaires, qui sont pour les anciens mystères ce que les théologiens sont pour les nouveaux, à nous expliquer cet emblème. On ne l'a pas fait jusqu'ici d'une manière satisfaisante.

C'est à Jupiter, puisque nous sommes sur son chapitre, que l'on est redevable de la *corne d'abondance*. En plaçant parmi les astres la chèvre Amalthée, sa nourrice, il retint une de ses cornes, et en fit présent aux nymphes qui avaient soigné son enfance : c'était un beau cadeau. On sait que cette corne est une source inépuisable en richesses de tout genre. Qu'est-elle devenue ?

Un docte [1] fait, en ses écrits,
Passer la corne d'abondance
Des griffes des gens de finance
Au greffe des gens de Thémis :
Soit ; mais maint fait aussi nous prouve
Qu'assez souvent on la retrouve
Sous le chapeau d'aucuns maris.

Nous voici à un article bien délicat ; car, bien qu'il soit question de chapeaux, ce n'est plus de leurs cornes qu'il s'agit.

Par quelle singularité a-t-on voulu qu'un honnête homme pour lequel une honnête femme n'a pas toute la fidélité possible soit couronné d'une manière aussi bizarre ? C'est ainsi qu'Ovide coiffe Actéon. Mais quel rapport y a-t-il entre la mésaventure de cet indiscret et celle dont nous parlons ? Vu la place que les cornes occupent, l'animal qui les porte ne saurait les voir. Veut-on donner à entendre, en coiffant ainsi les maris trompés, qu'eux seuls ne voient pas ce qui est vu de tout le monde ? Voilà encore un problème à résoudre.

[1] Demoustier.

Quoi qu'il en soit, les peuples les plus civilisés attachent tous aux cornes, dans le cas en question, la même idée. On la trouve dans les comédies anglaises et italiennes, comme dans les comédies françaises. L'espèce de mari à laquelle elle se rattache se nomme en italien *becco cornuto* (bélier cornu), d'où nous vient sans doute *bec cornu*, locution employée par Molière [1], et dont le sens est mieux compris que la lettre. Shakespeare, dans les *Femmes joyeuses de Windsor*, emploie une figure analogue à cette expression. Sir John Falstaff appelle dans cette pièce *bélier à deux pieds* un mari contre lequel sa galanterie a formé les projets les plus hostiles. Les plus grands auteurs du siècle de Louis XIV, Bossuet excepté toutefois, fourmillent de plaisanteries de ce genre. On les goûtait alors. Pourquoi les goûte-t-on moins aujourd'hui? On dit que cela tient à notre délicatesse. J'aime à le croire; j'aime à apprendre que nous avons plus de goût que la cour la plus polie qui ait existé. Mais notre répugnance ne tiendrait-elle pas aussi à ce que les facéties sur lesquelles portent ces railleries sont un peu moins rares au temps présent qu'au temps jadis, *et qu'on n'aime pas entendre parler cordes dans la maison des pendus.*

Dans la Bible, le mot corne au figuré rappelle une tout autre idée. Comme la verge, la corne était pour le peuple de Dieu un symbole de la puissance. « Je bri-

[1] Voyez *le Médecin malgré lui*, acte I, scène 1.

serai, dit le Seigneur[1], toutes les cornes des pécheurs, et les cornes des justes seront exaltées. » Et ailleurs[2], « La corne de l'homme heureux qui craint le Seigneur sera exaltée en gloire. » N'est-il pas bizarre que ce qui était pour les pères un emblème de gloire soit devenu pour les enfants un signe d'infamie? En beaucoup d'endroits, et long-temps, les juifs modernes ont été contraints de porter, en guise de bonnet, une corne qui les désignait aux outrages que tout bon chrétien se croyait en droit de leur prodiguer.

La matière de la corne est d'un grand usage dans les arts. Elle entre même dans la composition de certains médicaments. De là cette habitude des apothicaires belges et bataves, d'arborer au-dessus de la principale entrée de leur maison d'énormes bois de cerfs: on les trouverait plutôt sans sucre que sans cornes; mais c'est l'indice de leur profession, et non de leur condition.

La corne, que les chrétiens emploient à faire des peignes, des tabatières, des lanternes, des écritoires et des tuyaux de pipes, servait chez les Juifs à un usage encore plus noble: elle y tint souvent lieu de la sainte ampoule. C'est dans une corne qu'était contenue l'huile dont Samuel, qui ne regardait pas les rois comme inamovibles, se servit pour oindre David, du vivant même de Saül. *Tulit ergo Samuel cornu olei, et unxit eum*[3]. Au-

[1] Ps. LXXIV, v. 11.

[2] Ps. CXI, v. 9.

[3] Reg. lib. I, cap. XVI, v. 13.

jourd'hui ce vase n'est employé que pour médicamenter à l'écurie.

Les cornes figurent dans plusieurs proverbes. Nous en citerons deux : On prend, dit l'un, les bêtes par les cornes, et les hommes par les paroles. Celui-là est d'un grand sens. Pour indiquer qu'il faut attaquer une affaire par le point le plus difficile, l'autre dit qu'il faut prendre le taureau par les cornes.

On n'en finirait pas si on voulait aller chercher les cornes partout où il y en a, comme si on voulait tenir note de toutes les manières de faire des cornes. Ployez les doigts de la main droite, excepté l'index et le medius, que vous écartez en les alongeant, vous vous exposez à fâcher le chien ou l'homme vers lequel vous les dirigez. Cela s'appelle faire les cornes à quelqu'un. Lui faire des cornes est tout autre chose : c'est un plaisir moins innocent.

En fermant un livre, pliez-vous l'angle de la page où vous en êtes resté, c'est encore faire des cornes. Cette manière de faire des cornes est aussi fort à l'usage des dames ; mais comme elle laisse trace, c'est celle que je leur pardonne le moins facilement.

MES CONFESSIONS.

A L'ERMITE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN [1].

Que devenez-vous, cher ermite? voilà des siècles que nous n'avons eu de vos nouvelles. Auriez-vous donc tout-à-fait renoncé à éclairer le monde, dont vous étiez une des plus éclatantes lumières? Auriez-vous mis la flamme sous le boisseau, ou, pour parler sans parabole, l'éteignoir sur la chandelle? Vous seriez-vous retiré chez les cénobites de la Trappe, ou battriez-vous la campagne avec un parti de missionnaires?

Vous manquez à la société entière. Mais personne ne s'en aperçoit plus que moi. Vos conseils étaient ma règle. Comment me les procurer aujourd'hui? Je ne sais où vous prendre. J'en ai pourtant plus besoin que jamais. J'ai la goutte dans la poitrine, et ne sais à quel saint me vouer. M'abandonnerez-vous en cette extrémité, saint homme? Vous qui m'avez si souvent aidé à bien vivre, ne m'aiderez-vous pas à bien mourir?

Voilà ce qui m'occupe aujourd'hui. Je veux définitivement mettre mes affaires et ma conscience en ordre, et ne mourir ni intestat ni *déconfès*. Cela n'est pas sans conséquence pour un homme qui veut qu'après sa mort on obéisse encore à sa volonté, et qui ne veut pas après

[1] Voyez la signature.

sa mort être le jouet de la volonté d'autrui. Je veux donc tester et me confesser. Quant à ce premier objet, on peut s'adresser au notaire du coin; il n'en est pas de même quant au second. Le premier abbé venu n'est pas mon fait. Je veux des conseils en échange de mes confidences; je veux des consolations et non des menaces. Il me faut donc un confesseur également éclairé et indulgent. Or, les lumières et l'indulgence ne se trouvent pas toujours dans la même soutane, même en ce pays-ci. C'est donc à vous que j'ai recours, cher ermite, à vous qui savez que les hommes sont faibles et que Dieu n'est pas impitoyable. Je commence mon *confiteor*.

Mais sous quelle forme me confesserai-je? sera-ce en public? sera-ce en particulier? Il y a de grands exemples en faveur de ces deux pratiques. Je sais bien que, depuis qu'une dévote s'est accusée à haute voix et en pleine église, d'avoir péché avec un diacre de la paroisse, la confession publique est tombée en désuétude. N'a-t-on pas vu néanmoins J.-J. Rousseau, Marmontel et le comédien Desforges, soi-disant *poëte*, publier naguère leurs fredaines, pour l'édification des fidèles? Pourquoi n'en ferais-je pas autant! il n'y aurait pas, ce me semble, tant d'amour-propre à les imiter en cela. D'ailleurs la confession d'un homme qui a vieilli ne peut-elle pas être de quelque utilité pour les hommes qui entrent dans la vie? Cette dernière considération me décide. Comme je tiens plus encore à être utile qu'à passer pour parfait, je dirai tout. Servir les hommes même quand on

n'est plus, n'est-ce pas prolonger son existence? C'est là mon goût, à moi. J'aimerais mieux, je crois, fertiliser de mes restes le verger d'un pauvre, que de me dissoudre inutilement en terre sainte. Venons-en donc à ma confession.

Mais, à ce mot, pourquoi vois-je des sourcils se froncer, et plus d'un visage prendre l'expression de l'inquiétude? Dire du mal de soi, ce n'est pourtant pas chagriner les autres, ordinairement. Croit-on que je m'épargnerai? Non. Peut-être craint-on que je n'épargne pas autrui? Que l'on se rassure. La confession que je publie n'est que la mienne. Quelques pénitents, à la tête desquels je suis fâché de voir le philosophe de Genève, en confessant leurs péchés, ont, il est vrai, confessé les péchés du prochain. C'est porter la sincérité trop loin. La publicité donnée à une sottise faite en commun, si elle est confession quant à vous, est accusation quant à votre complice. L'on n'est pas maître de divulguer un secret dont un autre partage avec nous la propriété. Cela est de rigueur, surtout relativement à certaines folies dont la société parle avec beaucoup de sévérité, tout en les supportant avec beaucoup d'indulgence. Il n'est enfin permis qu'aux dames, quand elles sont assez franches ou assez folles pour faire un pareil aveu, de nommer le prédestiné avec lequel elles ont encouru l'éternelle damnation. Cet aveu, qui est plus souvent un acte d'amour qu'un acte de contrition, est encore une faveur. Je n'ai jamais perdu ces principes de vue : ce sont ceux de tout galant homme

en province; et, grâce à l'inconséquence des femmes, il n'y aurait aucun inconvénient pour les galants de Paris à les adopter. Rapportez-vous-en aux dames pour se donner vis-à-vis de vous le mérite de divulguer ce que vous aurez eu, vis-à-vis d'elles, le mérite de taire. Dans ce cas du moins votre probité n'a aucun reproche à faire à votre amour-propre, et vous pouvez être fat en sûreté de conscience.

Je passerai donc sur tous les péchés faits de compte-à-demi. Je ne dirai rien de ce qui concerne les autres, mais je ne dirai pas non plus tout ce qui me concerne. C'est une vanité ou une humilité bien mal entendue que cette franchise qui porte un homme à s'offrir nu de la tête aux pieds aux yeux du public. Le cynisme n'a jamais réussi complètement à personne, pas même à Marmontel, qui, en s'accusant, croyait se vanter, et dont les mémoires contiennent certaines révélations qu'il devait pourtant par fierté, si ce n'est par pudeur, taire surtout à ses enfants, pour qui seuls il écrivait, dit-il; ce qui le met à la tête d'une famille nombreuse, s'il est père de tous ses lecteurs. Pourquoi ce patriarche académique les met-il si souvent dans le cas de jeter sur lui le manteau que Sem et Japhet étendirent sur le propagateur de la vigne?

Ma confession ne sera ni celle d'un homme du monde, ni celle d'un homme d'affaires, ni celle d'un homme d'état, mais seulement celle d'un homme de lettres.

Je commencerai par m'accuser de n'avoir pas porté ce titre d'homme de lettres avec assez de fierté, et de m'être

laissé imposer trop souvent par le ton tranchant dont quelques gens à la mode parlent dans les sociétés des hommes qui honorent le plus cette profession, par l'assurance avec laquelle ils dépriment les plus louables productions du génie. Je croyais leurs opinions fondées sur des droits. Je croyais que le sentiment de leur supériorité les portait seul à en user ainsi avec des hommes supérieurs. Certain aujourd'hui que chez eux l'impertinence tire sa source de l'ignorance, je me repens très sincèrement de ma modestie; je confesse qu'après l'homme de génie qui régit l'état, le guerrier qui le défend, l'agriculteur qui le nourrit, il y a peu de condition aussi honorable que celle d'homme de lettres; que sans l'étude des lettres on ne peut réussir dans aucune profession, la danse, l'arithmétique, et l'art de jouer aux quilles exceptés; que les lettres sont nécessaires à l'avocat, au médecin, et peut-être même au prédicateur; que tout homme de lettres traité sans égards par un homme du monde, doit se ressouvenir du mot de Piron, à je ne sais quel marquis : *Les qualités reconnues, je passe le premier.*

Je m'accuse d'avoir eu long-temps une estime exagérée pour les savants, ou plutôt d'avoir étendu à tous les étudiants qui prennent ce nom l'estime que je professerai toute ma vie pour les hommes de génie auxquels seuls il devrait appartenir. J'avais pour tout savant presque autant de déférence que pour les freluquets dont je parlais tout à l'heure, et presque tous se laissaient

faire. Sottise à moi. La science et le génie sont deux choses bien différentes. Honorons le génie, cher ermite, dans les successeurs d'Archimède, d'Euclide, de Dioscoride, de Copernic et de Newton; mais ne reconnaissons pour leurs successeurs que ceux qui étendent le domaine créé par ces maîtres, que ceux qui ajoutent des découvertes aux découvertes déjà faites. Quant à ce savant qui n'invente rien, en quoi serait-il supérieur à l'homme de lettres qui n'a rien inventé? Pendant que l'un fait preuve d'intelligence, l'autre fait preuve d'esprit. Qu'on permette au moins à ces deux facultés, dont la première exclut quelquefois la seconde, de se compenser. *Gelendre* sait chiffrer, *Tainsange* versifie. L'un combine des nombres, l'autre ajuste des syllabes. Chacun de son côté sachant ce que l'autre ne sait pas, n'y a-t-il pas entre eux exacte parité, et *Tainsange* n'est-il pas aussi sot d'être humble vis-à-vis de *Gelendre*, que *Gelendre* d'être fier vis-à-vis de *Tainsange*?

Je m'accuse d'avoir été toute ma vie d'une partialité révoltante; d'avoir eu des affections et des aversions immodérées, à l'influence desquelles mes jugements ont été continuellement soumis, en dépit de ma raison, et cela par une suite des efforts que je faisais pour me soustraire à cette influence et me montrer supérieur à mes passions. Il résultait de là que j'étais toujours extrême, soit lorsque je blâmais mes amis, soit lorsque je louais mes ennemis. C'est une injustice. Je me la reproche d'autant plus qu'elle n'a pas diminué le nombre de mes ennemis, et que mes

amis pourraient bien ne m'avoir pas pardonné cette marque de prédilection.

Je m'accuse d'avoir poussé trop loin, non pas le respect dû aux vieillards, on ne saurait pécher par excès en donnant cet exemple, mais la confiance que j'accordais à leurs discours. J'ai lu Homère, et, qu'il me le pardonne, j'ai souvent ri de son Nestor quand, au détriment de la génération présente, il établit entre elle et la génération passée des comparaisons qui ne sont pas toujours justes. Eh bien! je n'en écoutais pas moins certain octogénaire un peu malingre qui dit avec M. Suard, et comme lui voudrait bien faire croire que les polémiques de son temps l'emportaient en génie sur les épiques du nôtre, que s'il n'a rien écrit dans sa jeunesse parcequ'il désespérait d'être distingué entre les écrivains de l'autre siècle, il n'écrira pas dans sa vieillesse pour n'être pas confondu avec les écrivailleurs de celui-ci. Le génie est rare en tout temps, lui dis-je un jour; mais le talent l'est moins. Convenez que celui d'écrire élégamment et correctement même en prose n'a jamais été plus commun qu'à cette époque. Je suis si persuadé du contraire, me dit mon dégoûté, *qu'il y a plus de vingt ans que je ne lis plus rien de tout ce qu'on imprime.*

Je m'accuse d'avoir eu trop peur des critiques, d'avoir porté quelquefois la faiblesse jusqu'à sacrifier mon goût au leur. Dieu sait comme ils m'ont châtié pour cette faute; cette fois du moins leur sévérité était-elle juste.

Je n'ai cependant jamais été lâche au point de faire l'aumône au diable, et d'acheter des certificats de génie comme on achète des certificats de noblesse, mais peut-être cela tient-il à ce que je n'étais pas assez riche pour me permettre cette dépense. Par le temps qui court, quelle fortune y suffirait ? N'y a-t-il pas aujourd'hui aut ant de bureaux de journaux que de corps-de-garde ? Heureusement les corps-de-garde littéraires ne sont-ils occupés que par des *bizets*, et peut-on passer sans risque sous leur feu, et se moquer du *qui vive* d'un remplaçant armé d'un fusil sans baïonnette et sans batterie.

Je m'accuse enfin non seulement d'avoir couru après la gloire, mais d'avoir cru l'attraper. Et à quel titre? Pour avoir fait un vaudeville que je croyais rempli de bons mots parcequ'il est plein de calembours; pour avoir fait des contes qui ne sont uniques que parceque j'y dis ce que personne ne doit dire. Grâce au goût et aux mœurs du siècle, mon vaudeville et mes contes ont eu du succès. Mais le scandale en littérature et en morale est de la célébrité et non pas de la gloire. Je le reconnais à cette heure où les illusions s'évanouissent, où l'on est franc même avec soi.

> Des vains ménagements déchirant le bandeau,
> La Vérité s'asseoit sur le bord du tombeau.
>
> FONTANELLE, dans *la Vestale*.

La gloire n'est due qu'aux ouvrages ou aux actions utiles. Alexandre, vengeur de la Grèce, Auguste pacificateur de Rome, Charlemagne, fondateur et législateur

de l'empire, tous ces grands hommes ont droit à la gloire : elle est aussi le partage des hommes de génie qui ont célébré les héros; Homère, Virgile, Voltaire, l'ont acquise en la leur conservant. Mais on ne la rencontre ni sur le théâtre du Vaudeville, ni sur celui des Variétés, ni sur celui de l'Ambigu, ni sur celui de la Gaieté, eût-on fait *Riquet à la Houppe*, ou *Fanchon la vielleuse*, ou *Monsieur la Gobe*, ou *Cadet Roussel esturgeon*, ou le plus terrible des mélodrames. On peut, il est vrai, conquérir la gloire sur le Théâtre français, mais il faut à cet effet être un *Corneille*, un *Racine*, un *Voltaire*, ou mieux s'il est possible.

Voilà, cher ermite, ceux de mes péchés que je crois pouvoir avouer à haute voix, pour l'édification et l'utilité publique. Les autres je les garde pour votre oreille dans le tête-à-tête. Quel profit la société trouverait-elle à me les entendre récapituler? Une confession minutieuse ne sied qu'à un saint Augustin. Ce n'est qu'à l'homme exempt de grandes fautes qu'il convient d'attacher de l'importance aux petites. L'évêque d'Hippone se confesse, par exemple, d'avoir volé des poires : j'ai bien quelques peccadilles de ce genre sur la conscience : je me rappelle bien certain prunier... ; mais n'y aurait-il pas de la prétention à se dire voleur à si bon compte? Est-on voleur aujourd'hui pour des prunes?

GALAND, *de Fontenay-aux-Roses.*

LES PROCESSIONS.

Promenades solennelles que le clergé catholique fait à certaines époques, ou dans certaines occasions, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'église.

Mardi dernier, je courais les rues de Bruxelles avec un jeune Hollandais. Tout-à-coup retentissent des chants lugubres, accompagnés par un instrument plus lugubre encore, par un serpent qui s'efforçait d'exécuter des modulations faites pour la flûte, et dont les cadences ressemblaient assez à celles d'un âne qui contreferait le rossignol. Bientôt paraît la croix, les cierges, la bannière; puis, en bel ordre, une double file de prêtres, suivis d'une foule d'individus des deux sexes qui ne gardaient aucun ordre.

« Pourquoi cet appareil? me demanda mon compagnon. Calviniste, et sortant pour la première fois d'Amsterdam, il avait droit de n'y rien comprendre. Quels sont ces gens vêtus de noir et de blanc et coiffés d'un éteignoir? Pourquoi courent-ils les rues en chantant si mal? pourquoi derrière eux tout ce monde qui ne chante pas mieux? pourquoi enfin regardent-ils de travers les gens qui, comme moi, paraissent étonnés de les voir et de les entendre? — La légèreté avec laquelle vous jugez de tout cela, lui répondis-je, tient à votre ignorance. Ces hommes, dont l'extérieur vous semble bizarre,

ont à vos respects les droits que les ministres de la religion ont partout aux respects de tout honnête homme. Ce sont des prêtres de notre sainte communion, de la communion catholique ou universelle, qui n'est pas tout-à-fait à la vérité celle de l'univers, mais qui est la seule dans laquelle on puisse être sauvé, je vous en avertis. La cérémonie qu'ils accomplissent a un but d'utilité pour vous-même : ils implorent la bénédiction du ciel sur les productions de la terre; ils demandent pour vous à Dieu d'abondantes récoltes; vous conviendrez que cela est d'autant plus louable qu'ils n'ont plus de terres et ne reçoivent plus comme jadis la dîme sur les terres d'autrui. Cette cérémonie est celle des *rogations;* elle s'appelle ainsi du mot *rogare*, lequel, comme vous le savez, signifie demander, prier.

— J'entends, me dit mon Hollandais, qui ne manque pas d'instruction, quoiqu'il n'ait pas étudié à Louvain, vos processions sont une imitation des *orgies* du paganisme. Ce mot vous scandalise! Ne savez-vous donc pas que les anciens donnaient à ces sortes de cérémonies le nom d'*orgie*, qui depuis a désigné des fêtes tant soit peu profanes ?

—Vous avez raison, lui dis-je, les mots, comme les hommes, sont sujets à déroger. Ajoutons que les *rogations* sont évidemment pour nous ce qu'étaient pour les Romains les fêtes dites *robigalia*[1], pendant lesquelles le

[1] Ovid., *Fast.*, lib. IV.

flamen, escorté d'une foule vêtue de blanc et portant des flambeaux, traînait à travers les champs ensemencés un chien qu'il finissait par immoler, pour préserver les grains de la nielle. Les *rogations* rappellent aussi les *ambarvalia*, autres fêtes où l'on sacrifiait une truie après l'avoir promenée trois fois autour des blés déjà mûrs. Virgile fait dans ses *Géorgiques* une belle description des *ambarvalia*[1].

Voici comment le Virgile français l'a traduite :

Quand l'ombrage au printemps invite au doux sommeil,
Lorsque l'air est plus doux, l'horizon plus vermeil,
Les vins plus délicats, les victimes plus belles,
Offre des vœux nouveaux pour des moissons nouvelles;
Choisis pour temple un bois, un gazon pour autel,
Pour offrande du vin, et du lait, et du miel.
Trois fois autour des blés on conduit la victime;
Et trois fois enivré d'une joie unanime,
Un chœur nombreux la suit en invoquant Cérès.
Même avant que le fer dépouille les guérets,
Tous entonnent un hymne, et, couronné de chêne,
Chacun d'un pied pesant frappe gaîment la plaine.

Traduction de Delille.

La conservation de cette institution ne fut pas blâmée par mon interlocuteur, qui ne fut pas insensible non plus au charme de ces vers. « Mais, me dit-il, pourquoi, à l'instar du *flamen*, votre curé ne va-t-il pas faire sa procession dans les champs? C'est le long des ruisseaux

[1] Virgile, *Géorg.*, liv. I.

limpides, c'est sur de tapis des verdure qu'on devrait la rencontrer, et non sur un pavé poudreux traversé par des eaux infectes. Dans les villes, cette cérémonie est sans objet apparent. Les prières qu'on récite dans ce carrefour me sembleraient plus convenables dans l'enceinte d'un temple.

» Y aurait-il donc un si grand mal à consulter la raison, même en matière de cérémonies; à consulter les convenances locales, quand il s'agit d'adopter ou de maintenir un usage même religieux? en agir autrement, c'est, ce me semble, écouter l'instinct plus que l'intelligence. Ainsi font les chats, qui, accoutumés à gratter la terre en certaine circonstance, exécutent encore cette manœuvre lorsqu'ils se trouvent sur la pierre ou sur le plancher. » Cette réflexion me parut assez sensée.

Mais revenons aux processions. Elles faisaient en effet partie des rites de l'antiquité : on les retrouve chez les Grecs, comme chez les Romains. Les marches triomphales qui accompagnaient la statue de Diane à Sparte, et à Athènes celle de Minerve, n'étaient pas autre chose. Les Juifs cependant ne semblent pas avoir connu cet usage. L'arche sainte fut bien portée processionnellement autour des murs de Jéricho; elle fut bien aussi ramenée processionnellement de chez les Philistins dans la maison d'Obededom, et de là sous le tabernacle, où David la conduisit en dansant, et où elle resta déposée jusqu'à ce que Salomon l'en fit sortir en triomphe pour la placer dans le temple; mais tout cela n'est qu'accidentel. On ne

voit pas que des processions annuelles aient été prescrites par Moïse.

Ces pratiques s'introduisirent dans le christianisme, suivant les uns, au temps de saint Ambroise, c'est-à-dire sous Théodose, et suivant d'autres, dès le temps de Constantin. Les processions du dimanche furent instituées en 530, par le pape Agapet, et celle de la fête de saint Marc en 590, par le pape Grégoire-le-Grand, à l'occasion d'une peste qui ravageait Rome. Changeant d'objet depuis, ces dernières ont été conservées dans le même but que celles des *rogations*. C'est au même pape Grégoire que l'on doit aussi la procession des *rameaux*, et la procession des *chandelles* ou de la *Chandeleur*. Il institua l'une en mémoire de l'entrée glorieuse de Jésus-Christ dans Jérusalem, et l'autre en commémoration de la purification de la Vierge. La procession du Saint-Sacrement fut fondée au commencement du quatorzième siècle, par le pape Jean XXII. Remarquons à cette occasion que la fête à laquelle elle se rattache avait été inventée un siècle avant par une religieuse du *Mont-Cornillon*, nommée *Julienne*. Remarquons aussi que cette sainte fille était des environs de Liége, ce qui n'est pas indifférent à l'honneur de ce diocèse.

Après ces processions annuelles et communes à toute la catholicité viennent celles qui sont particulières aux églises diverses. Celles-là ont pour objet de fêter le patron de l'endroit ou un évènement local. Telle est à Ath la procession de Saint-Julien; telle est à Paris celle

de l'Assomption, témoignage de la joie que ressentit Louis XIII quand Anne d'Autriche l'eut rendu père.

Les bouffonneries les plus grossières se sont longtemps mêlées et se mêlent encore en quelques endroits à ces saintes solennités. A Aix en Provence, par exemple, l'intervalle de la Trinité à la Fête-Dieu est rempli par une série de pantomimes plus ridicules les unes que les autres : mélange indécent et bizarre de trois liturgies, farce de quinze jours où *Pan et Syrinx*, *la reine de Saba et le roi Hérode*, *la Mort*, *saint Christophe*, *la petite âme*, *les chevaux fringants*, *les mages*, *les diables*, *les anges et le jeu du chat*, figurent pêle-mêle dans la célébration du plus grave de nos mystères.

C'est à la piété du roi Réné qu'on est redevable de cette invention burlesque, et ce bon homme y attachait tant d'importance, qu'ayant reçu, pendant qu'il y rêvait, des lettres par lesquelles son fils, le prince de Calabre, le priait instamment de le secourir dans le danger, et de lui envoyer au plus tôt des troupes, il lui répondit qu'il avait bien autre chose en tête : c'était sa procession.

Tombée en désuétude pendant quinze ans, elle est scrupuleusement rétablie aujourd'hui; preuve que les Provençaux, en dépit des philosophes, ne sont pas moins dévots et moins raisonnables que leurs pères.

Une procession moins gaie, mais non moins ridicule, est celle que les ligueurs dirigèrent vers Chartres, où le roi Henri III s'était retiré, après la journée des bar-

ricades. Le maréchal de Joyeuse, qui ce jour-là était capucin, y représentait Jésus-Christ couronné d'épines et traînant sa croix. A chaque faux pas il se laissait fustiger par quatre gredins, auxquels Crillon reprochait de n'y aller que de main morte. Il édifia ainsi le prochain pendant une route de vingt lieues.

Peu de temps après se fit à Paris une procession plus fameuse encore. Douze cents moines de toutes couleurs et armés de toutes pièces y défilèrent devant le cardinal Caétan, légat de Sixte-Quint, vicaire alors du Dieu des armées. Cette sainte milice honora S. Em. d'une salve, dans laquelle on ne lui tua qu'un aumônier.

Le fanatisme brutal qui mettait en mouvement ces soldats du pape est, grâce au ciel, moins général aujourd'hui : au moins ne se travestit-on plus pour massacrer. Mais de même qu'après la tragédie vient la petite pièce, les rues sont encore, à l'occasion des fêtes religieuses, le théâtre de bien des arlequinades.

On voit annuellement dans plus d'une ville de Flandre des colosses grotesques appelés *postures* faire la procession avec le clergé, et dans leurs stations divertir le peuple par leurs danses, ou par la représentation de certains traits de *la Légende dorée* et de *la Fleur des saints*. C'est Samson, c'est Goliath, c'est sa femme, c'est saint George, enfin c'est le Diable, acteur très populaire, habillé de la tête aux pieds, et nourri à discrétion aux frais de la ville, et dont les honoraires sont fixés à six francs par jour. Aussi le droit de faire le

diable n'appartient-il pas au premier venu. C'est un état qu'on se transmet de père en fils comme un marquisat.

Rien que d'innocent à tout cela sans doute. Mais retourner à ces vieilles facéties, restes de celles qui, sous le nom de *mystères*, ont remplacé si long-temps l'art dramatique, n'est-ce pas reculer vers la barbarie?

On donne aussi le nom de procession à certaines réunions de laïques qui, sans observer la discipline militaire, marchent en ordre dans une cérémonie : *la procession des cordons bleus*, *la procession de l'université*. Les huissiers avaient aussi jadis à Paris leur procession. Ils y paraissaient à cheval, et n'en étaient pas médiocrement fiers. « Avez-vous vu, disait l'un d'eux, hier à la pro-» cession ce grand cheval blanc? et bien, c'était moi. » Cette solennité s'appelait la procession du diable.

Les processions, indépendamment du scandale, ont quelquefois donné naissance à des haines inextinguibles, et rien de moins surprenant en toute circonstance où l'amour-propre est en jeu. On a vu en 1638, à Notre-Dame, le parlement et la chambre des comptes se disputer à coups de poings,

> Dans un étroit passage,
> Des vains honneurs du pas le frivole avantage.
>
> *Œdipe.*

Il fallut, pour terminer la guerre, qu'une ordonnance royale décidât qu'à l'avenir les deux corps contendants

entreraient dans la métropole en même temps, par deux portes opposées.

Des scènes pareilles ont eu lieu aussi plus d'une fois dans les rues entre deux processions qui de paroisses différentes se rencontraient sur les limites de leurs juridictions respectives. L'humilité n'exclut pas l'orgueil. Il y en a tout autant sous le surplis et le bonnet carré que sous la simarre et le mortier.

Il faut tout dire : les processions ont pourtant rendu de grands services. C'est à la faveur d'une procession que des capucins parvinrent à rattraper sans scandale certain vêtement qu'un de leur frère avait oublié chez une dévote qu'il était allé confesser en l'absence de son mari. Si vous voulez de plus amples détails sur cette pieuse fraude, voyez le *Bracche di san Griffon*, dans les œuvres *del abbate Casti, che però non è casto.*

Nous avons dit que l'église célébrait souvent par des processions extraordinaires un évènement heureux ou la cessation d'une calamité. Cette pratique eut une fois un résultat bien différent de celui qu'on en attendait. En 1800, pendant que la fièvre jaune ravageait les provinces méridionales de l'Espagne, le clergé de Cordoue, s'apercevant que le fléau diminuait, ordonna une procession générale en action de grâces. Les fidèles de tous les quartiers s'y rendirent. Mais comme ils se mirent ainsi en contact avec les habitants du seul quartier qui fût encore affligé de la contagion, le jour où l'on célébrait la fin du mal fut celui qui le fit recommencer. Le nombre

des morts la veille n'était que de trente, le lendemain il fut de plus de trois cents.

Sortir des voies de la raison, n'est-ce pas sortir des voies de Dieu, qui est la raison par excellence? S'il daignait, comme du temps de Moïse, donner encore son avis sur la manière dont il veut être honoré, il est probable qu'il trouverait tant soit peu à redire aux liturgies modernes. Peut-être voudrait-il aussi qu'à l'instar des Israélites, les chrétiens n'étendissent pas les cérémonies religieuses au-delà de l'enceinte du temple. Cela paraît commandé par plus d'une convenance, partout au moins où la totalité des citoyens n'est pas de la même église et ne pratique pas les mêmes rites.

Promener dans les rues les objets les plus respectables pour votre communion, n'est-ce pas au fait les exposer aux mépris des sectateurs des communions opposées? Quel droit avez-vous d'exiger pour votre culte un respect que vous n'avez pas pour les leurs? Ne vous rendez-vous pas en conscience responsable de tous les blasphèmes que vous provoquez?

A merveille, me dit mon Hollandais; c'est ainsi que j'entends la chose; car, soit dit entre nous, il en est un peu du culte comme de la cuisine, l'objet en est le même partout, quoiqu'on l'accommode à tant de sauces différentes. Mais de même qu'on s'enferme pour *banqueter* avec les friands de son goût, ne devrait-on pas s'enfermer pour *solenniser* avec les fidèles de sa communion? Propos d'hérétique.

LA SCIENCE

CONSIDÉRÉE COMME MARCHANDISE.

Tout dans ce bas monde est objet de commerce; tout, à commencer par les choses sacrées. Celles-là ne sont pas les plus chères : quand on songe à ce que coûte une messe, on est forcé de convenir que la chose qui vaut le plus est précisément celle qui se vend à meilleur marché.

Si les prières se vendent, ne nous étonnons pas que la science se vende aussi. Elle peut être considérée comme un immeuble dont le propriétaire retire une récolte ou un loyer; comme un champ qu'il sème et qu'il moissonne sans cesse; comme des fonds qu'il fait valoir en véritable usurier, les prêtant pour le moins de temps qu'il peut, au plus haut intérêt possible.

Les règles ordinaires du commerce sont celles de ce trafic. L'homme à qui les lumières manquent les achète à celui qui les possède. Une consultation en droit ou en médecine a son prix comme une bouteille de vin ou comme une pinte d'huile. Il n'y a pas jusqu'à la théologie qui ne se débite en détail avec avantage. Je connais entre autres un prêtre qui s'est fait, avec ses sermons, une très honnête fortune.

Je dis ses sermons, non qu'il les ait faits, il en est in-

capable; ils ne lui en appartiennent pas moins en propre cependant.

On dit que l'abbé Roquette
Prêche les sermons d'autrui;
Moi, qui sais qu'il les achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

C'était à vendre que ce bon apôtre, qui ne se ruinait pas à acheter, s'enrichissait. Il se faisait payer cent écus par une fabrique ce qu'il avait payé dix écus à un clerc de procureur. C'est ce qu'on appelle entendre les affaires.

La plus habile de ses spéculations a été de prêcher contre les mauvais livres. Il termina son éloquent sermon, et celui-là lui avait coûté trente-six francs, en adjurant ses auditeurs, au nom de leur salut, de remettre entre ses mains ces damnables productions du libertinage ou de la philosophie qui sont évidemment la même chose. Les âmes timorées obéirent; et, comme la gaillardise et la bigoterie ne s'excluent pas, le nombre des livres remis au prédicateur fut considérable. Son cabinet ressemblait à certaines bibliothèques de choix, ou à l'arrière-boutique d'un libraire du Palais-Royal. C'était une boutique en effet. Moins dupe que ce missionnaire qui, ayant prêché contre Bayle, faisait du feu de tous les exemplaires du dictionnaire de ce philosophe à mesure qu'on les lui livrait, mon prédicateur fit de l'argent de tous les ouvrages qui lui furent remis. Des pécheurs endurcis s'en accommodèrent; ils les payèrent

assez cher; mais ils eurent le plaisir de savoir qu'ils coopéraient à une bonne œuvre, le produit de la vente devant être appliqué au besoin des pauvres par ce saint homme, qui tenait liste exacte des pauvres de sa connaissance, en tête desquels il n'oubliait pas de se mettre.

Avec de l'or on a tout, même de la science. La proposition inverse n'est pas aussi absolument vraie. Bien des savants meurent de faim, et cela tient encore à des considérations tout-à-fait commerciales. Quand la denrée est plus abondante que les besoins ne l'exigent, elle doit baisser de prix, et l'on est obligé de vendre au rabais.

Cela explique comme quoi, à l'époque où l'enseignement était exclusivement tourné vers les langues anciennes et la philosophie scolastique, des pauvres demandaient l'aumône en grec ou en latin, sous la forme d'un syllogisme; et comment, aujourd'hui que les mathématiciens surabondent, tant de calculateurs vous prouvent par A plus B divisé par Z que vous devez leur faire la charité.

Ce n'est pas le tout que d'être métaphysicien, mathématicien ou théologien, pour vivre: il faut l'être à propos.

Il est, en fait de sciences, certaines denrées dont on trafiquera toujours utilement, parceque le débit en est assuré par des besoins toujours renaissants; parcequ'il est garanti par l'intérêt que l'homme mettra en tout temps à la conservation de sa santé et de sa fortune

On voit que je veux parler de la médecine et de la jurisprudence.

Les médecins feront toujours fortune en dépit des plaisanteries dont leur science a été l'objet, parceque le nombre des croyants en médecine est toujours assez grand; et peut-être aussi parcequ'il y a mainte époque de la vie où l'homme qui croit le moins à la médecine est obligé de recourir aux médecins, qui, si peu qu'ils en sachent, en savent au fait toujours plus que le commun des malades.

Rien de plus juste que de voir ces savants recevoir un salaire de l'homme souffrant, au lit duquel ils apportent la consolation si ce n'est la santé. Celui de ces objets qui a le moins de valeur est encore sans prix.

Les médecins ont, comme on sait, deux manières de débiter leur science en détail : les visites et les consultations. Les honoraires qu'ils retirent sont proportionnés, tantôt à l'estime qu'ils font d'eux-mêmes, tantôt à leur charité pour les autres. Dans ce dernier cas, le médecin qui s'estime le plus est celui qui met sa science au plus bas prix. Plus d'un médecin célèbre a ce noble orgueil, dont on trouvera un exemple dans le trait suivant.

Un homme qui travaillait en journée est saisi, en retournant chez lui, d'un mal aussi violent que subit. Sa femme court tout éplorée chez un médecin qu'on vient de lui indiquer. Le docteur était à souper. Il quitte la table, suit la bonne femme de l'autre côté de la rue

et monte avec elle à un septième étage où elle demeurait. Des remèdes faits à propos tirèrent promptement le malade d'affaire. Au bout de quelques jours, le docteur, qui n'avait pas été économe de visites, annonce qu'elles seraient inutiles dorénavant, et qu'il ne reviendra que dans le cas où une rechute l'exigerait. Comme il prenait congé, la ménagère veut régler ses comptes avec lui. On avait tenu registre de tout; on le prie de taxer lui-même ses visites. —Entre voisins, dit le docteur, on doit s'obliger. Vous ne me devez rien, et je suis à votre service toutes les fois que vous aurez besoin de moi.— Là-dessus la femme de se fâcher. — Chacun doit vivre de son métier, dit-elle, et, tout pauvres que nous sommes, nous n'avons pas entendu vous déranger pour rien. Le voisin, après avoir employé en vain son éloquence pour faire agréer comme ami des soins que par fierté on s'obstinait à vouloir payer à un médecin, se taxa au plus bas, c'est-à-dire au taux qu'on pourrait mettre aux visites du dernier carabin de village.

La femme, qui était en train de payer, va ensuite chez le boucher qui avait fourni la viande pour le bouillon, et chez l'apothicaire où elle avait pris les drogues. Elle demande son compte: toutes ces fournitures avaient été payées, et par qui? par le médecin auquel il avait fallu faire violence pour lui faire accepter vingt sous par visite. Et quel était ce médecin, qui joignait tant de bonté à tant de simplicité? un de ceux que l'estime publique a mis en première ligne, un de ceux qui partageaient,

avec *Bourdois* et *Corvisart*, la plus brillante clientèle de la capitale, un de ceux qui étaient constamment appelés avec eux en consultation chez les plus grands personnages, et dont les pas et les paroles ne se payaient qu'avec de l'or; un médecin qui, comme eux, l'était de l'empereur, le docteur *Hallé*.

Tous les médecins ne sont pas de ce désintéressement; il en est qui ne voient dans les maux de l'humanité que des occasions de fortune. Tout aussi prompts que la maladie à s'emparer du malade, et moins prompts qu'elle à le quitter, ces gens-là pourraient faire un cours de statistique médicale. Avec quelle justesse, d'après la nature et l'intensité du mal, ils estiment le bénéfice qu'il leur promet! Et si par bonheur ils ont le malheur de rencontrer une épidémie, c'est alors qu'il faut les voir, se multipliant à l'exemple de la maladie, se trouver presque en même temps avec elle auprès de tous les malades. Personne ne connaît comme eux le prix d'une minute, d'une parole et d'un pas. Ils savent, à un denier près, ce que leurs avances en ce genre peuvent leur rapporter dans la journée, dont ils ont, dès le matin, déterminé mathématiquement l'emploi.

J'ai connu un docteur de ce genre, que sa cupidité rendait tout-à-fait plaisant. Il ne se contentait pas de gagner avec le malade qui l'appelait, mais encore avec le malade qui ne l'appelait pas, et même avec celui qui le renvoyait. Je l'ai vu ainsi produire un mémoire assez considérable pour visites faites à la porte d'un poi-

trinaire qui n'avait jamais voulu le laisser entrer dans son appartement. Il comptait, après le décès de ce pauvre homme, comme visites médicales, des visites de politesse. La liste du portier, sur laquelle il avait eu soin de s'inscrire, fut invoquée par lui comme pièce à l'appui de la réclamation qu'il présenta aux héritiers de l'incivil qui s'était refusé à mourir entre ses mains. Il voulait absolument être payé pour l'intention qu'il avait eue de le guérir malgré lui. C'est l'inverse du médecin de *Pourceaugnac*, qui ne se croit le droit de médicamenter ce gentilhomme que parceque cette cure lui a été payée d'avance : cette scène manque à Molière.

Le prix que le médecin le plus infatué de son mérite peut mettre à sa science est moindre cependant que celui que certains hommes attachent à leur importance. L'orgueil de ceux-ci est encore plus libéral que la vanité de ceux-là n'est exigeante. Ce n'est pas la valeur du service, mais le prix de la personne conservée qu'ils prétendent constater par leur magnificence. Docteur, diraient-ils s'ils osaient, ce n'est pas un homme *comme vous* que je paie ; c'est un homme *comme moi* qui vous paie. Si l'amour-propre est le plus dur des exacteurs, il est le plus complaisant des contribuables.

Les jurisconsultes débitent leur marchandise à peu près comme les médecins. Leurs spéculations sont aussi fondées sur des besoins constants, mais peut-être plus profitables. Cette disposition de l'esprit humain à quereller est aussi générale que la tendance du corps hu-

main à se vicier, et les meilleurs procès sont plus coûteux encore, avec le plus accommodant des avocats, que les maladies les plus graves avec le plus exigeant des médecins. Sans entrer dans tous les détails des frais de justice, qui sont bien autrement nombreux que ceux de santé, avouons qu'il n'y a pas de comparaison entre le mémoire du moins poivré des procureurs et celui du plus sucré des apothicaires.

Il est vrai que la science du droit est plus positive que celle de la médecine, et que les services que vous rend le légiste sont moins contestables que ceux que vous rend le médecin : car vous guérissez souvent quoique vous ayez un médecin ; tandis que c'est ordinairement parceque vous avez un avocat que vous gagnez votre cause.

Comme nous nous piquons d'impartialité, tout en rendant justice à la probité avec laquelle les jurisconsultes en général font leur commerce, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que quelques uns d'entre eux sont tombés parfois dans un tort que les médecins ne sauraient avoir ; et que leurs spéculations n'ont pas toujours été en harmonie avec l'exacte délicatesse.

En fait de maladie, le docteur doit se transporter où il y a un homme souffrant ; il lui doit ses secours, quel que soit le caractère du mal. Ce mal même fût-il incurable, il peut sans scrupule continuer ses soins, parceque s'il n'a pas l'espoir de guérir le mal, il a du moins la certitude de calmer la souffrance, et ce service est assez grand pour donner droit à récompense.

L'homme de loi au contraire ne peut pas accorder indifféremment les secours de son ministère à quiconque les réclame. S'il lui est permis de faire abstraction de la moralité de son client, il lui est défendu de faire abstraction de la moralité de la cause; il est des procès qu'il ne peut gagner qu'en se rendant complice de la spoliation de la partie adverse, et il est spoliateur de sa propre partie quand elle perd ce procès qui, en conscience, ne devait pas être gagné.

Tout avocat qui consulte plus les ressources de son esprit que l'avis de sa conscience est une peste publique. Ce n'est plus là tirer un profit honorable de son talent; c'est trâfiquer honteusement de son honneur.

Ils ne font pas ainsi ces hommes qui, vraiment dignes de leurs nobles fonctions, non seulement y cherchent l'honneur avant tout, mais l'achètent souvent au prix de leur propre fortune; qui n'examinent pas, pour se charger d'une cause, si leur client est riche ou puissant, mais si la cause est juste; qui, sans espoir de gain, bien plus, à leurs frais même, se constituent défenseurs de l'opprimé, contre les oppresseurs de toutes les classes. C'est moins la profession d'avocat que les fonctions de magistrats qu'exercent ces hommes dignes des temps antiques. Quelle influence n'ont-ils pas sur le public! c'est dans leur bouche que la parole a toute sa puissance. Leur opinion est une autorité: l'homme qu'ils attaquent est blâmé, celui qu'ils défendent est justifié par ce fait seul, quelle que soit la sentence que doive rendre le tribunal;

une cause est jugée enfin, par cela même qu'ils s'en sont chargés.

Il est vraiment à la tête de la justice, l'homme qui jouit de cette considération qu'un seul pas quelquefois vous fait perdre; qu'on ne gagne pas toujours autant qu'on le croirait à la barre, au parquet, à troquer une robe contre une simarre.

L'USAGE.

Dites à un jeune fou : La baguette que vous portez là ne vous est d'aucune utilité; elle ne saurait vous servir ni de soutien ni de défense; ce n'est pas une arme, et vous êtes d'âge et de taille à vous passer d'un *joujou.* Qui vous force à ne pas sortir sans ce jonc inutile? *L'usage*, vous dira-t-il, s'il daigne vous répondre autrement que par un éclat de rire ou un mouvement d'épaule.

Que de gens sensés, les trois quarts du temps, n'auraient rien de mieux à dire pour expliquer leurs actions.

N'est-ce pas *l'usage* qui veut que ce tondu, qui, la brette au côté, va faire sa cour à Saint-James, fasse coudre entre les deux épaules de son habit brodé cette bourse pour recevoir des cheveux qu'il n'a pas?

Quand on demandait à un président à mortier pourquoi, à la messe rouge, il faisait la révérence en ouvrant les genoux et en s'affaissant sur lui-même comme une dame, il vous répondait : C'est *l'usage. L'usage* autorisait

aussi ces *messieurs* à soumettre les accusés à la question, et à faire aux rois des remontrances que les rois étaient dans *l'usage* de ne pas écouter.

N'est-ce pas *l'usage* qui justifie ce prétendant à l'académie de solliciter ce qu'il devrait attendre? Quand il a obtenu le fauteuil, n'est-ce pas *l'usage* qui veut qu'en style fleuri sa modestie se déclare indigne de l'honneur réclamé quinze jours avant par son orgueil? N'est-ce pas *l'usage* qui veut que le président, luttant de prétention avec le récipiendaire, lui prouve, en style fleuri aussi, qu'en voulant être immortel il n'a rien voulu que de juste, comme l'académie n'a rien fait que de juste en l'admettant parmi les immortels? N'est-ce pas *l'usage* qui veut enfin que toute personne de bon ton vienne s'ennuyer à la solennité où se fait l'échange de ces *douceurs congratulantes?* solennité dont feu M. *Suard* a provoqué le rétablissement, et dans laquelle l'académie voit un privilége, comme l'institut un ridicule.

L'usage est le tyran de la société. Plus puissant que la raison, il est souvent aussi plus fort que la loi. La cause s'en devine aisément. La loi est établie contre nos penchants, *l'usage* par nos penchants. Sa force est celle de l'habitude.

Nous sommes façonnés par *l'usage* à tous les moments, et par tout ce qui nous environne. Tient-on sa cuillère de la main gauche? fait-on le signe de la croix de la main gauche? disent les bonnes et les mères aux enfants qui apprennent en sortant de nourrice que de deux

mains il n'y en a qu'une dont *l'usage* nous permette de nous servir.

Cette éducation nous poursuit dans tous les âges, et nous est toujours donnée despotiquement. *On ne fait pas ça, on ne dit pas ça*, vous répète-t-on sans cesse au sujet des choses les plus indifférentes. Un écolier, un provincial demande-t-il pourquoi : — Parceque ce n'est pas *l'usage*. Ce mot répond à tout.

Votre raison se révolte-t-elle contre *l'usage*, vous déterminez-vous à le braver : malheureux! vous vous trouvez dès lors en révolte contre la société. En effet, c'est elle que vous attaquez. Les plaisanteries, les chansons, les caricatures, vous l'apprennent bientôt. C'est avoir tort que d'avoir raison contre tout le monde.

Aller contre *l'usage* est bien pis que d'aller contre une loi. Les magistrats seuls prennent fait et cause pour la loi, quand l'infracteur a été assez maladroit pour ne pas tromper leur surveillance. Le public tout entier prend fait et cause pour *l'usage*, et l'on sait si rien échappe à la perspicacité de ce tribunal, qui a rarement plus d'indulgence que de raison.

Voulez-vous avoir une idée de la puissance de *l'usage*, considérez-le aux prises avec la loi.

La loi contre les duels a-t-elle prévalu contre *l'usage* des duels? elle n'a fait que le fortifier. Quoique l'issue de ces sortes d'affaires ne pût qu'être funeste; quoique le champion qui échappait au glaive du brave fût certain de tomber sous celui du bourreau, n'a-t-on pas vu des

fanatiques de *l'usage*, bravant la puissance du cardinal de Richelieu dans son centre même, choisir pour champ de bataille la place Royale qu'il faisait bâtir, et, courant en poste à la mort, y venir des deux bouts du royaume s'offrir au meurtre ou au supplice?

Dans tous les pays, les femmes doivent être fidèles, et la loi le leur commande; mais, en ce point encore, *l'usage* est-il partout plus faible que la loi.

Autre preuve de la supériorité de *l'usage* sur la loi, c'est la différence des procédés qu'un Anglais ou un Français se croit obligé d'avoir pour sa femme, quand elle a été plus fidèle à *l'usage* qu'à la loi.

Les malheurs de ce genre sont des affaires d'or pour un Anglais. S'il ne vend pas sa femme, du moins se la fait-il payer : il se fait consoler du chagrin qu'il n'a pas: et comme ses indemnités sont réglées sur la valeur qu'il attache au bien qu'on lui enlève, le moment où sa femme a moins de droit d'être estimée est précisément celui où il l'estime le plus. En Angleterre *l'usage* le veut ainsi.

En France c'est tout le contraire. Pauvres maris, allez en pareil cas, la loi en main, réclamer des dommages et intérêts, et vous verrez comme on vous accueillera, même dans le sanctuaire de Thémis! On ne vous y sera guère plus favorable que dans la société. Vous aurez enfin contre vous tous les partisans de *l'usage*, c'est-à-dire, indépendamment de tous les célibataires, les abbés y compris, toutes les femmes, toutes, jusqu'aux plus honnêtes, lesquelles sous ce rapport ressemblent à certains seigneurs

qui, sans aimer la chasse, n'en étaient pas moins opposants à tout ce qui pouvait porter atteinte à ce privilége.

Le plus ferme appui de *l'usage* est le préjugé. Le préjugé prête à *l'usage* la force que la raison prête à la loi : c'est la conviction des hommes qui ne raisonnent pas ; c'est la foi de bien des gens; c'est une des bases de la durée des religions. Que de saintes gens croient avoir des opinions, et n'ont que des préjugés, très salutaires à la vérité.

L'usage légitime les abus. Que d'extorsions sont insensiblement devenues des droits sur lesquels le plus honnête homme finit par compter, comme un laquais compte sur ses étrennes, en disant : c'est *l'usage*.

Quand *l'usage* est de peu de durée, il s'appelle *mode*.

L'empire de la *mode*, tout aussi tyrannique que celui de *l'usage*, souvent plus déraisonnable, est moins révoltant. C'est qu'on obéit à la *mode* par goût, par passion. On se conforme à *l'usage* pour éviter le ridicule, pour n'être pas remarqué. C'est pour obtenir des éloges, au contraire, c'est pour se faire remarquer qu'on observe la *mode* et qu'on l'exagère.

Une *mode* peut quelquefois dégénérer en *usage*, comme une fièvre peut se régler.

L'usage prend aussi le nom de *coutume*. Alors les plaideurs s'en prévalent, les juges s'y conforment.

> Jean la pièce allégua, la coutume et l'usage.
>
> LA FONTAINE.

En se soumettant à *l'usage*, l'homme sensé ne l'honore

pas d'un culte aveugle. Ce n'est souvent que pour renverser l'idole qu'il s'en approche. Mais la violence est le dernier des moyens dont il croira devoir se servir : elle irrite les esprits et ne les persuade pas ; au lieu de prosélytes, elle fait des fanatiques.

L'usage a eu aussi ses martyrs. Dans le temps où la Russie se civilisait sous la hache, les boyards sacrifiaient leur tête pour conserver leur barbe. Je ne conteste pas ici l'efficacité des moyens employés par Pierre-le-Grand, qui était accoutumé à trancher dans le vif; mais peut-être pouvait-il obtenir le même résultat sans combattre la barbarie par la cruauté.

De toutes les armes, la plus propre à renverser *l'usage* est le ridicule. Rien de ce qui est déraisonnable ne résiste à la continuité de son action :

> L'eau qui tombe goutte à goutte
> Perce le plus dur rocher.

Voltaire a prouvé tout le parti qu'on pouvait tirer du *ridicule* contre *l'usage*. Il a fait la barbe à des gens bien autrement difficiles a raser que les entêtés qui ne voulaient pas être aussi polis que le czar; et sous aucun rapport la raison ne peut gémir de ses succès.

C'est ainsi qu'il s'exprime en parlant de *l'usage :*

> *L'usage* est fait pour le mépris du sage.
> Je me conforme à ses ordres gênants
> Pour mes amis, non pour mes sentiments.
> Il faut être homme et d'une âme sensée,

Avoir en soi ses goûts et sa pensée.
Irai-je en sot, aux autres m'informer
Qui je dois fuir, louer, chercher, blâmer?
Quoi, de mon être il faudra qu'on décide!
J'ai ma raison; c'est ma mode et mon guide.
Le singe est né pour être imitateur,
Et l'homme doit agir d'après son cœur.

Nanine.

L'usage a quelquefois résisté au ridicule, même en France. Il y a résisté même à la puissance royale. Entre mille exemples, nous en citerons un. Henri IV, qui par respect pour *l'usage* avait été forcé de se résigner à prier Dieu en latin, crut une fois pouvoir faire fléchir *l'usage* devant lequel il avait fléchi. Il attendait les députés de la ville d'Orléans, qui avaient, disait-on, pour *usage* de ne boire jamais qu'assis. Je les ferai bien manquer à cet *usage*-là, dit le roi. Les députés sont admis dans le moment où sa majesté déjeunait. Après avoir reçu leurs compliments, le Béarnais, avec cette bonhomie joviale qui le caractérise, boit à la santé de la députation et l'invite à boire à la sienne. Les députés se défendent de prendre une telle liberté. Est-ce parceque vous ne buvez qu'assis? asseyez-vous; point de cérémonie, dit le roi en insistant. S'apercevant qu'il n'y a pas de siéges, les députés de renouveler leurs excuses. Le roi se fâche, ce n'est plus une invitation, c'est un ordre qu'il leur adresse. Que font les députés? Pour concilier ce qu'ils doivent à *l'usage* et au roi, ils acceptent les verres qui leur sont offerts; mais avant de les vider ils s'asseyent

par terre. *Ventre saint gris*, dit Henri IV, je n'avais pas songé à faire ôter ce siége-là!

Une académie a proposé pour sujet de prix la question suivante :

Combien faut-il de temps pour qu'une sottise devienne un usage?

DE L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE.

AVANT-PROPOS.

Tant de gens qui regardent les gens dits de lettres comme inhabiles à toute autre chose qu'aux lettres auront au moins le plaisir de la surprise en lisant ce petit fragment. Il leur apprendra que les gens de lettres entendent aussi bien les affaires que quelque espèce de gens qui soient au monde; qu'ils ne le cèdent, en fait d'industrie, ni au procureur le plus délié, ni au plus habile des négociants, voire des négociateurs. Nous les croyons, en honneur, non moins aptes à remplir les fonctions publiques que tel homme qui est absolument étranger à toute sorte de littérature, et s'en fait auprès des ministres un titre de préférence. Il est vrai que cela ne peut guère se dire que du vulgaire des gens de lettres. N'importe, avec de l'esprit il se peut qu'on soit propre à tout, même à ce qui n'en exige pas, comme il se peut qu'on ne soit propre qu'à une chose quand on n'a que du génie.

PROPOS.

.....J'en conviens; en voyant le succès de certains ouvrages, on est tenté de croire que l'esprit n'est pas absolument nécessaire en littérature pour réussir. Cependant, dût-on m'accuser de singularité, me reprocher de ne soutenir que des paradoxes, je prétends que c'est une erreur; j'affirme qu'on ne peut réussir en littérature sans esprit; que le succès de tel drame ou le débit de tel recueil de contes ne prouve pas le contraire; qu'il a fallu beaucoup d'esprit pour leur donner une certaine vogue; qu'il en a fallu d'autant plus que ces ouvrages en sont plus dépourvus.

L'esprit qui manque dans la composition des ouvrages se retrouve dans les manœuvres qui les ont fait valoir. Il tient moins, à la vérité, au génie des lettres qu'à celui du commerce; mais en est-ce moins de l'esprit? C'est, dira-t-on, de cet esprit qui amène de l'argent comptant. Il vaut bien, je crois, l'esprit dit argent comptant, qui se dépense sans remplir la bourse du pauvre homme qui le prodigue.

Populus me sibilat, at mihi plaudo
Ipse domi, simul ac nummos contemplor in arca.

HORACE, sat. I.

La canaille me siffle, et moi je m'applaudis
Dès que je puis loin d'elle, au fond de ma retraite,
Contempler mes écus rangés dans ma cassette.

DIALOGUE.

MOI ET LUI.

« *Moi.* Ton ouvrage est fait, mon ami, et tu te crois au bout de tes peines. Pauvre diable! tu n'es qu'au bout de tes plaisirs; tu n'as fait que la plus petite partie de la besogne et c'est la seule douce. Les auteurs comme les femmes conçoivent leurs enfants avec joie et les mettent au monde avec douleur. Ton livre est imprimé, tu veux qu'il se répande; pour l'intérêt de ta gloire ou de ta fortune, tu veux que tout le monde en parle. Pour cela il faut que quelqu'un commence par en parler. T'es-tu assuré d'un article dans un journal quelconque? — *Lui.* Je compte sur un article dans tous les journaux. — *Moi.* N'as-tu donc que des amis parmi les journalistes? — *Lui.* Non. — *Moi.* Peut-être n'y as-tu que des ennemis, et cela revient au même: la malveillance est au moins aussi active que l'amitié. Je conçois alors que tu sois assuré qu'on parlera de toi. — *Lui.* Je n'ai ni ami ni ennemi parmi les journalistes; mais peuvent-ils me refuser un article? C'est avec des articles que leurs feuilles se remplissent: un article dont mon livre sera l'objet y tiendra-t-il moins sa place qu'un autre fait sur quelque sujet que ce soit? L'important n'est pas que messieurs tels ou tels montent dans le coche, mais que le coche soit rempli. — *Moi.* L'important, quand il y a presse pour monter dans le coche, est, pour les entrepreneurs, d'y admet-

tre de préférence les gens qu'ils connaissent. — *Lui.* Bah ! — *Moi.* Nous ne sommes plus au temps où, semblables à la garnison d'une place assiégée, les journalistes vivaient de tout, où, comme le lion dont parle saint Pierre [1], le folliculaire était même obligé de temps en temps à faire quelques excursions pour trouver pâture. Grâce à la multitude de gens qui *mettent* aujourd'hui *du noir sur du blanc*, pour parler comme Voltaire, ou qui *écrivent*, pour parler comme ces messieurs, les journalistes ne mâchent plus à vide. Ce n'est plus l'hirondelle qui court après les mouches, c'est l'araignée qui les attend dans sa toile. Leur cabinet, semblable au garde-manger de Polyphème, bien que tous les justiciables qui le garnissent ne soient pas Grecs, ne leur laisse plus que l'embarras du choix que chacun des expectants sollicite pour lui

Vous *me ferez*, seigneur,
En me croquant, beaucoup d'honneur.

« Mais cet honneur, les ogres de tous les pays, de toutes les espèces et de tous les temps ne l'ont jamais accordé qu'aux plus gras, ainsi qu'on le sait, pour peu qu'on ait lu l'Odyssée, le Petit-Poucet et les feuilletons de feu Geoffroi. Va-t'en donc au plus vite, va solliciter. Il ne faut que du talent pour faire un bon ouvrage. Mais pour le faire trouver bon, il faut de l'industrie. — *Lui.* Je conçois. »

[1] Tanquam leo rugiens circuit quærens quem devoret.

Notre auteur s'en va de journal en journal, aiguillonné par les deux stimulants les plus actifs, le désir de la gloire et celui de l'argent, qui, pour lui, se confondent en un seul intérêt. Sachant que l'éloge d'un ouvrage en assure la vente, et que sa vente en fait l'éloge, il se pousse, il se démène, il s'agite en tous sens, afin d'être loué pour être vendu, et vendu pour être loué. Quelque modeste qu'on soit, il est bien permis, pour des motifs d'une telle importance, de prier ceux qui disposent des trompettes de la renommée de vouloir bien les faire sonner pour nous, de daigner nous rendre justice; ce qui, traduit de bonne foi, signifie dire de nous ce que nous en pensons et ce que nous voudrions en faire penser aux autres.

Mais l'auteur qui n'est pas connu voit bientôt qu'il n'est pas aussi facile qu'on croit de se faire connaître; que les faiseurs de réputations ne disent pas comme cela du bien du premier venu ou même du mal: oui du mal; car, chez certains hommes, certains vices en modifient d'autres : dans les méchants le dédain produit quelquefois le même effet que l'indulgence dans les bons, et ils épargnent par mépris le faible que ceux-ci ménagent par charité.

Ces ménagements-là n'accommodent pas un auteur; le silence, quel que soit le sentiment qui le produit, est de toutes les manières de le juger celle qui blesse le plus son amour-propre. Il a sollicité l'éloge, on le lui refuse. Il ne sollicite pas moins vivement la critique. « Honorez

moi de vos conseils, de vos censures mêmes; ne me ménagez pas : frappez fort, » dit à son juge cet homme qui veut faire du bruit à quelque prix que ce soit; et, comme Zisca le Hussite ou Chabot le capucin, consent à se laisser écorcher vif, dans l'espérance que le tambour fait avec sa peau fera penser à lui.

Le journaliste porte quelquefois l'obligeance jusqu'à déchirer le solliciteur. Quelquefois aussi il lui arrive de le caresser. Calcul d'industrie, auquel ces hommes incorruptibles ne sont pas étrangers. L'inconnu qu'on a daigné maltraiter s'est présenté dans le moment où le critique avait besoin d'une victime; ou bien l'inconnu qu'on a épargné a rencontré le moment où le critique avait besoin d'une offrande : la circonstance a décidé du sort de chacun. S'il est des gens qu'on tourmente sans inconvénients, il est certains hommes de talent, ou des hommes d'un certain talent, que l'ogre qui a le mieux entendu le métier de critique se gardait bien de décourager. Que de modération dans les articles de Geoffroi sur certaine comédie qui n'était pas d'un poëte ! Et pourquoi ces ménagements ? On n'écorche un mouton qu'une fois dans sa vie, au lieu qu'on peut le tondre tous les ans. Or un financier est bon à mettre en tonte réglée.

Quand le tondeur s'entend avec le tondu, ou quand l'auteur est ami du journaliste, ce qui à toute force est possible, puisqu'on voit des chiens s'accoupler avec des loups, la malveillance se tait. Mais la paresse vient quel-

quefois porter obstacle aux effets de la bienveillance. L'auteur trouve alors le moyen de tout arranger, grâce à son industrie. « Vous voulez dire du bien de moi : je vous éviterai cette peine; soyez assez bon seulement pour signer cet article, disait en pareil cas le bon homme *Lemière.* »

Les journalistes appellent cela faire faire ses affaires par les autres; les auteurs faire ses affaires soi-même, et c'est comme cela qu'elles sont bien faites, ajoutent-ils. Cette méthode est même adoptée aujourd'hui par des gens d'une bien autre importance. Que d'énigmes biographiques elle explique!

L'industrie de l'auteur n'agit pas avec moins d'activité dans l'intérêt de sa gloire que dans celui de sa fortune; elle va quelquefois même jusqu'à sacrifier l'une à l'autre, jusqu'à payer des applaudissements, jusqu'à solder des bravos. Marchés de dupes! ces admirateurs gagés dont vous remplissez une salle ressemblent aux cochers de fiacre qui ne se louent qu'à l'heure, et, rentrés chez eux, ne pensent pas plus à celui dont ils ont bu l'argent que s'ils ne l'avaient jamais vu. *Dorat*, et tant de gens qui ne le valent pas, ont échangé une fortune faite contre une réputation qu'ils n'ont pu se faire. C'est bien, comme le chien de la fable, avoir abandonné le corps pour l'ombre.

L'industrie de ces acheteurs de gloire consiste à se faire des spectateurs avec des billets qu'ils paient, et des lecteurs avec des exemplaires qu'ils donnent; procédé qui,

me disait un mathématicien, multiplie leurs succès en raison directe de leur fortune, et leur fortune en raison inverse de leurs succès.

Encore un seul succès et je suis ruiné !

Tous les auteurs n'obtiennent cependant pas du succès pour leur argent. Il en est qui sont toujours chanceux sous leur nom; aussi finissent-ils par prendre un nom de guerre; mais comme en changeant de nom on ne change pas de talent, il leur arrive souvent la même chose qu'à ces novices de bal qui, sous le masque, n'ont pas su changer leur voix; ils n'en sont que plus bafoués. Les plus malins les sifflent en disant: Serons-nous toujours poursuivis par ce mauvais auteur? Les moins malins les huent en disant: Nous avons un mauvais auteur de plus!

Quelques personnes ont gagné cependant à changer de nom. Voltaire fit applaudir à outrance, par des gens à prévention, une fable de Lamothe, qu'il leur donna pour une fable de La Fontaine. La Harpe, à qui son nom faisait plus de tort que son talent, dut le succès de sa *Virginie* à la précaution qu'il eut de se couvrir du voile de l'anonyme, ce qui est aussi une manière de troquer son nom contre ceux de tous les auteurs à qui les connaisseurs attribuent successivement votre ouvrage. Cette industrie a quelquefois amené des gens injustes à ne plus l'être; mais pour qu'elle réussisse, il faut que l'amour-propre soit aussi discret que la malignité est pénétrante.

Des gens de lettres, pour tromper l'ennemi, non seulement ont changé de nom, mais aussi de sexe, et plusieurs s'en sont bien trouvés. Les Français sont si galants, qu'au théâtre même ils ont quelquefois des égards pour les dames. J'en citerais plus d'une preuve. Travestissez-vous donc; mais pour Dieu! quand vous avez pris une fois des jupons, ne les quittez plus. On sait gré à une femme d'aspirer aux talents des hommes, mais on ne pardonne pas à un homme d'usurper les égards qui ne sont dus qu'aux femmes. Les applaudissements se changent bientôt en sifflets si le mystère vient à se découvrir. *Desforges-Maillard* en est la preuve.

De l'Hélicon ce triste hermaphrodite
Passa pour femme, et ce fut son seul art;
Dès qu'il fut homme il perdit son mérite.

VOLTAIRE.

La suite d'un bal masqué n'est pas toujours applaudie quand la chute du masque vous fait reconnaître un homme assez médiocre, un bâtard de Marivaux, dans le personnage qui vous a fait supporter son caquet en se donnant pour une héritière de madame de Graffigny.

On peut se travestir sans prendre le masque. Un auteur crut trouver un jour dans le travestissement un moyen de réveiller la curiosité publique. Las d'être joué dans le désert, et attribuant à la froideur d'un acteur la froideur du parterre, *Murville*, pour réchauffer son monde, s'avisa de jouer lui-même. L'affiche l'annonce : la tentative réussit. La malignité eut tout l'effet de la

bienveillance ; chambrée pleine. Mais, semblable au sauvage qui coupe l'arbre par le pied pour en avoir le fruit, l'auteur détruisit par ce bénéfice la source de ses bénéfices futurs. Le public, qui aime quelquefois à rire à la tragédie, déclara qu'il ne retournerait plus à celle de Murville que quand Murville y jouerait. Murville, qui ne voulait pas jouer la tragédie pour rire, protesta qu'il ne reparaîtrait dans sa tragédie que quand il aurait la certitude d'être accueilli plus gravement du public. Bref, par suite de cet entêtement réciproque, la pièce fut abandonnée, et Murville, qui d'ailleurs ne manquait pas de talent, n'a jamais pu se relever du seul succès complet qu'il ait obtenu.

Il n'y a pas de ruse que l'amour-propre n'invente pour en venir à ses fins. Si les uns font dans les journaux des articles sur leurs propres pièces, les autres rédigent le texte des affiches qui annoncent leurs pièces, déterminent la proportion du caractère qu'on doit employer à cet effet, l'espace que le titre doit occuper dans la vignette, et cela est calculé de manière à établir entre cette pièce et celles qui doivent figurer dans le même cadre la différence qui existe entre une planète et ses satellites. Ce n'est pas tout : après avoir pris toutes ces précautions et revu les épreuves chez l'imprimeur, certain auteur, le meilleur homme du monde, suit, dit-on, le colleur lui-même, les mains derrière le dos, les bésicles sur le nez, et faisant une station à tous les coins devant cette collection de placards, qui, semblables à la

carte des restaurateurs, offrent à tous les prix des plats pour tous les goûts, « Quoi! dit-il aux personnes qui se sont arrêtées parcequ'il s'arrête, on donne aujourd'hui cette pièce! pièce excellente! pièce comme on n'en fait pas! comme on n'en a jamais fait! pièce originale! J'en connais l'auteur, homme d'esprit, sur mon honneur, ou je ne suis qu'une bête! homme bien différent de ses rivaux! Ces gens-là n'ont pas d'invention; leurs ouvrages ressemblent à tout. Notre homme est tout le contraire, ses ouvrages ne ressemblent à rien. Nous irons l'applaudir ce soir, n'est-il pas vrai?

Il le fait comme il dit; mais les éloges qu'il donne à son chef-d'œuvre, les applaudissements qu'il se prodigue, ses exclamations, ses extases, étonnent si fort ses voisins, qu'après y avoir vu l'excès de la flatterie, ils n'y voient plus que l'excès de la dérision, et que, par intérêt pour l'auteur, ils proposent à l'auteur lui-même, du ton le plus positif, ou de se taire ou de quitter la salle.

Admirable effet de l'industrie! grâce à elle, chaque injure devient un compliment. Il y a une grande habileté à changer ainsi en caresses les plus mauvais traitements.

Mais l'esprit ne suffit pas pour procurer de pareils triomphes à un poëte; il lui faut aussi beaucoup de bonhomie.

Pradon la porta jusqu'au sublime, le jour où, pour faire réussir son *Antigone*, qu'il croyait menacée par la cabale de Racine, il s'avisa de se siffler lui-même. Le

public, qui, par esprit de contradiction, voulait applaudir ce jour-là, poussa assez violemment hors du parterre ce chef de cabale, qui, non seulement perdit sa perruque et son chapeau, mais, entre autres coups, reçut un coup d'épée de la façon d'un mousquetaire qui lui perça la cuisse en l'appelant *M. Racine.*

Douce jouissance pour un auteur qui n'en meurt pas, et qui réussit! Pradon, cette fois, ne fut pourtant heureux qu'à demi : il survécut assez long-temps à sa pièce pour apprendre que ses plus chauds partisans avaient fini par être de son avis.

DE LA PROBITÉ.

Vertu qui consiste dans la pratique rigoureuse de tous nos devoirs. De tous, entendez-vous. Si vous négligez une seule des obligations qui vous sont imposées par les relations sociales ou par votre conscience, vous n'êtes pas homme probe, bien que vous ne soyez pas tout-à-fait pendable.

Plus d'un magistrat remplit scrupuleusement ses fonctions. Non moins exact que *M. Dandin, tous les jours le premier aux plaids et le dernier,* il en est un qui s'y ferait porter malade, et prétend que pour le juge, comme pour le soldat, il n'est de mort glorieuse qu'à son poste. Payé pour juger, je dois, dit-il, tout mon temps

à mon métier de juge. L'honnête homme! Oui, s'il va au tribunal pour défendre le faible contre les violences du fort, le citoyen contre les abus de l'autorité. Mais si c'est dans un intérêt contraire! est-ce de la probité que l'exactitude d'un brigand à rejoindre ses complices dans l'embuscade où de concert ils doivent détrousser les passants?

Le même juge peut concourir à un acte de justice, et n'en être pas plus probe pour cela. Déterminé par un autre intérêt que celui de la justice, il a fait une action juste sans être juste. « Il était, dit l'Évangile, que nous traduisons dans toute sa simplicité, il était dans une certaine cité un certain juge qui ne craignait pas Dieu et ne respectait pas les hommes. Or, il y avait dans cette ville une veuve, et elle venait à lui, disant : Vengez-moi de mon adversaire. Et le juge pendant long-temps ne le voulait pas. A la fin il dit pourtant en lui-même : Quoique je ne craigne pas Dieu et que je ne respecte pas les hommes, cependant parceque cette veuve m'est importune, je la vengerai, de peur que, venant de nouveau, elle ne me diffame [1]. »

C'est dans l'intention et non dans l'action que réside la probité. Que de juges aussi ne sont justes que par erreur; semblables à ces joueurs qui ne donnent des as aux autres que quand ils se trompent.

Par suite de notre principe, on peut être probe et

[1] Luc, chap XVIII, v. 2, 3, 4 et 5.

avoir concouru à une action injuste. Ghamillard, le meilleur joueur de billard qui fût au parlement de Paris, faute d'avoir lu avec l'attention suffisante les pièces d'un procès dont il était rapporteur, prit contre la partie du côté duquel était le bon droit des conclusions qui furent adoptées par messieurs. S'il n'avait pas procédé à l'instruction de cette affaire avec tout le scrupule qu'exige la probité, ne se montra-t-il pas le plus probe des magistrats en indemnisant à ses frais la famille dont il avait provoqué la ruine par sa légèreté?

Par défaut de lumières les plus honnêtes gens peuvent faire aussi le mal avec les meilleures intentions du monde. Si l'intention seule rend criminel, c'est les calomnier que les appeler criminels, quoiqu'ils aient contribué à des crimes. L'erreur appartient à leur esprit seul; mais Dieu garde la société des services de cette sorte d'honnêtes gens qui font le mal avec toute la passion qu'ils ont pour le bien. Les horreurs par lesquelles le fanatisme s'est signalé à tant d'époques ont-elles d'autre source?

Une honnête femme, bonne catholique, et persuadée en conséquence qu'il n'y a pas de salut pour quiconque ne va pas à la messe et ne prie pas Dieu en latin de cuisine, était placée comme gouvernante près d'un jeune ménage protestant. Plusieurs enfants y naquirent et moururent presque aussitôt. C'était la bonne qui, pour leur ouvrir le paradis, qui leur eût été fermé s'ils eussent été nourris dans l'hérésie, les étouffait par probité, immédiatement après le baptême. Sa probité la conduisit

aussi en paradis, mais c'est par le chemin de la potence.

Ces tribunaux secrets qui, dans le moyen âge, ont épouvanté l'Allemagne de leurs vengeances, n'étaient composés que de fanatiques en probité. L'injustice dans ses excès n'a pas été beaucoup plus cruelle que leur justice.

Si l'on se donnait la peine de prendre des renseignements suffisants sur les principes de tous les hommes dont on improuve les actions, peut-être reconnaîtrait-on que, dans ceux qui ont pris part aux excès de la révolution, les plus probes ont été les plus terribles. Inaccessibles à toutes les séductions auxquelles leurs vicieux collègues se laissaient entraîner, ils étaient inflexibles dans des résolutions avouées par leur conscience. En pareil cas les fripons sont bien moins à redouter que les sots. Un sot refuse le million qu'on lui offre pour le détourner d'un crime qu'il consomme comme une action honnête, et il passe pour un scélérat. Un fripon prend l'argent, et passe pour honnête homme. Voilà comment, tout probe qu'il était, certain ministre qui a refusé un million, ne valait pas mieux comme ministre que le terroriste qu'il remplaçait.

On est trop généralement porté à faire consister la probité dans l'indifférence pour l'argent, dans le respect pour la bourse ou la cassette d'autrui. N'est-il donc au monde de propriétés que celles-là? n'en est-il pas mille autres auxquelles nous tenons davantage, et auxquelles on porte continuellement atteinte? Concluons de cette tendance du grand nombre à restreindre ainsi le sens du

mot probité, que l'argent est la propriété par excellence pour le grand nombre.

Qu'est-ce pourtant que cette matière qui n'a de valeur que lorsque je l'échange, et ne me sert qu'autant que je m'en sépare? Je lui préfère quant à moi tout ce dont je ne veux pas me séparer, tout ce qu'elle ne peut pas me rendre.

Si l'on flétrit votre réputation, si l'on corrompt votre femme, si l'on séduit votre fille, si l'on débauche le fils sur lequel reposaient vos espérances et vos affections, bien qu'on n'ait pas touché à votre argent, ne vous a-t-on pas fait un tort incomparablement plus grand que celui qu'aurait pu vous porter le voleur qui eût enlevé votre coffre-fort? Bien qu'il n'ait pas un écu à vous, l'honnête homme qui vous a fait tel tort d'un autre genre n'est-il pas mille fois plus improbe que le larron qu'il accuse de manquer de probité?

Lovelace est sans contredit aussi généreux que désintéressé. Il aurait horreur d'accroître sa fortune par des voies illégales. Mais a-t-il pitié seulement des maux que la corruption de ses mœurs fait pleuvoir sur toute une famille? et ce serait un homme probe!

La probité, pécuniairement parlant, me semble pouvoir se distinguer en deux espèces, en probité réelle, et en probité légale, vertus très différentes. Cette dernière est celle qui ne fait rien que de régulier aux yeux de la loi, rien qui ne soit en forme. C'est la probité de Bartolo, qui n'en a tout juste que ce qu'il en

faut pour n'être pas pendu! Que d'honnêtes gens au monde!

N'est-il pas cent manières de vider les poches d'autrui sans y mettre la main? Quand monseigneur, maître des secrets de l'état, accapare à bas prix sur toutes les places de l'Europe les effets déchus auxquels il est certain de rendre dans trois jours leur valeur première, est-il plus honnête homme que le joueur qui parie à coup sûr? l'est-il autant que l'agioteur qui sans certitudes, opérant d'après des combinaisons contraires à celles de monseigneur, se trouve ruiné par une hausse qu'il n'a pas pu prévoir, et se voit flétri du nom de banqueroutier, par suite des friponneries de monseigneur?

Ce financier dont la maison est si brillante, et dont les opérations ont été jusqu'à présent aussi heureuses que hardies, vient de faire faillite. Prenez, dit-il à ses créanciers, tout ce que je possède. Je ne veux rien garder; prenez jusqu'à mon dernier sou, je ne veux pas même une pension alimentaire; ma femme me nourrira. Quelle probité! s'écrie-t-on. Cependant on procède à l'inventaire, et cet homme, dont les biens représentaient trois fois la valeur de sa dette, ne possède pas vingt mille francs comptant: tout appartient à madame, avec laquelle il est séparé de biens, et dont la fortune se trouve accrue d'un quart, après que son mari, dont les créanciers ont reçu un pour cent, a fait, dit-il, honneur à ses affaires. Prétendant n'avoir sauvé du naufrage que sa probité, cependant il répète à qui lui rappelle ses

dettes, J'ai satisfait tout le monde, *je n'ai rien à moi:* ce qui est vrai quoiqu'il possède des millions.

On n'en finirait pas à compter les manières que les plus honnêtes gens du monde emploient journellement pour s'engraisser aux dépens du prochain.

Est-il un procureur qui se fasse scrupule de se faire payer deux fois par son client la même feuille de papier timbré, dans les interlignes de laquelle il griffonne une minute, après y avoir d'abord griffonné une requête ou un mémoire? Bagatelle! Soit; mais n'est-ce pas frauder à la fois le client et le fisc? Au reste, j'en conviens, on n'en est pas pour cela procureur moins honnête.

J'ai connu une honnête femme qui ne nourrissait son monde que de pigeons. C'est tout économie, disait-elle, parceque je nourris mes pigeons pour rien. Ils pondent ici, et vont vivre ailleurs; c'est aux dépens des autres qu'ils s'engraissent pour moi. Cette femme est dévote; je doute pourtant qu'elle ait jamais porté sur son examen de conscience: J'ai volé.

La belle chose que la probité! disait à ses enfants un épicier de la rue des Lombards. Quel crédit elle vous donne dans le commerce! quelle considération elle vous assure dans le monde! Si je suis électeur et marguillier, c'est que je suis exact jusqu'au scrupule; c'est que je n'ai jamais retardé d'une minute le paiement d'un billet; c'est que j'ai toujours rendu à chacun son compte en bonnes pièces, et vendu toujours à bon poids et à juste prix. A propos, Nicolas, as-tu mis de l'eau dans le

tabac? — Oui, monsieur. — Du poiré dans l'eau-de-vie? — Oui, monsieur. — De la chicorée dans le café? — Oui, monsieur. — Du suif dans le beurre de cacao? — Oui, monsieur. — C'est fort bien; viens faire la prière avec nous, et demandons surtout à Dieu qu'il te maintienne dans les voies de la probité, dont je ne m'écarterais pas pour tout l'or du monde.

Elle était plus réelle que celle de notre commerçant, la probité de Turenne. Des municipaux viennent à sa rencontre, et lui offrent une somme considérable s'il consent à ne pas faire passer son armée sur le territoire de leur ville. — Ce n'est pas là ma route, répond Turenne avec simplicité, et en refusant la somme étalée devant ses yeux.

Je ne sache qu'un trait de probité supérieur à celui-là. C'est celui du mendiant de Molière. Vous avez cru ne me donner qu'un sou, dit-il à ce grand homme qui, par distraction, lui avait donné un double louis.

Si la probité est vertu, c'est surtout quand elle triomphe du besoin. Elle est plus facile à un duc et pair qu'à un cocher de fiacre. Elle n'est que pudeur chez l'un, chez l'autre elle est héroïsme; et si elle m'étonne, c'est moins dans le cœur que dans l'estomac.

Il n'est personne au reste qui ne l'estime, à commencer par ceux qui en manquent.

A la suite d'un de ces pillages que dans les villes occupées par les armées se permettent les administrateurs, pillards bien autrement habiles que les militaires, un

d'eux avait ramassé pour quelques cent mille francs de diamants, ce qui lui formait, disait-il, une fortune *honnête*, grâce à laquelle, s'il était réformé, il espérait vivre *honnêtement* le reste de ses jours. Mandé sur ces entrefaites au quartier général pour affaire de service, il part en laissant son trésor à la garde d'un secrétaire qu'il croyait encore plus probe que lui. De retour, apprenant que depuis trois jours cet homme de confiance avait disparu, il court vite à l'écrin. Qu'y trouve-t-il à la place de ses diamants? un billet qui contenait en substance «qu'un fripon devait, pour peu qu'il eût de probité »ou d'esprit, associer son confident à ses bénéfices; que »n'ayant pas fait la part à son secrétaire, monsieur de»vait trouver bon que son secrétaire se la fît; que mon»sieur ne se donnât pas la peine de faire des recher»ches, parceque si monsieur avait des moyens de le faire »prendre, il avait, lui, les moyens de faire pendre mon»sieur.» *Il n'y a plus de probité!* s'écria monsieur, quand il eut bien médité ce billet d'adieu. Depuis ce jour ce fut son éternel refrain, et quand il sortait de la profonde mélancolie où cet accident l'avait jeté, il s'écriait en contemplant un petit diamant, faible étincelle de son ancienne splendeur: *Il n'y a plus de probité! il n'y a plus de probité!*

ABSTRAIT ET DISTRAIT.

On prend souvent l'un pour l'autre. L'homme abstrait et l'homme distrait sont pourtant deux personnages fort différents en réalité, quelque ressemblance que l'apparence établisse entre eux; et je suis sur ce point tout-à-fait de l'opinion du Dictionnaire de l'académie française, qui n'est, quoi qu'on en dise, ni aussi mauvais ni aussi bon qu'il pourrait l'être.

Tout homme abstrait est distrait sans doute; mais tout homme distrait n'est pas abstrait.

La distraction peut être produite par deux causes tout opposées, par l'excessive contention de l'esprit, comme par son extrême mobilité. C'est de la différence de ces causes que résulte celle des deux caractères dont nous essayons de faire l'analyse.

L'homme abstrait n'a qu'une idée, qui exclut toutes les autres; l'homme distrait en a mille, et ne peut se fixer sur aucune.

L'homme abstrait ne voit rien de ce qui se passe autour de lui; l'homme distrait voit tout, et ne distingue rien.

L'homme abstrait ne vous répond pas, parcequ'il ne vous a pas entendu. L'homme distrait vous répond mal, parcequ'il ne vous a pas écouté.

Le bruit du canon, celui de la foudre, n'arrache pas

l'homme abstrait à sa méditation; un chien qui jappe, une mouche qui vole auprès de l'homme distrait, donnera à sa distraction de nouvelles distractions.

Cette puissance par laquelle l'homme abstrait concentre sur un seul objet toutes ses facultés intellectuelles est la preuve d'une grande force d'esprit. Cette mobilité qui empêche l'homme distrait de s'arrêter sur rien n'est-elle pas la preuve du contraire?

Rien ne me surprendra plus que trois lignes de sens commun de la part de l'homme distrait; de la part de l'homme abstrait rien ne me surprendra moins qu'un ouvrage de génie.

Pauvres humains! qu'est-ce donc que notre tête ou *teste?* Un vase. Nous l'avouons en désignant cette noble partie de nous-même par ce mot dérivé du mot latin *testa*, qui signifie cruche. Nous l'avouons en disant d'un homme comme d'un vase, qu'il a plus ou moins de capacité, c'est-à-dire qu'il peut plus ou moins contenir. Et que de testes ne peuvent pas même soutenir la dignité de leur nom! Ce n'est pas parcequ'elles peuvent contenir, mais parcequ'elles savent retenir, que les cruches et les testes ont une valeur réelle.

Mettez deux vases d'une égale capacité sous le robinet du *manneken-pis:* au bout d'un certain temps l'eau doit couler inutilement pour tous deux; ils ne contiennent que dix pintes, il en est tombé plus de cent. Ne mettez plus rien dans le premier, puisqu'il est plein; ne voyez-vous pas qu'au-delà il ne peut plus rien

contenir? Ne mettez rien dans l'autre non plus, puisqu'il est vide; ne voyez-vous pas qu'il ne peut jamais se remplir?

La tête de l'homme abstrait est pleine comme le premier de ces vases; celle de l'homme distrait vide comme le second: de ces deux cruches, l'une déborde et l'autre fuit.

Syracuse est prise. Au milieu des cris des vainqueurs et des vaincus, du fracas des murs qui s'écroulent, entouré de meurtres et d'incendies, appelé par Marcellus, menacé par un soldat, sous le glaive qui va le frapper, Archimède n'entend rien, Archimède ne voit rien que des lignes tracées sur le sable; il n'est à rien qu'à ce problème dont il allait trouver la solution.

Tout est disposé pour le mariage, les gens de la noce sont endimanchés, la future est parée; deux fois le bedeau est venu dire que tout est prêt, que les cierges brûlent, et que M. le curé s'enrhume. Pourquoi la cérémonie ne s'achève-t-elle pas? C'est que le futur, c'est que le marquis de *Ximenez* a pris, comme d'habitude, en sortant de chez lui, au lieu du chemin de l'église, le chemin du café, où, propre pour la première fois, le bouquet au côté, il fait en gants blancs sa partie d'échecs, au milieu de gens tout surpris qu'il y mette aujourd'hui tant de cérémonie.

Était-ce un homme de génie que M. de *Ximenez*? Je ne sais; mais la différence que nous avons établie entre l'homme distrait et l'homme abstrait est au

moins celle qui existe entre ce marquis et *Archimède*.

On cite souvent les distractions de La Fontaine: La Fontaine était distrait à la vérité, mais comme Malebranche, homme abstrait s'il en fut. Il ne l'était cependant pas toujours au même degré: tantôt l'objet de ses méditations l'absorbait à tel point que, tout à ses bêtes, il passait des heures entières sans rien voir de ce que les hommes faisaient autour de lui; tantôt, partagé entre l'attention qu'il voulait donner à la société, et cette préoccupation à laquelle il ne pouvait pas absolument se soustraire, il ne faisait que des quiproquo où l'on reconnaît encore l'empreinte de son esprit. Dans ce partage de son attention, son génie obtenait une portion plus forte que sa volonté. Aussi les réponses de La Fontaine sont-elles presque toujours des distractions d'un homme qui ne veut pas être distrait.

L'homme abstrait fuit le monde, l'homme distrait le recherche. L'un y serait souvent fort ennuyeux; l'autre y est quelquefois très plaisant. Il fait tout de travers : il entend tout à contre-sens, et répond comme il a entendu.

L'homme abstrait est inactif, mais son inaction est féconde. Rien de plus actif que l'homme distrait, mais rien de destructif comme son activité. L'un produit sans avoir l'air de se mêler de rien; l'autre se mêle de tout, et brouille tout ce dont il se mêle. Rarement il a tenté de réparer un léger défaut d'ordre, sans en faire un désordre absolu et irréparable.

L'homme distrait l'est des pieds à la tête: ses regards,

son attitude, sa démarche, tout le décèle; ses yeux fixés ou errants n'expriment ni sentiments ni pensées; il ne sait ni où il est ni où il va; il ne voit ni où il met ses pieds ni où il met ses mains; aussi sujet à user de la propriété d'autrui qu'à négliger de se servir de la sienne, il est heureux pour lui qu'il soit reconnu pour honnête homme et ne soit entouré que d'honnêtes gens; sans cela, volé vingt fois par jour, vingt fois par jour il passerait pour voleur.

C'est une infamie! s'écrie un bibliomane dans une vente publique, ce joli Elzevir, qui était sur le bureau et sur lequel j'ai mis l'enchère, ne se retrouve pas. Huissier, que l'on ferme la porte et que tout le monde se fouille, j'en veux donner l'exemple. Il vide aussitôt ses poches, où il trouve, à son grand étonnement, le livre réclamé qu'il y avait mis par distraction.

La toilette du distrait n'est jamais complète; ou il a oublié le vêtement qui lui est le plus nécessaire, ou il a pris celui dont il n'a aucun besoin. Vous le voyez affublé d'un manteau à la canicule; en hiver, il courait les rues en simple gilet. Ne lui manque-t-il aucune des pièces de son ajustement, je gage qu'elles ne sont pas employées dans l'ordre que leur assigne l'usage et même la bienséance. Il n'a oublié ni sa chemise ni son pantalon; mais les huées des petits garçons lui apprennent qu'il les a mis dans l'ordre inverse; et, dans la précipitation avec laquelle il a réparé l'effet de sa distraction, il faut qu'il y ait eu quelque distraction nouvelle, car dans le salon où il

entre je vois toutes les dames rougir ou sourire derrière leur éventail, ce qui signifie absolument la même chose.

J'ai été témoin du fait suivant : un architecte chargé de la distribution des logements entre divers fonctionnaires d'un même établissement refusait à l'un d'eux la jouissance d'une pièce qui communiquait avec l'appartement dont il voulait la détacher, et ne communiquait pas encore avec celui auquel il voulait l'ajouter. Pour vous ôter toute envie d'insister, dit-il, je vais faire murer ce passage. En effet les maçons se mettent à l'œuvre ; et mon distrait, faisant fermer cette porte sans en avoir fait ouvrir une autre, dirigeait le travail de l'intérieur même de la chambre où on le murait, et disait, Je ne sortirai pas d'ici que cela ne soit fini.

On a vu quelquefois un distrait vouloir se corriger, et multiplier par cela même les occasions de ses distractions. C'est alors que les gens de ce caractère sont plus comiques que jamais.

Tout le monde connaît à Paris *M. Goodman*, ce brave homme qui, dit l'ermite de la Chaussée-d'Antin, prend sa fourchette au lieu de sa cuillère, pour manger la soupe. *M. Goodman*, qui, par son esprit et par sa bonhomie, a plus d'un rapport avec Jean La Fontaine, lui ressemble aussi par ses distractions. On n'est pas plus préoccupé : à l'immobilité de son regard, à l'agitation de ses lèvres, à ses gesticulations convulsives, on le prendrait pour un somnambule. Lui parlez-vous, il a l'air de se

réveiller pour vous répondre, quand il vous répond, et retombe bientôt dans son rêve. Contracter des engagements, soit comme priant, soit comme prié, et ne pas plus tenir les uns que les autres, est son tort habituel, et celui dont il voudrait surtout se défaire; car il se plaît autant en société qu'il y amuse. Pour y parvenir, il essaya d'abord la mnémonique de l'abbé Fenaigle; mais cet échafaudage de niaiseries, mais cet amas de sottises qu'il faut avant tout se mettre en tête, demandent tant d'attention! Laissant les moyens composés pour les simples, *M. Goodman* fit des nœuds à son mouchoir, comme les Péruviens en faisaient à leurs *quipos*, où chaque nœud rappelait une idée. Mais les Péruviens ne perdaient pas leurs *quipos;* or, perdre ses mouchoirs est une habitude de *M. Goodman*, et ceux qu'il n'a pas perdus ont été avec leurs nœuds chez la blanchisseuse, qui les a dénoués sans y rien comprendre. Il a essayé aussi de mettre des petits morceaux de papier dans sa tabatière; procédé qui a réussi à nombre de gens. Mais comme *M. Goodman* ne prend du tabac que par distraction, il songeait peu à regarder dans sa boîte, et portait à son nez ce qui était destiné à ses yeux; ou si par hasard ses regards tombaient sur ces *memento*, ils se trouvaient en telle quantité dans sa tabatière, qu'ils ne lui rappelaient rien, sinon qu'il avait oublié beaucoup de choses.

Las de tant de méthodes infructueuses, *M. Goodman* prit, en dépit de sa paresse, le parti de recourir à l'*agenda*. Le voilà donc le crayon à la main, tenant registre

de tout ce qu'il doit faire; mais sait-il toujours ce qu'il fait?

Il rencontre la semaine dernière son ami *Pierre*, passionné comme lui pour les lettres, et l'un des hommes qu'il consulte le plus volontiers. On ne vous voit plus, lui dit-il, et cela est fort mal : je n'ai jamais eu plus besoin de vos conseils. Quand dînerons-nous ensemble? —Quand vous voudrez; quand il vous plaira. Mais l'on ne vous trouve pas toujours. — Donnez-moi votre jour, vous.—Samedi vous conviendra-t-il? (Avant que de répondre, *M. Goodman* consulte son *agenda*.)—A samedi, soit; mais de bonne heure, entendez-vous : j'ai quelque chose à vous lire avant dîner, et il remet l'*agenda* dans sa poche, après avoir pris note de l'engagement. C'était un lundi que cela se passait. Le samedi, à quatre heures, arrive l'ami *Pierre : M. Goodman*, occupé de sa toilette, le reçoit avec une politesse affectueuse, mêlée pourtant de je ne sais quel embarras, qui s'accroît à mesure que la toilette approche de sa perfection.—Vous venez, je gage, dîner avec moi? dit-il enfin du ton de l'interrogation.—Sans doute.—Vous prenez bien mal votre jour. —Comment?—Je ne dîne pas chez moi; je me suis habillé à quatre heures et demie, comme vous le voyez, parceque j'ai promis d'être à cinq heures chez l'ami *Paul*, qui m'attend; et je vous quitte, car je suis exact, moi! A revoir donc. Mais à propos, donnez-moi donc votre jour. — Mon jour! à quoi bon? lui dit l'ami *Pierre* en riant.—Pour dîner et jaser à l'aise, et que je ne me

trouve pas lié, comme aujourd'hui, par un engagement antérieur le jour que vous viendrez.—L'engagement qui vous fait sortir est-il donc antérieur à celui que vous avez pris avec moi lundi?—Que dites-vous? lundi nous étions convenus de quelque chose?—De nous réunir à quatre heures ici, pour y lire un chant de *Philippe-Auguste*, et en raisonner le verre à la main.—C'est ce que nous ferons quand vous voudrez; mais...—C'est ce que nous devions faire aujourd'hui : consultez plutôt votre *agenda*.—Fais-je rien sans cela? Article *lundi :* le voilà; lisez. L'ami *Pierre* lit l'article, qui était ainsi conçu : *Samedi dîner avec mon ami Paul.* Notre distrait avait pris un apôtre pour un autre, et s'était fait convive, d'*amphitryon* qu'il devait être. Il ne fut pleinement convaincu de cette double erreur que lorsque l'ami *Pierre* lui ayant prouvé que l'ami *Paul* était mort depuis trois mois, il se rappela tout le chagrin que lui avait fait cette perte, et que c'était lui-même, lui *Goodman*, qui avait prononcé sur la tombe l'éloge du défunt.

DE LA SENSIBILITÉ.

La sensibilité est-elle une vertu, est-elle une faiblesse?

Comme vertu signifie force, et que le propre de la sensibilité est d'amollir l'âme, vu que la sensibilité est

le propre des âmes tendres, il me semble qu'on ne peut donner le même nom à deux facultés contradictoires. D'autre part, appellerez-vous faiblesse un sentiment qui nous fait affronter tant de périls, surmonter tant d'obstacles, et donne aux êtres les plus timides une énergie qui souvent élève leur faiblesse au-dessus du courage même ?

La sensibilité, au fait, n'est en elle-même ni une vertu ni une faiblesse, mais une tendance du cœur à l'une et à l'autre. Ne la confondez pas avec la pitié, qui n'est qu'une affection passagère; elle vaut mieux.

Indépendamment de ce qui appartient à la pitié, elle fait nombre de choses que la pitié ne fait pas.

La pitié s'éteint avec la cause qui la provoque; ce n'est qu'un des effets de la sensibilité, état constant, qui est moins une affection qu'une disposition à recevoir toutes les affections.

Cette disposition s'appelle plus particulièrement sensibilité, quand elle nous porte à des sentiments doux. Se manifeste-t-elle plus habituellement par des sentiments violents, elle s'appelle irritabilité.

Nous demandions tout à l'heure si la sensibilité est une vertu ou un vice; l'analyse que nous venons de faire nous a conduits peut-être à trouver la solution de cette question. La sensibilité n'est en elle-même ni un vice ni une vertu; mais l'âme qu'elle domine est également capable d'actions vertueuses et vicieuses: cette âme est un instrument prêt à rendre les sons

que la main du hasard jugera à propos d'en tirer.

La sensibilité mène au ressentiment comme à la reconnaissance, à la sévérité comme à l'indulgence, à la générosité comme à la cruauté.

L'Achille d'Homère est vraiment le type de l'homme sensible. Lisez l'Iliade, et vous verrez qu'il réunit en lui tous les contrastes. Tous ses sentiments sont des passions; toutes ses passions sont des fureurs, son amitié comme sa haine, qui n'est en lui qu'un excès de l'amitié. Irritable jusqu'à la férocité, parcequ'il est sensible jusqu'au délire, il donne, dans la rage avec laquelle il outrage Hector, la mesure de toute la tendresse dont il chérissait Patrocle; et la facilité avec laquelle il se laisse apitoyer aux larmes de Priam prouve que toutes les affections de cette âme immodérée prenaient leur source dans un même principe, la sensibilité.

Ces contrastes se retrouvent aussi chez le Dante, génie original, comme Homère, et dans lequel la sensibilité produit de même des traits qui tiennent de la barbarie. Il est vrai que la sensibilité du Dante avait été irritée par une longue proscription, et je conçois qu'il ait détesté les tyrans, de tout l'amour qu'il portait à sa patrie et à la liberté.

La sensibilité et l'irritabilité peuvent cependant habiter le même cœur sans y produire nécessairement les effets qu'on vient de décrire. Ces deux sentiments, en se balançant, peuvent se modifier mutuellement, et défendre également le cœur où ils règnent de concert d'un

excès de violence et d'un excès de faiblesse, empêcher l'âme de monter trop haut comme de descendre trop bas, et lui composer une vertu particulière par laquelle, tout en étant sensible à l'injure, elle le serait aussi au plaisir de pardonner.

Il y a une sensibilité physique comme une sensibilité morale. Elles sont si immédiatement liées quelquefois, qu'on les prend aisément l'une pour l'autre : il est pourtant quelque différence entre elles ; celle par exemple qui existe entre l'amour physique et l'amour moral, entre des sensations et des sentiments. Une certaine irritabilité nerveuse peut avoir quelquefois les mêmes effets que la sensibilité ; mais comme ce n'est pas dans le cœur que cette affection prend sa source, ne serait-il pas à propos de lui donner un nom particulier, et celui de *sensualité* ne caractériserait-il pas à merveille la sensibilité de tant de dames qui ne sont rien moins que sensibles ?

La sensibilité, que les uns regardent comme l'effet d'une organisation débile, et les autres comme la preuve d'une organisation délicate, donne lieu à deux genres d'affectations opposées, qui n'ont pourtant qu'un même stimulant, la vanité. Tel homme, sensible réellement, craignant de paraître faible, a honte de sa sensibilité, à laquelle il cède sans cesse, tout en cherchant à la dissimuler sous une apparente brusquerie ; tel autre, au contraire, sec et froid comme le marbre, mais désirant passer pour bon, cherche à revêtir sa dureté des apparences de la sensibilité la plus exquise.

Personnages également ridicules, mais non pas également plaisants, tous deux cependant ont été présentés au théâtre avec un egal succès. Goldoni a fait, avec le premier, son *Bourru bienfaisant*, caractère qui provoque à la fois le rire et l'attendrissement. M. Étienne, avec le second, a composé le philanthrope des *Deux gendres*, personnage qui excite en même temps le rire et l'indignation. Mais dans la première pièce le comique tient au caractère, et dans la seconde il résulte des situations, seul artifice par lequel l'auteur de la seconde pièce a pu vaincre une grande difficulté et rendre plaisant un personnage odieux.

Peut-être, sans avoir le talent de Goldoni, pourrait-on amuser les spectateurs du ridicule d'un homme qui emploie tous ses soins à paraître moins bon qu'il ne l'est; mais, pour rendre amusante l'hypocrisie de l'homme qui cherche à se parer d'une bonté qu'il n'a pas, il fallait un peu du génie de Molière, qui nulle part n'est aussi fortement comique que dans la pièce où il met en scène le plus odieux des personnages, *Tartufe*.

L'affectation d'insensibilité obtient facilement grâce, parceque l'erreur qui en résulterait ne porterait aucun détriment à la société; l'affectation contraire excitera toujours la plus profonde indignation, parceque les piéges les plus affreux sont souvent cachés sous les illusions qu'elle produit.

Gilbert a peint de main de maître cette affectation trop souvent alliée à la sècheresse d'âme la plus horrible:

Parlerai-je d'Iris? Chacun la prône et l'aime.
C'est un cœur..., mais un cœur..., c'est l'humanité même;
Si d'un pied étourdi quelque jeune éventé
Frappe, en courant, son chien qui jappe épouvanté,
La voilà qui se meurt de tendresse et d'alarmes;
Un papillon souffrant lui fait verser des larmes:
Il est vrai; mais aussi, qu'à la mort condamné,
Lally soit eu spectacle à l'échafaud traîné,
Elle ira la première, à cette horrible fête,
Acheter le plaisir de voir tomber sa tête.

Dancourt, d'un seul trait, peint la même affectation avec une vérité non moins grande, mais plus gaie.

Le bac de Bezons s'est enfoncé; les hommes, les femmes, tout est dans l'eau. La rivière est couverte de chapeaux et d'ajustements. *Les pauvres chapeaux! les pauvres fontanges!* s'écrie madame Argant avec l'accent de la plus profonde sensibilité. Ce trait de Dancourt est digne de Molière.

La mode s'empare de tout : les vertus, les vices, lui sont soumis comme les habits, la musique et les cabriolets. Avant la révolution la mode était d'être sensible; la tristesse qu'on affichait faisait alors d'autant plus d'honneur qu'on avait moins sujet d'être triste. A défaut de chagrins réels on en cherchait de factices, fier qu'on était de montrer à quel point on serait à plaindre dans le malheur, puisqu'on faisait pitié au sein du bonheur même.

Cette disposition de l'âme, qui court toujours après ce qui lui manque, influa nécessairement sur la direction de l'esprit. Les auteurs, semblables aux fabricants d'étof-

fes, travaillent dans le goût dominant, quand ils n'ont pas assez d'influence pour le changer. Ils exploitèrent à leur profit la sensibilité, comme ils avaient antérieurement exploité l'insouciance, comme ils exploitent aujourd'hui le libéralisme. De là cette abondance de drames et de romans plus larmoyants les uns que les autres. Mercier s'empara de la scène, Baculard des boudoirs, et il ne fut plus permis de rire sous peine de passer pour insensible. Rien de plus plaisant que cette mélancolie à laquelle on se condamnait par bon ton; elle était plus gaie que la gaieté même. Les femmes sortaient du théâtre, où elles avaient pleuré, pour revenir pleurer chez elles. Les émotions promises par la lecture des *Délassements de l'homme sensible* succédaient à celles qu'on avait éprouvées à la représentation de *Jenneval* ou de la *Brouette du vinaigrier*. C'était une grâce que d'avoir les yeux rouges; on ne se parlait que d'une voix entrecoupée; on ne se servait que de phrases brisées, et dans lesquelles les soupirs marquaient les pauses et tenaient lieu de points et de virgules. A la gaieté si spirituelle de nos pères avait succédé la plus stupide maussaderie, et le sot, qui n'avait jamais pensé, avait presque partout le pas sur l'homme d'esprit qui ne savait pas *sentir*.

On s'attendrissait sur tout et à toute occasion. En courant la poste on s'apitoyait sur le sort des chevaux qui nous traînent; en déjeûnant, sur la vache qui nous donne son lait; et ce pauvre mouton qui nous habille de sa toison, qui nous engraisse de sa chair, qui tous les jours

figure sur nos tables, accommodé de tant de manières pour les plaisirs de notre *sensualité*, qui n'est pas toujours d'accord avec notre sensibilité; que de belles phrases ce pauvre mouton n'a-t-il pas inspirées! Encore un peu de ce mouton, disait-on à Julie; il est fort tendre. — Il a donc été bien malheureux, répondait avec un profond soupir cette femme sensible en présentant son assiette une seconde fois.

Cette sensibilité de fabrique s'appelle aujourd'hui *sensiblerie;* quoiqu'elle ne soit pas trop de mode pour le quart d'heure, et que, dans un moment où nous sommes agités par tant d'affections réelles, on ne songe guère à se parer de sentiments simulés, quelques personnes essaient de temps en temps de la réveiller, *de toucher* ou *de pincer celles des cordes du cœur humain dont on peut tirer*, comme dit l'auteur de *Misanthropie et repentir, des sons douloureux*.

Différente de la faculté d'ennuyer, qui est un don de nature, la faculté d'attrister s'acquiert par l'art. Aussi avons-nous des artistes, des maîtres en cette matière, qui, je ne sais pas pourquoi, n'est pas encore du nombre de celles que l'université fait professer dans ses académies. Le plus habile d'entre eux est sans contredit ce monsieur que vous retrouvez à tous les spectacles, les enterrements y compris, et qui n'est pas moins admiré des fossoyeurs que des ouvreuses de loges. Personne n'a porté si loin l'art d'attrister les choses et de contrister les personnes. Young près de lui n'est qu'un

facétieux, Jérémie qu'un bouffon. Compose-t-il, semblable à ces faiseurs de *silhouettes* qui, dans leurs découpures, ne vous offrent que du noir, il ne vous offre que du noir dans ses diverses productions, différenciées seulement par le titre, et dont l'effet n'est pas d'amuser, quoiqu'elles appartiennent à des genres inventés dans ce but. Il ne connaît qu'une langue, celle du sentiment, qu'il emploie avec un égal succès dans l'opéra comique, dans l'oraison funèbre et dans ses contes, dont le recueil ne fait pas plus rire que celui de ses oraisons qu'il a composées non seulement pour les occasions échues, mais pour les occasions à échoir. Un harangueur provençal, qui aimait aussi à exercer son éloquence sur tous les cas possibles, avait porté la prévoyance jusqu'à rédiger la harangue qu'il adresserait *au fils du Grand-Turc, s'il venait à faire naufrage sur les côtes de Provence.* Notre homme a dans son porte-feuille les discours qu'il prononcerait sur la tombe de chacun de ses amis, si le malheur voulait qu'il eût le bonheur de leur survivre. Pour peu qu'on l'en prie, il vous en fait lecture, en pleurant par *avance d'hoirie;* ce qui ne laisse pas de lui valoir des remerciements de la part de ceux dont il s'est occupé; car les vivants sont plus reconnaissants sur cet article que les morts. Voltaire se délassait par des pièces fugitives et des lettres familières de la fatigue que lui causaient ses grandes compositions. Notre homme se délasse par des travaux moins graves, mais pas plus gais, de la fatigue que lui donnent aussi quelquefois ses grandes

compositions larmoyantes. Il s'est amusé récemment à revoir, corriger, enjoliver le texte et les ornements des billets d'enterrement. Grâce à lui, les signes habituels de la ponctuation y seront remplacés par des larmes, tantôt simples, tantôt doubles, tantôt triples, multipliées enfin *ad libitum*, dans la proportion jugée convenable par la douleur, comme les points d'admiration le sont depuis quelque temps chez certains auteurs qui, par ce moyen, apprennent au public le juste degré d'estime qu'ils croient dû à chaque phrase sortie de leur plume. Au reste la sensibilité, qui, ainsi que les acteurs de l'opéra-comique en ont fait l'épreuve lors de la mort de Grétry, ne laisse pas que d'avoir ses profits, n'est pas inutile à la fortune de notre moderne Héraclite. Les divers entrepreneurs d'inhumations se disputent l'acquisition de sa nouvelle formule, qu'il a mise sous la protection d'un brevet d'invention, et dont il ne veut céder la propriété que contre une bonne rente viagère, avec promesse d'une pompe funèbre gratuite, où lesdits billets seront prodigués, et dans laquelle on lira l'éloge qu'il s'est aussi composé; car il est de ses amis, et il n'en a oublié aucun.

Après vous avoir fait le portrait moral de ce maître en *sensiblerie*, faut-il vous faire son portrait physique? Trois mots suffisent: figurez-vous un grand homme (par la taille s'entend), au ton cafard, au visage pâle, au regard doucereux et humide, d'ailleurs sec de la tête aux pieds, le cœur y compris.

Tel n'est pas l'homme sensible. Étranger à toute affec-

tation, comme disposé à toute affection, il n'est habituellement ni triste, ni gai; mais il n'est ni triste, ni gai, ni attendri, ni irrité à demi, quand le moment de la crise est venu: rien ne l'émeut modérément. Je ne serais donc pas étonné de vous voir aussi scandalisé de sa gaieté qu'épouvanté de sa tristesse. D'où lui vient l'une ou l'autre? Il ne le sait pas toujours; mais Rousseau vous répondra pour lui : « Jouet de l'air et des saisons, le soleil et les brouillards, l'air couvert ou serein, règlent sa destinée; il est [1] ce qu'il est, au gré des vents [2].» Et quel empire les passions n'exercent-elles pas sur cette âme qu'affectent les plus légers caprices de l'atmosphère!

De cette sensibilité, qui ne fait pas toujours le bonheur, résultent les qualités les plus aimables du cœur et de l'esprit.

La sensibilité fait tout notre génie,

disait hier le métromane : rien de plus vrai. C'est elle qui donne, soit la faculté d'exprimer heureusement ce qu'on a vivement senti, soit celle d'inventer les vrais sentiments que l'homme doit éprouver dans une situation où l'on ne s'est jamais trouvé soi-même. C'est elle qui a dicté à Voltaire, à Virgile, à Racine tant de vers admirables que l'esprit n'aurait pas faits.

Si nous devons à la sensibilité les ouvrages dont l'esprit est le plus orgueilleux, nous lui devons les institu-

[1] Triste ou gai.

[2] *Nouvelle Héloïse*, lettre VI.

tions dont l'humanité s'honore le plus; institutions créées par la charité, ou la philanthropie, si l'on veut rajeunir une ancienne vertu par un sobriquet moderne. C'est de son active sollicitude que l'on tient les soupes économiques, l'établissement des Enfants-Trouvés, et tant de fondations et d'inventions qui l'emportent encore sur les créations de la philanthropie de M. Rumfort, mais dont aucune ne peut surpasser en charité la fondation de l'hospice ouvert par le vénérable Vincent de Paul.

DU DIABLE[1].

A L'ERMITE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN.

Oui, monsieur l'ermite, c'est du *diable* dont il sera question aujourd'hui entre nous.

Ne vous pressez pas pourtant de recourir aux recettes connues pour écarter le malin. Le diable dont je veux vous parler n'est pas celui què vous pensez. Ce n'est pas *adversarius vester*, l'esprit avec qui vous rivalisez. Rien de plus exempt de malice, rien de moins semblable à un esprit que mon pauvre *diable*, quoiqu'il soit enfant d'un des péchés capitaux; mais c'est du plus sot de tous, de l'oisiveté.

[1] Jouet d'enfant qui se trouvait, il y a quinze ans, entre les mains de toutes les grandes personnes.

L'oisiveté, mère d'une famille bien nombreuse, comme on sait, compte, en dépit du préjugé, autant d'enfants innocents que d'enfants coupables; car si elle est souche de tous les vices, elle l'est aussi de toutes les niaiseries.

Les personnes oisives ne recourent pas toutes et toujours aux mêmes moyens pour se sauver de l'ennui. Néron ne mettait pas continuellement le feu à Rome pour se divertir; et quelquefois Domitien se contentait de ne tuer que des mouches.

Entre les mille et une manières de tuer aujourd'hui le temps, prendre des cartes est celle que mille et une personnes préfèrent. Les malheurs qui sont résultés des diverses combinaisons de ces chiffons barbouillés de rouge et de noir, que manient l'adresse ou l'innocence, sont incalculables, quand le jeu est un objet de passion; mais quand il n'est que l'objet d'un simple goût, ne rentre-t-il pas dans la branche innocente de la famille de l'oisiveté? C'est la valeur des jeux, et non l'espèce du jeu, qui fait le caractère d'une partie; qui établit la différence entre la *bouillotte* des agents de change et celle des professeurs du jardin des plantes; le *wisth* de la Chaussée-d'Antin et celui de la Place-Royale; le *piquet à écrire*, tel que le jouent deux fournisseurs, et le *cent de piquet* que je fais avec mon curé.

D'ailleurs, n'est-il de jeux que les jeux de cartes, que les jeux de combinaison ou de hasard? et les jeux d'adresse n'offrent-ils pas une distraction suffisante aux gens d'esprit qui cherchent dans le jeu un délassement,

comme aux gens sans esprit qui craindraient de trouver dans le jeu une occupation?

L'oisiveté a pourvu aux besoins des uns et des autres par l'invention de mille amusements qui sont à la portée de toutes les intelligences. Les quilles, le bilboquet, le baguenaudier, l'émigrette, attestent son inépuisable fécondité, qui tout récemment vient d'accoucher du *diable*.

Ce *diable*, monsieur l'ermite, est un joujou comme le sabot, comme la toupie, aux propriétés desquels il participe. Je voudrais vous donner une description de ce *diable*, très différent de celui dont Piron a fait le portrait; mais pour cela il faut être exact et clair, autant pour le moins que le savant qui vous a donné, l'été dernier, un article si lumineux sur la comète. Je vais tenter cependant de vous faire connaître le *diable*, sauf à n'être pas compris, comme cela arrive tous les jours à tant de génies supérieurs qui n'en sont que plus admirés.

Si vous avez vu quelque part un corps de six à sept pouces de long, formé de deux petits cônes[1] de bois ou de métal, évidés et réunis par le sommet comme les deux fioles d'un sablier, vous avez vu le *diable*. Pour mettre le *diable* en mouvement, on se sert d'une ficelle attachée à deux bâtons de quinze pouces que l'on tient dans chaque main. Le talent consiste à lui imprimer et à

[1] *Note pour les dames et gens de lettres.* — Lisez : pain de sucre.

entretenir, avec cette ficelle, un mouvement de rotation à l'aide duquel, prenant son équilibre, tantôt il se promène d'une baguette à l'autre jusque sous la manchette du joueur; tantôt il s'élance jusqu'au plafond le plus élevé, pour retomber sur sa corde, où il est promené de nouveau. L'impulsion doit toujours être donnée dans le même sens. Enfin, quand le mouvement a acquis un certain degré d'accélération, le *diable* rend un son *éolique* ou *éolien*, encore plus harmonieux que celui du vent qui gémit à travers une porte, et presque aussi mélodieux que les ronflements d'une toupie d'Allemagne. Obtenir cet effet est le triomphe de l'art. Dieu sait que de peines, que d'études il en coûte, non seulement pour atteindre à ce grand résultat, non seulement pour faire chanter le *diable*, mais même pour le faire danser. *C'est vraiment le diable!* entendez-vous dire de tous les côtés; exclamation à laquelle, par parenthèse, la toupie nouvelle a fort bien pu devoir son nom; expression d'impatience qui a fort bien pu se changer en nom de baptême ou en sobriquet : quoi qu'il en soit, les difficultés ne rebutent pas.

J'étais ces jours derniers dans un salon où neuf amateurs des deux sexes étudiaient en même temps. Rien de plus curieux que le spectacle de leur activité. Jamais on ne s'est tant fatigué à ne rien faire. A considérer les baguettes continuellement agitées dans des sens contradictoires, on se serait cru au milieu de ces gens qui battent la laine avant que de la carder; à entendre les

accords et les dissonances de ces hurlements de tous les *diables*, on se serait cru à un concert d'harmonie fait par des amateurs.

Ajoutez à tout cela le fracas de ces toupies, qui, suivant qu'on est adroit ou maladroit, vont se briser contre le plafond ou sur le parquet; le tintement des lustres qui dansent, des glaces qui éclatent, le tintamarre des enfants de tous les âges qui s'estropient et crient à qui mieux mieux, et vous aurez une idée à peu près juste des nouveaux plaisirs dont la haute société est redevable au *diable*, qui n'a pas encore dérogé.

La société lui a, moralement parlant, une plus grande obligation. Grâce au *diable*, l'égalité la plus parfaite s'établit entre tous les hommes; le savant et l'ignorant, l'homme d'esprit et l'idiot, se ressemblent parfaitement dès qu'ils sont en commerce avec lui. L'avantage même pourrait bien être du côté des sots. Je connais tel homme qui depuis trente-sept ans passait pour un imbécile; pour devenir un homme habile, il n'a eu besoin que de se donner au *diable*. L'on s'occupe de lui à présent plus que de tous les beaux esprits, *maître François* lui-même y compris [1]!

Aussi est-ce à qui réussira le plus tôt à mettre en train cette machine divertissante: tout autre amusement, toute autre occupation est oubliée; les raquettes et les fleurets sont abandonnés par les successeurs des *Saint-*

[1] Grand homme qui faisait alors des vers et des souliers.

George et des *Masson*. L'homme de lettres et l'employé laissent reposer la presse et la plume ; le ménestrel néglige sa flûte, sa trompette ou son flageolet; il n'y a pas jusqu'à ce pauvre *Blondel* qui n'ait échangé le sceptre de la romance contre ces verges magiques auxquelles le *diable* obéit.

Ce *diable*, me disait mon curé, a plus d'importance encore que vous ne pensez. Je ne m'étonne pas de l'influence qu'il exerce sur le siècle ; sa venue a été prédite. Il est écrit dans la première épître de saint Pierre. *Diabolus tanquam leo rugiens circuit:* le diable tourne en rugissant comme un lion. Ah! mon cher ermite, que ne doit on pas craindre ou espérer d'une invention qui, si long-temps avant sa naissance, a fixé l'attention du prince des apôtres!

Mais à propos d'invention, je vous dirai que j'ai fait de grandes recherches pour savoir à qui le monde était redevable de celle-ci, et que je l'ai découvert. C'est aux Anglais, monsieur l'ermite, c'est à leur génie toujours actif, que l'humanité a l'obligation de cette nouvelle machine infernale, plus innocente du moins que celles qui antérieurement ont signalé leur philanthropie.

Je veux définitivement avoir part aux avantages que le *diable* assure à ceux qui le servent ou se servent de lui. Un art qui compte tant d'écoliers n'aurait-il pas de professeurs ? Il y en avait pour le bilboquet et pour l'émigrette, il y en a pour le billard, à plus forte raison doit-il y en avoir pour le *diable;* et je ne doute pas que

la salle où l'on enseigne toutes les grâces que comporte ce noble exercice ne soit aussi fréquentée pour le moins que la classe de *Coulon*. Tant de gens savent qu'on ne saurait trop s'empresser d'acquérir le talent à la mode; c'est un moyen de succès qui compense souvent le défaut de fortune. Telle grande dame ne serait qu'une petite bourgeoise si elle n'avait pas su à temps danser la gavotte. Moi qui vous parle, j'ai manqué un excellent mariage pour m'être fait beau danseur trois semaines trop tard. Qui sait enfin où le *diable* ne peut pas nous mener?

Cela m'enhardit, mon cher ermite, à vous faire une proposition, celle d'étudier ensemble le bel art dont tout Paris raffole. Je n'aime pas à perdre mon temps, vous aimez à employer le vôtre : réunissons-nous sous un maître commun, et de plus aidons-nous de nos conseils réciproques; nous ne pourrons qu'y gagner, et l'art peut y gagner aussi. En étudiant on approfondit, et qui sait si, après avoir appris ce qui est su de tout le monde, nous ne découvrirons pas ce que personne ne sait; si aux évolutions déjà trouvées nous n'en ajouterons pas une nouvelle qui prendrait notre nom? C'est ainsi que l'on procède dans les arts et dans les sciences, et qu'on s'y fait grand homme. La gloire appartient bien plus souvent à celui qui perfectionne qu'à celui qui a inventé. On ignore le nom de l'inventeur du *trictrac*, et tout le monde connaît le nom de M. de *Travanette*, à qui il a suffi de l'attacher à une *case* pour s'assurer l'immortalité.

Ce n'est pas toujours par sa propre taille qu'on paraît grand, mais parcequ'on se montre grimpé sur les épaules des autres. Entre tant de savants qui se font la courte échelle, on ne parle que de celui dont on voit la tête, et on n'en parle que tant qu'on la voit.

Peut-être me trouvez-vous bien chaud avocat du *diable;* mais supposé que les avantages que je me promets de nos communes études soient un peu exagérés, du moins aurons-nous appris à passer le temps sans perdre notre argent, sans gagner celui d'autrui, sans calomnier, sans médire même, amusements de bon ton si l'on veut, mais qui, tout examiné, ne valent pas le *diable.*

LA LUMIÈRE.

N'est-ce pas la plus belle création du Tout-Puissant? Que serait le monde sans la lumière? un amas de trésors inutiles, de merveilles perdues, comme celles qui sont enfouies dans les entrailles de la terre. C'est par elle que les formes se dessinent, que les substances se colorent, que l'existence de l'univers se révèle. L'univers sans lumière ne serait qu'une lanterne magique sans chandelle.

Dieu créa la lumière en deux mots : *Fiat lux*, que la lumière soit, et la lumière fut, dit saint Jean; mais, ajoute-t-il, les ténèbres ne la comprirent pas. Rien d'é-

tonnant à cela ; les ténèbres ne comprennent pas plus la lumière, ou ne s'accommodent pas plus de la lumière, que le froid du chaud, que la mort de la vie. L'un et l'autre s'excluent : là où l'un existe, l'autre n'existe pas ; là où l'un commence à se montrer, l'autre commence à disparaître : de là cette implacable haine des esprits de ténèbres pour les esprits de lumière.

La présence de la lumière semblerait devoir réjouir la nature entière. Il est pourtant des yeux qu'elle offusque ; il est des êtres infirmes, ou malades, qui, dès qu'elle se manifeste, jettent des cris funèbres, comme le hibou quand le jour se glisse dans son trou, comme la chauve-souris quand un rayon de soleil pénètre par le soupirail de la cave où elle va chercher la nuit en plein jour ; comme M. de Bonald quand on publie une nouvelle édition de Voltaire ou de Montesquieu, quand on exhume quelque vieille vérité, ou quand on découvre quelque vérité nouvelle.

La vérité est la lumière de l'âme. Dieu veut que cette lumière luise pour tout le monde. *Luceat lux vestra coram hominibus*, dit Jésus aux apôtres. Comment donc se fait-il que la lumière rencontre tant d'ennemis parmi les successeurs des apôtres, et qu'ils mettent sous le boisseau, *sub modio*, la lampe qu'il leur est ordonné de mettre sur le chandelier, ou sur le candelabre, *in candelabro?* N'est-ce pas contrevenir aux volontés de Dieu? n'est-ce pas tomber dans le péché?

On appelle lumière, par extension, pour nous servir

de l'expression consacrée par l'académie, tout ce qui contribue à propager la lumière : un flambeau, un quinquet, une chandelle, un rat-de-cave, sont des lumières. En effet, le propre de ces différents luminaires est de répandre la clarté. Mais les cierges, quelle clarté jettent-ils en plein midi, heure à laquelle on les allume ? en lit-on mieux, même dans ses Heures ? Là où l'on voit clair, des cierges ne sont pas des lumières.

On appelle lumière, au moral, ces esprits qui se sont consumés à répandre la vérité, et ceux qui ont porté le jour dans des matières peu claires de leur nature. Rousseau est une des lumières de notre siècle ; Thomas d'Aquin une des lumières de l'école ; Escobar était une des lumières de la société de Jésus.

L'instrument qui sert à propager la lumière peut aussi propager l'incendie. C'est ce que rappelle la légende qui décorait une certaine voiture dans laquelle une éminence s'est tout récemment montrée à une solennité publique ; sur les panneaux de cette voiture on lisait autour d'un écusson au *champ de gueule*, où brûlaient trois cierges : *Lux nobis, hostibus ignis :* clarté pour nous, feu pour nos ennemis. C'est naïf. Telles sont au reste les lumières avec lesquelles l'inquisition a éclairé l'Espagne pendant trois siècles ; lumières pareilles à celles que traînaient à leur queue les trois cents renards que Samson avait lâchés dans les vignes des Philistins.

A propos de cela, on dit que d'autres renards promènent aussi l'incendie dans notre vigne et dans celle du

Seigneur, et qu'ils sont plus de trois cents. Heureusement entend-on la chasse au renard en France, presque aussi bien qu'en Angleterre; et messieurs de la cour royale n'y sont-ils pas moins habiles que les membres du parlement britannique. Espérons que, pour se livrer à cet utile amusement, ces magistrats, qui veillent sur la vendange, n'attendront pas le temps des vacances.

IMPERTINENT, INSOLENT.

Il n'y a pas de synonymes. Tous les ouvrages composés sur les synonymes le prouvent. Quel en est le but en effet, si ce n'est de faire sentir en quoi diffèrent les mots qu'on croit se ressembler? Les écrivains qui se livrent à ce genre de travail rendent un grand service aux personnes qui veulent écrire ou parler avec énergie et clarté. Ce n'est tout pour y parvenir que de posséder la grammaire, que de savoir en quel ordre les mots doivent être rangés dans la phrase pour exprimer ce que nous pensons, pour faire passer dans l'intelligence d'autrui l'idée qui a été conçue par la nôtre; il faut de plus bien connaître la propriété des mots qu'on emploie. Les mots sont en littérature ce que les chiffres sont pour le calcul. Chacun d'eux a sa signification précise, comme chaque chiffre a sa valeur positive. On peut bien, à l'aide de divers tours, exprimer la même idée, comme à l'aide de diverses for-

mules reproduire le même nombre: mais quant aux idées attachées aux signes abstraits, en littérature comme en arithmétique, chaque signe en exprime une qui lui est propre, et ne saurait être représentée que par lui.

L'impertinent et l'insolent ne sont pas la même chose, quoiqu'on emploie assez communément ces mots l'un pour l'autre.

L'impertinent est l'homme qui se mêle de ce qui ne le regarde pas, de ce qu'il n'entend pas, *quod non pertinet.* « Vous êtes un impertinent de vous ingérer des affaires d'autrui, dit Sganarelle. »

Impertinent est l'opposé de pertinent, adjectif moins usité que l'adverbe pertinemment.

Il parle, ce me semble, assez pertinemment,

dit M. Dandin, en parlant de Léandre, qui savait ce qu'il disait.

Ces exemples suffisent pour préciser le vrai sens du mot impertinent; ils expliquent comme quoi on a appelé impertinent tout homme qui dit ou fait une chose inconvenante.

L'impertinence se manifeste par les airs même. On conçoit d'après cela qu'il est possible de parler sur les sciences, sur les arts, sur la politique avec l'air le plus poli, et de ne débiter que des impertinences. C'est ce que nous voyons tous les jours.

Impertinent, dans la bouche des dames, a un sens tout particulier, mais qui se rattache en définitif à celui que

nous venons d'analyser. L'homme qu'elles désignent par le mot impertinent est celui qui parle ou se mêle de certaines choses qui ne le regardent pas, qui ne lui appartiennent pas. Souvent une femme ne connaît personne au monde de plus impertinent que son mari.

L'insolent est l'homme qui fait une chose non permise par l'usage, *quod non solet*, une chose insolite. Comme cette chose est souvent injurieuse à autrui, on a insensiblement fait d'insolence le synonyme d'insulte, comme on a fait d'impertinence le synonyme d'insolence; parceque l'injure se trouve liée souvent aussi à l'impertinence. Il y a ici confusion d'idées.

Insulte, mot formé du verbe *salire*, sauter, et de la préposition *in*, sur, a un sens plus particulier, plus précis que celui d'insolence. L'insolence n'entraîne pas nécessairement l'idée d'une action. Il lui suffit d'un mot, d'un air, pour se manifester. L'insulte au contraire suppose une action: toute insulte est une insolence; toute insolence n'est pas insulte. L'insolence, même dans la langue usuelle, est moins que l'insulte, et plus que l'impertinence.

Il faut pourtant convenir que pour les dames, qui parlent avec tant de délicatesse, et en général savent si bien choisir leurs termes, insolence a quelquefois la signification d'insulte. « *On peut avoir affaire à des insolents*, » disait une chaste veuve, qui, ne se servant que de la plus fine batiste pour celui de ses vêtements qu'on voyait le moins, le garnissait de dentelles, même ailleurs qu'aux

manches, et, très différente des Anglaises, n'était pas moins coquette devant Dieu que devant les hommes.

L'impertinence semble résider plus particulièrement dans les propos, et l'insolence dans les procédés. On dit des impertinences; on fait des insolences. L'esprit le moins exercé doit sentir ces distinctions. Si l'on emploie souvent ces mots l'un pour l'autre, peut-être n'est-ce pas parcequ'on en ignore la différence, mais parceque les deux qualités qu'ils indiquent se trouvent assez communément cumulées dans le même individu.

Dites du plus fort mathématicien qui soit parmi nos marquis qu'il est un impertinent, ou dites qu'il est un insolent, ou dites qu'il est l'un et l'autre, personne ne vous en reprendra, même à l'académie française, qui n'est pas moins forte en fait de grammaire que Sganarelle, et pense comme ce savant que l'adjectif doit s'accorder avec le substantif, *in genere, numeros et casus.* Il en est au fait de l'insolence et de l'impertinence comme de l'ordre du Saint-Esprit et de l'ordre de Saint-Michel: on ne possède pas le premier de ces ridicules sans posséder aussi le second.

Entre l'impertinence et l'insolence je choisirais pour une épingle. L'une et l'autre se valent. Ce sont deux pièces de métaux différents si l'on veut, mais de même prix, mais frappées à la même effigie, et qui peuvent s'échanger l'une contre l'autre, sans que l'un des *changeurs* soit obligé de faire l'appoint à l'autre. Toutes deux sont marquées au coin de la sottise.

Une dame dit à un impertinent, Voulez-vous vous

taire; et à un insolent, Finirez-vous? Remarquons que cette dernière locution, qui signifie ne commencez pas, signifie aussi achevez. A bon entendeur, salut. Les femmes sont plus indulgentes pour les insolents que pour les impertinents; en cela elles diffèrent du commun des hommes.

L'impertinence participe beaucoup de la fatuité, et n'est peut-être qu'un ridicule comme elle. L'insolence procède de l'orgueil; comme lui c'est un vice.

L'impertinence peut ne dénoter que l'excès d'estime qu'un homme se porte à lui-même. L'insolence prouve l'excès de mépris qu'un homme a pour les autres; il est rare qu'on soit tenté d'en rire comme de l'impertinence.

Ce n'est pas cependant qu'elle ne soit parfois risible. Plus les prétentions d'un homme sont en opposition avec ses droits, plus son insolence perd de son caractère triste et sérieux qu'elle prend pour la dignité. L'insolence peut même finir par être tout-à-fait bouffonne.

Dans les relations habituelles de la société, rien de plus commun que les impertinences. En quoi consistent-elles? En de véritables riens, qui souvent ne sont sensibles que pour deux personnes, que pour celle qui fait l'impertinence et celle à qui on la fait. Saluez, ne saluez pas, regardez, ne regardez pas, parlez, ne parlez pas, et suivant la circonstance vous avez fait une impertinence.

En fait de politesse, l'action est souvent plus impertinente même que l'omission.

M. de Tuffière salue quelquefois, mais voyez de quel

air il fait ses inclinations de tête. Il vous demande quelquefois des nouvelles de votre santé, mais écoutez de quel ton, et notez les inflexions de sa voix. Il vous fait quelquefois offre de ses services, mais avec quel accent! a-t-il dit un mot, a-t-il fait un geste qui ne porte le caractère de la protection et du dédain? Son indifférence est moins insolente que son attention. C'est avec les hommes qu'il salue, c'est avec les hommes qu'il aborde, qu'il est véritablement impertinent. C'est un géant qui se met en point de comparaison avec des nains. Il ne s'en rapproche que pour faire remarquer la différence de sa taille à la leur, que pour les éloigner de toute la distance qu'il semble franchir. C'est à sa table surtout que le génie de l'impertinence, qu'il appelle politesse, se manifeste en lui avec le plus d'éclat; c'est dans ces rapports de l'hôte avec les convives, rapports qui semblent devoir plus que tous les autres rétablir l'égalité, qu'il trouve le moyen de vous faire sentir votre infériorité, tout en s'occupant de vous. Il gradue si bien les formes dont il se sert pour faire les honneurs, que celle qui vous échoit équivaut presque à une injure. Après avoir dit à quelques uns, *Monsieur, aurai-je l'honneur de vous servir de ce plat?* à quelques autres, *Monsieur, vous en offrirai-je?* à d'autres, *Monsieur en veut-il?* à d'autres enfin et moins cérémonieusement, *Et vous?* il vous regarde avec un petit signe de tête, vous dit, en indiquant avec la cuillère le plat qu'il distribue, *Hein?*

Les politesses qui établissent l'égalité sont quelquefois

aussi insolentes que celles qui sont faites dans le but contraire. *Reprenez votre insolente estime*, disait Mirabeau à quelqu'un qui s'arrogeait le droit de l'estimer.

L'impertinence, l'insolence sont partout, et ne peuvent se trouver nulle part. Il en est d'elles comme de ces substances chimiques qui échappent à l'analyse : tout en ayant la certitude de leur présence, on ne saurait la prouver. C'est ce qui fait qu'on est si sensible à leurs outrages. Il n'y a que l'homme qu'elles ont attaqué qui soit convaincu de leurs attaques, comme il n'y a que lui qui puisse les venger ; de là tant de duels, on ne sait pourquoi.

Punir une impertinence par un coup d'épée, c'est à merveille sans doute ; mais ne serait-il pas mieux encore de punir l'impertinence par l'impertinence, de payer l'impertinent avec sa propre monnaie ?

Beaumarchais s'y entendait à merveille. On le trouvait impertinent à la cour parcequ'il y réussissait. En conséquence, les gens de cour, qui se croyaient le privilége exclusif de l'impertinence, saisissaient volontiers l'occasion de le mortifier. Ils se jouaient à plus fort qu'eux. En impertinence aussi, le fils de l'horloger Caron était homme à leur en remontrer. Un jeune seigneur, piqué de rencontrer éternellement sur son chemin cet homme de rien, et se trouvant un jour avec lui dans une société où les talents l'emportaient sur les titres, tire sa montre, et lui dit en la lui tendant : « Mon cher Caron, ma montre marche mal ; elle est pourtant de votre

père. Voulez-vous bien y regarder : vous devez vous y connaître : voyez. Monsieur le marquis, lui répond Beaumarchais en laissant tomber cette montre qui était des plus belles et se brise en mille pièces, monsieur le marquis, vous vous êtes mal adressé ; mon père m'a toujours dit que je n'étais pas propre à faire son métier. »

L'impertinence diffère en cela surtout de l'insolence, qu'elle se met constamment sous l'abri des formes, qu'elle affecte les airs de la politesse et quelquefois même de la bienveillance.

Fontenelle disait à propos de cette sorte d'impertinence dont tous les grands ne sont pas avares : *familiarité qu'il faut repousser par le respect.*

NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS, SOBRIQUETS.

Les journaux de France apprennent à l'Europe que M. l'abbé Pierre-Louis *Nivôse Merda* (paroles ne puent pas) a été autorisé, par ordonnance royale, à changer ce nom de *Merda*, lequel est son nom propre, contre celui de *Lèsueur.*

M. Merda s'appelle aussi *Nivôse*, prénom qui ne flaire pas non plus comme baume. Puisqu'il était en train de se débaptiser, que n'a-t-il demandé à changer de prénom

comme de nom? il n'en eût coûté de plus qu'un trait de plume. Substituant à ce nom de *Nivôse*, emprunté au calendrier républicain, le nom que porte dans le calendrier grégorien le mois correspondant, il se serait appelé *Janvier Lesueur* et aurait pu parvenir à l'évêché. *Nivôse Lesueur* sera tout au plus curé de village.

Ce que vient de faire l'abbé *Merda* est au reste justifié par de fréquents exemples. Divers intérêts ont amené nombre de personnes à requérir ou à subir un changement dans leur nom.

Au temps de la république, c'est-à-dire au temps où nous n'étions plus en monarchie, cela était très commun dans notre France. Les *Le Roi*, les *Roi*, y couraient les rues comme on sait. La guerre un peu vive que l'on faisait à la qualité royale effraya les bonnes gens qui rappelaient cette qualité par leur nom. Impatients d'abdiquer, quantité de bourgeois sollicitèrent l'autorisation de troquer une dénomination monarchique contre un sobriquet républicain. Tout-à-coup les *Fabricius*, les *Publicola*, les *Anacharsis*, les *Anaxagore*, les *Scévola*, sortis de dessous le pavé, se multiplièrent comme les masques en carnaval. Quelques uns d'entre eux ont rendu tristement célèbres ces noms jusqu'alors illustres. Mais beaucoup les ont portés le plus innocemment comme le plus obscurément du monde, et n'étaient que des poltrons déguisés en héros.

Cette ridicule faiblesse était excusable peut-être dans ces temps de troubles. Le grand nombre se laisse si vo-

lontiers prendre aux mots. Les noms sont pour tant de gens l'étiquette du sac.

Telle était au reste dans l'origine la valeur réelle des noms. Un court examen, pas plus philosophique que le sujet ne le comporte, suffit pour le démontrer. Remontons à l'époque où il n'y avait qu'une famille au monde. Prenons celle de Noé au débarquer.

A mesure que les individus dont elle se composait se sont multipliés, n'a-t-il pas fallu trouver des noms distincts pour chacun d'eux? Ces noms, ainsi que l'Écriture nous l'apprend, furent pris de leurs qualités ou de leurs défauts, et quelquefois aussi de leur fortune. Le bonhomme Noé, en faveur duquel l'exception que lui accorda la bonté divine établit une présomption favorable, et dont le nom signifie *repos*, *tranquillité*, nomma probablement ses trois fils d'après ces principes, et cela par prévision sans doute. L'aîné, objet de ses bénédictions particulières, et à qui une bonne renommée et une fortune solide étaient dues, fut appelé *Sem* (*réputation établie*). Le second, qui, n'ayant pas moins bien mérité que son frère, devait aussi prospérer en ce bas monde et devenir maître de notre Europe, reçut le nom de *Japhet*, lequel veut dire *l'étendu*, *l'élargi*, *l'enflé*. Quant au troisième, homme ardent, violent, emporté, son premier nom fut *Cham* (*chaud*, *chaleur*); et son second, car il en avait deux, *Chanaan* (*marchand*, *négociant*, *brocanteur*), nom qui présage évidemment la condition modeste à laquelle il fut condamné par la

malédiction de son père, en juste châtiment de son insigne polissonnerie.

Tous les noms propres dans la Bible sont significatifs, à commencer par celui d'*Adam* (*homme roux*, *homme de boue*); ce qui explique comme quoi Lazarille peut à toute force descendre de notre premier père, quoique nous ne soyons pas cousins.

Chez les Romains, chaque individu conservait le nom de sa famille, mais y ajoutait un prénom ou un surnom qui lui était propre.

Le prénom précède le nom, le surnom le suit. Quand ce dernier est ironique, quand il porte sur un défaut, sur un ridicule, il s'appelle *sobriquet*.

Il est facile de juger par l'étymologie que chez les Romains le nom des familles dérivait de la profession, de la qualité, ou même de la défectuosité de leur premier chef. Le premier des Claudius pouvait bien avoir été boiteux (*à claudo*). Les Lentulus descendaient d'un cultivateur de lentilles (*à lente*); les Fabius, d'un planteur de fèves (*à fabis*). Des considérations particulières, et souvent très indifférentes, déterminèrent le choix des prénoms et des surnoms: un enfant né au point du jour était appelé *Lucius;* naissait-il en juin, on le nommait *Junius*, usage nécessaire dans des familles devenues si nombreuses à la longue, que la seule maison Fabienne a pu, sans s'éteindre, perdre dans une même année, au siége de Véïes, trois cent six héros tous de son nom. Le grand Fabius, celui qui, par sa prudence, opposa

tant d'obstacles aux succès d'Annibal, n'est pas le Fabius auquel fut donné le surnom de *Maximus, très grand;* c'est à son trisaïeul, qui, pendant sa censure, avait fait une opération plus utile au sénat qu'au peuple, que ce beau surnom avait été décerné par les pères conscrits. Le sauveur de Rome, qui avait une petite verrue à la lèvre, n'était distingué que par le sobriquet de *Verrucosus*, lorsque sa prudence héroïque lui mérita le surnom de *Cunctator, temporiseur*, qui, dans l'intention première, ne fut peut-être aussi qu'un sobriquet dont quelques impatients l'avaient affublé.

Que de sobriquets sont devenus des noms illustres! En tête il faut mettre celui de *Brutus*, mot qui signifie *stupide*, et ne rappelle que des héros.

Ce nom de César, devenu le titre des empereurs, et que le grand-turc n'a pas encore songé à prendre, bien qu'il règne dans la ville de César-Constantin; ce nom de César, qui, entre tous les membres de la famille Julienne, distinguait *Caïus-Julius*, ne rappelait d'abord que la malheureuse opération dans laquelle avait succombé, pour le mettre au jour, la mère de ce destructeur de la liberté romaine, opération nommée encore *césarienne.* Tous les surnoms ne font pas une fortune si brillante.

Les usages romains ont passé en France. Souvent on retrouve dans les premiers noms des familles les plus illustres, des noms d'artisans, quand ces noms sont français. Il est probable qu'il en est ainsi de ceux qui ne sont pas français, comme je le démontrerais si j'étais

membre de l'académie celtique. Tous tant que nous sommes, et je n'en excepte pas les rois, nous n'avons besoin que de remonter un peu plus haut que le fils d'un berger, d'un laboureur, d'un tabellion, d'un soldat ou d'un artisan, pour trouver parmi nos ancêtres un honnête homme de l'une de ces professions. Louis XV avouait pour aïeul un notaire de village.

Du temps de la féodalité, et l'on en peut juger par ses restes, les enfants d'une même famille se distinguaient en France par des noms de terre : cela était naturel. Qu'un Lamoignon, seigneur de Malesherbes, prît ou reçût le nom d'un domaine qui lui appartenait, on ne saurait y trouver à redire. Mais n'était-il pas plaisant de voir des bourgeois qui n'avaient pas un pouce de terre donner à leurs enfants le nom des villages où ils avaient été en nourrice? Il en résultait que le fils d'un épicier de la rue Saint-Denys, paré d'un nom usurpé, qu'il préférait comme de raison à son nom propre, pouvait, sans sortir de France, recevoir les honneurs dus à l'une des maisons qui se fournissaient dans la boutique de son père. On en a vu même qui les exigeaient, tels que les comtes de *Barruel* et de *Rivarol,* dont les titres de noblesse sont inscrits à Bagnols sur l'enseigne de l'auberge dite des *Trois-Pigeons,* le premier château qu'aient possédé leurs communs ancêtres.

Cette maladie a été guérie, comme bien d'autres, par la révolution. Pour se distinguer entre frères, on se contente aujourd'hui de joindre son nom de baptême au

nom de famille, qui n'est plus porté exclusivement par l'aîné, ce qui était une espèce d'exhérédation pour ses frères. Les trois *Dupaty* conservent le nom de leur père, à l'honneur duquel ils ajoutent par les moyens qui leur sont propres. Mais suivant qu'ils font précéder ce nom du prénom *Emmanuel*, *Adrien* ou *Charles*, vous savez que vous avez affaire à l'un des poëtes, des magistrats ou des sculpteurs les plus recommandables de l'époque présente.

Le sentiment qui nous porte à approuver l'usage d'après lequel chacun garde à présent le nom de son père, comme il y a intérêt quand ce nom est honorable, doit nous faire convenir que les malheureux héritiers d'un nom déshonoré sont très excusables d'y vouloir renoncer et de recourir, dans ce but, à l'autorité du prince. Si l'on conçoit que tant de gens en sollicitent une illustration que leur père ne leur a point transmise, à plus forte raison doit-on concevoir que d'honnêtes gens y recourent pour s'affranchir d'un déshonneur qui ne leur est pas propre, pour être débarrassés d'un nom qui les calomnie.

L'héritier *Guillotin* a pu raisonnablement prendre en répugnance son nom, qui, bien qu'il ait été porté par un citoyen respectable, par un médecin habile, réveille des souvenirs affreux, et se trouve diffamé par l'atroce application qui en a été faite.

Mais qu'un séminariste importune la puissance royale pour être autorisé à échanger publiquement, contre un

nom insignifiant, un nom qui, après tout, ne signifie rien, voilà ce qui peut paraître moins fondé en raison.

L'un s'est défait par une ordonnance d'un nom odieux que tout le monde connaissait. L'autre a dénoncé à tout le monde, par une ordonnance, le ridicule d'un nom dont on ne soupçonnait pas l'existence. Il a donné même le nom qu'il quitte à toutes les personnes qui portent le nom qu'il prend; et tout bien considéré, si l'auteur *des Bardes* était processif de sa nature, ne serait-il pas en droit de faire un procès à l'abbé *Merda* qui fait du nom de *Lesueur* le synonyme du sien?

Mais le théologien a beau se faire nommer *Lesueur* par ordonnance, il sera toujours *Merda* pour l'habitude; les séminaristes, les enfants de chœur et les sacristains, ne donneront jamais d'autre nom à M. l'abbé. Si peu que cette ordonnance lui coûte, quand ce ne serait pas plus que ne valent des lettres de noblesse, voilà de l'argent bien employé!

Remarquons, au reste, que l'ordonnance qui tire l'abbé *Lesueur* de sa *villainie* a été rendue en carnaval, époque où les autorités les plus graves s'égaient, époque où se plaident les *causes grasses*. On ne pouvait mieux choisir son temps pour décider en pareille matière. En France on fait quelquefois les choses à propos.

DU MOT GRÂCE,

DANS SES DIFFÉRENTES ACCEPTIONS.

Ce mot, qui est à chaque instant dans la bouche de tout le monde, a des sens bien divers. Si vous voulez comprendre ce qu'il signifie dans la circonstance, prenez bien garde au costume de la personne qui le prononce; observez bien s'il porte une soutane, un manteau, une simarre, des jupons, des haillons ou un habit brodé. Un théologien, un prince, un jurisprudent, une dame, un courtisan, un pendard ou un ministre, expriment par ce mot des idées très différentes.

Est-ce M. l'abbé qui parle de grâce : il ne s'agit pas, mesdames, de je ne sais quel don que vous tenez de la nature, mais d'un certain don d'en haut sans lequel l'homme ne peut ni faire le bien quoiqu'il l'aime, ni fuir le mal quoiqu'il en ait horreur, et qu'après tout il soit libre; il s'agit de grâce *efficace*, ou *suffisante*, ou *concomitante*, ou *intérieure*, ou *extérieure;* il s'agit de grâce *de santé*, ou de grâce *médicinale;* il s'agit d'une des mille et une grâces qui depuis *Pélage* jusqu'à *Jansens*, dit *Jansenius*, depuis saint Augustin jusqu'à *Molina*, ont divisé les mystiques, et servi de prétexte à tant de persécutions, et particulièrement au supplice du grand Barneveldt, ce libérateur des Hollandais, qui lui coupèrent

le cou, pour avoir, à propos de grâce, *contristé au possible l'Église de Dieu.*

De toutes les grâces, celle que les théologiens aimaient le plus était la grâce *expectative*, grâce qui leur venait, non de Dieu, mais de son vicaire, non du ciel, mais de Rome; grâce par laquelle le pape attribuait au séminariste qu'il en favorisait le droit de s'emparer du premier bénéfice qui viendrait à vaquer, ou même de tel bénéfice encore occupé, et qu'il plaisait à sa sainteté de déterminer.

Est-ce une tête couronnée qui parle de *grâce*, c'est autre chose. Il s'agit alors de cette grande prérogative par laquelle le monarque peut modifier ou même infirmer la sentence d'un tribunal, et rendre la vie à un homme que les représentants de la société ont jugé digne de mort.

L'humanité ne saurait s'élever contre un pareil droit; la raison reconnaît même qu'en plus d'un cas il est nécessaire pour réparer l'erreur du juge ou le tort du législateur. Disons cependant que, dans une monarchie constitutionnelle, c'est un droit assez singulier que celui par lequel la volonté d'un homme annule la décision d'une cour de justice, que celui par lequel il est plus fort que la loi.

Quand il s'agit de la vie d'un homme, on ne saurait sans doute y regarder de trop près.

Nulla unquam de morte hominis cunctatio longa est.

JUVÉNAL.

Rien n'est moins prouvé enfin que l'infaillibilité des

tribunaux, qui après tout n'ont pas le privilége des conciles. Conservons donc le droit de grâce. Mais l'exercice de ce droit, tel quil est réglé présentement, n'aurait-il pas besoin d'être régularisé? N'y aurait-il pas un moyen de le mettre un peuplus en harmonie avec le respect dû à la puissance législatrice? Est-il absolument nécessaire d'attribuer au prince, en matière judiciaire, un *veto* comme en matière législative? A combien d'inconvénients cela ne peut-il pas donner lieu! Que devient, par exemple, en cet état de choses, la responsabilité des ministres? Un prince hésitera-t-il à refuser la grâce du bon serviteur condamné pour lui avoir été trop dévoué? Il est vrai que Charles Ier confirma l'arrêt de Staffort. N'importe, bien des princes pourraient ne pouvoir pas s'élever à ce degré d'héroïsme ou de lâcheté: l'objet mérite donc qu'on y pense.

Le prince ne concourt que pour un tiers à la création de la loi: les deux autres portions de la législature ne devraient-elles pas concourir chacune pour leur tiers à un acte qui annule un effet de la loi? Le droit de faire grâce ne devrait-il pas être attribué à un conseil où les trois pouvoirs seraient représentés? Cette mesure serait, ce me semble, surtout dans l'intérêt du monarque, qu'elle déchargerait d'une pesante responsabilité.

Quoi qu'il en soit, cherchons le sens véritable du mot *grâce* en cette circonstance. Il signifie remise ou commutation de la peine qu'un homme dont le procès a été instruit doit subir en conséquence d'un jugement

rendu par le tribunal compétent. Il faut qu'il y ait eu condamnation juridique pour qu'il y ait lieu à faire *grâce*.

C'est donc improprement qu'on appelle *grâce* la révocation d'une décision arbitraire, la cessation d'une proscription. En cette circonstance *grâce* signifie cet acte de pitié ou de dédain que le plus fort exerce quelquefois envers le plus faible, cet acte d'un sultan qui se contente d'exiler le visir qu'il pourrait étrangler, ou d'un brigand qui se contente de dépouiller le voyageur qu'il pourrait égorger. L'un et l'autre en définitive ont fait *grâce* à leur victime, si par là vous entendez faire remise de la vie.

Le condamné seul demande *grâce* au prince, c'est-à-dire pardon. Quant à l'opprimé, s'il se sert de ce mot pour fléchir l'oppresseur, c'est seulement quartier qu'il demande. Donner, en le lui accordant, au mot *grâce* le sens qu'il a dans le cas précédent, c'est changer la victime en criminel ; c'est la calomnier.

Cette distinction est précisée avec une rare justesse dans une réponse de la veuve de Barneveldt à Maurice. Le fils de cette illustre femme ayant été condamné à mort pour avoir pris part à une conspiration contre la vie du stathouder, elle recourut à la clémence de ce prince. Je m'étonne, lui dit Maurice, que vous fassiez pour votre fils ce que vous avez refusé de faire pour votre mari. — Je n'ai pas demandé *la grâce* de mon mari parcequ'il était innocent, répondit la solliciteuse.

Cette distinction se fait remarquer aussi dans un discours récemment prononcé. En annonçant le rappel des trente-huit Français exilés sans jugement, en 1815, le royal orateur emploie le mot *réconciliation*. C'est le mot propre, surtout s'il est bien vrai que le ministère ne garde point de rancune contre les gens qu'il a persécutés; ce qui n'arrive pas toujours.

Est-ce un artiste ou un artisan, un poëte ou un tailleur, un peintre ou une marchande de modes, qui parlent de *grâce;* autre acception. Le sens de ce mot dans leur bouche est aussi vague, et cependant aussi positif que celui de *goût*. Dans ce sens la grâce est ce je ne sais quoi par lequel une chose est mieux que le mieux; ce je ne sais quoi sans lequel les choses les plus régulières, les plus correctes, déplaisent. La grâce ne s'apprend pas, quoiqu'on prétende l'enseigner. C'est la naïveté de La Fontaine, c'est la sensibilité de Racine, c'est la facilité de Voltaire.

Cette facilité, la grâce du génie.

LAHARPE.

La grâce est l'opposé de la manière. C'est le produit du goût. C'est un don de nature.

Examinons cette femme sur laquelle se fixent tous les regards. On peut avoir la bouche mieux dessinée, les yeux plus grands, le nez mieux fait, les traits plus réguliers; un sculpteur, un peintre dira, Elle n'est pas belle; et cependant les plus belles femmes cessent de le paraître auprès d'elle. Pourquoi? Parcequ'elles ne lui ressemblent

pas; parcequ'elles n'ont pas ce charme répandu dans toute sa personne, charme qui résulte moins de l'accord de ses traits que d'une certaine expression qui n'est pas plus de l'esprit ou du sentiment que de la beauté, mais qui est à la fois tout cela.

> C'est la grâce plus belle encor que la beauté.
>
> LA FONTAINE, poëme d'*Adonis*.

Cette sorte de grâce nous porte naturellement à nous occuper des déesses qui la possédaient et dont elle émanait; des compagnes de Vénus, qui ne s'en séparait jamais, et que l'Amour poursuivait sans cesse. Elles étaient au nombre de trois. Le peuple le plus aimable qui ait existé, les Grecs leur rendaient un culte assidu. Rien ne leur plaisait que ce qui avait été inspiré par les Grâces; et ils répétaient sans cesse aux poëtes, aux artistes, aux orateurs, et même aux philosophes, *sacrifiez aux Grâces*.

Grâce se dit aussi pour remercîment. Rendre *grâce* à quelqu'un, c'est lui exprimer sa reconnaissance, sa *gratitude*. De là *ingratitude*, et *ingrat;* de là aussi *gratis* et *gratuitement*.

Un favori rend *grâces* au prince de la *grâce* qu'il en a reçue. Grâce dans ce dernier sens est pris pour bienfait. Un chanoine bien repu dit ses *grâces* pour remercier Dieu de ce qu'il l'a comblé de toutes les *grâces* que tout dévot lui demande dans le *benedicite*.

Le poëte Godeau avait rimé une paraphrase du psaume

benedicite. Le cardinal de Richelieu, auquel il fit hommage de ses vers, lui donna en échange un évêché. Vous m'avez donné le *benedicite*, ajouta son éminence, et moi je vous donne *Grasse* [1]. M. de Bièvre n'aurait pas dit mieux.

Bonnes grâces s'emploie pour faveurs. Les dames, les princes, nous accordent leurs bonnes grâces. Les bonnes grâces des dames ne sont pas toujours aussi profitables que celles des princes; les unes et les autres sont rarement gratuites. Madame du Barri était dans les bonnes grâces de Louis XV, qui était dans les bonnes grâces de madame du Barri.

Quand un évêque vous confirme, le soufflet dont il vous *gratifie* n'est pas plus tôt reçu que le Saint-Esprit descend sur vous avec l'abondance de ses grâces.

Gratifier dérive du mot grâce employé dans ce dernier sens.

Ce mot *grâce* est aussi une qualification. De même qu'on appelle *votre excellence* tel homme qui ne vaut pas le diable, ou *votre grandeur*, tel homme qui n'est pas plus haut qu'un chou; on donne souvent le nom de grâce à tel individu qui n'est rien moins que gracieux, et ressemble moins à Mars qu'à Don Quichotte. Rarement, en fait de qualifications, l'adjectif s'accorde avec le substantif. Les gens qui les prodiguent ressemblent les trois quarts du temps au berger Agnelet, qui, roué de coups

[1] Ville de Provence, siége d'évêché.

par M. Guillaume, tout en l'accusant d'avoir voulu l'assassiner, ne manque pas de l'appeler *mon doux maître*[1]. Charles XII, dans la sentence atroce par laquelle il condamne à la roue l'ambassadeur *Patkul*, prend le titre de *très clément*. La vanité sur cet article n'est pas tout-à-fait aussi vétilleuse que la grammaire.

L'évêque de Liége, ci-devant prince, porta d'abord le titre de *grâce*, qu'il changea contre celui d'altesse, par humilité probablement. En Allemagne, un grand seigneur, bien raide et bien rogue, un baron de Tunderdentrunk se fait appeler Votre Grâce. Ce titre se donne aussi en Angleterre, à certains lords, en certains cas. En France, on ne le donnerait qu'aux femmes, et ce ne serait pas en conséquence de leur noblesse.

De grâce vient l'adjectif *gracieux*, dont nous sommes redevables à Ménage. Cette expression est très usitée dans les chancelleries allemandes. Elle s'y glisse jusque dans les arrêts de mort. Écoutez, dit l'huissier au condamné, la gracieuse sentence que le très gracieux conseil vient de prononcer.

Depuis Pepin le Bref, chef de la dynastie des Carlovingiens, les rois de France sont rois par la grâce de Dieu. C'est par la grâce de Dieu qu'ont régné Louis XI, Charles IX et d'autres.

[1] Voyez *l'Avocat patelin*.

DES NOMS DE BAPTÊME.

PRÉFACE.

Ce fragment contient des observations dont la justesse ne peut échapper aux personnes appelées à influer dans le choix des noms qu'un enfant doit recevoir. Non seulement les pères et les mères, mais les compères et les commères, feront très bien de le lire et de le méditer. Nous en recommandons aussi la lecture aux fonctionnaires publics, soit sacrés, soit profanes, qui rédigent les extraits de baptême, ou minutent les registres de l'état civil.

LE MONOLOGUE.

Pour donner à ce petit ouvrage une forme plus attachante, on a adopté les divisions et les dénominations employées par l'illustre auteur d'*Atala*, lequel ne mérite pas moins d'être imité sous ce rapport que sous les autres.

LE PROLOGUE.

... Le mari avait eu avec sa femme, à ce sujet, une conversation aussi animée que longue. Il s'était retiré fort tard dans son appartement; et, couché, il avait rêvé probablement à l'objet auquel il avait pensé debout;

car, tout en s'habillant, il s'entretenait encore en ces termes :

LE MONOLOGUE.

Madame a raison : elle est dans son neuvième mois; il n'y a pas de temps à perdre ; il faut songer à trouver un nom à l'enfant. En permettant à ma femme de le nommer si c'est une fille, je me suis réservé ce droit si c'est un garçon. Pensons-y donc sérieusement. Le choix d'un nom ne doit pas se faire à la légère. C'est un tort aux parents que de s'en rapporter à ce sujet au hasard, qui semble prendre plaisir à perpétuer de génération en génération les noms les plus ignobles. A-t-on reçu un nom ridicule comme filleul, on le transmet comme parrain. C'est ainsi que je m'appelle *Blaise*, du nom de l'intime ami de ma mère, lequel avait aussi eu pour parrain un intime ami de la sienne. Au moins n'ai-je pas eu le tort de faire passer à qui que ce soit un nom semblable. Je respecte fort la mémoire du digne homme de qui je le tiens ; mais ce respect ne peut pas de la personne s'étendre au nom. Laissons le peuple tenir à un vieil usage qui conserve encore dans les campagnes et même dans certains quartiers de Paris les noms les moins nobles du calendrier. Les vieux usages ne sont souvent que de vieux ridicules. Si ce n'est pas manquer de respect envers la mémoire de ses pères que de préférer à leur vieille friperie les habits de la nouvelle mode, ce n'est pas non plus les offenser que de se faire de nouvelles

mœurs en tout ce qui est variable de sa nature. Or, la probité exceptée, je ne sache rien dans les mœurs qui ne soit sujet à être modifié. Quelques familles ont déjà secoué ce préjugé; je veux en triompher dans la mienne. Le receveur-général, qui est notre meilleur ami, non pas que je l'aime plus qu'un autre, mais parcequ'il nous aime plus que personne; le receveur-général veut nommer notre enfant. Il a déjà promis à ma femme une magnifique corbeille. Soit! mais je ne consens à le prendre pour compère qu'à condition qu'il donnera à mon fils des noms de mon choix; car les siens ne me conviennent pas du tout. Ne se nomme-t-il pas *Jean-François*, comme feu M. de La Harpe? Beau cadeau à faire à notre enfant que de lui donner des noms dont un brave homme ne peut pas signer les initiales!

LE RÉCIT.

Tel est à peu près le monologue que l'irrésolu débitait en s'habillant; monologue qui n'en est pas un, si l'on veut, puisqu'il était souvent entremêlé des *oui* et des *non*, que les grandes vérités dont il se compose arrachaient à la servante qui occupait la scène avec monsieur, et l'assistait dans sa toilette; mais monologue parfait, à mon sens, puisqu'il n'y a de dialogue qu'entre gens qui se répondent, et que les monosyllabes de la servante n'étaient intercalés dans le discours de monsieur que comme des virgules qui se placent dans nos

phrases pour y marquer les repos sans en interrompre le sens.

Ce n'est au reste qu'avec timidité que je hasarde cette théorie, moi qui n'ai pas mission pour écrire ou parler sur les matières dramatiques. Je sais qu'on peut opposer des opinions d'un grand poids à la mienne; je sais qu'une des personnes les plus célèbres de notre âge n'a jamais donné que le nom de conversations aux monologues qu'elle débitait avec autant d'éclat que de facilité devant un ou plusieurs témoins, dont pas un n'était interlocuteur. Quoi qu'il en soit, ma remarque subsiste, et je la publie à telle fin que de raison ; mais terminons cette digression.

L'irrésolu, après s'être habillé, résolut d'aller consulter un de ses amis sur le choix du nom de son futur héritier. Cet ami, qui était de l'académie des inscriptions, et très savant par conséquent, ne manquait cependant ni de sens ni d'esprit. Il eut avec l'irrésolu la conversation suivante.

LE DIALOGUE.

L'IRRÉSOLU. ... Et d'après toutes ces considérations, je suis, monsieur, dans une grande perplexité.

L'ÉRUDIT. Expliquez-vous un peu plus clairement. Il me semble que vous savez mieux ce que vous ne voulez pas que ce que vous voulez.

L'IRRÉSOLU. Je veux pour mon fils un nom de baptême à la fois harmonieux et noble, un nom qui, en chatouil-

lant l'oreille, élève le cœur, rappelle de grands exemples, fasse naître de grands sentiments.

L'ÉRUDIT. Rien de plus raisonnable. Cette considération est celle qui détermina les Romains à préférer pour prénoms des noms de héros à des noms empruntés des circonstances dont leur naissance avait été accompagnée. Ainsi, tous les empereurs, à commencer par Auguste, se parèrent du nom de *César;* ainsi plusieurs successeurs d'Antonin, Commode et Caracalla y compris, se firent gloire de prendre ce nom si cher à l'humanité. Il semble qu'en prenant le nom d'un homme vertueux, on s'engage à lui ressembler, et c'est déjà bien mériter des hommes.

L'IRRÉSOLU. Trouvez-moi donc, pour mon fils, le plus beau nom de baptême possible. Où le chercherons-nous?

L'ÉRUDIT. Dans la légende, l'histoire ou la mythologie, à votre choix.

L'IRRÉSOLU. Un nom de baptême dans la mythologie?

L'ÉRUDIT. Et pourquoi pas? Serait-ce la première fois qu'on aurait puisé à cette source? Des parents très chrétiens, à qui les noms de l'Olympe ont paru plus sonores que ceux du Paradis, n'ont pas hésité à donner à leurs enfants pour patrons des habitants du ciel, dont les miracles sont moins célébrés dans le Martyrologe que dans les Métamorphoses d'Ovide, ou dans l'Appendix du P. Jouvency. Appelez votre fils Hector, Hippolyte, Achille ou même Hercule, et vous ne ferez rien qui ne

soit justifié par des exemples très édifiants. Ces héros n'ont-ils pas fait aussi des miracles? Et qui ne voudrait renouveler ceux d'Hercule? Pour peu que vous ayez lu l'histoire ou la gazette, qui, au fait, est aussi de l'histoire, vous ne devez pas ignorer que ce nom d'Hercule, qui en vaut bien un autre, a été porté par plus d'un prince chrétien, voire même par plus d'un prince de l'église. C'était le nom de baptême du cardinal de Fleury. Le sacré collége n'a-t-il pas encore aujourd'hui un Hercule dans son éminence *monsignor Ercole Gonsalvi*, dont la gloire n'est pas moins durable que celle du concordat, et qui ne s'est pas créé moins de droits à l'admiration par ce seul travail, que son patron par ses douze travaux, dont le plus brillant est d'avoir nettoyé une écurie, dans le râtelier de laquelle il n'est pas dit qu'il ait ramené l'abondance? Vous pouvez d'ailleurs faire précéder ce nom de l'adjectif *saint*, qui répond au *divus* des Romains; cela arrangera tout.

L'IRRÉSOLU. J'appellerais mon fils M. de Saint-Achille ou M. de Saint-Hercule?

L'ÉRUDIT. Cela ne faisait pas difficulté il y a quarante ans, et peut-être était-on alors aussi dévot qu'aujourd'hui.

L'IRRÉSOLU. Allons, c'est une plaisanterie. Je serais le premier à me moquer de mon fils si je le mettais sous la protection d'un tel saint. Laissons là votre mythologie.

L'ÉRUDIT. Préférez-vous un nom d'histoire? Pour en trouver un illustre, il nous suffira d'ouvrir le premier volume venu de l'histoire grecque ou romaine. Plusieurs

exemples vous y autorisent. Les Cossé ont des *Timoléon;* un Vendôme, et ce n'est pas le grand, s'appelait *César.* Si vous m'en croyez cependant, vous ne donnerez pas à votre fils un nom historique.

L'IRRÉSOLU. Eh! pourquoi, s'il vous plaît?

L'ÉRUDIT. C'est que les Grecs et les Romains n'étant pas moins célèbres par leurs dissensions civiles que par la guerre, il est peu de leurs héros dont le nom ne se rattache à quelques souvenirs politiques. Or un nom de cette espèce pourrait jeter un jour monsieur votre fils dans un grand embarras. Les opinions sont d'une si grande inconstance dans notre pauvre patrie! Le réprouvé du jour était souvent un élu la veille. Nous avons vu le nom de Brutus jugé indigne de figurer sur la matricule des avocats [1]; peut-être celui d'Aristide paraîtrait-il aussi déplacé sur la liste des juges.

L'IRRÉSOLU. Je vous entends, il ne faut pas exposer mon fils à être débaptisé. Laissons donc aussi les noms d'histoire.

L'ÉRUDIT. Tenons-nous-en, si vous m'en croyez, aux noms du calendrier.

L'IRRÉSOLU. Soit! mais choisissons-y de préférence des noms significatifs, des noms qui, tirés de l'hébreu, du grec ou du latin, désignent de grandes qualités, de grandes actions, ou même de grandes dignités. Ces noms-là doivent être bien beaux!

[1] Historique.

L'ÉRUDIT. Vous allez en juger. Les plus beaux noms que je connaisse sont ceux de Basile, de Nicolas, de Nicodème, et surtout de Pancrace.

L'IRRÉSOLU. Pancrace! vous appelez cela un beau nom !

L'ÉRUDIT. Consultez le Jardin des racines grecques, vous y trouverez que Basile signifie *roi;* Nicolas et Nicodème, *vainqueurs des peuples.* Quant au mot Pancrace, composé de πᾶν, *universel*, et de κράτος, *pouvoir*, c'est celui qui convient par excellence à l'homme appelé à exercer l'autorité la plus absolue. Le Grand-Turc n'en voudrait pas porter d'autre, s'il en connaissait la valeur.

L'IRRÉSOLU. Bon pour le Grand-Turc, mais pour un Français, c'est tout autre chose. Un Basile, un Nicolas, un Nicodème, ne sera jamais un nom héroïque chez nous, et le nom de Pancrace n'y convient qu'au général des capucins. Je vous remercie au reste de ces explications; elles me prouvent que la science est bonne à quelque chose; qu'il y a des inconvénients dans tous les partis entre lesquels j'ai voulu choisir, et que le plus sage est de laisser prendre à mon fils le nom de son parrain.

L'ÉRUDIT. C'est mon avis.

L'IRRÉSOLU. Bien dit : je cours de ce pas raisonner dans ce sens avec ma femme.

LE DRAME.

Pendant que monsieur consultait de son côté, madame réfléchissait du sien aussi profondément qu'il est permis à une femme de le faire. Il y avait lieu; car, tout considéré, il est possible qu'on ne soit pas dans la nécessité de désigner un homme par son prénom, tandis qu'il est difficile de désigner autrement une fille dans son premier âge.

LE DÉNOUEMENT.

Quand monsieur rentra chez madame, cette excellente mère de famille, sans trop s'occuper de ce que son mari avait fait dans ses courses, s'empressa de lui prouver qu'elle n'avait pas perdu son temps à la maison. J'ai consulté, lui dit-elle, indépendamment de ma mémoire, de la Bibliothèque des romans, et de ma femme de chambre, trois dames qui ont beaucoup d'esprit, puisqu'elles travaillent dans les journaux, et que leurs articles passent pour être faits par des hommes; après avoir bien discuté, bien comparé, nous n'avons pas pu accorder la préférence à un nom seul. Mais dans le grand nombre de ceux qui ont été passés en revue nous en avons réservé une douzaine, dans laquelle je veux choisir avec vous celui que portera définitivement notre fille. Les voici: Céleste, Diane, Malvina, Simplicie, Virginie, Atala.

Ma bonne Justine, dit affectueusement le mari, en interrompant la litanie que sa femme débitait avec une

extrême volubilité, si tu m'en crois, restons-en là, je quitte un homme de sens qui m'a fait, au sujet des noms à donner à mon fils, des observations très applicables au nom que tu me proposes pour ta fille. Ne lui donnons de grâce aucun de ceux que tu viens de nommer. Pour soutenir le nom de Céleste, aura-t-elle la beauté des anges? Le nom de Diane a déja figuré si singulièrement dans la chronique scandaleuse à plusieurs époques, qu'il équivaut à un sobriquet; quant à ceux de Malvina et de Simplicie, c'est par leur extrême simplicité que je les trouve à prétention. D'ailleurs je n'aime pas ces noms tirés soit du théâtre, soit des romans, et je pense qu'une considération qui t'est peut-être échappée te fera partager ma répugnance. Ces noms-là, choisis sous l'influence de la mode, et imposés dans le moment de l'enthousiasme produit par l'ouvrage auquel on les emprunte, sont une espèce d'extrait de baptême qui finit par divulguer un secret auquel les femmes tiennent d'autant plus qu'elles s'éloignent d'avantage de la jeunesse, le seul secret qu'elles savent communément garder, celui de leur âge. Tu vas me concevoir. Nomme-t-on une *Julie*, mon attention se reporte sur-le-champ à l'époque où Rousseau publia son *Héloïse*, et j'en conclus, pour peu que la dame avoue quarante ans, qu'elle en a plus de cinquante. Nomme-t-on une *Sophie*, comme les *Sophie* ne datent que de la publication de l'*Émile*, je leur donne quelques années de moins, mais sans les croire cependant de la première jeunesse. Les *Malvina* me paraissent approcher de trente

ans; les *Virginie* ne me semblent pas éloignées de vingt-cinq. Mais *Atala!* me diras-tu, voilà un nom jeune, un nom qui ne compromet pas la femme qui le porte, un nom qui n'a pas encore appartenu à qui que ce soit qui ait parlé raison; mais avec le temps ce nom aura tous les inconvénients des autres. Crois-moi, renonçons à des noms indiscrets qui révèlent ce que la toilette s'efforce de cacher, comme à ces noms prétentieux qui commencent par être des flatteries, et finissent par être des injures. Appelons notre fille du nom de sa marraine ou du tien.

L'ÉPILOGUE.

Madame se rendit aux observations de son mari, comme monsieur s'était rendu aux observations de l'érudit. Il avait dix fois raison cet érudit qui pensait que ce n'est pas au nom à faire valoir l'homme, mais à l'homme à faire valoir le nom. Le nom que porte le héros de ce petit drame, le nom de *Blaise* par exemple, n'est pas le plus héroïque de ceux qu'un galant homme puisse recevoir; il ne messiérait ni à un poltron ni à un imbécile. Mais qui diable pensera à un imbécile ou à un poltron, quand ce nom de *Blaise* sera suivi de celui de PASCAL [1] ou de MONTLUC [2]?

[1] L'auteur des *Lettres provinciales*.

[2] Maréchal de France, mort en 1577.

CIVILITÉ, URBANITÉ, POLITESSE.

Civilité, du latin *civilitas*, mot qui, dans son sens primitif, signifiait *ce qui concerne la cité*, et s'employait le plus habituellement dans le sens politique.

Civilité, dans le sens que nous lui donnons, a celui que Cicéron attachait au mot *urbanitas*, urbanité, mot qui caractérisait particulièrement les mœurs de Rome, *urbs*, la ville par excellence.

La *civilité* est l'art de vivre dans le monde, l'exacte observation des bienséances, l'attention continuelle à éviter les expressions et les manières qui peuvent déplaire, eût-on même l'intention de nuire; c'est la pratique de cet usage qui voulait qu'on se dît *le très humble et très obéissant serviteur* de l'inférieur à qui l'on écrivait pour lui donner un ordre, et qu'on saluât l'homme avec lequel on allait se couper la gorge.

La *civilité* n'est pas une vertu, bien que Cicéron lui donne ce nom, mais une imitation de certaines vertus. Par elle nous paraissons bienveillants, indulgents et modestes, non parcequ'il est honnête d'être tels, mais parceque se montrer autrement ce serait se montrer incivil. C'est pour soi encore plus que pour les autres qu'on se pique de *civilité*.

La *civilité* est moins l'art de réprimer ses passions que celui de les déguiser; c'est moins un effet d'un sentiment

de justice que du sentiment des convenances; mais cet effet est utile à la société, en ce qu'il tend à y maintenir l'harmonie.

La *civilité* ne rend pas l'homme meilleur, mais elle le rend plus sociable. Résultat de l'action continuelle que les hommes, dans l'état de civilisation, exercent les uns sur les autres, elle est pour eux ce qu'est pour le marbre l'effet du frottement, qui lui enlève ses aspérités sans lui ôter sa dureté, et, sous le poli qu'il lui donne, lui laisse sa nature tout entière.

La *civilité* perfectionnée prend le nom de *politesse;* non contente alors d'éviter ce qui peut déplaire, elle recherche ce qui doit plaire. Répandue dans le maintien, dans la physionomie, dans l'accent comme dans le discours, la *politesse* ajoute au charme des sentiments les plus doux, tempère l'âpreté des transports les plus violents, et prête même de la grâce au propos comme aux actes les plus indifférents. La *politesse* est le plus utile des liens qui enlacent la société, et l'on doit d'autant plus ménager la fragilité de ce lien, qu'on ne saurait le rompre sans provoquer la dissolution de la société elle-même. Dégagée d'affectation, la *politesse* ressemble presque à de l'affection. Plus gracieuse que la *civilité*, elle n'en est souvent que plus perfide.

On emploie quelquefois *courtoisie* comme synonyme de *civilité*. Ces deux mots n'ont pourtant pas le même sens. *Courtoisie*, *cortesia*, qui vient de l'italien *corte*, cour, désignait la politesse de la cour, comme *civilité* celle

de la cité. C'était ce mélange de galanterie et de loyauté qui caractérisait les mœurs des anciens preux. C'était l'opposé des mœurs des vilains.

> E cortesia fù lui esser villano.
> DANTE, *Inferno*, c. XXXIII.

Ce mot est presque tombé en désuétude, comme la chose.

Affabilité, quoi qu'en aient dit certains lexicographes, n'est pas non plus un synonyme de *civilité*. On peut accueillir un homme avec bienveillance, et de manière à lui inspirer toute confiance, tout en lui parlant avec rudesse. On peut être affable sans être civil. L'*affabilité* est la qualité de l'homme dont on peut faire son affidé, de l'homme auquel on peut s'*affier* ou se confier, de l'homme *afféable*, vieux mot dont nous avons fait *affable*.

Honnêteté se prend quelquefois dans le sens de *civilité*.

Civilité se dit aussi des actes par lesquels la *civilité* se manifeste. On fait, on offre ses *civilités*.

> Tandis que tous les deux étaient précipités
> Dans les convulsions de leurs *civilités*.
> MOLIÈRE, dans *les Fâcheux*.

Il en est de même de *politesse*; *faire politesse*, *faire des politesses* à quelqu'un : on lui fait aussi des *honnêtetés*. De ces divers substantifs dérivent les adjectifs *civil*, *poli*, *courtois*, *honnête*.

Observons, à l'occasion d'*honnête*, que, joint au mot

homme dans l'acception de civil ou de poli, cet adjectif doit suivre le substantif. Ce n'est pas dans ce cas-là qu'il n'importe guère

Que Pascal soit devant ou Pascal soit derrière.

Un honnête homme et un homme honnête ne sont pas nécessairement la même chose. Souvent même les gens qui manquent le plus d'honnêteté sont ceux qui prodiguent le plus d'honnêtetés.

L'absence de *civilité* et l'excès de *civilité* sont deux défauts au milieu desquels se tient la *civilité ;* l'un nous blesse, l'autre nous importune; et si le premier fait douter de la bienveillance de l'homme grossier, le second fait douter de la sincérité de l'homme affecté.

Qualité utile dans toutes les conditions, la *civilité* est nécessaire surtout aux gens en place. C'est un des leurres auxquels le commun des hommes se laisse prendre le plus facilement, par cela peut-être que c'est la qualité dont le commun des hommes manque le plus.

La *civilité* semble rétablir l'égalité entre les hommes, et même constater la supériorité de l'homme qui en est l'objet sur l'homme qui la pratique. Sous ce rapport, c'est flatter les petits que se montrer civil avec eux. Des grands aux petits une civilité équivaut à une grâce, une politesse à un bienfait; aussi les chefs de parti les plus habiles n'ont-ils pas négligé d'employer ce moyen de séduction. C'est la base de la popularité. *Jean-sans-Peur* portait la *civilité* jusqu'à toucher dans la main au bou-

cher *Caboche*, et à *Capeluche*, bourreau de Paris; c'était la porter loin. *Guise-le-Balafré* se contentait de saluer tout le monde, jusqu'aux moindres particuliers. *Guillaume de Nassau* n'était pas non plus avare de *bonnetades*. « Les hommes qui ne coûtent qu'une belle parole ou un » coup de chapeau sont achetés à bon marché. »

Cette *civilité*, si convenable à un chef de parti, me semble moins bien placée dans le chef d'une nation. Celle qui convient surtout à un roi, c'est l'affabilité : c'était la politesse de Henri IV.

Ce n'était pas celle de Louis XIV. Toujours roi avec les hommes, celui-là semblait ne se souvenir qu'il était homme qu'auprès des dames. Sa politesse avec elles était la *galanterie;* avec les hommes l'exactitude; c'est, disait-il, la politesse des rois. Rarement Louis XIV manqua d'être exact aux rendez-vous qu'il assignait; mais s'il était exact, il exigeait qu'on fût empressé. Ses voitures un jour n'étant arrivées qu'à l'heure précise où il les avait demandées, J'ai pensé attendre, dit-il en regardant sa montre.

Quel exemple de politesse ne donna-t-il pas toutefois quand, outragé par Lauzun, qui, brisant son épée, lui avait dit, « Je ne veux plus servir un roi qui manque à sa parole, » il jeta sa canne par la fenêtre, en s'écriant : « Il ne sera pas dit que j'aie battu un gentilhomme. » Jamais on n'a battu son homme plus poliment; jamais on n'a porté plus loin le sentiment de toutes les convenances. La *civilité* n'est pas autre chose.

Citons un autre trait de politesse royale, trait aussi spirituel que celui-ci est noble : il est d'un roi qui a reçu aussi le nom de *Grand.*

Frédéric prenait beaucoup de tabac ; pour s'éviter la peine de fouiller dans sa poche, il avait fait placer sur chaque cheminée de son appartement une tabatière où il puisait au besoin. Un jour il voit, de son cabinet, un de ses pages qui, ne se croyant pas vu, et curieux de goûter du tabac royal, mettait sans façon les doigts dans la boîte ouverte sur la cheminée de la pièce voisine. Le roi ne dit rien d'abord ; mais au bout d'une heure il appelle le page, se fait apporter la tabatière, et après avoir invité l'indiscret à y prendre une prise : « Comment trouvez-vous ce tabac ? — Excellent, sire. — Et cette tabatière ? — Superbe, sire. — Eh bien ! monsieur, prenez-la, car je la crois trop petite pour nous deux. »

SUR LE DUEL.

Deux hommes s'en veulent avec raison ou à tort ; ils se rencontrent, ils se battent : rien de plus naturel. Il n'y a pas d'animaux qui n'en fassent autant. Haïr qui nous hait, battre qui nous haïssons, c'est un des effets de l'instinct. Les combats singuliers sont dans la nature : c'est un usage aussi vieux que la société. Les premiers coups de poing ont suivi de bien près les premières caresses.

Le premier des combats est le principal chapitre de l'histoire des premiers frères.

Le combat dans lequel périt le juste Abel ne fut pas un *duel*. S'il y a eu résistance de sa part, ce qui est nécessaire pour donner à une affaire le caractère de combat, celui-ci n'est qu'une *rencontre*. Le combat entre deux individus ne peut être appelé duel qu'autant qu'il est la conséquence d'un commun accord; qu'autant qu'il a été précédé d'une provocation spéciale, et que les deux champions, en conséquence d'un *rendez-vous*, se sont transportés sur le lieu désigné, à l'effet d'y terminer leur querelle par la voie des armes. Telle est la différence que la civilisation a établie dans ces guerres particulières. Elle n'empêche pas les hommes de s'entre-tuer; elle leur ordonne seulement de s'entre-tuer d'après certaines règles. L'humanité gagne-t-elle autant que la politesse à ce perfectionnement?

Ici commence l'histoire du duel. C'est à des frères aussi qu'appartient cette invention. Le premier duel dont il soit fait mention est celui d'Étéocle et de Polynice, qui s'entr'égorgèrent sous les murs de Thèbes, 1228 ans avant la venue de Jésus-Christ. Vers la fin du même siècle, en 1209, autre duel entre Pâris et Ménélas sous les murs de Troie. L'un, après douze ans de possession, se battait pour conserver sa maîtresse, et l'autre pour reprendre sa femme, après douze ans de privation: cela appartient tout-à-fait aux temps héroïques.

Les duels sont peu fréquents chez les Hébreux. Je

n'assurerais pas qu'on en rencontre d'autre dans leur histoire que celui de David et de Goliath. On sait ce qui en advint. Avec un caillou un enfant nu abattit un géant armé de toutes pièces. Avis à qui de droit. Il ne faut pas mépriser les petits, si grand qu'on soit; si fort qu'on soit, il ne faut pas dédaigner les faibles.

L'histoire romaine fournit plusieurs exemples de duels. Tantôt c'est Manlius qui se bat contre un Gaulois et lui enlève son collier; tantôt c'est Corvinus qui triomphe aussi d'un Gaulois dans un combat où il a un corbeau pour auxiliaire.

Le plus célèbre des duels romains est, sans contredit, celui des Horaces et des Curiaces. Le résultat et le motif en sont connus. C'était pour l'affranchissement de la cité natale, c'était pour l'asservissement de la cité rivale que ces six héros combattaient. Une querelle générale et non une querelle particulière leur avait mis les armes à la main. Chacun de ces champions représentait un peuple; Rome vainquit par Horace, Albe fut vaincue dans les Curiaces.

Tel est au fait la cause constante des duels anciens. Du duel de Pâris et de Ménélas devait dépendre le sort de Troie; du duel de David et de Goliath résulta la délivrance d'Israël.

Tout partisan qu'on soit du système de la *perfectibilité* humaine, on est obligé de reconnaître qu'en matière de duel, comme en d'autres, les anciens l'emportent sur les modernes en raison et en humanité. Au fait, par ce

moyen, en épargnant le sang, ils abrégeaient les guerres, qui autrement n'auraient fini que par l'extermination de l'une des nations belligérantes.

Dans les temps modernes les duels, non seulement n'ont plus terminé les guerres, mais ils ont ensanglanté la paix.

Ce sont les Barbares du Nord qui, en asservissant les provinces romaines, y ont apporté cette coutume à laquelle leur susceptibilité féroce recourait à tout propos, pour des intérêts particuliers, et souvent misérables. Pendant douze siècles, l'Europe a été décimée par le duel; et long-temps les législateurs se sont moins occupés de détruire cette brutale coutume, que de la régulariser, ainsi que nous l'avons dit.

La loi *gombette*, qui consacre encore bien d'autres absurdités, en indiquant les cas où il était permis de recourir au duel, légalisa ce qui n'était que toléré.

Dès lors le duel décida de tous les points douteux. Les questions de jurisprudence, les questions de théologie furent résolues par ce procédé; et ce proverbe, *les battus paient l'amende*, devint un axiome de droit.

Saint Louis, qui eut souvent autant de raison que de piété, fut le premier roi de France qui défendit absolument l'usage du duel, auquel Louis-le-Jeune n'avait apporté que des restrictions. Mais dans ces temps de féodalité ses sages ordonnances, qui n'avaient de force que dans ses domaines directs, furent sans effet pour la majeure partie du royaume. Les barons, à qui les duels rap-

portaient de fortes amendes, par une spéculation pareille à celle qui fait tolérer aujourd'hui les jeux, se gardèrent bien de réprimer un désordre qui accroissait leurs revenus.

Bientôt on vit les descendants de saint Louis encourager les duels par leur présence. Henri II, privé d'un ami par un combat de ce genre, est le premier d'entre eux qui ait juré de ne les plus permettre. Mais ni ses défenses, ni la sévérité des édits de Charles IX, de Henri IV, de Louis XIII, ni celle de Louis XIV, qui, dans sa déclaration de 1679, prévoit tous les cas du duel, et les punit tous avec une égale rigueur, ne purent déraciner du cœur des Français une manie qui devint d'autant plus honorable qu'elle était plus contrariée par l'autorité. Ce n'est point en attachant un danger de ce genre à un acte de témérité qu'on en dégoûte.

Loin d'être retenu par la sévérité des ordonnances, Bouteville n'est-il pas venu tout exprès de Bruxelles à Paris les braver, et se battre contre Beuvron dans la place même que Richelieu se plaisait à décorer?

Le maréchal de Brissac, qui commandait en Piémont, trouva un moyen plus efficace pour empêcher les duels; ce fut de les permettre. Mais il y mit des conditions si périlleuses, qu'il en fit passer l'envie. Son règlement portait que le combat ne pourrait avoir lieu que sur un pont, entre quatre piquets, et que le vaincu serait jeté dans la rivière, sans que le vainqueur pût lui accorder la vie. On ne s'exposait guère à être vaincu.

L'usage qui, si l'on en croit Montaigne, a existé à Narsingue, royaume de la côte de Coromandel, vaut encore mieux que le règlement de Brissac et que toutes les lois des rois de France. « Au royaume de Narsingue, dit le philosophe gascon [1], non seulement les gens de guerre, mais aussi les artisans démêlent leurs querelles à coups d'épées. Le roi ne refuse pas le camp à qui veut se battre, et assiste quand ce sont personnes de qualité, estrenant le victorieux d'une chaîne d'or; mais pour laquelle conquérir, le premier à qui il prend envie peut en venir aux armes avec celui qui la porte, et pour s'être défait d'un combat il en a plusieurs sur les bras. » Rien de plus propre à décourager qu'une pareille récompense. On ne s'exposait guère à être vainqueur.

Qui sait pourtant si avec des gens d'un certain caractère ce moyen de répression serait suffisant? Un marquis de la Douze, qui fut décapité en 1669, pressé par son confesseur de faire connaître les détails de l'*assassinat* qu'il avait commis sur son beau-frère tué par lui en duel: Appelez-vous assassinat, répliqua-t-il, le plus beau combat qui ait jamais eu lieu en Gascogne?

C'est dans l'amour-propre que réside la cause de la manie du duel. C'est l'amour-propre qu'il lui faut opposer. On y réussirait en tournant l'opinion contre une coutume qu'elle a trop long-temps favorisée; on y réussirait en appelant la risée publique sur une sottise trop long-temps encouragée par les applaudissements géné-

[1] Essais de Montaigne, liv. II, chap. XXVII.

raux. Ce que la rigueur ne peut pas, c'est par le ridicule qu'il faut l'obtenir. Et quelle inépuisable matière ne lui offre pas un usage si extravagant!

Quoi de plus ridicule au fait que de voir un homme, offensé dans son honneur, demander au hasard la réparation du tort qu'il éprouve, réparation qu'il a honte de recevoir des tribunaux qui la lui promettent. Lovelace a séduit ta femme ou ta fille, il a porté la désolation et le déshonneur dans ta famille; et pour avoir droit de le punir, il faut que tu t'exposes à être assassiné par ce suborneur, et que tu ailles lui demander *satisfaction!*

Une caricature anglaise représente les résultats d'un duel provoqué par un intérêt de cette nature. Les pistolets ont été tirés, et l'époux outragé n'est pas le champion qu'a favorisé le hasard, qui n'est pas toujours plus juste que les hommes. Assassiné par l'homme qui l'a déshonoré, il expire en disant, *Je suis satisfait!*

Tout ce que le duel réunit d'atroce et d'absurde se trouve là-dedans.

Peut-être l'impuissance actuelle des tribunaux contre les duels est-elle la circonstance la plus favorable pour opérer dans nos mœurs cette utile révolution. Puisque dans ce silence de la loi celui qui tue un particulier n'a plus, comme auparavant, la certitude d'être tué par la vindicte publique; puisque le sang du citoyen qui a versé le sang du citoyen n'est plus condamné à couler sous le glaive de la justice; puisqu'enfin il y a moitié moins de danger à courir en se battant, il y a déjà, ce

me semble, moitié moins d'honneur à se battre. Et ce reste d'honneur qui paraît encore s'attacher au duel ne s'évanouirait-il pas s'il était reconnu que la plupart du temps rien n'est plus étranger que le courage aux auteurs de ces odieuses provocations?

Telle est pourtant la vérité. Que sont-ils pour les trois quarts ces hommes si chatouilleux sur le point d'honneur? Des misérables qui, opposés dans toutes leurs actions avec l'honneur, ne se tiennent déshonorés qu'autant qu'ils endureraient les reproches que ces actions méritent. Leur honneur est dans leur adresse. Donnant à l'escrime le temps que leur laissent le jeu et la débauche, et familiarisés par un fréquent exercice avec cet art des assassins, de quoi font-ils preuve en provoquant ces combats qu'ils croient sans risques pour eux seuls? Est-ce de courage? Le courage n'existe que là où il y a sentiment du danger. L'homme qui, sûr de toucher à tout coup et à toute distance, offre le duel à tout propos, n'est pas plus courageux que le valet de bourreau qui fait jouer le couteau fatal.

Voulez-vous avoir une idée approximative du courage de ces ferrailleurs; voyez-les devant l'ennemi, exposés à des coups qu'ils ne peuvent ni prévenir ni parer. *Saint-George*, qui toutefois fut homme paisible, n'était pas à beaucoup près aussi intrépide à la tête d'un régiment qu'en présence de la plus forte lame; et cet homme si terrible en duel n'a pas été à beaucoup près le meilleur de nos soldats dans les batailles.

Retirons, il en est temps, notre estime à une action qui en soi n'a rien d'estimable pour l'ordinaire, et qui souvent est méprisable par les circonstances qui l'accompagnent. Autrement il faut se résigner à voir désormais dans l'épée la verge qui doit nous régir, la puissance devant laquelle doivent s'évanouir toutes nos libertés; autrement c'est dans les corps de garde, c'est dans les salles d'armes que seront nos législateurs.

Tel est néanmoins l'empire des préjugés, que, tout en combattant ici celui du duel, je suis presque obligé de reconnaître qu'il y a des cas où il est bien difficile de l'éviter. Nous ne sommes pas encore dans un temps où Thémistocle pourrait dire sous le bâton d'Eurybiade, *Frappe, mais écoute*, et conserver dans l'armée toute sa considération. L'homme qui, ayant reçu un soufflet, tendrait aujourd'hui l'autre joue comme l'Évangile le lui conseille, gagnerait sans doute le paradis, mais il serait obligé de sortir de son régiment. Tuer ou se faire tuer est à peu près le seul parti qui reste à un galant homme en pareil cas. S'il s'y trouve donc, je conçois qu'il se batte.

Mais un homme d'esprit appelé en duel pour cause d'opinion, par un sot, doit-il accepter le cartel? c'est autre chose. Quant à moi, je serais probablement aussi sot que mon provocateur. Mais je suis loin de me croire en droit de faire exemple.

Mirabeau inscrivait froidement sur un registre le nom des spadassins qu'on lui détachait pendant qu'il remplis-

sait les fonctions de représentant du peuple. *Après la clôture de la session*, dit-il à un garde-du-corps qui était pressé de le tuer, *je serai à vous. Mais je vous observe qu'avant vous j'ai bien des gens à satisfaire. Vous n'êtes que le soixante-dix-septième sur ma liste. Voilà votre numéro.*

Est-il donc impossible de faire une bonne loi contre le duel? me disait un homme aux avis duquel des connaissances profondes en législation et une longue expérience de la haute administration donnent une grande autorité. Voici, poursuivait-il, celle que je proposerais. Si elle ne prévient pas tous les cas, du moins obvierait-elle à celui qui se présente le plus fréquemment.

Article Ier. Tout duelliste de profession, s'il tue quelqu'un en duel, est puni comme assassin.

Article II. L'individu provoqué par un duelliste de profession, s'il le tue, est absous, comme ayant usé du droit de se défendre contre un assassin.

On assure que tout nouvellement Lazarille a proposé le duel à quelqu'un. Si c'est vrai, le remède que nous cherchions est trouvé: voilà le duel devenu ridicule.

LES CHARLATANS.

Charlatan, *les Charlatans*, semble venir de l'italien *ciarlare*, jaser, babiller, bavarder, parler avec volubilité. On donne spécialement ce nom à ces hommes qui, sans études, sans connaissance de l'art de guérir, le

pratiquent, distribuent comme spécifiques des remèdes de leur invention, et dans les carrefours ou ailleurs trompent le public pour s'enrichir à ses dépens. Tel était l'homme dont parle le fabuliste romain.

Malus quum sutor, inopia deperditus,
Medicinam ignoto facere cœpisset loco,
Et venditaret falso antidotum nomine
Verbosis adquisivit sibi famam strophis.

Abîmé de misère, un pauvre savetier,
Changeant de nom, d'état et de quartier,
S'était fait médecin : grâce à quelque faconde,
Il débitait sa drogue, et passait à la ronde
Pour n'avoir pas d'égal en son nouveau métier.

L'espèce à laquelle appartenait ce savetier n'est pas perdue. Chaque âge, chaque nation, a ses charlatans. Il y en aura tant qu'il y aura des hommes crédules, tant qu'il y aura des hommes.

Le duc de Rohan, celui qui mourut en 1638 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Rhinfeld, le duc de Rohan, voyageant en Suisse, et se trouvant indisposé, demande un médecin. On lui amène le plus habile du canton, le docteur Thibaud. — Votre visage ne m'est pas inconnu, lui dit le duc. — Cela se conçoit, monseigneur, puisque j'ai eu l'honneur de servir dans votre maison. — Et en quelle qualité? — En qualité de maréchal. — Et vous voilà médecin? — Tout comme un autre. — Mais comment traitez-vous vos malades? — Comme je traitais les chevaux de votre altesse : il en meurt

quelques uns à la vérité, mais beaucoup guérissent. Ainsi de grâce, monseigneur, ne me décelez pas, et laissez-moi gagner ma vie avec messieurs les Suisses.

Figaro n'est pas le premier, comme on voit, qui ait donné aux hommes des médecines de chevaux.

Le charlatanisme est fondé sur le besoin que les hommes ont de guérir, besoin que la médecine ne promet pas toujours de satisfaire.

Le domaine du charlatanisme est infini, et sa clientèle est innombrable; elle abonde partout où sont en majorité les ignorants et les sots: et où cela n'est-il pas?

Louis XIV est à toute extrémité: est-ce dans les lumières de la faculté de médecine, est-ce dans la science et le zèle de Fagon que la cour met son espérance? Non: on fait venir du fond de la Provence un paysan brutal et grossier qui administre son élixir au grand roi, et impose silence au premier médecin devant qui tous les docteurs étaient accoutumés à se taire. « L'em» pire que ce malotru avait pris était tel, dit le duc de » Saint-Simon, que Fagon, à bout de son art et de ses » espérances, s'était *limaçonné* en grommelant sur son » bâton, sans oser répliquer, de peur d'essuyer pis. »

Voyez dans la place publique comme la foule se presse autour de cet orateur empanaché et galonné qui semble lui donner ce qu'il lui vend.

On voit sans cesse les charlatans faire fortune, et sans cesse on s'en étonne; rien de si simple pourtant. Un habile médecin avait eu quelque temps à son service

un domestique fort intelligent. Cet homme, au bout de quelque temps, le quitte sans motif, et dix ans se passent sans que le docteur en entende parler. Le docteur traversant un jour la place publique, s'arrête pour écouter un charlatan fort disert qu'entourait un nombreux auditoire. Quel est son étonnement de reconnaître en lui son ci-devant laquais! Rentré à la maison, il rêvait à cette singularité, quand le docteur en plein vent se présente.— Eh bien, Bourguignon, te voilà donc médecin? —Pour vous servir, monsieur. Et Bourguignon de raconter comme quoi, croyant l'état de médecin plus profitable que celui de valet, il lui a pris fantaisie de se faire médecin; comme quoi, à l'aide de quelques formules qu'il avait retenues, il en imposait aux bonnes gens; comme quoi même il en avait guéri, à l'aide de quelques recettes dont il avait gardé copie; comme quoi enfin, en dix ans, il avait assez gaiement amassé une fortune égale peut-être à celle que monsieur avait très péniblement gagnée en trente. — Cela ne peut se concevoir, s'écria le médecin; car enfin, tranchons le mot, tu n'es qu'un charlatan.— D'accord, docteur, et c'est justement pour cela que je réussis. Et conduisant son ancien maître à la fenêtre: Sur soixante personnes qui se promènent là, docteur, combien croyez-vous qu'il y ait de têtes sensées? — Six ou sept tout au plus, répond le médecin. — Je vous en donne dix, réplique le charlatan, et ce sont vos pratiques: tout le reste est à moi.

Il n'y a charlatanisme que dans l'homme qui trompe

sciemment pour escroquer l'argent ou l'estime; il serait donc par trop rigoureux d'en voir dans certaines supercheries que d'honnêtes gens se sont permises dans l'intérêt d'autrui.

Personne n'était moins charlatan que ce bon Corvisart; il donnait pourtant à l'impératrice Marie-Louise des pilules de mie de pain sucrée : avec un remède qui n'en était pas un, il la guérissait d'un mal qu'elle n'avait pas, ou plutôt du mal qu'elle avait, mais qui siégeait dans son imagination, que purgeait cet innocent spécifique. La probité a ses fraudes comme la piété.

L'homme qui trompe parcequ'il est trompé, et qui tient pour vérité l'erreur qu'il prône, n'est pas un charlatan non plus, mais une dupe. Mais, quelque habit qu'il porte, c'est un charlatan l'homme qui en impose par de belles paroles, par d'artificieuses démonstrations.

Il y a des charlatans en science, en littérature, en politique, en administration, en dévotion même. Tabarin, Cagliostro, Law et Tartufe furent des charlatans; mais le plus dangereux de tous, c'était le dernier, sans contredit.

..... Rien qui soit plus odieux
Que les dehors plâtrés d'un zèle spécieux,
Que ces francs *charlatans*, que ces dévots de place,
De qui la sacrilége et trompeuse grimace
Abuse impunément et se joue à leur gré
De ce qu'ont les mortels de plus saint et sacré.

MOLIÈRE.

REGRETS, REMORDS, REPENTIR.

Affections douloureuses produites par le souvenir; ces sentiments, qu'il ne faut pas confondre, naissent de causes très différentes, quoiqu'ils engendrent souvent les mêmes effets.

Les regrets sont les chagrins de l'innocent; les remords, les tourments du coupable.

Un défaut de succès, une espérance trompée, un projet déconcerté, donnent des regrets. Un plein succès, un espoir réalisé, un projet effectué, peuvent laisser des remords.

Le repentir ne me semble devoir être que la conséquence d'une faute. J'y crois voir un mélange de regrets et de remords, le reproche uni à la douleur.

Les regrets appartiennent au malheur, que le désespoir suit trop souvent; et les remords au crime, que ne suit pas toujours le repentir.

Une sottise peut laisser après elle des regrets, mais non des remords. Une atrocité peut donner des remords et ne pas laisser de regrets. Quelquefois même elle ne produit ni l'un ni l'autre. Robespierre paraissait tranquille.

Les regrets peuvent résulter d'une action involontaire. Les remords ne peuvent naître que d'un fait émané de notre volonté. La mort d'Hippolyte a dû livrer le cœur de Thésée à d'éternels regrets, et la mort d'Agamemnon le cœur de Clytemnestre à d'éternels remords.

Quand les remords ne mènent pas au repentir,

ils mènent à la férocité. C'est ainsi qu'on vit Néron

Courir de crime en crime,
Soutenir ses rigueurs par d'autres cruautés,
Et laver dans le sang ses bras ensanglantés.

Ce sont néanmoins d'utiles sentiments que les remords, quand on ne les considèrerait que comme punition anticipée de l'homme qui s'obstine dans le mal. Du moins est-on sûr que les méchants ne sont pas heureux; et cela console. A plus forte raison doit-on regarder les remords comme un bienfait d'en haut, quand ils amènent le repentir, quand ils rendent le coupable à la vertu.

Le public est toujours d'accord sur ce point avec les poëtes. Jamais il ne manque d'applaudir quand Sémiramis dit à Assur :

Croyez-moi, les remords, à vos yeux méprisables,
Sont la seule vertu qui reste à des coupables.

Il y a des misérables qui n'ont jamais connu le remords, même dans le malheur où le crime les a plongés. S'ils pleurent au pied du gibet, ce n'est pas d'avoir mérité d'être pendus, mais de ce qu'on va les pendre.

Leurs regrets portent sur les conséquences et non sur la nature de leurs actions, autrement ce serait du repentir.

Pour rendre bien sensible la différence qui existe entre ces divers sentiments, posons quelques questions auxquelles les dames sont priées de répondre, si elles ne leur semblent pas trop indiscrètes. N'est-il pas des circonstances où le devoir donne des regrets, le plaisir des remords, et la bonté du repentir?

Les regrets que laisse une erreur sont plus funestes pour un cœur généreux que les remords pour un cœur corrompu. Tel magistrat, innocemment complice d'un assassinat juridique, perd le sommeil, l'appétit, et meurt dans le désespoir, non sans avoir abjuré son difficile et périlleux métier, pendant que le collègue qui l'a trompé s'engraisse et s'endort dans le crime, persuadé qu'il est de n'avoir rien fait que de conforme à la justice, parcequ'il n'a rien fait qui ne soit dans les formes de la procédure.

A l'entendre même il répare ses anciennes erreurs. Ainsi font ces conseillers royaux, proscripteurs en 1815, dans les intérêts du parti qu'ils proscrivaient antérieurement en qualité de conseillers impériaux.

Ainsi font ces folliculaires qui, passant des bureaux ou des greffes révolutionnaires en d'autres ateliers d'assassinats, griffonnent des articles diffamatoires de la même main dont ils expédiaient des actes d'accusation. Successeurs de *Geoffroi*, après avoir été assesseurs de *Collot-d'Herbois*, ils assassinent encore avec la plume, et croient avoir changé de mœurs et de tête, parcequ'ils ont changé de couleurs et de bonnet.

Ce n'est pas là corriger ses vices, mais leur donner une autre direction; ce n'est pas là réparer des erreurs ou des horreurs, mais en commettre de nouvelles. Le repentir sincère se signale par l'indulgence, et non par la fureur: c'est sur lui-même, et non sur autrui, qu'un *honnête criminel* fait tomber les pénitences par lesquelles il tâche d'apaiser les cris de sa conscience.

Les bons chrétiens du douzième siècle raisonnaient, il est vrai, comme ceux dont nous parlons. Avaient-ils occis un homme en France, ils n'y savaient d'autre remède que d'aller occire des hommes en Palestine, et croyaient tous leurs crimes sanctifiés, dès qu'ils les commettaient la croix sur le dos. Je doute que ce genre d'expiation fût agréable au Seigneur, qui ne promet miséricorde qu'à ceux qui font miséricorde.

Les remords, le repentir, mèneraient les coupables au désespoir, ou les rendraient au crime, s'il ne leur restait aucun moyen de se réconcilier avec le ciel et la terre. Tous les législateurs ont prévu cet inconvénient, et tous y ont pourvu. De tout temps, chez toutes les nations civilisées, grâce à de bienfaisantes institutions, le coupable a pu se débarrasser du poids sous lequel il gémissait, et reconquérir son innocence. En Perse, en Thrace, en Égypte, en Crète, en Chypre, à Athènes, Zoroastre, Orphée, Osiris, Minos, Cyniras, Erechtée, établirent des rites mystérieux, dont l'unité d'un Dieu, l'immortalité de l'âme et la croyance d'une autre vie étaient la base. Les expiations faisaient partie de ces mystères. Les grands criminels que le repentir conduisait à Éleusis, à Thèbes ou à Samothrace, après avoir confessé leurs fautes à l'hiérophante, et juré devant Dieu de n'y plus retomber, étaient purifiés par l'eau, le feu et l'air, et rentraient en grâce avec eux-mêmes comme avec l'univers.

Des pratiques analogues se retrouvent chez les Juifs. La confession et l'expiation sont expressément ordon-

nées par le chapitre XVI du *Lévitique*. Il y est dit, à propos du bouc *émissaire*, que le grand-prêtre, « mettant les » mains sur la tête de cet animal, *confessera* toutes les » iniquités, toutes les offenses, tous les péchés d'Israël; » qu'il en chargera la tête de ce bouc, que l'on chassera » après au désert. »

Les choses se sont à peu près passées ainsi en France, lors de la proscription souscrite par *Fouché*, à cette différence près, que cette fois c'est Israël qui a expié les péchés du bouc.

Cette confession regardait tout le peuple. Quant à la confession des particuliers, ce n'est pas dans la loi de Moïse que le mode en est déterminé, mais dans la *Mishna*, autre recueil de lois juives. Elle se faisait en mettant la main sur un veau, et s'appelait *la confession des veaux*.

Par un autre mode de confession, un pécheur juif recevait trente-neuf coups de fouet de son confesseur, lequel à son tour recevait trente-neuf coups de fouet du confessé. Cette représaille, même entre catholiques, ne serait souvent qu'une double justice.

Mais un confessionnal ne leur est-il pas ouvert par notre religion même?

Là, dit-on, un certain cuistre, las d'être aussi mal avec lui-même qu'avec tout le monde, est allé déposer aux pieds d'un saint abbé le paquet un peu lourd qu'il avait rapporté de Lyon en 1794, paquet qui, semblable à la boule de neige, ne s'était pas allégé en voyageant. On ne peut l'en blâmer. Mais pourquoi l'époque où il s'est ré-

concilié avec lui-même est-elle celle où il s'est brouillé avec tout le monde? Son confesseur a pu lui ordonner d'écrire pour ses péchés, mais non pas pour les nôtres.

Un autre pénitent, qui avait aussi la *tête près du bonnet*, est tombé dans la même erreur par sa conversion. Jamais on n'a vu ce petit Cimbre-là[1] si hargneux que depuis qu'il croit en Dieu et qu'il apprend le *pater*, ce qui lui est nécessaire pour gagner son pain *quotidien*. Il nous punit aussi de ses sottises.

Ce n'est pas ainsi qu'on obtient l'absolution. Elle n'est due qu'à l'expiation, et il n'y a pas expiation quand il n'y a pas réparation. Honnêtes gens, commencez par faire autant de bien à l'humanité que vous lui avez fait de mal, et l'on pourra croire à la sincérité de votre repentir.

C'est en renversant les autels de la Diane de Tauride, c'est en abolissant les sacrifices humains, qu'Oreste obtint le pardon d'un crime qui semblait irrémissible. Méditez cette leçon, vous qui, sans pitié pour cette pauvre révolution par laquelle seule vous êtes sortis du néant, n'êtes pas moins qu'Oreste assassins de votre mère!

LES PROPHÉTESSES.

De tous les temps et dans tous les pays, des femmes se sont mêlées de lire dans l'avenir. Au fait, pourquoi ne s'en mêleraient-elles pas aussi bien que les hommes? Pourquoi cette faculté leur aurait-elle été refusée, soit

[1] Les Cimbres habitaient le Jutland, autrement dit Danemarck.

qu'elle vienne de Dieu, soit qu'elle vienne du diable? Le sexe qui nous fait faire tantôt notre paradis, tantôt notre enfer, n'a-t-il pas un droit égal à la faveur de ces deux puissances?

La première femme que l'esprit divin semble avoir animée est Marie, sœur de Moïse. Le don de prophétie était commun dans cette famille. Les prophéties de Marie ne nous ont cependant pas été transmises comme celles de son frère. La Bible nous apprend seulement qu'elle conduisait les chœurs de musique et de danse qui célébrèrent le passage de la mer Rouge, qu'elle eut une vilaine maladie, et qu'elle mourut vieille.

Long-temps après, pendant qu'Israël était gouverné par des juges, Débora, qui tenait ses audiences sous un palmier comme saint Louis les tint depuis sous un chêne, prophétisait aussi, et accomplissait ses prophéties. Elle prédit que l'armée à la tête de laquelle elle marcha, délivrerait son peuple, et elle tint parole. Cette femme soldat, magistrat et prophète, était de plus poëte. Il nous reste d'elle un assez beau cantique.

La dernière prophétesse dont parle l'Écriture est une bonne femme nommée Anne, qui vivait dans le temple; lors de la purification, elle reconnut le fils de Dieu dans l'enfant de Marie. Sa prophétie nous a été conservée par saint Luc.

Cependant le diable, à qui l'avenir est connu aussi, le faisait connaître aux femmes dont son esprit s'était emparé. Quantité de magiciennes et de sorcières tiraient la

bonne aventure au milieu du peuple de Dieu, longtemps même avant qu'on eût inventé les cartes et qu'on sût lire dans le marc de café.

Saül, qui leur avait interdit sous peine de mort l'exercice de leurs sacriléges pratiques, eut néanmoins recours à l'une d'elles dans l'abandon où les prophètes du Seigneur l'avaient laissé. C'est à la *pythonisse* d'Endor qu'il s'adressa pour forcer l'ombre de Samuel à lui révéler le sort qui l'attendait. L'homme de Dieu en cette affaire fut soumis au pouvoir du diable. Docile à la voix d'une sorcière, le prophète sortit de la tombe pour annoncer au roi qu'il avait fait et défait les malheurs qui l'accablèrent bientôt dans les champs de Gelboé.

Il ne faut pas confondre cette *pythonisse*, qui, quoique juive, porte un nom grec, avec la *pythie* de Delphes. Cette pythie était dans l'origine une fille des plus jeunes et des plus belles. On exigeait d'elle, pour lui permettre de s'asseoir sur le trépied sacré, les conditions que l'époux le plus près regardant veut trouver dans la beauté qu'il admet au partage de sa couche. Ce trépied était établi au-dessus d'un gouffre dont s'émanait la vapeur prophétique que la prêtresse recevait, comme on reçoit une douche ascendante : *divaricatis cruribus*. Possédée d'un enthousiasme qui tenait un peu de l'épilepsie, ce n'était pas d'en haut que lui venait l'inspiration qu'elle exhalait en paroles sans liaison, dont les prêtres formaient des oracles infaillibles, grâce à l'ambiguïté du sens qu'ils savaient leur donner.

Indépendamment de la Pythie, qui ne rendait ses oracles qu'une fois l'an, Apollon inspirait à Delphes, et ailleurs, des sibylles ; celles-ci parlaient partout et en tous temps. Comme ces prophétesses-là n'achalandaient pas le temple, les prêtres en faisaient moins de cas que de la Pythie ; mais elles valaient tout autant.

C'est une de ces femmes qui apporta à l'un des Tarquins les livres sibyllins, recueil d'oracles que le peuple-roi consultait en cérémonie dans les temps difficiles. La garde en était confiée à un collége de prêtres.

Consumés dans l'incendie du Capitole, sous la dictature de Sylla, ces livres furent remplacés par une compilation recueillie à Érythrée, et en d'autres lieux où des sibylles avaient aussi prophétisé. Auguste déposa ces nouveaux livres sibyllins dans le temple d'Apollon palatin, où ils furent conservés et consultés jusque sous le règne d'Honorius, par ordre duquel Stilicon les brûla. Ainsi, pendant mille ans, des radotages de vieilles femmes avaient réglé le sort du monde.

Ce nom de sibylle venait de *Sibylla*, nom de la première femme qui avait prophétisé à Delphes. Il devint celui de toutes les femmes de sa profession. Ces êtres privilégiés, si l'on en croit Héraclite, ne vivaient pas moins de mille ans. D'après cette opinion, quelques personnages judicieux ont pensé que les diverses sibylles de l'antiquité, telles que celles de Delphes, d'Érythrée, de Babylone, de Gergis, de Cumes, et la sibylle tiburtine, pourraient bien n'être que la même, à qui une aussi lon-

gue vie aurait laissé le temps de voyager et de séjourner dans tous ces lieux, dont elle aurait successivement pris le nom. Cela n'est pas plus invraisemblable que les histoires de Cagliostro, de Nicolas Flamel et du Juif errant.

Rabelais porte à dix le nombre des sibylles, sans y comprendre la sibylle de Panzoust en Touraine; celle-là, qui vivait du temps de Gargantua, prophétisait aussi *divaricatis cruribus*. Panurge dit avoir vu l'antre de cette sibylle.

En tête de ces favorites d'Apollon, nous aurions dû mettre cette pauvre Cassandre, aux oracles de laquelle personne ne croyait. C'est en vain qu'elle avait prédit les malheurs de Troie et ceux d'Agamemnon. Elle n'eut guère plus de crédit de son temps que madame de Krudner du nôtre.

La venue de Jésus-Christ fit taire les oracles, mais non pas les femmes.

Les Germains, qui trouvaient aux femmes je ne sais quoi de divin, et en cela n'avaient certes pas tort, avaient une grande confiance dans Velléda. Du haut d'une tour, cette prophétesse, qu'on ne pouvait ni approcher, ni voir, ni entendre, gouvernait les peuples par l'autorité de la parole. Elle vivait du temps de Vespasien. M. de Châteaubriand la fait reparaître sous Dioclétien. Peut-être pensa-t-il qu'ainsi que la sibylle de Cumes, cette sibylle gauloise était éternelle. Soit; mais ce n'est pas un motif pour en faire, à trois cents ans, l'objet d'un amour qu'elle partage. Quoique les sibylles mourussent plus tard que

le commun des femmes, elles vieillissaient tout aussitôt.

L'histoire des prophétesses est souvent liée à celle de la France. Sur le témoignage de celle qu'on nomme la béguine de Nivelle, Philippe-le-Hardi reconnut l'innocence de Marie de Brabant son épouse, et la scélératesse de Labrosse son chambellan. Sans l'intervention de cette prophétesse, ce favori n'eût pas été pendu; grand plaisir de moins pour les courtisans, qui, depuis le règne d'Assuérus jusqu'à nos jours, ont toujours aimé à voir pendre les favoris.

Jeanne d'Arc renouvela les prodiges de Débora. Elle prédit à Charles VII qu'elle le ferait oindre à Reims, en dépit des Anglais, et réalisa sa prédiction. Les Anglais, qu'elle avait battus, la brûlèrent comme sorcière. Faut-il donc être sorcier pour les battre?

Dans les Cévennes, l'enthousiasme des montagnards était entretenu par une prophétesse nommée la *Grande-Marie*. Désobéissait-on aux chefs qui lui obéissaient, elle entrait en inspiration, prononçait la mort du récalcitrant; et l'arrêt était aussitôt exécuté par tous ses camarades, avec une ardeur égale à celle avec laquelle jadis les enfants d'Israël lapidaient leurs frères.

La mission de madame Guyon ne fut pas signalée par tant de cruautés; elle fit aussi des enthousiastes; mais elle ne voulut la mort de personne. Le moindre de ses miracles n'est pas d'avoir tourné la tête à Fénelon.

Nombre de prophétesses, depuis, édifièrent dans leurs greniers les jansénistes et les convulsionnaires. Nombre

de prophétesses ont aussi lu, depuis, l'avenir dans les rêves que le somnambulisme leur procurait. Nous n'en finirions pas à les compter. Venons-en à l'époque de la révolution.

Suzanne Labrousse ne l'avait-elle pas prédite au chartreux dom Gerles, quinze ans avant qu'elle éclatât?

Catherine *Téot*, nom vulgaire auquel on substitua celui de *Théos*, pour l'euphonie, et parcequ'il convenait mieux au caractère que cette femme avait pris, fut aussi en rapport intime avec dom Gerles. Cette sempiternelle, qui se disait mère de Dieu, fut protégée par Robespierre, qui comptait, dit-on, à l'aide de cette prophétesse, passer aussi pour prophète, ou songeait peut-être à se faire reconnaître pour son fils.

Les prophétesses ne nous manquent pas non plus aujourd'hui. Cette époque, où toutes les passions sont encore en mouvement, cette époque de crainte et d'espérance, est des plus favorables aux gens qui exploitent la crédulité. Aussi que de prophètes mâles et femelles!

Mais laissant de côté les prophètes, ne nous occupons que des prophétesses du jour.

La plus remarquable est sans doute madame de Krudner[1]. Apôtre et prophétesse à la fois, depuis plusieurs années elle promène en poste, de contrée en contrée, de nation en nation, sa doctrine et ses oracles. Cette dame, qui se fit connaître d'abord par un roman, finit comme elle a commencé. On lui doit la sainte alliance.

[1] Morte depuis quelque temps.

Dieu veuille que ses dernières extravagances ne tirent pas plus à conséquence que les premières, qui du moins ont procuré quelque bonheur aux hommes! C'est au nom de Dieu qu'elle prophétise, qu'elle dogmatise.

Au nom de qui parle mademoiselle *Lenormand?* de qui tient-elle le don de lire dans le futur et d'opérer des prodiges? Est-elle prophétesse, magicienne, devineresse, ou sorcière?

Un jeu de cartes, des blancs d'œuf, du marc de café, l'inspection de la main, sont pour elle le livre des destins; et la vogue extraordinaire dont elle jouit ne permet pas plus de douter de l'innocence que de l'efficacité des moyens qu'elle emploie.

On connaît d'elle plusieurs prédictions singulières.

Elle a prédit à un boiteux qu'il ne marcherait jamais droit, à un évêque qu'il ferait mauvais ménage, à sa femme qu'elle mourrait fille, et tout cela se réalise. Enfin rien de plus merveilleux, dit-on, que l'art avec lequel elle va prédire tout ce qui est arrivé à cette bonne impératrice Joséphine dont elle s'est faite l'historien.

Son regard pénétrant, son vaste souvenir
Embrasse le passé, le présent, l'avenir.

Il faut l'en féliciter d'autant plus, que, si l'on en croit les platoniciens, le don de prophétie doit être attribué à l'union intime que les créatures parvenues à un certain degré de perfection ont avec la divinité. D'autres philosophes pensent, il est vrai, que certaines maladies peuvent mettre la tête d'une femme dans un état d'alié-

nation suffisant pour prophétiser; mais ce sont évidemment des impies. Préférons à leur opinion celle de saint Jérôme, qui, loin de révoquer en doute l'infaillibilité des sibylles, croit que le don de prévision leur a été accordé en récompense de leur chasteté.

Si une femme à qui toutes ces conditions manqueraient, sans être chaste et sainte, et ayant le malheur de se bien porter, voulait cependant faire le même métier que mademoiselle Lenormand, on croit qu'elle y pourrait réussir en pratiquant les conseils suivants :

Qu'elle ait soin avant tout de se mettre bien avec ces gens de toute classe qui ont intérêt à vous dire tout ce qu'ils savent, pour apprendre tout ce que vous saurez; qu'elle n'aille pas d'abord à l'auberge où son arrivée se divulguerait trop tôt, mais qu'en descendant de voiture, sa prudence la conduise au lieu d'où partent et où reviennent tous les caquets, chez la dame qui tient fabrique et magasin d'histoires, d'anecdotes et de réputations. Vingt-quatre heures après, sans avoir questionné un laquais, ou une femme de chambre, ou même un agent de police, elle devinera le passé dans cette ville où personne ne la connaît, et où elle connaîtra tout le monde.

De là à prédire il n'y a qu'un pas. On ne peut pas imaginer qu'un génie qui devine ce qu'il n'a pas vu, ne puisse pas deviner ce qu'on ne peut voir. Prédisez alors en sûreté de conscience.

N'assignez jamais un terme précis à l'accomplissement de vos prédictions; mais ne craignez pas d'en faire de

bien extraordinaires. Si une seule se réalise, votre fortune est faite : vous obtiendrez créance partout, vous l'obtiendriez même sans cela ; car, après tout ce que nous avons vu, pouvez-vous rien dire qui ne soit croyable ?

D'ailleurs la crédulité n'est-elle pas plus commune encore aujourd'hui que la foi ? et, dans ce siècle de lumière, ou plutôt d'*illumination*, les diseuses de bonne aventure elles-mêmes ont-elles autre chose à redouter pour leur crédit que la piété, la philosophie et le sens commun ?

MONSIEUR MOIRÉ [1],

OU LE POETE ET LES SOURIS.

La ville du Mans, si célèbre par ses faux témoins et ses faux coqs, vient d'acquérir un titre de plus à la célébrité. Il y est éclos tout nouvellement un vrai poëte : c'est M. *Moiré*.

Après avoir fait, pendant deux fois quinze ans, quinze métiers divers, ce qui fait, l'un portant l'autre, deux ans d'exercice pour chacun, M. Moiré a découvert enfin le métier auquel il était propre. Son inconstance n'était autre chose que l'effet de l'inquiétude que donne le génie tant qu'il n'a pas trouvé sa véritable application.

[1] Ceci date de 1818, époque où florissait ce poëte, dont on n'a plus entendu parler depuis.

M. Moiré fabriquait en dernier lieu des souricières; c'était à fabriquer des vers qu'il était appelé. Il s'en est aperçu il y a six semaines, et le voilà définitivement poëte. Fait-il mal de changer de métier?

Il n'y a, dit le peuple, *de sot métier que celui qui ne nourrit pas son homme.* D'après cet axiome, le plus sot des métiers serait peut-être celui d'Homère. Cependant comme force gens gagnent leur vie à versifier; et comme il suffit, pour se tirer d'affaire en ce genre d'industrie, d'entendre un peu le commerce, et d'avoir un assortiment pour tous les temps, pour tous les saints, et pour tous les goûts, je crois que *M. Moiré* ne perdra pas au change. Et puis dans la profession de poëte il y a une grande distinction à faire; il ne faut pas confondre l'art et le métier. C'est parcequ'il ne pratiquait que l'art qu'Homère mendiait son pain; c'est parcequ'il faisait le métier que Chapelain gagnait le sien. Or, il est encore plus facile d'imiter Chapelain que d'imiter Homère. Donc *M. Moiré* n'est ni si imprudent ni si présomptueux qu'il semble au premier coup d'œil.

M. Moiré n'est pas de la première jeunesse. Ce favori d'Apollon s'est avisé un peu tard de rimer, ainsi qu'il nous l'apprend. *La main des ans*, dit-il, *m'a chargé de neuf lustres*, ce qui, traduit en langage vulgaire, ou réduit dans les formules banales de l'arithmétique, signifie qu'il a quarante-cinq ans; car un lustre vaut cinq ans. Or, $5 \times 9 = 45$, produit 45.

M. Moiré avait donc quarante-cinq ans juste quand ce

rat lui a passé par la tête. Le cordonnier François, qui est aussi né poëte, comme on sait, s'en est aperçu plus tôt; mais M. Francaleu, né poëte comme MM. Moiré et François, s'en est aperçu plus tard.

Dans ma tête un beau jour ce talent se trouva,
Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva.

Si donc *M. Moiré* est de dix ans plus tardif que *M. François*, il est de cinq ans plus hâtif que *M. Francaleu;* et puis vaut mieux tard que jamais.

Il songe d'ailleurs à réparer le temps perdu. Il prépare un poëme sur les souris. *M. Moiré* ne pouvait mieux choisir; je le crois maître de son sujet. Il a, dans cette occasion, fait preuve d'un jugement bien supérieur à celui de *M. François*, qui, oubliant, ou méprisant, ou ignorant le proverbe, *Sutor, ne ultra crepidam* (Savetier, ne te mêle que de chaussure), proverbe qui lui permettait tout au plus d'écrire à propos de bottes, s'est avisé de faire une tragédie.

Règle générale: ne parlez que de ce que vous connaissez. Voulez-vous écrire des hommes ou des bêtes, commencez par vous mettre au fait de ce qui les concerne; étudiez leurs lois, leurs usages, leurs mœurs. *Notandi sunt tibi mores*, dit Horace en s'adressant à ceux qui écrivent des hommes; *Notandi sunt tibi mures*, eût-il dit à ceux qui écrivent des souris et des rats.

M. Moiré a prévenu ce conseil. Il sait ce qu'il dit; et c'est un avantage qu'il a sur bien des gens. Mais *M. Moiré* sait-il aussi ce que les autres ont dit? Cela ne laisse pas

que d'être utile aux poëtes, soit qu'ils parlent en vers, soit qu'ils chantent en prose. Quand on met du noir sur du blanc, autrement pour le français, quand on écrit, de deux choses l'une, ou, faute d'idées, on se sert des idées des autres, ou, par surabondance d'idées, on ne veut employer que les siennes. Dans le premier cas, *M. Moiré,* il est bon de connaître ce que les autres ont écrit, pour le transcrire; dans le second cas, il n'est pas mauvais de savoir ce que les autres ont dit, pour ne pas le répéter. L'excellence de ces deux méthodes, *M. Moiré,* est démontrée par le succès. Toutes deux mènent à l'académie, à laquelle, ainsi qu'à Rome, on arrive par plus d'un chemin.

Si *M. Moiré*, sans avoir autant d'érudition que nos académiciens, n'est pas absolument illettré, il doit savoir tout ce qui a été dit sur les rats et les souris dans toutes les littératures.

Nous lui conseillons néanmoins de relire tous les naturalistes, depuis *Buffon* jusqu'à *Buch'oz.* Nous lui conseillons même de consulter les *œuvres de Paradis de Moncrif*, auteur d'une *Histoire des chats.* Nous objectera-t-il que ce n'est pas de chats, mais de rats qu'il s'agit? A cela nous répondrons qu'il est impossible de parler des uns sans parler des autres; que les histoires de ces deux races antipathiques sont aussi étroitement liées que celles des Grecs et des Troyens, que celles des molinistes et des jansénistes, que celles des Romains et des Carthaginois, que celles des *serviles* et des *libéraux.*

Les annales du monde prouveront à *M. Moiré* que le

peuple *souriquois* est véritablement digne de la peine qu'il prend de le chanter.

En Égypte les rats étaient l'objet d'un culte particulier en reconnaissance du mal qu'ils y font aux crocodiles. Le côté plaisant en ceci, car il y en a un aux choses les plus sérieuses, c'est que les adorateurs des rats adoraient aussi les chats; et que l'une de ces deux divinités a plus d'une fois croqué l'autre sur l'autel même, comme cela se passe encore entre hommes d'état en France et ailleurs.

Un chien, dit-on, *regarde un évêque*. Les souris ont fait plus, elles ont assiégé un archevêque. J'ai oublié la date du fait, mais le fait n'en est pas moins constant. Les historiens allemands nous apprennent qu'une armée de souris, après avoir traversé le Rhin à la nage, ainsi que depuis l'a fait celle de Louis-le-Grand, forma le blocus du château de l'archevêque de Mayence, et se rendit maître de cette place, en dépit des chats et aussi des chanoines, qui, armés des foudres de l'Église, n'avaient pas laissé que de faire une belle résistance.

L'esprit de conquête et de dévastation caractérise la gent *trotte-menu;* les faits suivants ne le prouvent que trop. Des rats de Norwège, descendus en Angleterre, à l'exemple des cadets de Normandie qui suivirent *Guillaume-le-bâtard*, s'emparèrent de cette île; mais pour être sûrs de ne pas se voir contraints un jour à se rembarquer, ils étranglèrent tous les indigènes. Les Normands s'étaient bornés à dépouiller les Anglais; et qu'on dise que les rats n'en savent pas plus en politique que les hommes.

Ce que les rats de Norwège firent contre les rats de la Grande-Bretagne, des rats du Pérou l'ont fait contre les rats de France. M. de *la Condamine*, qui avait voyagé en Amérique aux frais de l'état, ne voulut pas revenir sans lui offrir quelques raretés en échange. Indépendamment du beau travail par lequel il contribua à déterminer la forme de la terre, ce savant rapporta un serpent à sonnettes, et une paire de rats, doubles en force et en grosseur de ceux d'Europe. Il eut la douleur de perdre son serpent dans la traversée, mais les rats arrivèrent à bon port. Il ne fut bruit que d'eux. La cour, toujours disposée à accueillir les étrangers, voulut les voir. Malheureusement la cage était mal fermée. Les rats s'échappèrent avant, après ou pendant la présentation, et s'établirent sous le même toit que sa majesté très chrétienne, toit que leurs nombreux descendants habitent encore. Les nobles rats qui vivaient là de père en fils disparurent : mais ce fut au grand détriment des propriétaires; car ces nouveaux hôtes ont tellement dégradé les fondations du royal édifice, que l'on estime à dix-huit millions le dégât fait par eux en moins de soixante ans.

Rien de redoutable comme les rats de palais; ils travaillent sans cesse et dans l'ombre. Il ne leur faut que du temps pour renverser la maison la mieux assise. Des gens qui ont habité Versailles, des gens qui ont habité le Louvre, le savent. L'histoire ancienne comme l'histoire moderne le prouve. Je ne sais pas si ce sont ces rats-là

qui ont renversé le colosse de Rhodes; mais ce qu'il y a de certain, c'est que depuis ils ont fait tomber un colosse plus prodigieux encore. A la vérité, les rats de palais furent tant soit peu aidés en cette circonstance par les rats d'église.

M. Moiré n'oubliera pas sans doute de parler des rats d'église; il parlera aussi des rats de cave. Ces deux espèces, qu'on croyait perdues, sont bien définitivement retrouvées; elles sont sorties de leurs trous; elles pullulent plus que jamais.

Il y a encore d'autres espèces de rats, tels que ceux qui passent par la tête des dames, et puis... Mais cela ne se rattache pas essentiellement au sujet de *M. Moiré :* il fera donc bien d'imiter notre respect pour le sexe, et de n'en pas parler.

Toutes ces études faites, il ne lui restera plus qu'à choisir le ton sur lequel il veut chanter. Cela dépend de l'effet qu'il veut produire. *M. Moiré* veut-il être plaisant, ainsi que son sujet pourrait l'y inviter, qu'il prenne le ton le plus grave. Le moyen le moins sûr de faire rire n'est pas de parler en style grave d'objets ridicules, et de raconter des niaiseries en termes pompeux, comme M. Cadet de Vaux quand il parle des taupes, ou comme l'aveugle qui chanta les rats sur la même lyre qui avait chanté Ulysse et Achille.

Cet aveugle, *M. Moiré*, c'est le divin Homère. Sa *Batrachomyomachie* [1] vous le donne pour rival. Rassurez-

[1] Guerre des rats et des grenouilles.

vous cependant, cette épopée n'est pas si parfaite que l'*Iliade* et l'*Odyssée*. On y trouve bien de grands récits de combats, de longs récits de festins, et des conversations qui ne finissent pas; les dieux interviennent aussi dans les querelles de ces héros à quatre pattes : néanmoins, il faut en convenir, le bon Homère, qui dort quelquefois, dormait surtout quand il se parodiait ainsi lui-même. Il ne faut pas désespérer de surpasser ce bon homme, quoique vous ayez dit aussi élégamment que modestement :

D'Homère je n'ai pas hérité les pinceaux.

Mais il est un autre bon homme que vous rencontrerez sur votre route, et que vous aurez peut-être quelque peine à égaler : c'est *Jean La Fontaine*. Il a mis souvent en scène l'engeance à la gloire de laquelle vous consacrez vos rimes. C'est un concurrent redoutable que celui-là. Le rat n'est pas plus à craindre pour le fromage, le chat plus à craindre pour la souris. Il pourrait bien vous faire retourner à vos souricières. Il a chanté le rat de ville, le rat des champs, le rat dans un fromage, le rat dans la farine, les rats dans les conseils; il a chanté enfin les rats de toutes les conditions, dans toutes les situations. Cela m'inquiète terriblement pour vous, *M. Moiré*. Plus j'y pense, et plus je crains qu'auprès des rats de La Fontaine, votre rat ne soit, comme vous auprès de lui, le rat dont parle Horace, *ridiculus mus* [1].

[1] Un rat ridicule.

DES PRODIGES LITTÉRAIRES.

M. Moiré, le poëte souricier, est, dit-on, un prodige littéraire, cela se peut; mais pour le nier ou l'affirmer je voudrais savoir au juste ce que c'est qu'un prodige. Nos lecteurs me pardonneront-ils de faire avec eux cette recherche, but unique de cet article, qui n'est que littéraire; ce que je déclare pour l'acquit de ma conscience à ceux d'entre eux qui ne veulent être ennuyés que de politique.

Un prodige est un fait hors de l'ordre commun. La propriété de ce fait est d'exciter une surprise mêlée d'horreur ou de plaisir, suivant qu'il exagère les choses en mal ou en bien.

Ce mot se dit des substances comme des faits, et des qualités comme des formes. L'extrême laideur comme l'extrême beauté est un prodige; un nain est un prodige comme un géant. Il y a des prodiges de lâcheté comme des prodiges de valeur, et des prodiges de bêtise comme des prodiges de génie.

Tel enfant qui sait tout ce qu'un homme fait peut savoir, tel homme fait qui ignore même ce que sait un enfant, sont deux prodiges chacun à leur manière.

L'art comme la nature a ses prodiges en beau et en laid; l'Apollon du Belvédère et le Voltaire de Pigale en sont la preuve. Il y a entre ces deux statues toute la lon-

gueur du diamètre qui sépare l'extrême laideur de l'extrême beauté. Les deux artistes ont atteint, chacun dans leur genre, le sublime de l'idéal. Quelque effort que fasse la sculpture, je ne pense pas que dans l'un ou l'autre sens elle puisse aller plus loin.

Ce mot prodige est pris dans un sens, tantôt relatif, tantôt absolu. Telle chose qui, dans l'ordre général ne serait qu'ordinaire, peut paraître prodigieuse dans son cadre particulier. Ainsi rien de plus ordinaire que de mauvais vers : mais que ces mauvais vers aient été faits par un enfant, à un âge où l'on ne sait même pas ce que c'est que la prose, le fait devient extraordinaire, et ces vers, tout en restant dans la classe des choses communes, à laquelle ils appartiennent par leur qualité, ne laissent pas que de prendre rang parmi les choses prodigieuses, vu les circonstances particulières dans lesquelles ils ont été produits. Ces vers-là ne sont pas un prodige; mais c'est un prodige qu'ils aient été faits par un poëte à la bavette.

Cette distinction, entre les choses qui sont merveilleuses en elles-mêmes ou qui ne le sont que par leurs accessoires, ne se fait pas assez souvent; irréflexion qui produit des effets assez bizarres pour mériter l'attention des observateurs. Nous pensons qu'il peut être utile et plaisant de nous en occuper.

Qu'un enfant ait jeté sur le papier quelques lignes qui ressemblent à des vers, ou crayonné quelques traits qui ne s'éloignent pas trop des formes humaines, nos yeux

de pères y voient sur-le-champ l'annonce d'un successeur de Voltaire ou de Raphaël. Sottise! folie! Ce que nous prenons si facilement pour des dispositions n'est souvent que le développement précoce de toute l'aptitude de l'individu. Nous le croyons en route pour la supériorité, tandis qu'il n'a fait qu'atteindre plus tôt qu'un autre la médiocrité, qu'il ne doit jamais dépasser. Tel homme à vingt ans n'est qu'un grand enfant, qui à dix était un petit homme. La nature, tant au moral qu'au physique, n'a fait souvent que se presser de former un nabot dans le sujet qu'elle a fait grandir avant le temps.

C'est un grand malheur pour ces *enfants gâtés* que d'avoir été signalés ainsi par une maturité hâtive. Leurs facultés ne croissant pas avec l'âge, d'objets d'éloges qu'ils étaient ils finissent par devenir objets de risée, et paient bien chèrement les jouissances d'amour-propre au milieu desquelles leur premier âge a été bercé. Aussi, accusant la justice de l'opinion parcequ'elle a d'abord manqué de justesse, vieillissent-ils en se récriant contre le caprice du siècle qui ne les admire plus, sans s'apercevoir qu'il y a cinquante ans qu'ils ont cessé d'être admirables. Il ne leur faudrait pour cela que du sens commun; mais dans sa sublimité, leur esprit ne s'est jamais élevé à cette hauteur.

Ne concluons cependant pas de ceci qu'il ne soit pas permis de fonder quelque espérance sur les succès de l'enfance. Voltaire fut un enfant précoce; il a tenu dès

l'adolescence, plus encore que sa brillante enfance n'avait promis. Il en est de même de Pascal. Tel enfant surprenant comme eux peut comme eux produire un grand homme, mais ne doit pas nécessairement le produire. Trop souvent les arbres féconds avant le temps cessent de porter des fruits à l'époque où les autres en sont couverts; encore leurs productions prématurées n'étaient-elles que des avortons.

Ceci est applicable surtout aux enfants dont les progrès ne sont pas réglés sur la marche de la nature, et qui reçoivent pour ainsi dire une éducation de *serre chaude.*

Il est d'autres prodiges littéraires qui ne surprennent pas moins fréquemment et pas plus justement l'admiration: c'est l'apparition de ces talents formés par la seule nature, et de ces poëmes qui, de temps à autre, échappent à des artisans, à des hommes que leur éducation semble moins avoir destinés à tenir la plume qu'à manier la truelle, le peigne ou le rabot.

Le Parnasse français ne laisse pas que d'être riche en poëtes de cette espèce. Entre eux, on distingue *maître Adam, le menuisier; maître André, le perruquier; maître Pérault, le tailleur; maître François, le cordonnier,* qui tous florissaient avant que *maître Moiré le souricier* eût quitté les rats pour les rimes.

Qui ne connaît maître Adam, si célèbre au vaudeville, où il est représenté rabotant ses vers sur un établi, pendant que son voisin le serrurier forge les siens sur

une enclume? Le plus connu de ses ouvrages est une chanson bachique qui ne manque ni de verve ni de poésie, et dans laquelle la langue n'est pas estropiée, mérite opposé à celui qui caractérise les couplets de nos modernes épicuriens, hommes de bonne compagnie, qui mettent autant de recherche à écrire comme les gens du peuple, qu'un homme du peuple en mettrait à écrire comme les gens de bonne compagnie.

Maître André, auteur d'une tragédie intitulée *le Tremblement de terre de Lisbonne,* ne peut être comparé au menuisier de Nevers, bien que son drame ait obtenu les honneurs de la reprise sur le théâtre du mélodrame; mais on peut lui comparer maître Pérault, qui m'a manqué un habit il y a quarante ans. Il me lisait quelquefois de ses vers tout en me prenant mesure. Rivarol lui attribue ceux-ci dans le *Petit Almanach des grands hommes:*

Hélas! hélas! hélas! et quatre fois hélas!
On lui coupa le cou d'un coup de coutelas!

Il y avait mieux que cela dans son livre d'échantillons. J'y ai vu des bribes d'une épître à Corneille sur ses détracteurs, où se trouvait entre autres ce trait:

Un seul vers de Corneille atterre Scuderi.

Il avait adressé aussi à Beaumarchais une épître dont plus d'une de ses pratiques aurait pu se faire honneur. Quel dommage que ses manuscrits aient été découpés en lanières par un tailleur, ou roulés en cornets par un droguiste!

saient en scènes, subdivisées en tirades composées de vers masculins et féminins rangés dans l'ordre voulu, c'était un ouvrage régulier: il n'y avait pas de fautes. On en conclut qu'elle abondait en beautés. Les connaisseurs, c'est-à-dire ces gens qui sans réputation prétendent faire des réputations, parlèrent du nouveau drame avec enthousiasme. Un greffier, grand juge au Parnasse en qualité de journaliste, rendit sur la pièce un jugement dont, en qualité de greffier, il délivra force copies conformes. Cependant feu *Despréaux* (ce n'était pas Boileau) promenait de salon en salon, de palais en palais, le poëme et le poëte, demandant si, lui excepté, il y avait beaucoup d'hommes en état de faire mieux; s'il y en avait même un seul en état de faire aussi bien, fût-ce M. le *comte de Vaublanc*, qui, à la vérité, n'écrit pas comme un cordonnier. Les lectures réduisirent la chose à sa juste valeur. Tous les gens de bon ton en entendirent une. Mais l'on convint bientôt que cette tragédie, qui était un prodige de l'artisan, n'était pas un prodige de l'art, et que, de tous les vers de maître François, celui qui terminait sa pièce était le seul qu'on entendît avec un véritable plaisir.

L'artisan n'eut d'ailleurs qu'à se louer de cette vogue momentanée. Les cadeaux accompagnèrent souvent les compliments qu'on lui prodiguait, cadeaux au reste dignes d'un homme de lettres. C'était un Voltaire, un Plutarque, un Rousseau, reliés en veau: cela était bien. Belle occasion pour apprendre à lire. On y joignit même

une pension : cela était mal ; quoique au tort de la donner on n'ait pas ajouté celui de la payer. Le prodige qu'on admirait dans Maître François est-il de ceux que la société ait intérêt à multiplier ? Je voudrais savoir si le Mécène qui donne cent louis de pension au faiseur de souliers qui, sans avoir étudié, fait une tragédie, en donnerait une pareille au faiseur de tragédies qui, sans l'avoir appris, ferait une paire de souliers, ce qui serait aussi un prodige !

La tête, au reste, ne tourna pas à maître François : comme il a plus de bon sens encore que de génie, il n'a pas abandonné le métier pour l'art ; il ne versifie que dans ses moments perdus, et nous avons un rimeur de plus sans avoir un cordonnier de moins.

Le génie est un don de nature, je le sais : il peut se trouver dans les gens de toutes les classes ; il peut se rencontrer partout, et dans la boutique de M. Moiré comme dans le cabinet de M. de Châteaubriand. Mais qu'on ne prenne point la manie pour le génie. La manie de rimer a de tout temps existé dans toutes les classes. Mais des rimes rapprochées ne terminent pas toujours des vers, comme des vers rapprochés ne forment pas toujours de la poésie. Je ne vois donc rien d'étonnant à ce qu'un homme sans éducation imite assez exactement même la forme des vers, si elle a par hasard attiré son attention, qu'il cherche à reproduire des consonnances qui auront plu à son oreille, et parvienne à fabriquer des vers *carminiformes*, comme dit *Rabelais*. Rien dans tout cela que de mécanique. Un ignorant peut faire de mau-

vais vers sans esprit, puisque des érudits sans esprit en ont même fait de bons. Il n'y a là aucun prodige.

Mais qu'un homme de la lie du peuple, élevé sur le fumier, nourri dans les étables, abreuvé dans les tavernes, devine l'art du théâtre en y remplissant les plus humbles fonctions; que l'observation lui tienne lieu d'éducation; que le génie lui fasse inventer ce que les autres apprennent, créer ce qu'ils copient, et imaginer ce que Voltaire et Ducis imiteront: voilà un prodige! voilà l'homme que l'orgueil national ne peut pas trop encourager! voilà celui à qui la munificence des grands doit ses prodigalités, à qui l'admiration de ses contemporains doit un mausolée, et celle de la postérité des honneurs séculaires!

Ce génie brut, que l'esprit et le talent des poëtes qui se succèdent depuis trois siècles n'ont pu déposséder de la première place, ne s'est montré qu'une fois, et que chez un peuple: c'est Shakespeare!

DES JÉSUITES.

Après cinquante ans, cette fameuse congrégation renaît de ses cendres. Quelle est la cause de cette résurrection? Quels en seront les effets? Les jésuites sont-ils appelés de nouveau à régenter ou même à régir l'Europe et le monde? Un précis de leur histoire peut mettre le

lecteur à même de résoudre ces diverses questions, et de juger si les rois ont à leur rétablissement un intérêt égal à celui des papes.

Comme l'empire romain, comme le christianisme, la *compagnie de Jésus* eut une origine obscure. Le Sauveur vint au monde dans une étable, c'est à Montmartre que prit naissance la société qui porte son nom. Les frères n'étaient d'abord qu'au nombre de sept, y compris *Ignacio* ou *Inigo de Loyola* leur fondateur.

Cet *Inigo*, que nous appelons *Ignace*, était un gentilhomme biscayen. Il avait servi comme page à la cour de Ferdinand et d'Isabelle, et prit d'abord le parti des armes. Blessé au siége de Pampelune, on lui donna à lire pendant sa guérison la *Légende dorée*. Ce livre lui tourna la tête; les vieux romans n'excitèrent pas plus d'enthousiasme dans celle de Don Quichotte. *Ignace* forma la résolution de faire le pèlerinage de Jérusalem, et se voua à la Vierge comme son chevalier. Encouragé par des visions, c'est en cette qualité qu'il se serait battu à outrance contre un Maure qui avait énoncé sur sa dame des opinions peu orthodoxes, si sa mule n'en avait décidé autrement. Cet animal, au jugement duquel il s'en était remis, au lieu de suivre le chemin que le mécréant avait pris, conduisit son maître à Notre-Dame de Mont-Serrat.

Arrivé là, *Ignace* se signala par une autre prouesse. Dépouillant son attirail guerrier, il le déposa sur l'autel, et ne le reprit qu'après avoir fait la *veille d'armes*

et accompli toutes les cérémonies prescrites en pareilles circonstances par les statuts de la chevalerie errante. Après avoir vécu un an d'aumône avec les mendiants, ce chevalier partit enfin pour la Palestine.

C'est ainsi qu'on a vu de nos jours un gentilhomme français, le plumet sur l'oreille, le bourdon à la main, dans un équipage moitié monacal, moitié militaire, s'acheminer vers les mêmes lieux pour en rapporter des indulgences, une bouteille d'eau et des idées nouvelles. *Ignace*, chemin faisant, ayant essayé de prêcher les Turcs, s'aperçut un peu tard qu'il ne savait pas le latin. Le désir d'apprendre cette langue universelle le ramena en Europe. A trente-trois ans il se mit à étudier le rudiment à Salamanque; mais comme il se mêlait en même temps de diriger des dévotes et qu'il dogmatisait, l'inquisition, en punition de ce double empiètement, le mit en prison.

Peu de temps après, il vint à Paris, où il fit sa sixième à Montaigu et sa philosophie à Sainte-Barbe. Il paraît que ce fondateur de la plus célèbre des congrégations enseignantes n'avait pas de grandes dispositions à être enseigné. Il ne put jamais savoir passablement ses leçons, malgré ses efforts et ceux de ses professeurs, qui ne lui épargnèrent pas un châtiment qu'on a eu honte un moment d'infliger aux petits garçons, mais que les régénérateurs de l'éducation ont bientôt remis en usage dans les colléges de France, pour y faire refleurir les bonnes études et les bonnes mœurs.

Ses classes finies, *Ignace*, tourmenté du besoin de fonder un institut, s'associa quelques Espagnols et quelques Français errants et misérables comme lui. L'enseignement de la jeunesse n'avait pas été d'abord le but de leur association. *Ignace* les voulait mener à Jérusalem pour s'y livrer tous à la prédication. Le hasard en décida autrement.

Le pape Paul III avait enfin approuvé, en 1540, l'institution d'*Ignace*. Il ne restait plus à celui-ci qu'à partir; et il s'était rendu dans cette intention à Venise. Mais la guerre qui sur ces entrefaites avait éclaté entre la Porte et cette république lui ferma l'accès de la Terre-Sainte. En attendant qu'il lui fût rouvert, *Ignace* se mit à enseigner aux enfants le peu qu'il savait. Ses compagnons, plus instruits, obtinrent de grands succès dans cette carrière où ils n'étaient entrés que par occasion. Ils y restèrent. L'accessoire devint le principal; et l'apostolat, auquel l'ordre entier avait été destiné primitivement, ne fut embrassé que par un petit nombre de frères qui s'y rendirent célèbres aussi.

Le plus illustre de ces missionnaires fut *François Xavier*, surnommé l'*Apôtre des Indes*. C'est lui qui ouvrit à sa société la route de la Chine et du Japon. Sa mission fut signalée par quantité de conversions et de miracles. Son crucifix étant tombé à la mer, un homard le lui rapporta. Xavier est canonisé.

La prospérité de l'institution fut rapide. Le nombre des jésuites, limité à soixante par la bulle, excédait déjà

celui de mille lors de la mort de leur fondateur; et quinze ans après leur fondation ils avaient des établissements sur tous les points de l'univers connu. C'est à la politique plus encore qu'à la piété de leurs législateurs qu'il faut attribuer ce prodige; tous n'étaient pas des visionnaires. Pour se concilier la faveur du saint père, aux trois vœux qui leur étaient communs avec les autres religieux, ils en avaient ajouté un quatrième, par lequel tout jésuite se mettait à la *disposition absolue* du souverain pontife, et promettait de se porter, *au premier signe* de sa sainteté, partout où elle l'ordonnerait. Dès lors les difficultés qu'*Ignace* avait rencontrées disparurent, les restrictions furent annulées, et le saint siége eut une armée de plus: et quelle armée! Jamais on n'en vit de mieux organisée, de mieux disciplinée. Jamais association n'a été plus énergiquement et plus habilement constituée. D'une part l'obéissance la plus passive, de l'autre l'autorité la plus absolue; la volonté du chef, ou, pour employer le mot propre, du général, y était aveuglément exécutée.

Cette volonté se formait dans un conseil composé de régents des différentes provinces de l'empire jésuitique, provinces qui étaient des royaumes, puisque cet empire était le monde. Éclairé sur les choses et sur les hommes par des fonctionnaires qui, revêtus d'une autorité contradictoire, correspondaient avec lui de tous les points, ce conseil ne pouvait guère se tromper sur les véritables intérêts du corps: mais cet intérêt était-il et pouvait-il

être toujours celui des divers états parmi lesquels les jésuites étaient répandus ?

C'est à Rome que se trouvait le centre du gouvernement jésuitique. Par son quatrième vœu, tout membre de cette société se faisait soldat romain. Dépouillant tout caractère national, l'homme qui entrait dans cette milice n'était plus que jésuite. Soumis aux ordres d'un général qui prenait ceux d'un généralissime, ce n'était en effet que les ordres du pape qu'il exécutait; ce n'était que la politique de la cour de Rome qu'il servait avec tout le zèle que peut inspirer le fanatisme.

Cela explique comment, à certaines époques où les prétentions de la cour de Rome ont été en opposition avec les droits des rois, d'honnêtes jésuites ont pu professer en conscience une doctrine odieuse à la puissance séculière, conseiller comme acte d'héroïsme des crimes atroces, et se faire pendre ou rouer en France, en Angleterre ou en Portugal, pour mériter à Rome les honneurs de la canonisation.

Tout établissement jésuitique pouvait être regardé par l'état sur le territoire duquel il était formé comme une place forte occupée par l'armée papale. Dans tous les empires de la chrétienté, les jésuites formaient un état dans l'état. Était-il possible que tôt ou tard les gouvernements ne s'en aperçussent pas ? Mais avant que les yeux des rois se soient ouverts, que de maux n'a-t-elle pas faits à tous les empires cette société qui ne

leur rendait aucun service que toute autre congrégation ne pût leur rendre !

Les jésuites ne s'introduisirent en France qu'en 1561. Ils y vinrent à la suite des cardinaux de Lorraine et de Tournon, pour y défendre le concile de Trente et y combattre la doctrine de Calvin. Leur admission à Paris éprouva de grandes difficultés de la part du parlement. L'université voyait de mauvais œil ces concurrents dangereux, d'abord par l'attrait de la nouveauté, et bientôt par une habileté reconnue; ils furent enfin tolérés dans une maison qui leur avait été donnée par l'évêque de Clermont, maison où ils formèrent un collége qui depuis prit le nom de *Louis-le-Grand.*

Pendant les troubles de la Ligue, l'université, tout aussi peu favorable au *Béarnais* que les jésuites, n'avait eu rien à leur reprocher; mais une fois Paris rendu, elle ne s'était plus occupée que d'enseignement. Il n'en fut pas ainsi de ces bons pères. Non contents de s'être montrés ennemis du roi sous le mousquet, ils continuèrent après la pacification à lui faire, sous le surplis et dans les confessionnaux, une guerre non moins active et bien plus dangereuse.

Tout le monde sait l'histoire de Jean Châtel, qui, disciple très docile et pénitent très soumis des jésuites, crut faire une œuvre méritoire en donnant un coup de couteau à Henri IV, dont il ne croyait pas la conversion assez sincère. Cet acte, que les pères légitimaient par l'exemple d'Aod et de Judith, valut à l'écolier et au

professeur les honneurs du martyre. Le corps qui propageait une pareille doctrine, fait prouvé par les papiers des pères, fut banni à perpétuité du royaume. Il y revint néanmoins quelques années après, et revint plus puissant que jamais.

Une précaution que le roi crut devoir prendre contre les jésuites fut la cause de cette nouvelle puissance. Il avait été décidé qu'il y aurait toujours à la cour un jésuite pour y répondre de sa communauté. Cet otage devint maître dès que le roi en fit son confesseur.

Le premier jésuite de cour fut le père Coton, homme adroit et modéré, qu'on a voulu injustement noircir. Celui-là ne se saisit pas de toute l'autorité dont ses successeurs ont abusé, mais il leur montra comment on pouvait s'en saisir. Il affaiblit peu à peu les préventions que Henri avait dû conserver, et réussit insensiblement à le rendre sourd aux accusations qui se renouvelaient de temps en temps contre l'ordre. Le roi, disait-on, *a du coton dans les oreilles.* Au reste, le père Coton savait concilier les devoirs de ses fonctions avec la politique de sa situation. Il soutenait qu'en aucun cas le confesseur ne doit révéler le secret de son pénitent. « *Vous ne me révèleriez donc pas la confession de quelqu'un qui aurait l'intention de m'assassiner?* lui dit le roi. — *Non, sire, mais je me placerais entre lui et vous.* »

Un tel homme n'a pu en aucune manière être complice de Ravaillac. Il fut quelque temps confesseur de

Louis XIII, auprès duquel il eut pour successeur un autre jésuite.

A l'exemple de son père et de son aïeul, Louis XIV eut aussi des jésuites pour confesseurs. C'est pendant la longue vie de ce prince, qui, tout grand qu'il était, a été assujetti à toutes les faiblesses et fut dominé successivement par les passions les plus opposées, qu'on peut juger de l'habileté avec laquelle les jésuites savaient se conduire en cour. Souples sous le règne de la galanterie, despotes sous le règne de la dévotion, quand ils n'exerçaient pas le pouvoir, ils l'attendaient, et toléraient le péché dans l'espoir de la pénitence.

Ignace, par son humilité, avait préparé la grandeur de son ordre; il avait renoncé pour lui et ses disciples à toutes les dignités ecclésiastiques : l'ambition d'un capucin n'était pas même permise à un jésuite. Cette modération fit leur fortune. C'est elle qui leur livra avec la conscience des rois un pouvoir sans bornes. « La plupart des souverains, dit Voltaire, prirent des jésuites pour confesseurs, afin de n'avoir pas un évêché à donner pour une absolution; et la place de confesseur est bien plus importante qu'un siége épiscopal: c'est un ministère secret, qui devient plus puissant en raison de la faiblesse du prince. »

Quatre jésuites exercèrent successivement ce ministère sous Louis-le-Grand, qui, de jésuite en jésuite, finit par tomber sous la direction d'un homme plus intolérant et plus despote que lui-même, le père *Letellier*.

Il est dans la nature des choses humaines que les causes de nos prospérités soient souvent celles de nos disgrâces.

L'immense crédit dont les jésuites avaient joui auprès des rois, l'usage constant qu'ils firent de ce crédit contre leurs protecteurs mêmes, les persécutions qu'ils exercèrent, le secret des consciences royales dont ils trafiquèrent, les conspirations dans lesquelles ils entrèrent, la souveraineté qu'ils finirent par usurper dans quelques unes de leurs missions, tout cela devait amener leur destruction et la justifier.

Cette destruction cependant n'est peut-être due qu'à une circonstance bien légère. La mine était chargée, une étincelle a suffi pour provoquer l'explosion.

Le développement de ces faits sera le sujet d'un second article.

ENCORE LES JÉSUITES.

Pour donner au lecteur une idée de la prospérité de cette société, avant que d'en venir à l'histoire de sa destruction, disons qu'en 1626, c'est-à-dire quatre-vingts ans après sa fondation, le nombre de ses établissements excédait neuf cents, et que celui des frères était à peu près de seize mille; il s'est élevé à vingt mille depuis.

Comme les juifs, répandus mais non mêlés parmi les

nations, les jésuites y exerçaient aussi leur industrie, avec autant de profit au moins, et surtout avec plus d'honneur.

Maîtres des esprits par la prédication, la confession et l'enseignement, leur empire s'étendait à mesure qu'il vieillissait, et ils ne négligeaient rien pour en assurer la durée. Ils mettaient surtout un art particulier à se recruter. Habiles à démêler dans l'enfant les qualités de l'homme, ils savaient s'attacher ceux de leurs élèves dont les aptitudes promettaient un sujet utile à leur ordre dans la carrière des sciences, des lettres, de la prédication, du professorat, de l'apostolat ou même du martyre; car la prévoyance jésuitique, qui songeait à tout, s'occupait de fournir, de temps en temps, des saints au calendrier.

Qu'on ne s'étonne pas qu'une vigne si bien cultivée ait en si peu de temps produit une telle abondance de fruits. Qu'on ne s'étonne pas non plus que la tête ait tourné aux vignerons, au milieu d'une si belle vendange. L'orgueil prit bientôt en eux la place de l'humilité; ils ne doutèrent pas que leur puissance ne dût être éternelle, comme elle était universelle. Prenant au pied de la lettre le roman de leur fondateur qui, dans ses *Exercices spirituels*, fait de ses disciples les capitaines d'une armée dont Dieu est le général, les jésuites se regardaient comme conquérants de la terre, comme arbitres du sort présent et futur des peuples et des rois, et ne dissimulèrent pas assez leur présomption.

Il y avait dans une de leurs maisons, c'est à Clermont je crois, un tableau allégorique dont j'ai la gravure. Il est intitulé : *Navis jesuitica* (*le vaisseau, la nef jésuitique*). De la cale à la hune, les fonctions y sont remplies par des jésuites; les uns tendent les voiles, les autres rament, comme s'ils n'avaient fait autre chose; et leur général, assis au gouvernail, dirige vers *le port du salut* cette galère sur laquelle se laissent conduire des rois, des moines, des bourgeois, et quelques papes même, mais où l'on ne voit pas de femmes. Entassés dans des chaloupes, des gens de toutes professions poursuivent ce vaisseau et sollicitent la grâce d'y monter. Mais tandis que les matelots jettent à quelques uns des cordes, ils en écartent d'autres à grands coups de crocs et d'avirons, à peu près comme fit Panurge avec les bergers de Dindenaut. Cependant bon nombre de frères armés en guerre, et rangés en bel ordre, percent de leurs traits les ennemis de l'Église ou de la société, parmi lesquels on remarque force têtes tondues, plusieurs têtes couronnées, quelques oiseaux et même des poissons. Des légendes, attachées à ces traits, indiquent le genre d'erreurs reprochées à ces divers hérétiques. Dans la majeure partie de la chrétienté, cette fiction ne s'était que trop réalisée.

Les hommes d'état, qui dès long-temps s'en étaient aperçus, réussirent enfin à le démontrer aux rois. Ce n'est cependant qu'à de petits intérêts particuliers qu'en France surtout on fut redevable de la destruction des

jésuites, réclamée par l'intérêt commun. Il ne fallut pas moins de vingt ans d'efforts et de travaux pour abattre un arbre qui avait étendu dans les quatre parties du monde ses profondes racines. C'est en Portugal que s'entama cette grande opération, successivement accomplie dans tous les états catholiques, et définitivement consommée par Rome.

Le marquis de Pombal porta le premier coup à cette puissance, dans les lieux mêmes où elle semblait le plus solidement établie. Elle y était immense. Là où, comme en certaines provinces de l'Amérique portugaise, les jésuites ne régnaient pas immédiatement sur les peuples, ils régnaient sur les grands. Une conspiration contre les jours du monarque, et de laquelle ils furent les confidents et les approbateurs, en fournit la preuve et décida leur perte. Ces pères s'étaient conduits à Lisbonne conformément aux principes qu'ils avaient professés à Paris dans l'affaire de Jean Châtel, et pratiqués à Londres dans la conspiration des poudres. Joseph Ier en usa avec eux comme en avait usé Henri IV, en chassant l'ordre entier; mais il ne procéda pas de la même manière envers les pères personnellement impliqués dans le complot. En France, on avait pendu le R. P. Guignard; en Angleterre, on avait roué le R. P. Guarnet et le R. P. Oldécorne, sans croire avoir besoin d'y être autorisé par la permission du pape. Il n'en pouvait pas être ainsi en Portugal, où un ecclésiastique ne saurait être livré aux tribunaux séculiers qu'avec l'agrément du saint-

siége, qui le refusait. On fut obligé de prendre un biais, et de livrer le P. Malagrida à l'inquisition, comme on livre un rat à un chat. Cet apôtre de l'assassinat fut condamné, non comme assassin, mais comme hérétique, comme convaincu, sur son aveu, d'avoir émis sur la Très-Sainte-Trinité des opinions hétérodoxes; d'avoir lié avec la bonne Vierge et sainte Anne, sa mère, des conversations familières, et d'avoir été favorisé dans sa prison, à l'âge de soixante-quinze ans, d'extases de la nature de celles qui semblent réservées aux plus fervents profès de l'ordre séraphique.

(Voyez ce qui est consigné dans l'*Acordao*, ou rapport authentique du conseil de Lisbonne.)

Les jésuites, si difficilement admis en France, y étaient impatiemment supportés de tous ceux qu'ils ne confessaient pas. Quand on songe à la direction qu'ils donnaient à l'opinion, à l'abus qu'ils faisaient de leur crédit, à leur impitoyable despotisme, à leur cruauté envers les solitaires de Port-Royal, cette poignée d'hommes auxquels la nation doit plus de gloire que ne lui en ont donné et ne lui en donneront tous les jésuites passés, présents et futurs; quand on songe enfin aux persécutions plus étendues que les enfants d'Ignace exercèrent à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, on ne trouve que trop fondée la haine dont ils étaient l'objet. On conçoit aussi celle que devait leur porter le parlement, qui avait eu au moins le mérite de repousser constamment les tentatives de la cour de Rome contre les libertés de l'église gallicane et contre les

droits de la nation, non moins précieux peut-être. On conçoit enfin l'aversion que les ministres devaient conserver pour une société ambitieuse et tracassière, qui si souvent avait balancé leur crédit dans l'esprit du prince, et détruit dans le confessionnal ce qui avait été résolu dans le cabinet.

Personne ne l'éprouvait plus vivement, cette aversion, que le ministre tout-puissant alors, M. de Choiseul; et certes ce n'était pas sans raison. Ce qui n'était dans les autres ministres que l'effet d'un soupçon, d'une présomption, était en lui le résultat d'une certitude.

M. de Choiseul avait été ambassadeur près du saint-siége; il ne fut pas peu surpris d'apprendre, dans un entretien qu'il eut avec le général des jésuites, que les opinions qu'il avait exprimées en conversation à Paris, sur la société de Jésus, étaient parfaitement connues à Rome de leur chef. Nous savons tout, lui dit à ce sujet le père Ricci avec plus de naïveté que de finesse; nous connaissons parfaitement nos amis et nos ennemis, et nous avons de puissants moyens pour découvrir ce qu'il nous est intéressant de savoir. Je me suis convaincu, disait M. de Choiseul, que le général des jésuites, au moyen du vœu secret qui lie toutes les volontés de ses religieux à la sienne, est instruit de tout ce qui se passe dans les cabinets des princes et dans l'intérieur des familles; et j'ai jugé dès lors qu'une société de cette trempe était, dans un état, un mal dangereux qu'il fallait se hâter d'extirper.

Tout inclinait donc en France à imiter le Portugal; tout, excepté Louis XV, qui, indolent sur cet article comme sur tant d'autres, supportait les jésuites parce-qu'il craignait moins leur importunité que la peine qu'il lui eût fallu se donner pour s'en débarrasser.

Sur ces entrefaites éclata la banqueroute du révérend père Lavalette, chef des missions à la Martinique, où il soignait plus le temporel que le spirituel. Cette banqueroute d'un moine était de trois millions. Il aurait pu mieux prendre son temps. Grand scandale. La maison Lyonnéy, qui s'y trouvait comprise pour plus de quinze cent mille francs, se pourvoit devant le parlement, qui, ayant reconnu que tous les biens de la société étaient régis par une administration générale dans l'intérêt général, condamna solidairement la société à rembourser les créanciers du révérend père Lavalette.

Ce procès donna l'occasion au parlement d'examiner les statuts de cette société, lesquels jusqu'alors n'avaient pas été bien connus. Il fut effrayé de la puissance qu'ils attribuaient sur des Français à un moine résidant à Rome, d'où il étendait son despotisme sur tout le catholicisme. Il n'y eut qu'un cri contre une institution si dangereuse. Les partis les plus opposés se réunirent pour la détruire. Mais les communs efforts des parlements, des jansénistes, des philosophes, des ministres même, eussent été vains probablement, s'ils n'avaient été fortifiés du caprice d'une femme.

Madame de Pompadour, élevée par sa beauté au faîte

des grandeurs, songeait à se les conserver par des moyens indépendants de ceux qui les lui avaient acquises, et à se maintenir par la considération publique dans le crédit qu'elle tenait de l'amour du monarque. Il lui parut utile, à cet effet, de solliciter un brevet de dame du palais de la reine. Elle prendrait rang ainsi parmi la noblesse de cour la plus favorisée. Mais, ce brevet, comment la maîtresse en titre du roi parviendrait-elle à l'obtenir de l'épouse du roi, et surtout d'une princesse aussi pieuse, aussi sévère que Marie Leczinska?

Toute apparence de rapports intimes cesse brusquement entre madame de Pompadour et le roi. La porte par laquelle ces amants communiquaient est murée. Vêtue d'habits modestes, la marquise se livre aux pratiques de la plus austère dévotion; et, pour compléter l'illusion, elle se résout à prendre un confesseur en titre. La direction des consciences de cour appartenait de droit aux jésuites. La marquise fait appeler le père de Sacy. Ce n'était ni un père Cotton, ni un père Lachaise, ni un père Letellier. Sacy n'entendait rien aux capitulations de conscience; il n'avait pas vu jouer *Tartufe*; il ne savait pas

Qu'il est avec le ciel des accommodements.

Prenant la chose au sérieux, ne s'avise-t-il pas d'exiger qu'en réparation d'un si long scandale, sa pénitente quitte une cour qu'elle prétendait édifier? Ne s'avise-t-il pas de proposer le rôle de la Vallière à celle qui songeait

peut-être à jouer celui de Maintenon. En vain l'engage-t-on à se montrer moins rigide; il s'obstine, et déclare qu'à cette condition seule il peut consentir à guider la marquise dans les voies du salut. La marquise laisse là le jésuite, et se confesse à un récollet, qui lui donne l'absolution sans conditions; mais elle en garda rancune éternelle, non seulement au pauvre père de Sacy, mais à toute la compagnie de Jésus, que ce bon homme avait eu la gaucherie de compromettre en agissant en homme de conscience et aussi en la faisant intervenir dans une affaire aussi délicate, et en s'étayant de son avis pour justifier la rigueur dont il usait envers l'ambitieuse convertie. Dès lors la compagnie de Jésus fut perdue. Rien de pis que d'avoir un ennemi dans le lit du prince.

Les jésuites furent supprimés en France en 1764; remarquons que la marquise mourut dans la même année, ce qui dut porter quelque allégeance à la douleur de ces bons pères.

Cette grande opération ne fut exécutée en Espagne que trois ans plus tard; non seulement là comme ailleurs l'influence des jésuites se faisait sentir dans toutes les affaires publiques, non seulement les révoltes s'y calmaient à leur nom, ce qui portait à croire que ceux qui avaient le pouvoir de museler le peuple avaient aussi celui de le démuseler, mais les projets les plus préjudiciables à l'honneur et aux droits du roi régnant y étaient imputés au général de leur ordre. Que ce dernier reproche fût fondé ou non, que ce grief fût réel

ou imaginaire, il n'en détermina pas moins Charles III à suivre l'exemple que Louis XV lui avait presque involontairement donné. Les jésuites purgèrent aussi l'Espagne. Mais cette expulsion s'effectua d'une manière si singulière, que nous croyons devoir donner à ce sujet quelques détails. La haute police en pourra profiter.

Jamais coup d'état ne fut préparé avec plus de mystère et exécuté avec plus de ponctualité. Cette mesure une fois résolue par le roi, le comte d'Aranda, le marquis de Montalègre, Monimo, depuis comte de Florida-Blanca, et Campomanès, seuls confidents de ce grand projet, furent chargés de se concerter pour les moyens d'exécution. Ils se réunissaient, loin de toute habitation, dans une masure abandonnée. Le mode convenu, le comte d'Aranda et le roi se chargèrent du reste. Les ordres à envoyer dans les quatre parties du monde, minutés et transcrits par le comte, furent expédiés par lui après avoir été signés par le roi, dont il contre-signa les dépêches en qualité de président du conseil de Castille. En conséquence de ces ordres, le 2 avril 1767, à la même heure, dans toutes les provinces soumises à Charles, et il en possédait dans les quatre parties du monde, tous les jésuites furent enlevés de leurs maisons et embarqués pour l'Italie. Le même jour aussi une proclamation royale, datée du Prado, annonçait à Madrid l'expulsion de la société de Jésus.

Parme et Naples, alliées de l'Espagne, suivirent cet exemple, et le pape lui-même, à la requête de presque

tous les souverains orthodoxes, finit par dissoudre la sainte milice qui lui était si dévouée. Il craignit un schisme en cas de refus, et sacrifia son armée pour conserver son empire; ce que nous avons vu se renouveler depuis. C'est de la raison de Ganganelli que la politique obtint cet effort, auquel le fanatisme de Rezzonico s'était opiniâtrément refusé.

En applaudissant à la suppression de la compagnie de Jésus ou d'Ignace, il est impossible de ne pas s'apitoyer sur le sort des particuliers, sur la misère de tant d'hommes recommandables par leur âge, leur savoir, leurs services, et frappés d'une manière aussi terrible qu'inopinée. La cruauté avait été prescrite aux agents du pouvoir, et l'on sait que, des volontés royales, c'est celle qu'ils exécutent le mieux. Aux différences près que la civilisation dut établir entre le quatorzième siècle et le dix-huitième, la destruction des jésuites s'est opérée aussi inhumainement que celle des templiers. Mais si condamnable que cette mesure soit dans ses formes, on ne peut trop l'approuver quant à ses motifs et à ses résultats. Ce fut une véritable émancipation pour les états catholiques.

Que le saint père ait tout récemment rétabli les jésuites, cela se conçoit. La première opération des Bourbons, en rentrant en France, a été de rétablir la maison du roi. Mais ce qui se conçoit moins facilement, c'est que les gouvernements aient rouvert leurs états à ces cosaques du saint siége; c'est qu'avec leurs anciennes

fonctions ils leur rendent leur ancienne influence. N'est-ce pas se remettre de gaieté de cœur sous la tutelle de Rome? La politique expliquera jusqu'à un certain point comment des rois se font garder par des Suisses, mais non par des soldats du pape. Cette garde-là ressemble plus à des archers qui surveillent un prisonnier, qu'à des militaires uniquement dévoués au service du souverain.

DU JURY EN FRANCE,

OU

QUELQUES IDÉES SUR LE SUJET DU PRIX DE POÉSIE PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE EN 1817.

LETTRE A UN JEUNE AUTEUR.

Vos succès aux jeux floraux vous engagent, dites-vous, à en poursuivre de plus grands. Couronné en province, vous voulez l'être à Paris, vous voulez l'être à l'académie française. J'approuve fort cette ambition, jeune homme, elle est noble; je l'approuve d'autant plus que le sujet proposé cette année me paraît tout-à-fait digne d'enflammer votre verve, d'exciter votre émulation.

Parmi les jeunes gens qui concourent habituellement, vous avez peu de rivaux à redouter; non que plusieurs d'entre eux ne tournent des vers avec grâce et facilité,

mais on leur demande cette fois autre chose que des vers, on leur demande des pensées.

Tirés du cercle de leurs éternelles descriptions, ces pauvres enfants ne savent plus ce qu'ils disent. Dès qu'à propos du jury ils auront décrit le tribunal, le public, les jurés, les gendarmes, le geôlier, l'accusé et le bourreau, ils seront à bout, le sujet sera épuisé pour les rimeurs. Il n'est pourtant pas stérile pour un penseur, ce sujet qui touche aux plus grands intérêts comme aux droits les plus saints de la société.

Louons l'académie de l'avoir proposé: la pensée ne doit pas moins être encouragée par elle que le style. C'est l'art d'exprimer dignement des idées utiles qu'il est surtout important de perfectionner. Diriger l'emploi de la poésie vers les grandes questions de la morale, c'est la sortir des arts futiles à la tête desquels elle se place trop souvent; c'est la rendre à son antique usage. Les vers n'ont-ils pas été les premiers législateurs des peuples? n'est-ce pas en vers qu'Orphée donna ses lois?

Et qu'on ne dise pas que les préceptes austères, que les idées abstraites de la morale sont rebelles à la poésie; les poëmes philosophiques de Voltaire et les épîtres morales de Chénier me dispenseraient de répondre à cette difficulté, si Horace, si Boileau, dans la majeure partie de leurs écrits, ne s'étaient pas également montrés moralistes et poëtes.

Vous avez à parler du jury; commencez, mon jeune ami, par rechercher ce que c'est, et dans quel but il est

fondé; examinez ensuite quels en sont les avantages, quels en peuvent être les inconvénients; et, comparaison faite, prononcez, non sur la question de savoir si la France doit abandonner cette institution, parceque sans doute aucun homme raisonnable ne songe à lui donner le conseil d'y renoncer, mais sur les motifs qui doivent de plus en plus l'y attacher.

Je ne suis ni légiste, ni législateur; ce n'est qu'avec défiance que je hasarde, en pareille matière, une définition qu'il faudrait demander aux *Merlin* ou aux *Sieyes*. Il me semble cependant que le jury pourrait être défini ainsi : *Réunion de citoyens convoqués auprès d'un tribunal pour juger, d'après les lumières de la conscience, si le fait et si les circonstances du fait imputé à l'accusé sont réels.*

Par cette institution, la société participe vraiment au droit de rendre la justice; par elle, de la société dont la loi émane, émane aussi le jugement: car il est constant que le tribunal, assisté d'un jury, ne rend pas les jugements, il ne fait que les promulguer.

Par cette institution les attributions judiciaires sont partagées entre deux autorités qui concourent à un même but: l'une avec les lumières de la science, l'autre avec celles de la raison. Ainsi, les attributions qui exigent des études et des connaissances spéciales, telles que l'art d'instruire une affaire et d'établir ses relations avec la législation, sont dévolues aux magistrats; et celles qui ne demandent qu'un sens droit, qu'un esprit juste, et nous les avons définies, sont réservées aux jurés.

Il résulte de ce partage, que l'accusé se trouve également protégé contre les écarts de la science et contre les erreurs de l'ignorance; et que, par une suite de l'influence que le tribunal et le jury exercent réciproquement l'un sur l'autre, les intérêts de la société, soustraits à la jurisprudence de l'esprit de corps, ne sont cependant pas livrés aux inconvénients qui pourraient résulter de l'inexpérience et de la timidité du jury: car, indépendamment de ce qu'il a été éclairé par les débats, le jury est dirigé par la manière dont le tribunal pose les questions à résoudre.

Les magistrats voient principalement l'accusé dans ses rapports avec la loi, volonté qui ne peut fléchir, et de là leur tendance à la sévérité; les jurés voient naturellement l'accusé dans ses rapports avec la société, et de là leur tendance vers l'indulgence : aux yeux des uns, tout ce qui tombe dans le cas de la loi est crime; aux yeux des autres, ce n'est souvent qu'un malheur : l'exacte justice me semble devoir résulter du concours de ces deux manières de sentir et des conséquences de ces deux principes combinés.

L'intervention du jury dans les jugements donne à la justice un discernement qu'elle n'avait pas auparavant; et par cela même qu'elle écarte les tribunaux de cette marche presque mathématique qu'ils sont portés à suivre, elle les ramène dans des intérêts d'humanité dont ils tendent souvent à s'écarter par excès d'exactitude. Ce n'est pas le fait seul qui, pour le jury, constitue le crime;

mais l'intention qui a fait agir le prévenu, mais les circonstances dont son action est accompagnée; points dont les jurés sont excellents juges. En arrachant le malheureux à la rigueur de la loi, le jury ne sert pas moins la société que le tribunal qui appelle cette même rigueur sur le criminel; car si l'intérêt de la société est de frapper les individus qui se sont mis en état de guerre avec elle, son intérêt est aussi de ne frapper qu'eux: ainsi, réparer par la mort du meurtrier un meurtre qui n'a pas été commis à intention criminelle, ce n'est pas venger la société c'est l'outrager, c'est lui faire une seconde plaie au lieu d'en guérir une. A plus forte raison cela est-il vrai quand le prévenu calomnié par les apparences, est condamné d'après des présomptions, comme il est arrivé dans l'affaire de *Calas*, assassinat dont un jury n'eût pas été complice.

Qu'ai-je dit là, mon jeune ami? Je crains bien d'avoir été trop loin et d'avoir fait trop d'honneur aux hommes. Nous voulons envisager l'institution du jury sous tous ses rapports, je dois donc vous dire la vérité sur tous les points.

Oui, j'ai été bien loin en affirmant qu'un jury n'eût pas été complice de l'assassinat de *Calas*. Il eût fallu pour qu'il opposât un obstacle au fanatisme des magistrats, qu'il n'eût pas été lui-même imbu de fanatisme, et cela est-il présumable? Le jury, composé de membres journellement renouvelés, est exempt, comme nous l'avons dit, de cet esprit de corps qui a jeté les parle-

ments dans des fautes si graves : mais comme les magistrats, mais comme le reste des hommes, il est sous l'influence de l'esprit de parti. Or, dans les temps et dans les lieux où la société est divisée, il est incontestable que les opinions du parti oppresseur domineront dans le jury comme dans le tribunal, et que les jugements seront rendus sous cette influence.

C'est ce qui a été démontré pendant la révolution, c'est ce que la contre-révolution démontre. Les jurés, dominés par une passion qui leur est commune avec les magistrats, seront d'accord avec eux; et l'injustice doit résulter de cette uniformité d'opinion. Toutes les questions seront posées dans l'intérêt de la faction et résolues dans cet intérêt; et les deux fractions du tribunal concourront avec d'autant plus de sécurité à l'accomplissement de l'iniquité, que chacune d'elles n'en commet que la moitié; et qu'elles croient s'excuser en s'imputant réciproquement l'odieux d'un jugement dont toutes deux sont complices et dont aucune n'est responsable.

C'est ce qu'on a vu dans l'affaire du comte L. V. Disons pourtant qu'en cette affaire le jury seul serait excusable si quelqu'un pouvait l'être. Les questions lui avaient été présentées de manière à ce que la réponse affirmative fût forcée, et elles étaient enchevêtrées de manière à ce que l'affirmation s'appliquât à plusieurs points, parmi lesquels se trouvait celui qui constituait le crime et entraînait la peine capitale. Le tort du jury en pareil cas est de n'oser pas demander la division des questions : celui

du tribunal est de rendre le jury instrument d'iniquité en n'établissant pas cette division, et ce tort est un forfait.

Il s'ensuit de tout cela, jeune homme, non pas que l'institution du jury ait des inconvénients, mais qu'en fait de justice il est des inconvénients auxquels il ne peut pas absolument remédier. Mais comme il ne les accroît pas, comme il est possible même qu'il les diminue, enfin comme ils auraient lieu sans lui, on ne saurait se prévaloir de ces observations pour renoncer au jury.

Quelques citoyens ne sont cependant pas de cet avis : il en est toujours de disposés à faire l'abandon de certains priviléges qu'ils regardent comme des charges, parceque l'exercice de ces priviléges contrarie quelquefois leurs habitudes ; mais la réflexion les déterminera à acheter de grands avantages par de petits sacrifices. Dites-leur que là où il n'y a pas de jury, les tribunaux sont despotiques, comme l'armée est oppressive là où il n'y a pas de garde nationale.

Les inconvénients que nous avons relevés d'ailleurs tiennent peut-être plus à l'organisation du jury tel qu'il existe en France, qu'à l'essence même du jury. Sans changer cette organisation, qu'on fasse choisir par le sort, dans la liste générale des jurés, ceux qui doivent former le jury pour chaque session, et qu'ainsi on ôte aux préfets le droit de les désigner, droit dont ils usent trop souvent dans un intérêt qui n'est pas celui de la

justice; et vous concevrez qu'il est possible d'avoir, même en temps de trouble, un jury impartial. Que serait-ce si, à l'organisation française d'après laquelle les délibérations du jury sont prises à la majorité, on substituait l'organisation anglaise où l'opinion du jury doit être unanime? Quelle peut être l'influence de l'esprit de parti dans un pareil jury, où il suffit d'un homme à volonté forte pour ramener tous les autres dans les voies de la justice?

Ne connaissez-vous pas le fait suivant?

Un individu est traduit pour cause d'assassinat devant la cour d'assises; toutes les circonstances s'unissent pour l'accuser, pour le convaincre, malgré ses constantes dénégations. La cause suffisamment débattue est renvoyée à la décision du jury. L'opinion des jurés n'est pas longue à se former; tous reconnaissent le prévenu coupable, tous, un seul excepté. Celui-là se refuse à l'évidence. On discute de nouveau; il persiste: on lui donne du temps pour réfléchir; il persiste encore. Les jurés, en Angleterre, sont séquestrés de toute communication avec le public, ils ne reçoivent pas même d'aliments: les heures s'écoulent, la faim se fait sentir; notre homme, toujours inébranlable, oppose sa non-conviction à la conviction de ses collègues. De guerre lasse, on lui cède; la volonté d'un seul devient celle de tous, et le prévenu condamné d'intention, est absous de fait.

Plusieurs années après le juré dont l'opinion avait prévalu, se trouvant au lit de la mort, récapitulait avec

un ministre de la religion les fautes qu'il pouvait avoir à se reprocher : le ministre mettait en première ligne cette obstination qui avait eu pour effet l'acquittement d'un coupable : Dites d'un innocent, répliqua le moribond ; je connaissais celui qui avait commis le meurtre. — Eh ! qui donc était-ce ? — Moi.

Une autre condition non moins nécessaire pour la saine distribution de la justice, c'est l'indépendance du tribunal. Elle ne peut exister que par l'inamovibilité des juges. Des juges amovibles non assistés d'un jury, ne forment qu'une commission : des juges inamovibles assistés d'un jury, forment le meilleur tribunal qui se puisse. Le jury qui, associé à un tribunal inamovible, améliore ce qui déjà n'est plus mauvais, est donc une bonne institution qu'une meilleure organisation peut rendre excellente.

Je vous livre ces aperçus, jeune homme : ce sont des idées qui vous en donneront d'autres ; ce sont des germes que vous féconderez par la méditation ; exprimez-les ensuite en beaux vers, si vous pouvez. N'eussiez-vous pas le prix, vous n'en aurez pas moins fait un ouvrage utile, un bon ouvrage, et cela vaut bien un bel ouvrage.

LES RIDICULES.

Ce mot a deux significations. Employé comme adjectif, il indique l'état d'une chose, d'un individu. Exemple : c'est une chose bien ridicule qu'un calembour.

Employé comme substantif, il indique la chose par laquelle un homme est ridicule. Le ridicule de M. de Bièvre était de prendre tout jeu de mots pour un trait d'esprit.

Qu'est-ce que le ridicule ? Un certain rapport sous lequel une action, une personne ou une chose, devient risible.

Dans une personne, le ridicule est l'opposé de la grâce. C'est je ne sais quel défaut d'accord entre nos actions et nos prétentions. C'est un résultat qui tient moins à la chose qu'on fait qu'à la manière dont on la fait. C'est un effet de je ne sais quelle gaucherie attachée à nos actions par notre caractère même.

Cette gaucherie, comme la qualité contraire, nous vient de la nature. On est ridicule, comme on est bègue, ou boiteux, ou louche. Ces défectuosités n'empêchent ni de parler, ni de marcher, ni de voir; mais elles empêchent de le faire non seulement avec grâce, ce qui n'est donné qu'à quelques individus, mais même avec aisance, comme le commun des hommes.

Le ridicule est moindre que la disgrâce. Il n'inspire ni le dégoût ni l'éloignement.

On ne hait pas l'homme ridicule; mais n'est-on pas plus cruel envers lui qu'envers l'homme odieux? On évite ce dernier, tandis qu'on aime assez à rencontrer le premier, qui toutefois souffre plus de l'indulgence de la société que l'autre de sa sévérité.

Que parlé-je ici d'indulgence! en peut-on voir dans la faveur dont la société accable ce pauvre diable? dans cet empressement avec lequel elle l'attire dans ses cercles dont il est l'éternelle risée? C'est pour le vicieux seul qu'elle est indulgente. Elle l'épargne en s'en éloignant.

Cela est si vrai que l'homme vicieux le sent lui-même, et craint plus le ridicule que la haine. Aussi les moralistes ont-ils indiqué le ridicule comme le correctif le plus efficace qu'on puisse opposer au vice. De là sont nées la satire et la comédie.

Que de services l'une et l'autre n'ont-elles pas rendus? Plus puissantes que les lois, elles atteignent le coupable qui échappe au tribunal. J'ai vu les ogres de 1793 pâlir devant une affiche de comédie. Le courage et l'humanité de Henri IV n'ont peut-être pas plus contribué à renverser le pouvoir de la ligue, que le ridicule dont elle fut couverte par la satire Ménippée.

Le méchant n'est point humilié de la haine; il y voit un effet de la crainte. C'est pour lui une espèce d'estime. Trembler devant lui, c'est le flatter. Vous le flattez encore en le fuyant, parcequ'il en conclut que vous le re-

doutez. Il aime assez à voir des visages inquiets et des sourcils froncés. Mais si à son aspect les figures se dérident, si le rire de la malice remplace l'expression de la défiance; comme il sent qu'on ne peut le voir avec plaisir, jugeant de là qu'on le méprise, il a quelquefois honte du vice dont il n'avait pas eu horreur, et la crainte du ridicule produit sur lui l'effet du remords.

Un tyran devenu ridicule cesse bientôt d'être craint. De grue qu'il était, le voilà soliveau. Les grenouilles sautent sur lui; on ne tarde pas à être honteux d'obéir à l'homme dont on a ri.

Caligula, Néron, Commode, ont plutôt péri par leurs ridicules que par leurs vices. Si Constantin, qui ne fut guère moins atroce, mourut de mort naturelle, c'est qu'il n'avait pas joint la bouffonnerie à la cruauté. Il est vrai qu'il se fit baptiser: pensant laver par là le sang de sa famille, le sang de son fils même dans lequel il s'était baigné, il chercha à obtenir ainsi des prêtres chrétiens un pardon que les prêtres païens lui avaient refusé; mais ce n'est qu'à l'article de la mort que, poussé par ses remords moins que par un espoir ridicule, il souilla la sainteté des eaux dans lesquelles il croyait se purifier.

Le ridicule échoit à un homme de plus d'une manière. On tient ses ridicules de soi-même, de sa propre nature; on les reçoit de la malice d'autrui; on en contracte aussi par l'effet d'une circonstance imprévue. Un ridicule se gagne comme une fièvre, mais il ne se guérit pas de même.

Il est plus facile de donner des ridicules que de les éviter. C'est néanmoins un art que tout le monde ne possède pas. Cet art est bien redoutable; il ressemble à l'escrime. J'aime qu'un galant homme y soit habile. Mais que de misérables y sont habiles aussi! Si Molière a fait justice des hypocrites, Aristophane a provoqué la condamnation d'un sage. Il faut non seulement que les hommes et les institutions soient bien forts, pour résister aux attaques du ridicule, mais aussi que les circonstances ne soient pas contre eux. Au milieu d'un peuple de bossus, l'Apollon du Belvédère serait ridicule; un homme à principes était ridicule dans le salon du duc d'Otrante.

Pour donner un ridicule, il suffit souvent d'un mot; et souvent ce mot suffit pour dissiper l'éclat dont brille l'homme à la mode; c'est le souffle qui éteint une bougie.

Quatre ou cinq plaisanteries firent évanouir la considération dont l'avocat Target avait joui jusqu'à la convocation des états-généraux; et son mérite, qu'il ne perdit pas, mais qui s'accommodait moins au nouveau théâtre où il se trouva porté, disparut sous le ridicule qui, là, s'attachait à ses formes. Un mot, je le répète, suffit pour opérer une révolution de ce genre; et ce mot-là, personne ne le trouve plus facilement et ne l'entend plus facilement qu'un Français.

Peuple admirable que le français pour saisir toujours le côté plaisant des choses sérieuses. Ses plus sérieux écrivains, à commencer par Pascal, y ont excellé.

Montaigne veut-il nous rappeler que les rois ne sont

que des hommes, une courte phrase lui suffit : *Au plus eslevé thrône du monde*, nous dit-il, *si ne sommes nous assis que sur nostre cul*[1].

Rabelais avant Montaigne, et depuis lui Voltaire, ont manié l'arme du ridicule avec une puissance à laquelle rien n'a résisté. Quelle influence leur génie n'exerce-t-il pas! Ce qui s'est opéré hier, ce qui se passe aujourd'hui, ce qui se fera demain en est la conséquence. Il est vrai que ces deux maîtres n'ont employé le ridicule que pour les intérêts de l'humanité, et que dans la guerre qu'ils ont faite pendant leur vie, et font même après leur mort, à tous les genres de préjugés et de tyrannies, l'esprit en eux a toujours eu le bon sens pour auxiliaire.

Le raisonnement, avec ses formes graves, avec l'appareil de ses divers moyens, serait parvenu, me dira-t-on, à désabuser les peuples. Erreur! Le raisonnement, j'en suis fâché pour l'espèce humaine, a sur elle moins de prise que la plaisanterie. Les murs qui résistaient aux efforts d'Achille tombèrent à l'aspect du cheval de bois. Le raisonnement environne la place avec une grande exactitude, il l'assiège en règle, en l'attaquant de toutes parts. Le ridicule, en ne l'attaquant que sur un point, fait plus en dix minutes que lui en dix ans. C'est ce feu continuel sous lequel les remparts s'écroulent. C'est par la brèche qu'il ouvre que la place est emportée.

De toutes les formes du discours, l'ironie est la plus

[1] *Essais*, liv. III, chap. XIII.

apte à ridiculiser l'objet auquel on l'applique. Aussi les grands orateurs n'ont-ils pas négligé d'y recourir. On sait quel parti Cicéron en a tiré dans les causes les plus graves. Je doute cependant qu'on l'ait jamais employée avec plus de malignité que l'abbé Maury, qui, s'il était habile à recevoir le ridicule, était habile aussi à le donner.

On discutait dans l'assemblée constituante la réunion du Comtat à la France. Cette question est de celles au sujet desquelles on peut dire d'excellentes choses, soit pour, soit contre. Avignon était devenu la propriété des papes depuis cinq siècles; mais de quelle manière? A bien examiner la chose, S. S. n'avait peut-être pas de meilleur moyen à faire valoir que le droit de prescription.

Le baron de Menou, qui, bien qu'il ne fût pas encore musulman, n'était rien moins que papiste, fut peu favorable en cette circonstance à la cour de Rome; mais ce sont surtout les convenances politiques qu'il opposa au droit de propriété. Maury le remplace à la tribune. Après avoir réfuté les raisonnements du préopinant par des arguments un peu plus conformes au droit des gens: Les principes développés par mon collègue, ajouta-t-il à peu près, tout étranges qu'ils paraissent, ne sont cependant pas absolument neufs. Avant lui, et vers le milieu de ce siècle, s'est élevé un homme qui pensait aussi que tout ce qui était utile était juste; qu'il n'y avait d'autre droit que la force, et qu'il y avait faiblesse à ne pas se saisir d'un bien quand on était assez fort pour le garder. Où

ne va-t-on pas avec de pareils principes? Aussi l'avons-nous vu, doué d'une audace égale à la témérité de sa doctrine, promener la terreur de contrées en contrées, et, justifiant toutes ses entreprises par des succès, s'élancer au-delà de sa sphère, et placer son nom à côté des noms les plus fameux. Cet homme, qui joignait l'adresse à la force, le génie au courage; cet homme, devant lequel nos soldats mêmes ont plus d'une fois reculé; cet homme, qui va fortifier de toute l'autorité de son opinion l'opinion que néanmoins je persiste à combattre, vous l'avez connu tous, messieurs, vous le nommez tous. — C'est Frédéric, s'écriait-on de tous les côtés. — C'est *Louis Mandrin*, répliqua froidement l'abbé Maury.

Un homme en France est perdu dans l'opinion publique dès qu'il est ridicule. Il n'est cependant pas toujours perdu pour cela dans l'esprit du prince, parceque le prince n'y compte pas toujours l'opinion pour quelque chose, et peut-être aussi parceque les rapports sous lesquels le favori est raillé par le peuple sont ceux sous lesquels le prince s'en loue. Cela explique la constante faveur du cardinal Mazarin auprès d'Anne d'Autriche, et du cardinal Dubois auprès du régent. Les bibliothèques sont pleines de satires où le ridicule est versé sur eux à pleines mains. Tous les deux cependant sont morts ministres; semblables à ce cocher que la cour avait blâmé, *le blâme public ne les a pas empêchés de mener leur fiacre.* Cela est rassurant, monseigneur. Vous pourrez tout comme un autre mourir en place.

De même que la rouille ne s'attache pas a l'or, le ridicule ne mord pas sur tous les caractères. Ses dents se brisent sur ces hommes héroïques dont toutes les actions sont empreintes de génie, dont les erreurs même sont marquées au coin de la grandeur. On n'est pas ridicule pour être déchu de haut, quand on s'y est élevé.

> Il est beau qu'un mortel jusques aux cieux s'élève :
> Il est beau même d'en tomber.
>
> QUINAULT [1].

Il n'y a de ridicule en fait de chutes que celles de ces gens qui, placés dans la région supérieure par une force qui leur est étrangère, en dégringolent par leur propre faiblesse. Tel fut Denys-le-Jeune. Né sur le trône, il alla mourir dans une école, et pédantiser avec les petits garçons après avoir tyrannisé les hommes. Ce n'était pas changer de métier.

Charles XII n'en changea pas non plus quand sa mauvaise fortune le conduisit à Bender. Il fut là roi plus que jamais, roi ou héros si vous l'aimez mieux, quoique ces deux mots ne soient pas toujours synonymes. Un grand homme, qui du faîte de la prospérité tombe dans l'infortune extrême, reçoit de son malheur même un nouveau droit à l'admiration, s'il ne s'en montre pas abattu. C'est toujours un grand homme, mais il se fait voir sous un autre aspect.

Les gens que l'infortune peut ridiculiser sont ceux

[1] L'opéra de *Phaéton*.

qui tiennent leur grandeur de leur situation et non de leur caractère, et qui, dans la prospérité, étaient déjà ridicules. Le ridicule les pénètre, comme la pluie, qui glisse sur le marbre, pénètre les statues de plâtre, qu'elle finit par dissoudre.

On voudrait vous donner des ridicules, disait-on à Mirabeau. — Je le sais, répondit le tribun, mais je ne les accepte pas.

Indépendamment des hommes qui sont au-dessus du ridicule, il en est d'autres que le ridicule ne saurait atteindre : ce sont ceux qui sont au-dessous de lui. Le mépris seul peut descendre si bas : on ne peut rire de ce qui dégoûte. Si bouffon que soit Lazarille, si drôle qu'on le trouve, il ne saurait m'amuser. Je croirais commencer à l'estimer, si je le trouvais ridicule.

J'oubliais un article important. Depuis la suppression des poches, les dames mettent leurs mouchoirs, leurs billets doux, leur argent, la clef de leur secrétaire, dans un petit sac de velours ou de maroquin, qu'elles appellent un *ridicule*. N'est-il pas singulier qu'elles donnent ce nom à l'un des plus utiles accessoires de leur équipement? Les femmes en cela ressemblent assez aux hommes. Ce qu'il y a de plus raisonnable est souvent ce qu'ils trouvent ridicule par excellence.

DE SHAKESPEARE ET DU MÉLODRAME.

A L'ERMITE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN.

Les trois lettres que vous avez publiées, monsieur l'ermite, sont tout-à-fait originales. Savez-vous que vos correspondants ont presque autant d'esprit que vous, et que ce sont les meilleurs vicaires que vous puissiez choisir lorsque votre paresse, ou toute autre excuse non moins admissible, ne vous permet pas de fournir à la *Gazette* votre contingent hebdomadaire[1]?

La lettre du rentier de la rue *Charlot* m'a surtout diverti. Je ne puis m'empêcher de rire du chagrin de ce brave homme. Il déplore la décadence de la *parade*[2] d'une manière aussi pathétique que celle d'un habitué du café *Procope* qui se lamente sur la dégénération du Théâtre-Français. L'un et l'autre, cependant, pourraient bien ne pas avoir entièrement raison. Il y a encore des tragédiens qui font rire et des farceurs qui font pleurer; je me trompe, c'est tout le contraire que je voulais dire : si nous rions ou si nous pleurons plus difficilement, c'est à nous et non à ces artistes qu'il faut s'en prendre. Nous nous blasons en vieillissant, et nous aimons mieux accuser *paillasse* de manquer de talent que d'avouer notre défaut de sensibilité.

[1] Ces lettres étaient de lui-même.

[2] Scènes burlesques qui se font à la porte de certains théâtres.

Votre rentier est donc un peu trop sévère envers nos acteurs; peut-être l'est-il un peu trop aussi envers le public, dont il censure les goûts avec peu de ménagement. Quelle dureté, monsieur l'ermite, dans le passage de sa lettre où il attaque le *mélodrame*, qu'il appelle tout franchement un *monstre!*

Comme, d'après les lois de Moïse, tout *monstre* doit être étouffé, savez-vous que cette dénomination ne peut pas être donnée si légèrement à quelqu'un ou à quelque chose? Il se peut que le *mélodrame* la mérite. Mais la mérite-t-il plus que tel autre genre de drame qui jouit tranquillement de sa prospérité et des bonnes grâces des dames, qui ne détestent pas toujours les monstres? Enfin, malgré sa difformité, n'y aurait-il pas plus d'avantage à tirer de sa conservation que de sa destruction? C'est ce qui m'a paru mériter examen; c'est ce que nous allons tâcher d'éclaircir dans une petite dissertation. Mais pour y réussir, il faut prendre les choses d'un peu haut.

Quand un peuple est arrivé à un certain degré de civilisation, vous le savez, monsieur l'ermite, beaucoup de gens vivent sans rien faire, parcequ'ils n'ont pas besoin de faire quelque chose pour vivre. Or, l'oisiveté des gens qui peuvent vivre sans travailler n'est pas moins à redouter pour l'ordre public que l'inoccupation des gens qui doivent travailler pour vivre. Tout gouvernement sage ne se croira donc pas moins intéressé à offrir des amusements à la classe aisée que du travail à la classe

indigente. C'est à ce besoin d'occuper tous les oisifs d'une grande ville que nous devons l'établissement des spectacles journaliers. Nous lui devons aussi la multiplicité et la diversité de nos théâtres. Tous les oisifs n'ont pas les mêmes goûts et la même fortune. La cherté des places qui attire aux grands théâtres les gens du grand monde épouvanterait l'économie d'un fourreur ou d'un mercier retiré; et la représentation d'une pièce de Marivaux, de Dorat, ou de Demoustier, pourrait bien ne pas satisfaire les bonnes gens qui n'applaudissent que ce qu'ils comprennent, et vont à la comédie pour rire.

Il a donc fallu des spectacles de tous les genres et à tous les prix. Ils se sont établis en se partageant d'abord l'héritage de Molière, qui, comme on sait, admettait comme un utile auxiliaire la *farce* sur la même scène où il représentait la tragédie et la comédie. Ces deux dernières sont restées le patrimoine du Théâtre-Français, et l'autre a été reléguée aux théâtres des boulevarts.

Pendant que l'opéra, l'opéra-comique et la comédie-française faisaient les délices de la classe distinguée, la multitude s'est contentée long-temps des parades, des proverbes et des pantomimes de *Nicolet*, d'*Audinot* et l'*Écluse*. Cela dura jusqu'à l'époque de l'établissement du papier-monnaie, qui fut si promptement suivie de sa dépréciation.

Le prix des places ne haussant pas, à beaucoup près, en raison de la baisse toujours croissante du papier, les plaisirs dramatiques étaient ceux qu'on pouvait se pro-

curer à meilleur marché. Pour quelques sous on était non seulement amusé, mais chauffé et éclairé à l'*Opéra*, dont la porte s'ouvrait à quatre heures et ne se fermait qu'à minuit. Le peuple s'y porta donc, ainsi qu'aux autres grands théâtres, et contracta là ce goût pour la déclamation et la pompe, qu'il a rapporté depuis aux petits spectacles, où son économie le rappela lorsque le retour de l'argent rendit la valeur réelle à chaque chose, ou du moins aux billets de comédie.

C'est à ce goût, devenu plus violent que jamais, qu'il faut attribuer ou imputer, si vous voulez, la fortune du *mélodrame*. Un nouveau plaisir a été créé pour un nouveau besoin. Pour satisfaire un peuple avide de toutes les émotions, je ne m'étonne pas que ce genre de drame ait été formé de la confusion de tous les genres, du mélange de ce que la tragédie a de plus emphatique, la farce de plus trivial, le drame de plus piteux, l'opéra de plus brillant et de plus bruyant; mais ce qui m'étonne, c'est que l'on jouisse de tout cela pour vingt sous.

Est-ce un malheur réel, après tout, que le succès de ce nouveau genre, confiné comme il l'est dans les théâtres infimes? Ne s'exagère-t-on pas trop l'influence qu'il peut avoir sur l'art dramatique? N'est-il pas probable que, par cela même qu'il est en honneur sur les théâtres du boulevart, il sera toujours réprouvé sur celui du Palais-Royal? Puisque nous avons des petits théâtres, tolérons un genre de composition aujourd'hui nécessaire à leur prospérité; et permettons que chacun s'amuse à

sa manière : au théâtre aussi, je veux la liberté de conscience. Les cabarets ne sont pas moins nécessaires que les cafés.

Que dis-je ! au lieu de crier contre un goût qu'on ne peut pas détruire, ne ferait-on pas mieux d'en tirer parti, de le faire tourner au profit de l'intérêt public ? Il me semble, monsieur l'ermite, que cela ne serait pas très difficile. *Shakespeare* ne nous en donne-t-il pas le moyen ? Pour l'imiter, étudions un peu ses procédés.

Les rigoristes auront beau dire, il est certaines vérités qu'il est bon de modifier pour la multitude. Personne n'a usé plus habilement que *Shakespeare* de cette faculté, qui est un des droits de l'auteur dramatique.

C'est dans les annales britanniques qu'il a puisé une grande partie de ses tragédies. Le peuple de Londres, qu'elles amusent autant que les *mélodrames* amusent celui de Paris, apprend par elles l'histoire de son pays, et l'apprend comme il importe à l'intérêt national qu'il la sache.

Ses pièces historiques rappellent tantôt ces divisions intestines qui commencèrent à la mort de Richard II et finirent à l'avènement de Henri VII ; et tantôt les guerres entre la France et l'Angleterre, sous Jean-sans-Terre, Henri V et Henri VI. Dans celles de ces pièces où les Anglais seuls sont aux prises avec les Anglais, il est assez fidèle observateur de la vérité. Quel intérêt aurait-il eu, en effet, à sacrifier un parti à un autre, au sujet de querelles qui, à l'époque où il les a mises en

scène, intéressaient moins la nation par leur objet que par leurs développements, et que le mariage de Richemond avec la fille d'Édouard V avait terminées en réunissant sur sa tête les droits de la branche d'*York* à ceux de la branche de *Lancastre?* Il se borna donc, en traitant de pareils sujets, à grandir la nation à ses propres yeux, en montrant des deux côtés la même énergie, soit en générosité, soit en fureur. Ce sont des héros qui luttent avec des héros. Quel Anglais peut assister sans orgueil à la représentation de ces drames, quand il reconnaît ses ancêtres dans ces hommes dont les âmes ont été assez vigoureuses pour suffire à des ressentiments si longs et si terribles!

Dans celles de ses pièces qui sont relatives à la rivalité de la France et de l'Angleterre, *Shakespeare* a été moins fidèle à la vérité; mais ce n'est pas à son pays à le lui reprocher. Il apporte un zèle également soutenu à vanter les héros de sa nation et à déprimer ceux de la nôtre, à exagérer la gloire de leurs succès et à atténuer celle de nos victoires. Une histoire pareille n'est pas généralement bonne, mais elle est nationalement utile; elle nourrit dans les cœurs une présomption qui exalte le courage au moment du danger; elle entretient un peuple dans sa propre estime; elle fortifie dans la nation l'esprit national. Est-ce mal faire?

« Nous répétons au peuple, disait, je crois, lord *Chesterfield*, qu'un Anglais peut battre quatre Français, afin « qu'il n'y ait pas un Anglais qui craigne de se battre

« contre un Français. » Inculquons à nos Français le même préjugé en retournant la phrase.

Cette théorie, monsieur l'ermite, est un peu différente de notre habitude. Bien loin de dénigrer nos éternels ennemis, nous nous plaisons à les vanter. Dans nos drames, le beau rôle est toujours pour eux, et nous apprenons au peuple de Paris à leur accorder autant d'estime que la canaille de Londres nous garde de mépris. N'est-il pas temps de réformer ce travers?

Français, et Français jusqu'au fond du cœur, je voudrais que notre nation, dont l'histoire est si féconde en faits héroïques, en grands hommes de tous genres, se gardât du moins une part dans sa propre admiration. Mais pour qu'elle s'enorgueillisse de sa noblesse, ne faut-il pas qu'on la lui révèle; qu'on lui fasse connaître sa généalogie, qui remonte à une si haute antiquité? Apprenez-lui qu'elle est la plus ancienne des nations modernes; que l'on compte plus d'un héros parmi ses rois; que *Charlemagne*, l'un des plus grands princes qui aient existé, fut le protecteur d'*Egbert*, véritable fondateur de la monarchie anglaise; qu'à l'époque où cette monarchie se fondait, la nôtre datait déjà de quatre cents ans, et, comme cela lui est encore arrivé depuis, qu'elle embrassait alors un tiers de l'Europe. Apprenez-lui que l'Angleterre a été conquise par un prince français, et qu'une grande partie de sa noblesse n'est composée que de cadets du Maine et de Normandie, compagnons d'armes de *Guillaume*. Pour lui apprendre à détester l'Angleterre, sans la redou-

ter, retracez-lui ces guerres sans cesse renaissantes d'une rivalité qui n'est pas encore terminée. *Louis-le-Gros*, *Philippe-Auguste*, *Louis VIII*, *Louis IX*, *Charles VII*, valent bien les *Richard*, les *Édouard* et les *Henri*. Les *Chandos*, les *Talbot*, les *Bedfort*, ne valent pas plus, enfin, que nos *Guesclin*, nos *Clisson*, nos *Dunois*, et que cette *Jeanne d'Arc*, si malheureusement célébrée par un homme sans génie, et, ce qu'il y a de pis, par le génie même.

Tout cela s'apprend dans les livres; mais le peuple ne lit pas; il n'a que le temps de travailler et de s'amuser; il faut que l'instruction vienne le chercher. Sachons la lui offrir dans ses plaisirs. Au lieu de lui représenter ces contes avec lesquels il a été bercé, montrons-lui sur le théâtre les faits les plus éclatants de sa propre histoire. Cette histoire de France fournira le sujet d'une longue suite de *mélodrames*, qui n'en seront pas pour cela moins condamnables, peut-être, aux yeux du goût, mais que la raison pourrait absoudre en faveur de leur utilité. Et qui sait, après tout, jusqu'où ne peut pas aller la complaisance du goût lui-même? Ne désespérons pas de son indulgence quand on lui voit applaudir avec tant d'enthousiasme l'opéra-comique, mélange bizarre de prose et de vers, de poésie et de musique, drame où l'acteur parle quand on croit qu'il va chanter, et chante quand on croit qu'il va parler, excès d'invraisemblance que, du moins, on ne peut pas reprocher au *mélodrame*, qui, tout bien considéré, pourrait bien n'être que la tragédie de *Shakespeare*, au génie près.

ANNIVERSAIRE.

Anniversaire, revenant avec l'année. Ce mot, composé d'*annus*, année, et *verto*, je tourne, se donne aux jours consacrés à perpétuer la mémoire d'un fait accompli à jour pareil dans une année antérieure.

> Je viens, suivant l'usage antique et solennel,
> Célébrer avec vous la fameuse journée
> Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.
>
> RACINE.

La plupart des fêtes sont des anniversaires.

Chez les Juifs, la Pâque rappelait la sortie d'Égypte ; la Pentecôte, la promulgation de la loi; le Purim, ou la Fête des Sorts, le triomphe d'Esther sur Aman.

Il en est de même chez les chrétiens. Les solennités de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, se rattachent au jour même de l'année où fut accompli le mystère qu'elles célèbrent.

Le calendrier n'est à proprement parler qu'une série d'anniversaires.

La politique aussi a ses anniversaires.

Les mois de l'année, pour les Athéniens, étaient un abrégé de leurs annales, et rappelaient les principaux traits de leur gloire, tels que la réunion des peuples de l'Attique par Thésée, le retour de ce prince dans ses états, l'abolition de toutes les dettes opérée par lui,

les batailles de Marathon, de Salamine, et celle de Platée, dont l'anniversaire prenait aussi le nom de Fête de la liberté.

Le premier jour de l'année, chez les Romains, était pour ainsi dire l'anniversaire de la fondation de Rome, époque d'où datait l'ère romaine, *ab urbe conditâ*. C'étaient aussi des anniversaires qu'une partie de leurs fêtes.

Le premier jour de l'année, chez les mahométans, qui datent de l'hégire, ou du jour où Mahomet fut obligé de fuir de la Mecque, est un anniversaire.

Tous les peuples ont institué des solennités annuelles qui trop souvent consacrent des superstitions ridicules, et quelquefois aussi de grands crimes. Antérieurement à la révolution, on célébrait l'anniversaire du supplice du *Suisse de la rue aux Ours*, sottise dont la raison a fait justice.

Parmi les anniversaires fondés pendant la révolution il en est aussi dont la raison a ordonné l'abolition ; et en cela elle a été d'accord avec l'humanité. Un des premiers actes du gouvernement consulaire en France a été d'abolir l'odieuse solennité du 21 janvier.

Cet anniversaire a été rétabli; mais il ne se solennise plus que par la lecture du testament dans lequel Louis XVI pardonne à ses juges.

On appelle encore anniversaire le jour qui correspond à celui du décès d'un particulier, et les solennités funèbres qui reviennent annuellement à cette occasion; telle est la commémoration des morts dans l'église romaine.

Cette institution se retrouve jusque chez les peuples les plus barbares.

Dans le royaume de Benin, les habitants célèbrent par des sacrifices l'anniversaire de la mort de leurs ancêtres.

Les Lapons immolent tous les ans à leurs ancêtres des rennes qu'ils mangent dans un festin.

Au Tonquin, les enfants sont obligés de solenniser toute leur vie l'anniversaire de leurs père et mère.

Là on célèbre aussi avec la plus grande magnificence l'anniversaire de ceux qui sont morts en défendant la patrie. Sur des autels où sont placés leurs images et inscrits leurs noms, on brûle des parfums en chantant des hymnes en leur honneur. Le roi, qui préside à cette fête, à laquelle assistent plus de quarante mille guerriers, salue à quatre reprises les héros qui en sont l'objet; et, par un sentiment non moins juste, il décoche cinq flèches contre les effigies des morts qui ont mis leur gloire à troubler l'état, et dont ce jour ramène aussi la punition. Cet exemple est imité par tous les grands; puis on réduit en cendres les simulacres encensés et les simulacres insultés, probablement à l'exemple de ce que la nature a fait des hommes qu'ils représentent.

Cette institution dérive d'un sentiment inné chez tous les hommes, la justice. Ce n'est qu'un effet prolongé du ressentiment et de la reconnaissance. La célébration des anniversaires remonte à la plus haute antiquité.

Virgile consacre un des plus beaux chants de son

Énéide à décrire les fêtes par lesquelles son héros honora l'anniversaire de la mort d'Anchise. Ramené par les vents en Sicile, où il avait laissé les restes de son père, Enée parle ainsi aux Troyens :

. . . . . L'année a terminé son cours
Depuis que dans ces lieux de l'auteur de mes jours
J'ai déposé la cendre. . . .
Ce grand jour reverra mes mains religieuses
Honorer son retour par des pompes pieuses.

DELILLE.

Annuus exactis completur mensibus orbis,
Ex quo reliquias divinique ossa parentis
Condidimus terrâ, mæstasque sacravimus aras.
Annua vota tamen solemnesque ordine pompas
Exsequerer.
Honorez donc Anchise, implorez donc les vents,
Et qu'ils souffrent qu'un fils, en de plus heureux temps,
Dans les temples pompeux élevés à sa gloire,
Puisse ainsi tous les ans célébrer sa mémoire.

DELILLE.

Ergo agite, et lætum cuncti celebremus honorem :
Poscamus ventos, atque hæc me sacra quot annis
Urbe velit positâ templis sibi ferre dicatis.

La définition de l'anniversaire ne saurait être donnée avec plus d'exactitude et plus d'élégance.

Chez la plupart des peuples de l'Europe, on fête en famille les anniversaires de la naissance. Cela est plus raisonnable que d'y fêter la fête patronale, comme nous le faisons en France. C'est à l'église qu'il faut fêter le saint : à la maison fêtons l'homme.

C'est en battant les Russes et les Autrichiens à Aus-

terlitz que Napoléon célébra l'anniversaire de son couronnement.

Voltaire avait tous les ans la fièvre à l'anniversaire de la Saint-Barthélemy. Il écrivait à cette occasion, le 24 août 1772, époque non seulement annuelle, mais séculaire de cet exécrable évènement :

Tu reviens après deux cents ans,
Jour affreux, jour fatal au monde!
Que l'abîme éternel du temps
Te couvre de sa nuit profonde!
Tombe à jamais enseveli
Dans le grand fleuve de l'oubli,
Séjour de notre antique histoire!
Mortels à souffrir condamnés,
Ce n'est que des jours fortunés
Qu'il faut conserver la mémoire.

Si l'on suivait ce conseil, la mémoire du plus heureux des hommes lui-même ne serait pas surchargée.

DES DOIGTS,

ET PLUS PARTICULIÈREMENT DE L'INDEX.

Les baleines, les hommes et les ânes sont, comme on sait, des animaux de la même classe[1]. Cela est incontestable, puisque ces trois espèces ont des mamelles et

[1] Des mammifères.

allaitent également leurs petits. Si elles se ressemblent sous ce rapport, il faut reconnaître cependant qu'il en est d'autres par lesquels elles diffèrent quelque peu: par exemple, indépendamment de ce que l'homme a été fait à l'image de Dieu, avantage que les autres bêtes ne partagent point avec lui, n'est-il pas doté de quatre membres qui manquent à la baleine, et qui, s'ils se trouvent dans l'âne, n'y remplissent pas tout-à-fait le même office, quant aux membres de devant du moins, puisque c'est des bras aussi bien que des jambes que je veux parler? L'âne au fait ne se sert de ses bras que pour se soutenir; nous nous en servons, nous, pour tout autre usage.

Telle est évidemment l'intention de la nature; autrement pourquoi n'aurait-elle pas terminé nos bras comme les bras des solipèdes, par ce sabot qui leur prête une chaussure si solide, et qu'on peut regarder comme l'ongle de leur doigt unique? Pourquoi surtout, en divisant pour nous ces membres en doigts à leur extrémité, aurait-elle donné aux doigts des mains une longueur et une souplesse qui les rendent si aptes aux opérations les plus difficiles, à commencer par celle d'écrire, qui toutefois veut être dirigée par l'intelligence, dont la nature nous a dotés aussi pour la plupart; ce qui prouve, soit dit par parenthèse, que toute bête qui écrit agit contre nature.

Le beau présent qu'elle nous a fait en nous donnant des doigts! C'est par eux que l'homme est vraiment le roi des animaux. Retranche-les-lui, il en sera le plus

faible; il n'est plus même en état de se défendre contre les puces.

Ce n'est pas seulement en se réunissant, en agissant de concert, que les doigts nous rendent service : isolés, ils nous sont encore utiles. Chacun d'eux se recommande par une aptitude particulière.

La fonction du gros doigt est de pousser, soit qu'il appuie sur un corps pour le comprimer ou pour l'introduire dans un autre, soit que, l'accrochant, il lui donne une impulsion dans un sens quelconque, comme quand il fait vibrer la corde d'un instrument. Aussi les anciens, qui, tout poëtes qu'ils sont, n'emploient jamais que le mot propre, désignaient-ils cette action par le verbe *pousser*, *pulsare*,

Lætam pulsare peritus
Pollice vocali citharam [1].

VIRGILE.

ou par le verbe *toucher*, *tangere*.

Dulces reddit pollice tacta sonos [2].

HORACE.

verbes auxquels on a improprement substitué quelquefois celui de *pincer*. L'action de pincer ne peut s'opérer que par l'étroit rapprochement de deux doigts, comme le savent même celles des dames qui ne font jamais de musique. Quant à celles qui sont habiles sur un instrument quelconque, elles se vanteront volontiers d'*en jouer;* mais vous ne leur entendrez pas dire

[1] Habile à *pousser* d'un doigt *sonore* la joyeuse lyre.

[2] Touchée par le pouce, elle rend de doux accords.

qu'elles *en puncent*. Les dames savent quelquefois ce qu'elles disent.

Le gros doigt s'appelle en latin *pollex*, et en français pouce.

Chez les anciens le rapprochement du pouce et du second doigt avait une signification particulière dans les assemblées délibérantes. C'était un signe d'approbation, comme leur séparation était le signe du sentiment contraire. Dans nos assemblées, où l'on s'efforce tant d'imiter les anciens dans leur éloquence, ne ferait-on pas mieux de les imiter dans leur pantomime? ce serait peut-être plus facile.

C'était aussi par le mouvement du pouce qu'aux jeux du cirque les vestales décidaient de la vie des gladiateurs; ce à quoi fait allusion Juvénal, quand il dit :

Et verso pollice vulgi
Quemlibet occidunt [1].

Sat. III.

Des femmes exerçaient là le droit de grâce, et tous ces malheureux n'étaient pas sauvés! et c'était au seul intérêt de leurs plaisirs que ces religieuses les immolaient! Concevons donc que les hommes, chez un tel peuple, n'aient rien refusé à l'intérêt de leur vengeance. Nous valons mieux, sans nous vanter, nous valons mieux.

Passons le second doigt, auquel nous reviendrons en dernier, et arrivons au troisième. C'est le plus grand de tous. Comme s'il était homme, c'est aussi celui dont on

[1] Il leur suffit de renverser le pouce pour tuer qui il leur plaît.

dit le plus de mal. Ses détracteurs l'appellent *infamis*. Les impartiaux l'appellent *medius*, doigt du milieu. Cela est conforme à la place qu'il occupe. Que de grands seigneurs seraient déshonorés si, au lieu d'être désignés par leur rang, ils l'étaient par leurs fonctions.

On appelle annulaire, *annularis*, le quatrième doigt. C'est à celui-là que les évêques portent la bague pastorale, et que saint Pierre portait l'anneau du pêcheur, anneau avec lequel ses successeurs ont scellé plus d'une bulle.

Et l'anneau du pêcheur scellant les parricides.

CHÉNIER.

Le petit doigt s'appelle *auricularis*, l'auriculaire. On sait qu'il est en relation de plus d'une manière avec l'oreille. Non seulement il lui rend quelques services en fait de toilette, mais en fait de police il ne lui est pas inutile. Les mamans, les ministres et les bonnes ont souvent appris des choses très importantes par ce petit doigt. Aussi les enfants raisonnables prétendent-ils qu'il ne faut pas l'en croire en tout. Tel fut le cri général en France, quand *Beurnonville*, au temps où il était militaire, c'est-à-dire où il n'était pas maréchal, rendant compte à la convention d'une affaire dans laquelle il avait eu l'avantage sur l'ennemi, prétendit n'avoir perdu en cette occasion que *le petit doigt d'un chasseur*. *Le petit doigt n'a pas tout dit*, disaient les incrédules.

Revenons au second doigt. C'est celui qui, après le pouce, nous est le plus fréquemment utile. Rapproché

du *pollex*, il serre, il pince; uni à l'*infamis*, il bénit; de concert avec eux deux il écrit. Il nous est d'une nécessité continuelle dans les beaux-arts comme dans les arts mécaniques. Agit-il seul, que de services il nous rend encore! N'est-ce pas de lui que les cuisiniers et les chimistes se servent pour déguster leurs mixtions, et les nourrices pour donner la bouillie aux enfants? aussi les Grecs l'ont-ils nommé *lécheur*, λιχανὸς. Dans la pantomime, il remplit les fonctions les plus nobles; il suffit seul à l'expression d'une idée sublime.

Voyez-vous dans ce tableau de Raphaël [1] ce philosophe, du doigt qu'il lève, et c'est l'*index*, montrer le ciel au disciple avec lequel il s'entretient? Par ce seul geste ne lui enseigne-t-il pas l'existence d'un seul principe, d'un être suprême? Je n'entends pas ce que disent ses lèvres; mais ce doigt parle, et Dieu est au bout de ce doigt.

Rapproché de la bouche, comme il l'est dans la belle statue connue sous le nom du Silence [2], ce doigt commande la discrétion.

> Leur doigt mystérieux se posait sur leur bouche.
>
> Ducis, *Macbeth*.

Enfin, dirigé vers un objet, ce doigt le désigne, l'indique à l'attention. De là le nom *index* que le latin lui a donné, et qu'il a conservé en français.

Ce dernier signe est celui de la démonstration, de la menace et du commandement.

[1] L'école d'Athènes.

[2] Statue du jardin des Tuileries.

Ce mot *index*, qui signifie *indicateur*, *indice*, s'applique aussi dans notre langue à d'autres objets. La table indicative des matières traitées dans un livre s'appelle *index*. Sans parler du sens qu'il a en mathématiques, science moins gaie qu'utile, ou dans le commerce, profession plus utile que gaie, parlons de l'*index* par excellence, de celui à la confection duquel la cour de Rome travaille sans relâche, depuis plus de trois siècles, de celui qui, comme le *Dictionnaire de l'académie française*, n'est jamais plus incomplet qu'au moment où on le croit fini.

L'*index* de Rome est le catalogue des livres dont l'église romaine défend la lecture aux catholiques. Ces défenses sont de deux natures. Les unes, absolues, portent sur les livres incorrigibles; les autres, conditionnelles, portent sur des ouvrages susceptibles d'être corrigés, *donec corrigantur*, et sont annulées par le fait même de la correction.

Cette institution date du concile de Trente; elle a pour but d'empêcher qu'il soit porté dommage aux intérêts de l'Église par les écrivains.

A l'époque où Rome était attaquée de tous côtés par les réformateurs, il lui parut plus commode de condamner leurs livres que d'y répondre. En interdire la lecture, c'était en rendre la réfutation superflue, et faire de l'ignorance une vertu canonique. Idée admirable au fait! Ce n'est pas en matière de foi que le doute naît de l'ignorance.

Une commission formée de cardinaux, assistés par des moines, continue depuis la clôture du concile le travail

qu'il a commencé, et le continue en conscience. Elle examine la totalité des livres qui se publient sur la surface du globe, et porte à l'*index* tous ceux qui contiennent des propositions mal sonnantes ou hérétiques, ou sentant l'hérésie si peu que ce soit. Cette commission qui succède aux successeurs des apôtres, et qui a comme eux et Panurge le don des langues, se nomme congrégation de l'*index* ou de l'*indice*. On ne saurait sans encourir l'excommunication se permettre de lire les livres qu'elle proscrit, à moins qu'on n'ait obtenu d'elle à cet effet une permission spéciale, qui au reste s'accorde à fort bon marché.

Si on peut s'étonner de ce que les personnes qui ont envie de lire ces ouvrages dangereux en achètent la permission, si bon marché qu'on en fasse, on doit s'étonner surtout que cette permission se vende, si les livres sont réellement dangereux. Mais Rome fait argent de tout, ce qui explique comment le crédit peut croître en raison inverse de la fortune.

Ce ne sont pas les livres qui perdent les institutions, de quelque nature qu'elles soient, mais les abus dénoncés dans ces livres. Rome au fait aurait-elle vu la moitié de la chrétienté se détacher de sa communion, si, profitant des avis qui lui étaient donnés par tant d'écrivains, elle eût, en réformant les mœurs de son clergé, mis un terme au trafic des choses sacrées, et aux transactions si scandaleuses par lesquelles, au tribunal de la pénitence, on accorde à l'argent du coupable ce qui ne peut être acheté

que par le repentir, et par lesquelles on vend ce que Dieu seul peut donner? Ce n'est pas parceque des hommes éclairés se sont élevés contre ces concussions sacriléges que le schisme a eu lieu, c'est parceque ces concussions n'ont pas cessé; c'est parceque les vendeurs que Jésus avait chassés du temple y sont rentrés sous le plus saint des habits : *et spelunca latronum facta est domus ista in qua invocatum est nomen meum* [1].

On a fort justement remarqué qu'il existait peu de livre raisonnable qui n'ait été mis à l'*index;* aussi en consultant l'*index* pourrait-on se faire une excellente bibliothèque. On y trouverait des ouvrages de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu, de Fréret, de Dumarsais, de Diderot, de d'Alembert, de Rabelais, et même de Fénelon. Cela prouve-t-il en faveur de la doctrine au maintien de laquelle est préposé l'*index?* Ce catalogue ne ressemble-t-il pas un peu à un certain canton de l'enfer du Dante où l'on ne trouve que des hommes de génie?

Quoiqu'ils ne soient pas de la plus pure orthodoxie, les ouvrages de M. de Châteaubriand n'ont pas encore été mis à l'*index*. L'on n'y trouve point non plus ceux du jésuite Sanchez, qui ne sont pas de la modestie la plus parfaite. Au contraire l'encyclopédie de ce singulier casuiste est revêtue de toutes les approbations canoniquement requises. Le docteur qui en autorise la publication déclare

[1] Jérémie, chap. vii, v. 11.

La maison dans laquelle mon nom est invoqué est devenue une caverne de voleurs.

non seulement l'avoir lue, mais l'avoir lue *cum summa voluptate*, avec des délices ineffables. A quel chapitre songeait donc ce théologien quand il faisait cet aveu?

Il fut un temps où la congrégation de l'*index* pouvait quelque chose. Pour rendre un homme recommandable, pour mettre un ouvrage en vogue, il lui suffisait de les coucher sur ses tablettes, c'était les recommander au prône.

Cette mention, sollicitée alors comme faveur, ne s'accordait pas à tout le monde. Dans les temps où florissait la censure, plus l'autorité d'où la prohibition émanait était importante, plus cette prohibition était profitable aux livres prohibés. Aussi un auteur qui voulait se faire une fortune et une réputation aurait-il poursuivi la condamnation de son livre à Rome avec autant d'acharnement que Bossuet en mit à poursuivre celle du livre de Fénelon[1]. Que puis-je faire pour vous? disait l'avocat-général Séguier à un auteur auquel il portait intérêt.— Un réquisitoire contre mon ouvrage, répondit celui-ci; tout philosophique qu'il soit, il ne se vend pas. Si vous êtes assez bon pour conclure à ce qu'il soit lacéré et brûlé, ma fortune est faite. M. Séguier fut assez bon pour cela.

Autre temps, autres mœurs. La congrégation de l'*index* elle-même ne peut plus rendre un pareil service; non pourtant qu'elle ait perdu la parole, mais sa voix n'est plus, comme dit l'Apôtre, qu'un airain sonnant, *æs sonans*, qu'une cymbale retentissante, *cymbalum tinniens*.

[1] Non pas le *Télémaque*, mais les *Maximes des saints*.

Après quarante ans de publication, ne voilà-t-il pas que le *Voyage sentimental* de Sterne se trouve en butte aux attaques de l'*index*, quoique, dans son livre, le curé anglais parle avec une égale décence des capucins et des marchandes de modes! Qu'importe aujourd'hui! on ne se donne pas même la peine de rire de cette incartade, et la congrégation de l'*index* ne servira pas plus par ses censures le chef-d'œuvre du Rabelais anglais, qu'elle ne lui nuirait par ses éloges.

Un voyageur demandant au pape Benoît XIV la permission de lire les livres défendus : Aujourd'hui, lui répondit ce pape, il n'y a de livre défendu que notre *index*.

LES GENTILSHOMMES.

J'ai le respect le plus profond
Pour tout homme qui porte un nom,
S'il l'honore par sa conduite;
Mais un noble sans nul mérite,
Descendît-il d'un Armagnac,
Je le méprise,
Et je le prise
Moins qu'une prise
De tabac.

SEDAINE.

Ce couplet est plein de raison, me dit l'autre jour un homme qui se trouvait auprès de moi à une représentation du *Comte d'Albert*.

Tout homme de sens, fût-il même *gentilhomme*, sera de cet avis. Un nom qui réveille des souvenirs héroïques ou historiques, ce qui n'est pas souvent la même chose, nous impose d'abord. Les sentiments dus à l'homme qui l'a porté se rattachent involontairement à l'homme qui le porte; il semble que ce nom, parcequ'il a été illustré, ne peut annoncer qu'un homme illustre. Ne nous étonnons donc pas de notre propension à la bienveillance pour le porteur d'un nom illustre.

Ne nous étonnons pas non plus si, l'homme bien connu, la considération qu'il avait obtenue d'abord se change quelquefois en mépris. Cela doit être quand il vous a prouvé qu'il n'est rien moins que ce que son nom vous a promis, et que l'inconnu qui s'en pare n'est qu'un arrogant trop sot pour s'apercevoir qu'en se prévalant sans cesse du mérite d'autrui il convient tacitement qu'il n'a pas de mérite personnel dont il puisse se prévaloir. En honorant le nom, mépriser l'homme, c'est faire en cette circonstance preuve de discernement et de justice.

C'est pour ces gentilshommes-là que la noblesse est absolument détruite, quoique les dernières constitutions la reconnaissent. Privée de prérogatives, la noblesse n'est plus, au fait, qu'une chose d'opinion : de quel avantage peut-elle être pour des hommes que l'opinion flétrit? J'en suis fâché pour vous, gentilshommes qui n'êtes que cela; égaux aux derniers des vilains devant les tribunaux, et devant le fisc aux derniers des citoyens,

qui sont vos égaux sous les drapeaux[1], il ne vous reste plus que des prétentions sans droits, que des titres sans priviléges, que des sobriquets.

Cela devait finir ainsi; et si quelque chose doit étonner, c'est que cela n'ait pas fini plus tôt. Cherchons l'origine de vos droits: nous la trouverons dans le sens primitif de votre nom.

Quelques étymologistes prétendent que gentilhomme équivaut à cette phrase : *homo qui habet gentem*, homme qui a une famille, qui vient d'une famille. Et qui diable n'a pas cet avantage, dans quelque condition qu'il se trouve, pourvu qu'il soit l'enfant de quelqu'un! Encore, en Espagne, les enfants sans famille, les enfants trouvés, sont-ils gentilshommes de droit. Ces étymologistes ne savent donc pas ce qu'ils disent. D'autres prétendent que le nom de gentilhomme désigne les hommes de la nation, *homines gentis*. Cette opinion, qui n'est pas en opposition avec l'analogie qu'on peut trouver entre gentilshommes et *gentis homines*, paraît plausible aux gens qui ne voient la nation que dans la noblesse, à l'exclusion des quatre-vingt-dix-neuf centièmes des individus dont cette nation se compose. Mais ce n'est pas un motif suffisant pour l'adopter. J'ose avancer même que ce beau nom de gentilhomme a tout juste une signification contraire, et que ce composé, où l'on trouve le mot *gentiles* par lequel les Romains désignaient les barbares, les étrangers, et qu'ils

[1] Cela était écrit avant la loi sur le recrutement.

opposaient au mot *provinciales*, habitants des provinces romaines, signifiait originairement *hommes étrangers*.

Cela est suffisamment justifié, je crois, par ce qui eut lieu dans les provinces romaines lors du démembrement de l'empire. Les peuples du nord s'en emparèrent. Au gouvernement municipal qu'ils trouvèrent établi presque partout fut bientôt substituée la monarchie militaire. Le général devint roi; ses lieutenants, auxquels il partagea les terres, changèrent en titres de dignités perpétuelles et héréditaires des dénominations qui jusqu'alors n'avaient désigné que des fonctions temporaires et personnelles: de là les ducs, les marquis, les comtes. La soldatesque enfin, fondée à se croire supérieure à la bourgeoisie qu'elle battait, retint comme honorable le surnom de *gentiles homines*, qui la distinguait dès lors de la canaille indigène.

Le reste va de suite. On conçoit qu'en conséquence d'un tel ordre de choses, les impôts aient été payés exclusivement par les vaincus, et les lois faites à l'avantage exclusif des vainqueurs: de là les immunités des nobles; de là les charges des roturiers. Mais comme tout cela n'avait été établi que par la force et n'était fondé que sur le préjugé, on conçoit aussi qu'un tel état de choses, dont la raison avait dès long-temps démontré l'injustice, ait cessé dès que les opprimés se sont reconnus plus forts que les oppresseurs.

Telle est l'histoire des causes de la révolution qui dure encore, et qui ne sera terminée que lorsqu'on se sera

lassé de disputer au peuple affranchi la liberté que les constitutions lui assurent, la liberté dont il est saisi, et que ses vrais représentants sauront lui conserver, en dépit des efforts de quelques fanatiques et de quelques idiots qui, depuis la mort de lord Castlereagh, n'ont plus guère pour appui que des Suisses qui ne raisonnent pas, et pour apologistes que certains compatriotes du sauvage de l'Aveyron qui raisonnent comme des Suisses.

Ce qui se passe aujourd'hui en France, disait naïvement à un seigneur russe un vieux seigneur français, n'est autre chose qu'une guerre entre le peuple conquérant et le peuple conquis, entre les Francs et les Gaulois. Peut-on mieux abonder dans notre opinion et justifier plus positivement le sens que nous donnons au mot *gentilhomme?*

Les Gaulois, en ôtant aux Francs des droits fondés sur la violence, n'ont donc fait que rentrer dans leurs droits. Il y a même de la modération à eux à se contenter de l'égalité qui confond les deux nations. Que serait-ce si, à l'exemple des Francs, ils abusaient de la force, et, prenant leur revanche, ils maintenaient l'inégalité dans un intérêt inverse? Je suis loin de le leur conseiller. C'est en mettant un terme à la sottise, et non en la perpétuant sous une autre forme, qu'on sert la société.

La noblesse actuelle, puisque noblesse il y a, n'offre rien, après tout, qui puisse offenser l'égalité ou même l'inquiéter. Je tiens les gens qui s'en choquent, pour presque aussi sots que les gens qui s'en prévalent. Que

reste-t-il en dernière analyse aux gentilshommes sans mérite personnel? Leurs titres et leur figure. Que sont des titres sans droits? De vains mots qu'on fait retentir à la porte des spectacles pour flatter l'orgueil d'un sot et réveiller la gaieté publique.

Quant à la figure, celle du noble est-elle nécessairement plus belle que celle du roturier? Les meilleurs gentilshommes ne sont pas toujours les hommes que la nature a le mieux traités sous ce rapport; souvent la mesquinerie de la personne offre en eux un singulier contraste avec l'emphase des titres. Qu'est-ce qu'un *très haut et très puissant seigneur* de quatre pieds quatre pouces, et contre lequel sa femme plaide en dissolution de mariage pour démenti constamment donné par lui à la dernière de ses qualifications? Qu'est-ce qu'une *altesse sérénissime* dont la figure maussade et refrognée n'exprime qu'humeur et ennui? Et ce titre d'*excellence*, qui plus que jamais retentit à nos oreilles, qu'annonce-t-il les trois quarts du temps, sinon des visages où, par un contraste singulier, l'expression de la fausseté se combine avec celle de la méchanceté la moins dissimulée?

Le comte d'Aranda, devant lequel un garde-du-corps s'excusait de n'avoir pas rendu à un grand d'Espagne les honneurs dus à sa qualité, sur ce qu'il n'avait pu la reconnaître dans un homme si laid et si rabougri, lui dit: Mon ami, tant que vous verrez passer des gens de cette tournure, traitez-les en grands d'Espagne; il y a cent à parier contre un que vous ne vous tromperez pas.

Si pareille consigne est jamais donnée aux Tuileries, voilà Lazarille assuré des honneurs du Louvre : il a l'air si noble !

Cette dégénération de l'espèce dans les nobles se trouve ailleurs qu'à Madrid : elle est la conséquence de la vanité. Dans les castes dédaigneuses, dont les membres, comme les juifs, ne se marient qu'entre eux, on voit bientôt les races s'abâtardir ; et qui sait où cela irait s'il ne se rencontrait pas de temps en temps quelque femme de sens pour remédier à ce grand inconvénient de la vertu ?

Qu'est-ce donc, comme homme, que le noble dans une race ainsi *dégénérée* ? Et dans une race ainsi *régénérée*, qu'est-ce que l'homme comme noble ?

Il est probable que la noblesse a été bien plus souvent transmise par le certificat d'un habitué de paroisse ou d'un greffier de municipalité, que par l'homme aux noms et armes duquel un enfant succède. Ces actes, dira-t-on, se rédigent sur la déclaration du compère et de la commère. D'accord ; mais ces témoins sont-ils bien ceux qui ont vu la chose et à qui il appartiendrait de certifier le fait ?

Soyez donc modeste, si grand seigneur que vous soyez. Tel homme devant lequel vous passez vingt fois par jour sans l'honorer d'un salut, a peut-être des droits à vos respects. Homme de confiance de la douairière, il pourrait bien posséder des secrets qui ne sont sus que d'elle et de lui.

Je ne sais quelle princesse de sang royal disait à son noble époux qui la négligeait pour ne faire que des

gentilshommes : Cela ne m'empêchera pas de faire des princes, et elle en faisait.

M. *d'Hozier*, M. *Chérin*, dressez après cela des généalogies; établissez, comme le fit l'historien espagnol pour Philippe II, une filiation qui, sans lacune, descende d'Adam jusqu'au prince aujourd'hui glorieusement régnant, et dont les preuves auraient été retrouvées dans l'arche.

A propos d'Adam, n'est-il pas singulier que les chrétiens, auxquels la foi enseigne que tous les hommes ont une origine commune, et qui, d'après les principes de l'Évangile, se traitent réciproquement en frères, n'est-il pas singulier, dis-je, qu'ils aient tant de peine à se détacher de la noblesse, distinction fondée sur les droits du sang, quand notre sang à tous nous vient de la même source ? Cela semble d'autant plus contradictoire aujourd'hui que tous les nobles se sont faits dévots, et que la mesure de leur dévotion est proportionnée à l'excellence de leur noblesse. Cependant on entend M. le duc dire de M. le baron, qui compte quelques quartiers de moins que lui, *C'est un homme de rien*, propos que M. le baron répète en parlant de M. le marquis, lequel le répète en parlant d'un bourgeois, qui le répète en parlant d'un homme du peuple, et cela en sortant d'un sermon de l'abbé Bonnifoux sur le néant des choses humaines, et dont le texte était : *O homme! souviens-toi que tu n'es que poussière, et que tu retourneras en poussière;* paroles qui, avant de passer par la bouche de cet honnête ecclésiastique, sont sorties de la bouche de Dieu (*Genèse*, chap. III, v. 19).

Les Grecs et les Romains, qui se prévalaient aussi de leurs aïeux, étaient au moins conséquents. C'était à des divinités qu'ils rattachaient leurs généalogies. La vanité des enfants de Vénus, de Mars ou de Jupiter, n'était pas, comme celle des fils d'Adam, en opposition avec la religion. Enfin le chef de famille qu'ils se donnaient était noble; privilége qui manque au nôtre. Pourquoi Adam, disait Arlequin, n'a-t-il pas acheté une charge de secrétaire du roi? nous serions tous gentilshommes.

Dans une de ces inadvertances dont les meilleurs esprits ne sont pas exempts, l'auteur d'*Omasis* perdit de vue cette réflexion d'Arlequin. Pour démontrer que la noblesse de Joseph ne le cédait en rien à celle des Pharaons, qui se prétendaient issus des antiques dominateurs de Memphis et de Babylone, il disait :

L'âge de ses aïeux touche au berceau du monde.

Ce vers, accueilli avec enthousiasme par le public, était cité avec enthousiasme aussi par les journaux, quand le *Journal de Paris* publia les quatre vers suivants :

Est-il rien de plus sot, est-il rien de plus vil
Que tous vos demi-dieux de l'Euphrate et du Nil ?
Mais sa noblesse à lui n'est pas une chimère :
Savez-vous qu'il descend de notre premier père !

A la lecture de cette saillie, où il retrouvait sa propre idée réduite à sa plus simple expression, l'auteur d'*Omasis* ne put s'empêcher de rire du public et de lui-même, et il substitua au vers applaudi un vers qui méritait de l'être.

Je voudrais qu'on le fît apprendre par cœur à tous les petits enfants le vers qui a éclairé ce judicieux auteur, le vers qui contient une définition si précise de la noblesse héréditaire.

Ce n'est qu'en supposant le vœu d'arlequin réalisé, qu'on pourrait affirmer en conscience qu'un enfant est d'extraction noble. Sous ce rapport et dans cette supposition, la fidélité de la mère ne serait plus de conséquence. Hors de cette supposition c'est tout autre chose.

En Arabie il y a un nobiliaire comme en d'autres pays. Ce n'est pas toutefois pour y constater l'origine des hommes, mais celle des chevaux. Comme les haras n'y sont pas régis par le code Justinien, et que l'axiome *pater est quem justæ nuptiæ demonstrant* n'y est pas en crédit, les généalogistes sont obligés de s'assurer du fait avant de l'attester. Voici sur quelle base leur créance est établie. S'agit-il d'unir deux animaux de noble race; l'examen des titres a prouvé que les futurs conjoints comptent plus de quartiers qu'il ne leur en faudrait en France pour monter dans les carrosses du roi, ou en Allemagne pour entrer dans un chapitre noble. Quant au fruit de cette union, sa naissance est constatée dans un acte juridique par des témoins qui savent ce qu'ils disent. Ce poulain est aussitôt proclamé *koclani*, c'est-à-dire, *cheval dont on a la généalogie depuis deux mille ans,* cheval issu des haras de Salomon. Si au contraire les formes prescrites n'ont pas été rigoureusement observées, tout beau qu'il soit, le poulain est réputé *kadisch*, c'est-à-dire, *de race*

inconnue. Que de gentilshommes *kadischs* si nos généalogistes remontaient ainsi à la source, s'ils prenaient ainsi l'affaire *ab ovo*, et même avant! En fait d'œufs de cette nature, il n'importe pas moins de savoir qui l'a fait que qui l'a pondu.

Toutes ces précautions, au reste, ne rendent ni un cheval ni un homme meilleur. On ne continue pas nécessairement celui auquel on succède. Tel père a mieux valu que son fils, tel fils vaudra mieux que son père, et pour nous autres pères c'est une consolation.

LA CALOMNIE.

> Depuis que je suis né, j'ai vu la calomnie
> Exhaler les venins de sa bouche impunie,
> Chez les républicains comme à la cour des rois.
>
> VOLTAIRE, *Tancrède.*

La calomnie est une arme à la portée de tout le monde. Aussi Dieu sait si l'on s'en sert! Elle n'est pas moins terrible entre les mains du sot qu'entre celles de l'homme d'esprit. La seule différence, c'est que ceux-ci la manient plus dextrement et vous assassinent avec un instrument moins grossier. Mais, en dernier résultat, qu'importe que le coup soit porté avec légèreté ou brutalité, et que le traître se serve d'un stylet bien élégant ou d'un vil couteau de cuisine? L'important est que le fer entre: tout coup qui tue est bon; demandez plutôt à M. Basile.

Les coups qui ne tuent pas ne sont pas même tous absolument mauvais. Calomniez, disent Basile et compagnie, calomniez, il en reste toujours quelque chose. *Si la plaie guérit, il reste au moins la cicatrice.*

Au fait, qui peut se flatter de détruire en tout l'effet de la calomnie? Tous ceux qui connaissent l'attaque connaîtront-ils la réplique?

Quand un journal qui distribuait la vérité à cinq cent mille personnes diffamait un homme, l'homme dont ce journal avait daigné s'occuper, se trouvait diffamé devant cinq cent mille lecteurs. Il pouvait répondre, dira-t-on; soit: mais comme ses calomniateurs, gens à principes, s'étaient fait une loi de n'accueillir dans leur feuille aucun article favorable aux hommes qu'ils ne favorisaient pas, la réponse était à peu près inutile, et la réfutation superflue. Sur les cinq cent mille personnes abusées, combien s'en trouvait-il qui se donnassent la peine d'aller chercher la preuve de leur erreur dans l'autre feuille où le calomnié l'avait inhumée?

Il ne faut pas confondre la médisance avec la calomnie. L'une est la vérité, l'autre le mensonge. Il y a quelquefois défaut de générosité à médire; il y a toujours excès de lâcheté à calomnier. C'est un vice diabolique; cela est si vrai, que, dans le sens étymologique, *diable* signifie *accusateur, calomniateur.*

Établissons par un exemple la différence de la médisance à la calomnie. Dire de Lazarille qu'il a été paillasse sur les tréteaux du boulevard, c'est rappeler un fait in-

différent. Mais dire que Lazarille a été un mauvais paillasse, serait une médisance, comme dire que tout mauvais paillasse est un Lazarille, serait une calomnie, envers paillasse, bien entendu.

Le calomniateur est lâche, non seulement en ce qu'il frappe dans l'ombre et par-derrière, mais en ce qu'il pousse les autres à faire à l'homme qu'il veut perdre, le mal qu'il n'ose faire par lui-même. Ce calcul est surtout celui des fourbes qui veulent concilier les plaisirs de la vengeance avec les honneurs de la modération, celui des hypocrites.

Le cheval d'un quaker ayant été mordu par un chien, sur la patte duquel il avait marché, se mit à ruer et pensa démonter son maître. « Je ne porte pas d'armes, je ne » tue pas, dit le cavalier au barbet, mais *je te donnerai* » *mauvaise renommée.* » Et il se mit à crier *au chien enragé.* Le peuple répète, *au chien enragé!* et dans l'instant le chien est assommé.

Il y a cent mille manières de calomnier. Un homme estimé calomnie par son mépris. Un homme méprisé calomnie par son estime. Il n'est pas permis à tout le monde d'estimer tout le monde.

Indépendamment des calomnies écrites ou parlées, il y a des calomnies d'action. Pour compromettre une honnête femme qui ne l'avait pas reçu, il suffisait au maréchal de Richelieu d'envoyer deux ou trois fois sa voiture stationner une heure ou deux devant la porte de cette bégueule. Quand l'abbé Tourniquet veut diffamer

un galant homme, il lui prend la main. C'est aussi une des tactiques de Lazarille. Ces honnêtes gens-là devraient bien être requis de tenir toujours leurs mains dans leurs poches.

Le genre de calomnie le plus en usage aujourd'hui est la calomnie écrite. A Londres, à Paris, et dans toutes les villes où l'on sait lire, on en tient manufactures et magasins. Les imprimeries, les librairies pour la plupart ne sont pas autre chose. Les manufactures, dira-t-on, ne s'établissent qu'en conséquence des besoins, et leurs produits ne se multiplient qu'en raison de l'accroissement de la consommation. On ne saurait contester la justesse de ces principes. Concluons-en donc que jamais n'a été si grand le nombre des gens qui ont besoin de dire ou d'entendre dire du mal les uns des autres. Mais cette mode passera, ce plaisir s'usera comme tant d'autres qui sont presque aussi vifs ; comme la dévotion et la philanthropie, qui ont eu aussi leur règne. On prend goût à la calomnie tant qu'on n'en a pas été l'objet : vous atteint-elle, on crie à l'horreur, au scandale ; on n'en veut plus. L'effet même de la calomnie finira par devenir nul avec le temps, comme le serait devenu à la longue certain effet des peines infamantes, lequel étendait à toute une famille le déshonneur mérité par un de ses membres. Que fallait-il pour cela? Qu'il y eût un pendu dans chaque famille? En fait de calomnie, grâce à Dieu, cela se réalise.

De tous les ateliers de calomnie, le plus actif, le plus

fécond, c'est l'imprimerie des frères Basile. Chez ces bons enfants-là, le fiel s'emploie et se débite sous toutes les formes, comme le sucre chez *Berthelemot:* là, sont fabriquées en conscience et vendues à juste prix ces calomnies distribuées tantôt en détail, sous forme de libelles ou de feuilletons, tantôt en gros, sous forme de notices classées par ordre alphabétique pour la commodité du lecteur, et intitulées *Biographies.* Là cent ouvriers se fatiguent à imprimer ces annales d'imposture et de diffamation, que cent barbouilleurs ne se lassent pas de griffonner. Encore si l'on attendait qu'un homme fût mort pour le livrer à la vermine qui s'engraisse dans ce charnier! mais cette engeance famélique ne saurait attendre. Il faut qu'elle vive, et on la fait vivre aux dépens de quiconque vit, comme de quiconque a vécu. Tous les matins le pourvoyeur en chef leur livre un homme. C'est merveille de voir avec quelle avidité ils se jettent sur cette proie, et comme en trois coups de dent ils mettent en pièces la plus solide réputation.

Le peu de prix que ces gens-là attachent à leur honneur peut seul expliquer la facilité avec laquelle ils attaquent l'honneur d'autrui. Rien d'admirable comme la gaieté avec laquelle ils inventent et propagent une calomnie; gaieté d'autant plus vive que la calomnie est plus atroce. J'en puis citer pour preuve un fait qui appartient à un maître en ce genre: *calomniateur à dire d'experts*, honnête homme qui, sous plus d'un régime, a gagné à ce métier son pain *quotidien.*

Chénier fut long-temps dénoncé à l'humanité comme complice de la mort de son estimable et malheureux frère. Partout on le poursuivait de cette horrible accusation qu'on reproduisait sous toutes les formes. Mais il en était une surtout que la rage de ses ennemis affectionnait, parcequ'elle est cruelle, et sous laquelle *la Quotidienne* de l'époque reproduisait tous les jours ses bénins reproches; c'est celle que le bon Dieu emploie dans la Bible, pour demander au premier meurtrier, compte du premier meurtre; c'est celle-ci: *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?*

Hélas! l'infortuné *Chénier* avait tout fait pour soustraire son frère au fatal couteau sous lequel il était lui-même. Celui qui écrit ceci, et qui alors, d'opinions très opposées à celles de *Chénier*, était loin d'être son ami, fut témoin de ses efforts, de son impuissance et du désespoir que ce grand poëte a depuis exprimé en vers qui ont désabusé quiconque les a lus; et que n'ont-ils été lus de tout le monde!

Long-temps après l'époque de ce débordement d'atroces mensonges, et quelque temps avant qu'il recommençât, l'entrepreneur en calomnie me parlant de *Chénier*, au talent, au caractère même duquel il donnait des éloges, je lui témoignais ma satisfaction de le voir revenu sur le compte d'un homme contre lequel il avait eu de si déplorables préventions; de lui entendre rendre justice à celui qu'il avait outragé par des accusations si révoltantes, à celui qu'il avait si long-temps dénoncé

comme *fratricide*. Oui, me dit-il avec un sourire plein de douceur, c'était notre refrain *quotidien*. Mais pensez-vous que nous ayons jamais accordé la moindre créance à cette absurde calomnie? — Et vous l'accréditiez! — Oui, pour discréditer un homme que nous redoutions, pour détruire son influence, pour le *démonétiser* en lui faisant une mauvaise renommée. Pure tactique de parti. En politique le tout est de perdre ceux que l'on craint, et pour cela tous les moyens sont bons.

Je restai stupéfait de cet excès d'impudence ou de naïveté. Je croirais même avoir rêvé cette étrange conversation, si mon homme n'en avait eu une toute semblable avec l'estimable *Ginguené*, qui me l'a répétée avec horreur.

L'atelier de ces bons frères n'est pas le seul où tout se fait en haine du prochain et pour l'amour de Dieu.

Toutes ces bonnes âmes qui s'en vont, comme dit Voltaire,

> Pieusement semant la zizanie,
> Et l'arrosant d'un peu de calomnie,

ne savent donc pas que cette manière d'employer sa langue ou sa plume est défendue sous des peines assez sévères, par les lois divines et humaines. Moïse n'entend pas raillerie sur cet article; il veut que le calomniateur soit passible de toute la peine qu'il tentait d'appeler sur son frère. *Vous en exigerez*[1], dit-il aux juges d'Israël, *âme pour âme, œil pour œil, dent pour dent, main pour*

[1] Deut. chap. XIX, v. 20.

main, pied pour pied. Les intentions de Moïse sont excellentes, mais sont-elles exécutables partout, avec tout le monde? Comment, par exemple, s'y prendrait-on en France pour obtenir de Lazarille *âme pour âme*, si jamais il se permettait de calomnier son frère, ou, ce qui est tout un, de lui donner une poignée de main?

Les Égyptiens et les Athéniens punissaient aussi le calomniateur par la loi du talion. Les accusateurs de Socrate firent une mauvaise fin; mais cela n'a ni ressuscité le condamné, ni réhabilité ses juges.

Une loi de Rome ancienne ordonnait [1] que le calomniateur serait marqué au front de la lettre K. Une loi de Rome moderne [2] les condamne à la peine du fouet. Quel bonheur pour certains faiseurs d'histoires, que ces lois ne soient pas en vigueur en France! leur application n'y serait pas toutefois sans inconvénient dans les temps orageux, si elle se faisait avec justice. En imprimant la lettre fatale sur tous les fronts qui la réclament, ne s'exposerait-on pas à révéler à un certain parti le secret de sa force, et ce signe de reconnaissance ne favoriserait-il pas de nombreux rassemblements?

En conséquence de plusieurs lois et d'un arrêt du 28 juin 1695 [3], ceux qui exercent le ministère public sont dans le cas de calomnie *quand ils portent plainte trop légèrement sur le témoignage de gens sans aveu, ou mettent*

[1] La loi Remmia.

[2] La loi du pape Adrien.

[3] Rapporté au *Journal des audiences.*

de l'imprudence dans leur poursuite. La peine qu'ils mériteraient, dit le législateur, serait alors d'autant plus sévère, *qu'en abusant de leur ministère, ils commettent un crime impardonnable.* Nous croyons cette loi tombée en désuétude ailleurs même qu'à Paris. Depuis 1695 la jurisprudence a bien changé.

La jurisprudence et la justice ne sont-elles donc pas la même chose?

La loi française contre la calomnie est des plus singulières. Elle répute calomnie l'énonciation de tout fait qui n'a pas été constaté juridiquement. Mais, à ce titre, la plainte en justice elle-même est une calomnie. Cette loi semble avoir été faite par des gens qui craignaient la médisance.

Le prince de Talleyrand est grand ennemi de la calomnie. Son altesse a cherché même à perfectionner la loi française, en la rendant inintelligible : elle y a réussi. Il est singulier que l'homme qui s'inquiète le plus de la calomnie soit justement celui-là même qu'on ne saurait calomnier.

Les calomniés ont trouvé quelquefois de généreux défenseurs. Que j'aime le poëte courageux qui, de nos jours, n'a pas craint de prendre sous sa protection la mémoire de ce pauvre *Charles IX*, si célèbre par la Saint-Barthélemi! Un poteau dressé sous une croisée du vieux Louvre indiqua long-temps que, de cette croisée, ce roi très chrétien avait tiré sur *son peuple.* Son apologiste s'écrie, en relevant cette erreur :

Que je le plains, ce bon Charles neuvième,
Que l'ignorance encor se plaît à décrier!
Sur ses sujets, dit-on, il tirait du premier:
La calomnie! il tirait du troisième.

Les lois polonaises voulaient et veulent peut-être encore qu'en plein tribunal le calomniateur se couche entre les jambes du calomnié, et, dans cette posture, dise à haute et intelligible voix, qu'en répandant tel propos contre l'homme aux pieds duquel il rampe, *il en a menti comme un chien.* Cet aveu fait, il faut de plus qu'ainsi qu'il a imité le chien qui mord, il contrefasse le chien qui aboie. Si cette loi était en vigueur à Paris, la langue des chiens n'y deviendrait-elle pas vulgaire? L'université ne serait-elle pas obligée d'en faire un nouvel objet d'enseignement?

En attendant, laissons MM. Basile et leurs chiens aboyer, hurler même tant qu'il leur plaira. Celui-là peut braver la calomnie qui n'a rien à craindre de la médisance; celui-là peut lire sans trouble les *Biographies*, qui lit sans trembler le Moniteur de toutes les époques: n'est-il pas vrai, abbé Tourniquet?

LES MASQUES,

ET, PAR OCCASION, DES MASCARADES ET DU BAL MASQUÉ.

Vous imaginiez-vous, lecteur, que le mot *masque* fût

un mot arabe? C'est ce qui est pourtant, non que les Arabes aient inventé le masque; mais n'est-il pas évident que ce mot dérive de *mascara*, qui, dans la langue de l'Alcoran, signifie bouffonnerie? De là dérive aussi *maschera*, nom que les Italiens donnent à ce faux visage qui souvent, même ailleurs que chez eux, couvre un visage encore plus faux.

Cette étymologie me semble assez bien établie. Je dois vous dire cependant que des savants font venir masque de *masca*, mot de la basse latinité, auquel les lois lombardes donnent le sens de *sorcière*. Il est de fait qu'en Savoie, en Dauphiné, et dans les provinces de France qui avoisinent l'Italie, *masca* a le sens qu'il avait pour les législateurs lombards. Dans les montagnes qui dominent Toulon, on appelle *pas de la masque* un sentier fréquenté par un revenant femelle, qui fait plus de peur que de mal, quoi qu'en disent les gens du pays.

Le mot *masque* est aussi employé dans le sens de *masca*, par les anciens comiques, et particulièrement par Molière. « Ah, ah! *petite masque*, vous ne me dites pas « que vous avez vu un homme dans la chambre de votre « sœur! » dit le *malade imaginaire* à sa petite fille Louison.

Cela ne conclut pas cependant contre les partisans de l'étymologie arabe. Le mot masque, comme quantité d'autres mots, peut désigner deux choses tout-à-fait différentes, et, dans ses deux acceptions, avoir différentes origines.

L'invention du masque est fort ancienne; il est presque aussi vieux que la tragédie, autrement dite le *chant du bouc*. C'est le plus terrible des tragiques grecs qui remplaça par le masque la lie dont Thespis avait barbouillé les premiers acteurs.

> Eschyle dans les chœurs jeta les personnages;
> *D'un masque* plus honnête habilla les visages.
> BOILEAU, *Art poét.*, chant III.

Les anciens ne paraissaient sur la scène que masqués. Dans des théâtres aussi vastes que les leurs, cet appareil était nécessaire à l'effet de la représentation. Le jeu des physionomies eût été perdu pour la plupart des spectateurs. Le masque, auquel on donnait l'expression la plus prononcée, avait de plus l'avantage d'être conformé de manière à grossir la voix et à la porter à tous les points de l'amphithéâtre. Le cothurne ou le brodequin, en exhaussant l'acteur, lui faisait probablement une taille proportionnée à l'énormité de son visage. Représentées par des personnages ainsi accoutrés, les tragédies de Sophocle et d'Euripide produisaient, dit-on, un effet admirable. Je doute pourtant qu'il ait égalé celui des tragédies de Corneille, de Racine et de Voltaire, jouées par Lekain ou par Talma, à qui je ne conseille pas de prendre un masque.

Les anciens avaient des masques tragiques comiques. Dans les pièces satiriques, et leurs premières comédies sont toutes de ce genre, ils donnaient au masque la fi-

gure du personnage que le poëte livrait à la risée publique. L'acteur qui, dans la comédie des *Nuées*, jouait le personnage de Socrate, portait un masque parfaitement ressemblant à la figure de ce philosophe. Aristophane avait pris encore plus de licence en donnant à son sophiste le nom du plus sage de tous les hommes.

C'était la porter bien loin, notre Molière eut aussi ce tort. Les acteurs qui jouèrent *l'Amour médecin* dans sa nouveauté parurent, dit-on, en scène avec des masques trop ressemblants aux médecins les plus en vogue alors. Il est vrai que dans son dialogue Molière ne calomniait pas ceux qu'il ridiculisait, et que ses victimes ne passèrent pas du théâtre à l'échafaud comme celle d'Aristophane, ce qui gâte un peu les plaisanteries de ce dernier.

Le masque chez les Latins s'appelle *persona* comme l'individu même : l'un et l'autre ne sont que trop souvent la même chose.

On ne voit pas que les anciens aient fait usage du masque dans la vie civile, quoiqu'on prétende que Poppée y ait eu recours pour conserver la fraîcheur de son teint. En attendant qu'on l'ait prouvé, ne dérobons pas aux modernes l'honneur de cette invention.

Sous François Ier, le masque était porté par toutes les dames, dans toutes les circonstances de la vie. Dans la rue, en promenade, en visite, à l'église même, elles ne quittaient pas leur *loup*, demi-masque de velours noir, qui depuis fut remplacé par les mouches.

Indépendamment de la coquetterie, les intérêts les plus opposés, la galanterie et la jalousie, contribuèrent à mettre le masque en vogue. Les femmes galantes se masquaient pour aller en bonne fortune, et les maris jaloux forçaient leurs femmes à se masquer pour les soustraire aux regards des hommes à bonne fortune. C'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui les maris dans l'île de Zante.

C'est le besoin de la liberté qui introduisit dans la ville de Venise l'usage du masque, et en fit pendant la moitié de l'année une pièce nécessaire de l'habillement. Las d'être emprisonnés dans leur grandeur, les nobles eurent recours à ce déguisement pour jouir des plaisirs incompatibles avec la gravité du costume patricien, que le carnaval seul leur permettait de dépouiller. Aussi le prolongeaient-ils le plus qu'ils pouvaient.

De masque est venu *mascarade*, nom qu'on donne à la réunion de plusieurs masques assemblés pour figurer des scènes.

La plus triste mascarade dont l'histoire de France fasse mention date du règne de Charles VI. Pour égayer une noce à laquelle la cour assistait, ce prince et cinq seigneurs de sa suite se déguisèrent en sauvages. Ils étaient vêtus d'habits de toile enduits de poix, sur laquelle on avait collé des étoupes. Une torche approchée inconsidérément d'un de ces masques mit le feu à son déguisement. Bientôt la troupe entière fut en proie aux flammes. La salle retentit de cris de douleur et d'effroi.

Une dame de la cour sauva le roi en l'enveloppant dans sa mante, ce qui n'empêcha pas ce prince de retomber dans sa folie, pour n'en plus guérir. A la réserve d'un seul, qui eut assez de présence d'esprit pour se jeter dans une cuve pleine d'eau, les autres acteurs de cette mascarade périrent dans les plus horribles supplices. Le duc d'Orléans, auteur involontaire de ce malheur, n'y sut d'autre remède que de leur faire chanter un *requiem*.

C'est à une aventure pareille que Scarron dut ses infirmités. Des étourdis mirent aussi le feu aux plumes dont il s'était couvert de la tête aux pieds pour figurer dans une mascarade, et l'on assure qu'entre la poix à laquelle était attaché ce plumage et l'oiseau qu'il habillait, il n'y avait pas même l'intermédiaire d'une toile. Le pauvre diable se jeta aussi à l'eau pour échapper au feu. Il en sortit cul-de-jatte, ce qui ne l'empêcha pas de se marier, et de rester l'homme le plus gai de son siècle.

Les mascarades furent long-temps à la mode dans les cours. Shakespeare, dans sa tragédie de Henri VIII, fait paraître ce prince en habit pastoral, dans un bal donné par le cardinal Wolsey. Henri VIII ainsi déguisé rappelle un peu la fable du loup devenu berger.

Cette disparate n'est peut-être pas plus grande que celle qu'offrit un bal de la cour de Charles IX, et qu'un tableau de *Porbus* a retracée. On y voit le monarque et tous ses courtisans dans le costume des divers bouffons vénitiens. Le duc de Guise (le balafré) y figure en Scaramouche, le duc d'Anjou (Henri III) en Arlequin, le car-

dinal de Lorraine en Pantalon, Catherine de Médicis en Colombine, et le roi très chrétien y *fait ses farces* sous le masque de Sbrigella. Est-ce dans ce costume que cette cour, qui n'était pas toujours si gaie, décida le massacre de la Saint-Barthélemy [1] ?

Au nombre des mascarades on doit comprendre ces processions où le profane est mêlé au sacré, et la mythologie à la Bible, comme on le voit dans celle qui a été fondée à Aix en Provence par le bon roi René.

Les mascarades, chez les princes, se changèrent insensiblement en représentations de traits de la mythologie, où la danse était entrecoupée de chants soutenus par la musique. Peut-être est-ce là l'origine de l'Opéra.

Il n'y a guère plus de cinquante ans que les danseurs de ce théâtre portaient encore des masques, sous lesquels plus d'un homme de la société et même de la cour se sont fait applaudir. Helvétius, qui fut beau danseur dans sa jeunesse, ne dédaigna pas ce genre de succès.

C'est ici le cas de rappeler un tour de carnaval que de mauvais plaisants se permirent de jouer au grand Vestris. Ils introduisirent dans la cavité la plus profonde de son masque une des matières les plus odorantes qui soient en ce bas monde. Rien n'était plus plaisant que la colère du *diou de la danse*, qui, poursuivi jusqu'en scène par une odeur qui n'était rien moins que suave, s'en prenait à tout le monde, tout en battant des entrechats; reprochait aux danseuses de

[1] Ce tableau singulier est à Paris dans le cabinet du docteur Bourdois.

se négliger sur l'article le plus important de la propreté, aux danseurs de ne pas regarder assez où ils mettaient leurs pieds; et quand il figurait seul, ne s'en obstinait pas moins à imputer à des gens qui riaient à cent pas de lui, un effet dont la cause était au bout de son nez.

Les palais et les carrefours furent long-temps les seuls endroits où les mascarades purent se réunir. Ce que nous appelons *bal masqué* n'est devenu un plaisir public qu'au commencement du siècle dernier, sous la régence. Le duc d'Orléans, très tolérant, comme on sait, en fait de plaisirs, crut qu'il n'y avait aucun inconvénient à ouvrir un local où l'on pourrait jouir de ceux que permettent les libertés du masque, qui en permettent beaucoup. Il autorisa l'Opéra à donner, dans son enceinte, des bals masqués, dont l'entrée fut taxée à un prix assez haut pour ne convenir qu'à la bonne société.

Dans cette réunion de l'élite de la capitale, les plaisirs du masque changèrent de nature. Aux farces grossières qui divertissaient nos aïeux succédèrent des amusements plus délicats. Le *domino* remplaça, pour les gens de bon ton, l'habit de caractère, et la salle de bal ne fut plus guère qu'un salon de conversation où deux ou trois mille voix aiguës mêlaient leurs gazouillements ou leurs glapissements au charivari d'un orchestre aussi discord qu'elles.

Le bal de l'Opéra, en mettant toutes les conditions de niveau, produit pendant sa durée à Paris le même effet que le carnaval à Venise; mais malheureusement il dure moins long-temps.

Il faut que les plaisirs nés de cette égalité passagère soient bien vifs, puisque tant de grands, je me trompe, de hauts personnages, s'en sont montrés si avides. Effet du contraste. Grands et petits, on aime à être pris pour ce qu'on n'est pas. Le régent, tout le premier, s'est diverti comme un prince au bal de l'Opéra. Masqué jusqu'aux dents, il ne s'y croyait jamais assez méconnaissable. Aussi, pour être mieux déguisé, autorisait-il son ministre *Dubois*, à qui il avait quelquefois alongé des coups de pied dans le ventre, à les lui rendre dans le sens opposé. Dieu sait si le drôle usait de la permission. Une fois que ce complaisant prenait trop fréquemment et trop rudement sa revanche : *Plus doucement, l'abbé*, lui dit en se retournant son altesse royale, *plus doucement; tu me déguises trop.*

La bêtise et la grossièreté abusent quelquefois de la liberté du bal. Mais cela est plus souvent imputable au défaut du jugement et d'usage qu'à l'intention. Voulez-vous ne pas outre-passer la liberté du bal, ne dites pas sous le masque ce dont vous rougiriez à visage découvert; ne dites pas à la personne sans masque ce que sans masque vous ne sauriez entendre. On ne fait qu'user de cette liberté, quand on se borne à exciter la curiosité par des malices que soi-même on supporterait sans se fâcher.

C'est un art tout particulier que d'amuser celui qu'on tourmente, que de faire rire celui qu'on pince. Cet art exige une grande vivacité d'esprit et une grande finesse de tact. C'est surtout celui des femmes. Elles dépensent

plus de véritable esprit au bal masqué, dans une seule nuit, que n'en pourraient produire en se cotisant pendant une année toutes les académies de France.

Un petit masque qui, pour briller au bal de l'Opéra, avait loué à la friperie une défroque de Cupidon, le carquois sur le dos, l'arc en main et le front ceint d'un mouchoir sale, importunait de ses agaceries toutes les personnes qu'il rencontrait. « Regarde-moi donc, disait-il à une dame qui ne s'occupait guère de lui, je suis l'amour. — Cela se peut, repartit la dame; mais assurément tu n'es pas l'*amour propre.* »

L'ampleur des *dominos* établissait la même proportion entre toutes les tailles: pour compléter l'illusion, on les fit tous de la même couleur, et c'est le noir que l'on adopta, parcequ'il ne comporte pas de nuances. Ce perfectionnement ne fut pas favorable en tout aux bals masqués. Sous ce lugubre travestissement, les gens qui se divertissent ressemblent à des pénitents noirs expiant par anticipation les péchés qu'ils vont commettre.

Depuis quinze ans cette monotonie est interrompue par le retour des masques de caractère.

Quand on n'a pas la repartie vive, et qu'on ne possède pas l'esprit du personnage dont on prend le costume, il ne faut pas se montrer en habit de caractère. C'est prendre une enseigne qui promet ce qui n'est pas dans la boutique. Rien de plus bête qu'un gille, un polichinelle ou un arlequin qui n'ont pas même une bêtise

à vous dire. Mieux vaut rester ce qu'on est à visage découvert.

Mais comment se déguiser quand on veut être bête au bal, sans compromettre la réputation de son esprit et l'esprit de son habit? Déguisez-vous en turc. Sous cet habit l'esprit n'est pas plus d'obligation qu'en habit bourgeois.

Cinq à six cents badauds qui le savaient, allèrent un jour sous cet habit s'ennuyer au bal de l'Opéra, sans s'y être donné rendez-vous pourtant. On n'y voyait que des turcs. Dans un quart d'heure, dit un plaisant, il n'y aura plus un seul turc dans cette salle. Et le voilà qui, derrière tous les turcs, s'en va racontant qu'un turc étant soupçonné d'avoir volé une tabatière garnie de diamants, à un prince du sang, M. *le Noir* va donner l'ordre d'arrêter tous les turcs. Cette nouvelle courut bientôt de turc en turc. Tous les turcs avaient trouvé la parole pour s'avertir de leur commun danger. Au bout de cinq minutes il n'y avait plus que des chrétiens au bal.

Ne finissons pas sans dire un mot du *masque de fer*, triste masqué qui n'a jamais été levé, et pour qui le carnaval n'a fini qu'avec la vie.

DES COMÈTES,

ET DE LA COMÈTE DE 1819.

Les astronomes comme les politiques ont beau passer tout leur temps à prédire, ils ne prédisent pas tout. Une comète parut en 1819 sur l'horizon; et pourtant elle n'avait été annoncée ni par M. le marquis de Laplace, ni par Matthieu Laensberg. Plus libres que nous, les comètes voyagent sans passe-port.

Le silence de M. le marquis est explicable. Tout occupé des choses de la terre, où il tient un si beau rang, il s'embarrasse peu de ce qui se passe au ciel; il ne regarde pas plus ce qui est au-dessus de lui que ce qui est au-dessous. Mais Matthieu Laensberg, qui n'est pas marquis, n'a pas les mêmes distractions. A quoi donc passe-t-il son temps? Tâchons de le suppléer.

Les savants sont d'accord depuis long-temps sur la nature de ces corps célestes. Les notions qu'ils en ont données ne sont pas cependant si vulgaires qu'il soit inutile d'en présenter ici un résumé.

On aperçoit de temps en temps dans le ciel des astres qui, jetant d'abord une faible lueur, brillent tout-à-coup d'un éclat plus vif, diminuent ensuite, et enfin disparaissent. Ces astres sont ordinairement accompagnés d'une traînée lumineuse, toujours opposée au soleil, ce qui leur a fait donner le nom de comète, ou d'astre chevelu.

Cette traînée lumineuse est aux yeux du vulgaire une barbe, une queue, ou une chevelure, suivant le sens dans lequel elle se trouve placée, ou la forme qu'elle affecte; division qui au reste convient plutôt aux différents états d'une même comète, qu'aux phénomènes distinctifs des différentes comètes. Lorsque la comète se meut à l'orient du soleil et s'en écarte, elle a *une barbe*, parceque la lumière marché devant elle. Va-t-elle à l'occident du soleil, qu'elle suit, elle a *une queue*. Enfin, il est un cas où la comète et le soleil se trouvant diamétralement opposés, et la terre étant entre eux, la traînée lumineuse environne le noyau de l'astre comme une auréole, et la comète se trouve avoir *une chevelure*.

On appelle noyau d'une comète le milieu de cet astre qui paraît plus clair que ses autres parties.

On a été long-temps partagé d'opinion sur la nature des comètes. Les anciens philosophes les regardaient comme l'effet de l'agglomération fortuite et passagère d'une infinité de petites étoiles. Aristote n'est pas de cet avis : il prétend, lui, que les comètes ne sont que des météores, composés d'exhalaisons dont l'apparition aurait lieu dans une région très inférieure à celle de la lune. Aristote *là-dessus dit... de fort belles choses*, qui depuis ont été répétées par Kepler, mais que Newton a pleinement réfutées.

Sénèque avait présumé il y a près de dix-huit siècles ce que Newton a démontré. « Je ne suis pas, dit-il, de l'opinion commune sur les comètes; je ne les regarde

pas comme des feux passagers, mais comme des ouvrages éternels de la nature. Chaque comète a un espace assigné à parcourir. Les comètes ne sont point détruites, mais elles se trouvent bientôt hors de la portée de notre vue. »

Ce philosophe dit aussi que, faute de posséder une série non interrompue d'observations sur les anciennes comètes, il est impossible à son siècle de parvenir à régler leurs mouvements et le temps de leurs révolutions périodiques; puis il ajoute : « Le temps viendra que les secrets les plus cachés de la nature seront dévoilés et mis au grand jour par la vigilance et l'attention que les hommes y apporteront pendant une longue suite d'années. Un siècle ou deux ne suffisent pas pour une aussi grande recherche : un jour la postérité sera étonnée de ce que nous avons cherché l'explication d'un phénomène si simple, surtout lorsque, après avoir trouvé la vraie méthode d'étudier la nature, quelque grand philosophe sera parvenu à démontrer dans quels endroits des cieux les comètes se répandent, et parmi quelles espèces de corps célestes on doit les ranger. »

N'est-ce pas avoir prédit Newton ?

La régularité et la constance du mouvement des comètes ont fait reconnaître en elles à Newton des astres durables qui appartiennent à notre système planétaire. Les comètes se meuvent dans tous les sens, en parcourant des orbites excessivement alongées. Les plans de ces orbites affectent toutes les inclinaisons. Il y en a qui

sont presque couchées sur l'écliptique; d'autres lui sont perpendiculaires. Comme elles sont d'une petitesse extrême, ce n'est que lorsqu'elles se trouvent près du soleil qu'elles peuvent nous renvoyer assez de la lumière qu'elles en reçoivent, pour être visibles. Mais alors leur vitesse est très grande; le temps de leur apparition doit donc être fort court.

Par la nature de l'orbite qu'elles décrivent, les comètes peuvent être amenées à une grande proximité du soleil. Celle de 1680, dans son périhélie, n'en était éloignée que d'un sixième du diamètre de cet astre. Elle en était 166 fois plus près que la terre.

Lorsque ces corps s'approchent très près du soleil, ils doivent éprouver une chaleur énorme, tout doit se fondre et se vaporiser à leur surface, et les vapeurs exhalées dans l'espace, ne participant plus à l'accélération de la comète, doivent produire cette traînée lumineuse dont nous avons déjà parlé. On expliquerait aussi par là comment quelques comètes ont paru sans noyau, leur masse ayant été réduite en vapeur par l'effet d'une chaleur excessive.

La courte durée de l'apparition des comètes ne permet pas d'en suivre assez long-temps la marche pour déterminer d'abord la vraie nature de leur orbite. On est obligé de calculer leur mouvement dans une ellipse qui s'étend indéfiniment, c'est-à-dire dans une parabole. Cette courbe représente très bien les observations pendant tout le temps de l'apparition; mais on voit qu'elle

ne peut donner aucune notion sur le retour d'une comète, que lorsqu'elle a déjà paru une fois; et qu'on n'en peut juger qu'à la ressemblance des éléments paraboliques aux deux époques où on l'aura observée.

C'est d'après cette théorie, devinée aussi par Sénèque, qu'Halley pense que la période de la comète de 1680 est de 575 ans. En remontant de période en période, cette comète, visible en 1106, en 531, serait celle dont l'apparition aurait suivi la mort de César, conjecture qui se changera en certitude pour la postérité s'il paraît une comète en 2255.

L'apparition des comètes a long-temps inspiré une grande terreur. La marche particulière de ces corps, la singularité de leurs formes, doivent en effet frapper l'imagination.

Quelques comètes semblent d'une effrayante proportion. Le noyau de celle qui parut cent quarante ans avant Jésus-Christ, après la mort de Démétrius, roi de Syrie, semblait aussi grand que le disque du soleil. Elle était rouge et enflammée, et jetait assez de lumière pour éclairer pendant la nuit. D'autres comètes ont pu épouvanter la multitude par l'étendue de leur accessoire. La queue de la comète de 1680, qui, vue de Paris, avait 76 degrés de longueur, observée de Constantinople, occupait, suivant Cassini, une étendue de 90 degrés, c'est-à-dire tout juste la moitié du ciel.

Ajoutons à cela que les savants n'ont peut-être pas moins contribué que les ignorants à fortifier les préju-

gés populaires. Que de fois, pour se donner de l'importance, Jérôme Lalande n'a-t-il pas dit comme M. Trissotin :

> Nous l'avons en dormant, madame, échappé belle;
> Un monde près de nous a passé tout du long,
> Est chu tout au travers de notre tourbillon;
> Et s'il eût en chemin rencontré notre terre,
> Elle eût été brisée en morceaux, comme verre!

Un astronome anglais nommé Wisthon, reprenant sur la comète de 1680 les calculs au point où Halley les avait laissés, c'est-à-dire à la mort de César, n'a-t-il pas trouvé qu'en remontant de cinq cent soixante-quinze ans en cinq cent soixante-quinze ans, on tombe dans l'année du déluge; et n'en conclut-il pas que le déluge est l'effet de cette comète dont la queue aurait fait courir à l'arche un grand péril, si Dieu, qui l'avait fait construire, n'eût soigneusement veillé à sa conservation. La comète marchait vers le soleil lorsqu'elle inonda la terre, qui en fut quitte pour se sécher. C'eût été bien autre chose si la rencontre avait eu lieu après le rapprochement de la comète et du soleil, qui, d'après l'opinion de Newton, lui communiqua une chaleur vingt-huit mille fois plus grande que celle de nos plus forts étés, une chaleur deux mille fois plus forte que celle du fer rouge. Les réparateurs du genre humain n'eussent certes pas échappé au feu comme à l'eau.

Tout cela n'est pas très rassurant pour la génération qui vivra en 2255, époque à laquelle cette terrible co-

mète doit revenir, d'après les calculs de Wisthon, et causer l'incendie universel qui amènera la fin du monde.

Heureusement ne sont-ce là que des suppositions. Herschel, loin de les adopter, et même de penser comme Newton, croit que le soleil n'est qu'un corps purement lumineux, et que si près que s'en approchent les comètes, ou si loin qu'elles s'en écartent, il ne leur fait ni chaud ni froid. Cela rassure.

Ce qui doit rassurer aussi, c'est que peu de savants ont émis des opinions plus hasardées que ce Wisthon. Il n'avait pas craint d'annoncer le retour des juifs et le rétablissement de leur temple pour le 4 mai 1714 d'abord, puis pour l'an 1736, puis enfin et plus positivement encore pour 1766. On sait s'il s'est trompé. Sa théorie sur le déluge a été, à la vérité, adoptée par le poëte Bodmer, dans une épopée où il chante en vers allemands cette grande catastrophe ou ce grand cataclysme. Mais en fait de science un poëme épique tire-t-il à conséquence?

De grands évènements ont coïncidé cependant avec l'apparition des comètes. Indépendamment de celles qui ont paru à la mort de César et à la mort de Démétrius, le règne de Néron en 64, l'apostolat de Mahomet en 604, l'irruption de Tamerlan en 1240, ont été signalés par de semblables phénomènes. C'est même à l'apparition de cette dernière comète que les malheurs de Bajazet doivent être imputés. Timour songeait à attaquer les Ottomans quand elle parut sur l'horizon. Elle se montrait à l'occident. Ceux

des conseillers du conquérant qui n'étaient pas d'avis de l'expédition en conclurent qu'il y aurait péril à faire la guerre de ce côté. Oui, disaient les partisans de l'expédition, mais ce sont les Ottomans que ce péril menace. Timour, qui croyait à l'influence des comètes, adopta l'avis qui flattait sa passion : il porta la guerre en Occident, et Bajazet fut détrôné.

Napoléon était atteint de la maladie qui termina ses malheurs quand on lui annonça l'apparition d'une comète. « Une comète! s'écria-t-il, ce fut le signe précurseur de la mort de César! »

Mais que de comètes ont paru sans être accompagnées de grands évènements, et que de grands évènements se sont accomplis sans avoir été annoncés par des comètes!

Un poëte a dit :

.... L'on voit dans la profonde nuit
Une comète, en sa longue carrière,
Étinceler d'une affreuse lumière.
On voit sa queue, et le peuple frémit;
Le pape en tremble, et la terre étonnée
Croit que les vins vont manquer cette année.

VOLTAIRE.

Telles ont été les craintes en France lors de l'apparition de la fameuse comète de 1811. Je n'affirme pas que tous les évènements qui se sont succédé depuis en ce bas monde aient été également heureux, mais du moins le vin n'a-t-il pas manqué cette année-là ; en qualité comme

en quantité, elle a fourni une des meilleures récoltes qui aient été faites de mémoire d'astronome.

Puisse l'apparition des comètes les moins attendues ne pas avoir de plus fâcheuses conséquences!

Si l'on en croit la *Gazette de France*, c'est à *M. Marcellus* qu'appartient l'honneur d'avoir aperçu le premier la comète qui a donné lieu à ces observations. Le fait est d'autant plus surprenant que ce député, bien qu'il ait l'habitude de lever les yeux au ciel, n'a pas la vue longue; il faut cependant y croire, puisqu'il est attesté par les astronomes, qui, comme on vient de le voir, ne trompent et ne se trompent jamais, et que l'un d'eux propose de donner à la nouvelle comète le nom du noble législateur qui l'a découverte.

En cela *M. Chevalier*, auteur de cette galanterie, s'est montré plus honnête envers *M. de Marcellus* qu'Américc Vespuce ne l'a été envers Christophle ou Christophe Colomb, auquel il déroba l'honneur de nommer le nouveau monde. Grâce à ce trait de probité, voilà le nom de *Marcellus* porté aux nues, inscrit dans les cieux. Mais cela est-il aussi honorable pour la filleule que pour le parrain? C'est ce dont chacun ne semble pas entièrement convaincu. Appeler cette comète la *Marcellus!* disait à l'instant un homme qui rit de tout; est-ce donc une nébuleuse? Non, monsieur, lui répondit un homme de même humeur, c'est même une comète assez brillante. Mais à se produire sur l'horizon par le temps qui court, on ne gagne souvent qu'un sobriquet.

EMBARRAS.

Ce mot a plusieurs acceptions. Plus une langue est pauvre, plus les mots en sont riches, plus ils gagnent en aptitudes, plus se multiplient leurs significations. Il en est de ces outils de l'écrivain comme de ceux du menuisier. Dans un atelier mal fourni, l'artisan fait avec un seul ciseau tout ce qui, dans un atelier mieux pourvu, s'exécute avec des instruments propres à chaque ouvrage différent. Mais il faut alors que l'habileté de l'ouvrier supplée à l'imperfection de l'instrument; c'est ce que nous voyons en France, où l'indigence de la langue a si souvent fait ressortir avec tant d'éclat les ressources du génie.

Embarras signifie au physique obstacle, incommodité, confusion; au moral, incertitude, irrésolution, perplexité.

Occupons-nous d'abord du sens physique.

Les décombres, les barricades, les arbres abattus, les chaînes tendues, des prêtres ou des soldats qui défilent, un enterrement, une revue, une procession, une exécution, tout ce qui obstrue votre passage, tout ce qui arrête ou retarde votre marche, est *embarras*.

Pour savoir ce que c'est que des embarras, promenez-vous pendant deux heures seulement dans une cité populeuse; allez faire un tour à Paris.

Vous pouvez aussi l'apprendre sans sortir de votre cabinet. Ouvrez Boileau, lisez sa sixième satire, et vous y verrez un tableau assez exact des *embarras* de toute grande ville. Quoique le fond de cette satire soit assez puéril, et qu'elle abonde moins en pensées qu'en peintures, comme on y trouve de bons vers, on la lit encore avec plaisir. D'ailleurs elle vaut bien tant de poëmes descriptifs dont les écoliers de Delille nous inondent depuis vingt ans.

> Là sur une charrette une poutre branlante
> Vient menaçant de loin la foule qu'elle augmente;
> Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
> Ont peine à l'émouvoir sur le pavé glissant;
> D'un carrosse en tournant il accroche une roue,
> Et du choc le renverse en un grand tas de boue:
> Quand un autre à l'instant s'efforçant de passer
> Dans le même *embarras* se vient *embarrasser*.

Au fait c'est ainsi que les choses se passent pour les trois quarts du temps à Paris. L'impatience et la maladresse, plus que toute autre cause, y produisent les *embarras* dans les rues, et aussi dans les affaires.

On dit d'un homme qui traîne après lui un nombreux équipage, un cortége considérable, un grand nombre de bêtes ou de gens : *Il fait beaucoup d'embarras, il fait ses embarras.*

Quelle voix retentit à la porte de ce théâtre? Qui fait interrompre l'ordre des voitures pour livrer le passage à cette berline chargée de blason? Quel est ce per-

sonnage qui marche la tête levée, les épaules hautes, et devant qui ces laquais forcent si brutalement la foule à s'ouvrir? Est-ce un ministre? est-ce un roi? Non: écoutez ces aboyeurs : C'est M. le marquis de Carabas, c'est M. le comte de Tuffière, c'est un sot qui *fait ses embarras*.

Au figuré cela se dit aussi de ces importants qui se mêlent de tout, et débitent les choses les plus niaises du ton le plus emphatique et le plus solennel. D'honnêtes gens ont eu ce ridicule. Ce fut particulièrement celui du sénateur *Desmeuniers*, très bon homme d'ailleurs.

> Que prétend *Desmeuniers* parmi tout ce tumulte?
> Mettre aussi sa virgule au sénatus-consulte.

Ce distique de Carion-Nisas peint au vrai le caractère de ce publiciste. Celui-là du moins ne voulait se mêler des choses que pour les perfectionner. C'est ce qui le distingue particulièrement de ces autres *faiseurs d'embarras* qui ne se mêlent des choses que pour les gâter, et se mêlent de tout. Il y a entre eux et Desmeuniers la différence du tatillon au tracassier.

Il y a aussi d'autres *faiseurs d'embarras* qui trouvent des difficultés à tout, et, comme M. de Bonald, n'emploient ce qu'ils ont de facultés qu'à retarder la marche des affaires; semblables à ces chevaux qui, attelés derrière la charrette, ne tirent de toutes leurs forces qu'en sens inverse[1].

La vanité des auteurs s'accommode assez de certains

[1] Ceci fut écrit en 1819.

embarras. Ceux que l'affluence des spectateurs occasione ne leur déplaisent pas. Scudéri les mettait au premier rang des preuves de la bonté de ses ouvrages.

La Serre, poëte tout aussi ridicule, mais moins célèbre, établissait sur des faits semblables l'évidence de sa supériorité sur Corneille. Comme il y avait eu quatre portiers étouffés à la première représentation d'une tragédie de sa façon : « Je ne le cèderai à M. Corneille, disait-il fièrement, que quand il aura fait tuer cinq portiers en un jour. »

Feu Lourdet de Santerre n'a pas eu cette satisfaction quand il fit représenter l'*Embarras des richesses*, opéra que tout l'art de Grétry n'a pu sauver du néant, et qui serait à jamais oublié s'il n'avait donné lieu à ce couplet :

Embarras de couplets,
Embarras dans les rôles,
Embarras de ballets,
Embarras de paroles,
Enfin de toute sorte
On ne voit qu'*embarras* ;
Mais allez à la porte,
Vous n'en trouverez pas.

Il y a quelquefois de l'*embarras* à la porte de la banque, mais là ce n'est pas de si bon augure qu'à la porte d'un spectacle. Là l'*embarras* du dehors signale assez ordinairement l'*embarras* du dedans ; et quand cet établissement était assailli par une foule presque aussi nombreuse que celle qui s'est portée cent cinquante fois de

suite au *Mariage de Figaro*, cette sorte d'affluence ne faisait pas tout-à-fait autant d'honneur au génie du ministre que l'autre en avait fait au génie de l'auteur.

Au moral, on est dans l'*embarras* quand on ne sait quel parti prendre, quand on ne voit pas comment sortir d'affaire, quand on trouve un égal inconvénient à toutes ses résolutions.

« Quand Pantagruel fut né, dit Rabelais, qui fut bien « ébahi et bien perplexe? Ce fut Gargantua, son père; « car voyant d'un côté sa femme Badebec morte, et de « l'autre son fils Pantagruel né tant beau et tant grand, « ne savoit que dire et que faire; et le doute qui troubloit « son entendement étoit à savoir s'il devoit plorer sur le « deuil de sa femme, ou rire pour la joie de son fils. D'un « côté et d'autre il avoit arguments sophistiques qui le « suffoquoient, car il les faisoit très bien *in modo et figura;* mais il ne pouvoit les soudre, et par ce moyen » demouroit empestré comme la souris empiégée, ou un » milan prins au lacet[1]. »

M. *Dandin* se trouve aussi dans une grande perplexité quand il s'agit de prononcer sur Citron, convaincu d'une part d'avoir volé un chapon, mais de l'autre réclamé par les larmes de sa famille.

> Je suis bien empêché. La vérité me presse;
> Le crime est avéré; lui-même le confesse :
> Mais s'il est condamné, l'*embarras* est égal;
> Voilà bien des enfants réduits à l'hôpital.
>
> RACINE, *Plaideurs*, acte III.

[1] *Pantagruel*, liv. II, chap. III.

Et quelle perplexité quand on se trouve entre son intérêt et sa conscience, comme cela est arrivé à plus d'un Dandin en France, et partout où les juges ne sont pas inamovibles!

Le président Hénault se tira bien heureusement d'un *embarras* moins triste à la vérité. La reine Marie Leczinska, après avoir mis quelques lignes aimables pour lui au bas d'une lettre qu'une dame de la cour lui adressait, ayant ajouté, « Devinez qui vous écrit, » le président inséra dans sa réponse les vers suivants :

Ces mots tracés par une main divine
Ne m'ont causé que trouble et qu'*embarras:*
C'est trop oser si je devine;
C'est être ingrat que ne deviner pas.

Il y a des gens pour qui tout est *embarras*. Si je fais, si je ne fais pas cela, que dira-t-on? que ne dira-t-on pas? Il semblerait que l'univers a constamment les yeux sur eux : il semblerait qu'ils ne puissent rien faire d'indifférent, et qu'à toutes leurs actions soit attaché le destin du monde. Partirai-je du pied droit ou du pied gauche? *Me promènerai-je en long ou en large?* Eh! mon ami, lis la fable du *Meunier, son fils et l'âne*, et ne t'embarrasse de rien.

Il y a, en revanche, des esprits supérieurs qui s'embarrassent de si peu de choses qu'ils comptent pour rien le blâme public. Cela, dit Lazarille, *ne m'empêche pas de mener mon fiacre*. Non, sans doute; il semble même que le blâme soit, pour ce pecquin, ce que la graisse

est pour les roues d'une voiture; plus on le lui prodigue, et mieux il fait son chemin.

Clairval, célèbre acteur de l'Opéra comique, l'Elléviou de son temps, se trouva une fois dans un grand *embarras*. Il était, comme on sait, homme à bonnes fortunes. Une grande dame l'honorait de quelques bontés. Soit étourderie, soit fatuité, cette liaison finit par avoir tant d'éclat, que le mari, quoiqu'il sût vivre, se crut forcé de s'en apercevoir comme tout le monde. Résolu d'y mettre ordre, il fait dire à Clairval que cinquante coups de bâton l'attendent à l'hôtel s'il y remet les pieds. Clairval répond qu'il se conformera aux intentions de monsieur. L'affaire semblait terminée, quand madame fait dire à cet heureux mortel que cinquante coups de bâton lui seront donnés s'il ne revient pas à l'hôtel le soir même. La poste le tira d'*embarras*.

Une dame racontait en présence de son mari comment le héros d'une aventure galante s'était introduit la nuit dans la chambre d'une femme qu'il aimait. L'époux était absent, disait-elle, les amants se croyaient au comble de leurs vœux : ils entendent tout-à-coup frapper à la porte. C'est monsieur qui revient. Imaginez dans quel *embarras* je me trouvai... Imaginez aussi, lecteur, dans quel *embarras* se trouve un mari auquel sa femme fait, devant tant de témoins, une pareille confidence.

Il y a de l'embarras. Cette phrase n'est de bon augure ni en économie ni en physiologie. L'*embarras* dans les affaires est communément un indice de banqueroute;

l'*embarras* dans l'individu est d'ordinaire un symptôme d'obstruction ou de squirrhe; quelquefois aussi c'est de tous les *embarras* le moins fâcheux; quelquefois ce n'est que l'annonce d'un mariage ou tout au moins d'un baptême.

Voilà l'embarras. Locution familière qui répond à celles-ci, voilà *le tu-autem*, voilà *le hic*, voilà le point difficile, le point délicat.

De compte fait voilà cinq expressions pour une même idée; et l'on dit que la langue française n'est pas riche! Elle est riche comme Sparte, mais en monnaie grossière; et ce n'est pas celle-là qui constitue l'opulence.

Ce n'est pas l'embarras. Locution triviale, qui originairement signifiait quelque chose, et aujourd'hui ne signifie vraiment rien. C'est une de ces formules parasites que *M. Vautour*, *Mme Angot* et *M. Pépin* trouvent le moyen de placer deux fois dans chaque phrase, et par laquelle ils la commencent et la finissent. Ils la prononcent en prenant du tabac et en attendant une idée qui ne leur viendra pas. Quand ils vous disent *ce n'est pas l'embarras*, croyez qu'ils sont tant soit peu *embarrassés* de ce qu'ils ont à dire.

Mais comment, à propos d'*embarras*, avons-nous oublié de parler de certains *faiseurs d'embarras* qui se rencontrent à la cour, à la ville, à la campagne, partout enfin où il y a évènement? sorte d'officieux qui se croient nécessaires à toutes les fêtes, et d'après l'opinion desquels un mariage, un baptême, un enterrement n'a pas été

fait en règle s'ils n'y ont ri ou pleuré et fredonné l'épithalame, l'horoscope ou l'éloge funèbre en vaudeville, sur l'air à la mode; convives qu'il n'est pas besoin de prier, et qui accourent au son des cloches, au bruit des verres, à la fumée du rôti; complaisants qu'il n'est pas besoin de provoquer, car, indépendamment de ce qu'ils sont toujours en verve, ils ont leurs poches pleines d'impromptus pour tous les saints de l'année, pour toutes les circonstances de la vie, pour tous les cas prévoyables, tant publics que particuliers, voire les révolutions.

Pendant qu'Octave et Antoine se disputaient l'empire du monde, un savetier qui élevait deux corbeaux apprenait à l'un à dire, *Salut, Antoine, empereur;* et à l'autre, *Salut, empereur Octave,* de manière que, quel que fût le vainqueur, il y eût une bête toute prête à le chanter. Les gens dont nous parlons sont aussi habiles que s'ils avaient été élevés par un savetier; ils possèdent à eux seuls la science des deux corbeaux, et sont toujours en règle avec le héros du jour.

Au reste, on ne voit pas d'hommes plus occupés que ces désœuvrés qui, faisant des riens quand ils cessent de ne rien faire, comme l'esclave dont parle Phèdre, fatiguent Tibère de leurs empressements, l'obsèdent de soins et de flatteries qu'il méprise et ne daigne pas même payer d'un soufflet.

Phèdre nous a laissé de ces *faiseurs d'embarras* le portrait suivant:

Est ardelionum quædam Romæ natio

Trepide concursans, occupata in otio,
Gratis anhelans, multa agendo nihil agens,
Sibi molesta et aliis odiosissima.
PHÆDRI lib. II, fab. v.

Jadis à Rome on trouvait à foison
Certains oisifs qui, toujours en affaire,
Allant, venant, s'essoufflaient sans raison,
Se fatiguant sans cesse à ne rien faire.
Gens importuns pour eux et pour autrui,
Qu'*ardélions* le fabuliste nomme.
Ils ont fait souche; et l'on peut aujourd'hui
S'en assurer sans aller jusqu'à Rome.

LE DIABLE,

ESSAI HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE.

Qu'on se représente un être qui prenne autant de plaisir au mal que Dieu en prend au bien, et l'on aura du diable une idée assez juste. Comme tout en ce monde est mêlé de mal et de bien, et qu'il répugne à la nature de Dieu de faire le mal, il a fallu admettre l'existence d'un être de qui émanât le mal. Une théogonie ne peut guère plus se passer du diable que du bon Dieu; aussi retrouve-t-on partout le diable sous des noms différents. C'est l'Arimane des Perses, le Mayapour des brames, le Typhon des Égyptiens, l'Éblis des musulmans. Partout la lutte entre le principe de tout bien et le principe de tout mal est si bien établie, qu'écrire

l'histoire de l'un c'est écrire l'histoire de tous les deux.

C'est de la guerre que le diable osa livrer à Dieu qu'il tire son plus beau nom, celui de *Satan*, qui signifie adversaire[1], antagoniste.

L'histoire de cette guerre commence avant celle du monde. C'est pour cela qu'il n'en est pas question dans la Bible, qui ne prend les choses qu'à une époque très rapprochée de la nôtre, car elle ne remonte pas au-delà de la création Ce qui s'est passé dans le ciel avant que le chaos ait été débrouillé n'en est pas moins aussi clair et aussi connu que l'histoire des Mérovingiens.

Malgré le déluge, qui a porté à la littérature presque autant de dommage que l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, le *Shasta* nous a transmis sur la chute des anges rebelles des documents qui, tout altérés qu'ils soient, suppléent au silence de nos livres sacrés. Il est assez singulier que ces évènements, auxquels se rattachent les plus importants mystères, ne soient constatés que par les livres des brachmanes, et qu'un récit indien soit pour nous un article de foi. Admettre ce que l'Église admet n'en est pas moins une obligation. L'eau la plus salutaire ne nous parvient quelquefois qu'à travers des filtres impurs et grossiers.

De la défaite des anges rebelles résulte la damnation du genre humain. C'est sur l'homme fait par Dieu à l'image de Dieu, que Satan se vengea du mal que Dieu lui avait fait, à peu près comme le grand turc, qui est

[1] *Adversarius.*

aussi un mécréant, se venge sur les ambassadeurs, qui sont les images des rois, des injures qu'il croit avoir reçues des majestés que ces excellences représentent.

On sait comment le serpent s'y prit pour engager Ève à goûter du fruit de l'arbre de la science et en faire goûter à son mari. Dès lors les yeux de nos premiers parents furent ouverts et ils discernèrent le bien d'avec le mal, ce qui les perdit, rien n'étant propre à entretenir l'innocence comme l'ignorance, ainsi que les universités l'affirment. L'homme séduit fut soumis à la mort en châtiment de sa désobéissance, et le serpent fut puni pour avoir séduit la femme. Dieu le condamna à manger la terre et à marcher sur le ventre. Il avait probablement marché jusqu'alors d'une autre manière.

Ici se présente une question. Si c'est le diable qui sous la forme du serpent trompa l'homme, n'est-ce pas lui qui devait être puni? car nous ne sommes pas responsables, en bonne justice, des fautes qu'un polisson ferait sous notre habit? Or, qu'importe au diable que le serpent, qui n'est pas lui, dîne et marche d'une manière ou d'une autre? Ne pourrait-on pas conclure de là que c'est pour ses propres œuvres que le serpent fut condamné à manger la terre et à marcher sur le ventre, et que le diable a été mêlé à tort dans cette affaire? La Genèse en effet ne le charge pas en cette circonstance. Au contraire, elle met tout de la manière la plus positive sur le compte du serpent, *qui était*, dit-elle, *le plus rusé des animaux que le Seigneur eût faits*. C'est aux théo-

logiens plus qu'aux historiens qu'il appartient d'expliquer ces obscurités.

Quoi qu'il en soit, le malheur du serpent ne dégoûta pas le diable de la manie de jouer des tours à l'homme. Il était habile à ce métier dans ce temps-là, puisqu'en quinze cent cinquante-six ans qui s'écoulèrent entre le péché d'Adam et le déluge il avait, à une famille près, perverti toute l'espèce humaine.

Après le déluge elle ne valut guère mieux qu'avant. Le diable, revenu sur l'eau, fut bientôt ressaisi du monde, que les fils de Noé s'étaient partagés. Bientôt il s'y vit adoré de tous les hommes, excepté d'Abraham, de Loth et du pontife-roi Melchisédech, qui, comme les papes, les czars, les califes, et sa majesté britannique, réunissait le pouvoir spirituel au pouvoir temporel, et percevait la dîme long-temps avant qu'il y eût des curés.

La postérité d'Abraham, que Dieu avait choisie pour son peuple, retomba fréquemment elle-même sous l'empire du diable. La première fois que Moïse rapporta les tables de la loi que Dieu avait gravées de sa propre main, ne trouva-t-il pas les enfants d'Israël dansant autour du diable, qu'ils adoraient sous la forme d'un veau? ce qui a fourni à M. de Châteaubriand un beau sujet de tragédie, et pourrait fournir à M. Gardel un joli sujet de ballet.

Sous combien de noms le malin n'a-t-il pas escroqué l'encens du peuple de Dieu? Il lui dressa des autels tantôt sous le nom de *Dagon*[1], comme au dieu des mois-

[1] *Dagon*, sive *frumentum*.

sons, tantôt comme au dieu des troupeaux sous le nom d'*Astaroth*[1], tantôt comme au dieu du pouvoir sous le nom de *Baal*[2], tantôt comme au dieu des richesses sous le nom de *Mammone*[3], tantôt comme au dieu des mouches sous le nom de *Belzébuth*[4], et tantôt sous le nom de *Bélial*[5], comme au dieu de l'indépendance, ce qui prouve, ainsi que l'a dit l'abbé de Boulogne, que tout peuple qui veut s'affranchir est vraiment possédé du diable.

C'est très improprement qu'on a donné au diable le nom de *Lucifer*[6], qui signifie tout autre chose qu'ange de ténèbres. C'est en parlant du roi de Babylone et non du diable qu'Isaïe s'est servi, par figure, de cette dénomination.

Le diable, comme on en peut juger, ne laissait pas que d'être puissant sous l'ancienne loi. Non seulement il avait ses prêtres, mais il avait aussi ses prophètes, qui faisaient assaut de prodiges avec ceux du Seigneur. Personne n'ignore que presque toutes les merveilles opérées par Aaron et par Moïse furent répétées par les mages de Pharaon; à l'imitation de ces Hébreux, ils changèrent leurs verges en serpents. Il est vrai que les serpents des prophètes de Dieu dévorèrent ceux des prophètes du diable, ce qui ne laisse aucune excuse à l'endurcissement de Pharaon.

Observons à cette occasion que les faux prophètes fu-

[1] *Astaroth*, sive *greges*. — [2] *Baal*, sive *dominans*. — [3] *Mammona*, sive *pecunia*. — [4] *Belzebuth*, sive *idolum muscæ*.— [5] *Belial*, sive *absque jugo*. — [6] *Lucifer*, qui porte la lumière.

rent toujours bien reçus des rois. La cause en est simple : ils les flattaient, et ne leur débitaient que d'agréables mensonges. Les vrais prophètes au contraire n'apparaissaient dans les palais que pour y faire retentir la voix du reproche et de la vérité ; or, dès ce temps les rois étaient faits comme des hommes. Ne nous étonnons donc pas que le vrai prophète Michée ait reçu une paire de soufflets du faux prophète Sédécias, qui était prophète en pied à la cour d'Achab, où il ne se montrait qu'avec des cornes, pour mieux ressembler apparemment au maître qu'il représentait. Le diable eut le dessus dans cette occasion ; mais tout cela se faisait avec la permission de Dieu, qui, voulant perdre Achab, avait laissé toute liberté au diable, et lui avait dit en propres termes : « Tu tromperas et tu attraperas, *decipies et prævalebis*[1]. »

Le diable prévalut quelquefois contre le juste même. L'ombre de Samuel fut obligée de sortir de la tombe à la voix de la pythonisse d'Endor, et le prophète ne put pas désobéir à une sorcière.

La puissance du diable échoua pourtant contre les moyens que le jeune Tobie mit en œuvre lors des premières nuits de ses noces. Grâce à la ferveur de ses prières et à la vertu de quelques fumigations faites à propos, ce jeune marié échappa aux griffes du malin, qui, sous le nom d'Asmodée[2], avait tordu le cou aux sept maris qui l'avaient précédé dans le lit de Sara, fille

[1] *Reg.* III, c. XXII. v. 22.

[2] *Tobiæ lib.*, c. III, v. 8.

de son cousin Raguel. Mais il avait sur lui du fiel de poisson, et il était assisté par l'ange Raphaël, qui provisoirement s'était saisi du diable et l'avait enchaîné dans un désert de la Haute-Égypte [1], où il était encore il n'y a qu'un siècle, comme l'atteste Paul Lucas, qui non seulement l'y a vu, mais lui a parlé. Faute de ces précautions, c'est les trois quarts du temps se donner au diable que prendre femme. Cela est vrai pour le diable lui-même, comme feu M. de La Fontaine l'a démontré jusqu'à l'évidence dans l'histoire de *Belphégor*, qui n'est pas le moins moral de ses contes.

Il est probable qu'Asmodée a été délivré enfin de ses fers; autrement aurait-il pu se signaler par les espièglerie dont *Lesage* nous a transmis la mémoire dans son livre intitulé *le Diable boiteux?*

Si le diable est riche de ce qu'il gagne, il est riche aussi de ce qu'on lui donne. Pas un homme, si modéré qu'il soit, qui dans sa vie ne lui ait fait quelque petit cadeau.

La mode de donner les gens au diable est ancienne. On en trouve un exemple entre autres dans le psaume cent huitième, où David épuise toutes les formes de la malédiction sur son persécuteur. «Qu'il ait toujours le diable à son côté! *Diabolus stet a dextris ejus*,» s'écrie ce pieux roi, qui ne s'en croit pas moins le meilleur homme du monde, comme on peut le voir par un autre passage

[1] *Tobiæ lib.*, c. VIII, v. 3.

où il prie le Seigneur de garder le souvenir de sa mansuétude [1].

De tous les malheureux abandonnés par la bonté divine à la merci du diable, le plus fameux est Job. Les épreuves auxquelles la patience de ce saint homme fut soumise sont inouïes; mais, il faut en convenir, elles font plus ressortir encore la vertu du saint que la malice du diable, qui ne put lui arracher un seul blasphème, et fut complètement battu en cette rencontre, bien qu'il eût pour auxiliaires les amis du patient et surtout sa femme.

Les affaires du diable se gâtèrent lorsqu'au bout de quatre mille ans le genre humain fut racheté, et put être lavé, dans les eaux du baptême, de la tache qu'il tenait de ses premiers parents. Grâce à cette facile pratique, tout homme qui n'a pas l'âge de raison est sûr de son salut.

Mais un chrétien même peut être damné en dépit du baptême, si, l'âge de raison venu, il n'est pas dans le giron de l'église catholique ou universelle, la seule où l'on puisse être sauvé. Sur un milliard d'humains errants sur ce globe sublunaire, les enfants de l'église universelle s'élevant tout au plus à cent millions, les neuf autres dixièmes appartiennent donc de plein droit au diable. Ajoutez à cela les neuf dixièmes des catholiques que le péché lui rend, et vous trouverez, tout compte fait, que sur ce milliard d'âmes le diable en attrape encore neuf cent quatre-vingt-dix millions. Sa part n'est pas encore si mauvaise.

[1] *Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus.* Ps. CXXXI, v. 1.

Croyons que Dieu la lui rogne quelquefois; en douter, ce serait offenser sa miséricorde. Un saint pape ne pouvait pas croire à la damnation de Trajan [1]. La servante de La Fontaine, qui trouvait son maître plus bête que méchant, disait que Dieu n'aurait pas le courage de le damner. Une grande dame était persuadée aussi que Dieu y regardait à deux fois pour fermer le paradis aux gens de sa qualité. Un des larrons est entré dans le paradis; ne désespérons du salut de personne. Lazarille lui-même peut être sauvé.

Le diable est appelé fréquemment démon. Ce mot grec, qui signifie génie, demi-dieu, est-il bien le synonyme de diable, qui signifie *mauvais esprit?* Le démon de Socrate était, certes, tout autre chose, ou bien les préceptes de la vertu la plus pure émaneraient du diable lui-même.

Le diable est trop connu pour qu'il soit nécessaire de donner ici son portrait. Il a été peint en grand par le *R. P. Tambourini*, qui a composé à ce sujet sept volumes in-folio intitulés *De forma diaboli.* Nous y renvoyons les curieux. S'ils nous en croyaient cependant, ils consulteraient de préférence les huit vers dans lesquels Piron a fait le même portrait en miniature.

On s'accorde assez pour prêter beaucoup d'esprit au diable. Cependant il a bien souvent rencontré son maître. Lisez Rabelais, la *Légende dorée* et les *Contes noirs*, et vous en trouverez mille preuves. Saint-An-

[1] Grégoire II.

toine le chasse, saint Pacôme le nargue, saint Guilain le triche; l'on sait comment le dupa la femme du paysan de *Pape-figuière*. Enfin, pour le mettre *a quia*, le plus mince curé de village n'a besoin que d'un grain de sel, d'un grain de foi, d'une goutte d'eau et d'un mauvais goupillon. Je crois qu'aujourd'hui le diable vit un peu sur sa réputation.

Un chansonnier français [1] semble pourtant n'être pas de cet avis. Il a célébré le diable dans un cantique qui peut se chanter sur l'air de *la Bonne aventure*. Nous transcrirons ici ce cantique, pour l'édification de ceux de nos lecteurs qui tiennent encore à ces pieuses idées; et il y en a, car le diable a aussi ses dévots.

Tout atteste et reconnaît
Le pouvoir du Diable,
Dans tout ce qu'on dit et fait
Est mêlé le Diable.
Certain auteur l'a prouvé
En vers à la Diable
O gué!
Certain auteur l'a prouvé
En vers à la Diable.

L'homme d'esprit a, dit-on,
Tout l'esprit d'un Diable.
Nous disons d'un bon garçon
Qu'il est un bon Diable.
Et de l'honnête homme à pié,

[1] L'auteur de cette dissertation.

C'est un pauvre Diable,
O gué!
Et de l'honnête homme à pié,
C'est un pauvre Diable.

Qui désire être cité
Mène un train de Diable.
N'a pas qui veut pour beauté
La beauté du Diable.
Plus d'un ouvrage vanté
Ne vaut pas le Diable,
O gué!
Plus d'un ouvrage vanté
Ne vaut pas le Diable.

Je connais plus d'un censeur,
Malin comme un Diable,
Après qui plus d'un auteur
Fait des cris de Diable,
Et qu'en homme plus sensé,
Moi, j'envoie au Diable,
O gué!
Et qu'en homme plus sensé,
Moi, j'envoie au Diable.

Quel est l'homme qui jamais
Ne se donne au Diable?
Les trois quarts de nos projets,
Où vont-ils? au Diable.
Par la queue, ah! que j'en sai
Qui tirent le Diable,
O gué!
Par la queue, ah! que j'en sai
Qui tirent le Diable.

SIT DIVUS, DUM NON SIT VIVUS.

Qu'il soit dieu, pourvu qu'il ne soit plus vivant. C'est dans cette forme que *Caracalla* donna son consentement à l'apothéose de son frère *Géta*, qu'il avait poignardé de sa propre main entre les bras de *Julie* leur commune mère. Ce mot perd beaucoup en français. La traduction en reproduit bien le sens, mais n'en reproduit pas la vivacité ; elle fait plus connaître le cœur de Caracalla que son esprit, ce qui est vraiment fâcheux pour ce pauvre prince.

Que le lecteur ne s'en prenne cependant qu'à notre langue : elle n'a ni la concision ni la souplesse du latin ; c'est par son insuffisance seule qu'un mot aussi délicat par le tour qu'énergique par le sens ne paraît qu'une froide maxime de politique, que la simple expression d'un sentiment qui semble être sorti du cœur sans avoir passé par l'esprit.

Tel qu'il est, le mot de Caracalla n'est guère plus joli que celui qui échappa à Vitellius, au milieu des cadavres dont la plaine de Bébriac était infectée. *Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon,* disait ce prince en s'enivrant sur les débris de l'armée d'Othon. Tout naïf qu'il est, ce dernier mot a pourtant fait fortune.

Catherine de Médicis, qui avait plus d'esprit que Vitellius, le répéta devant les restes putréfiés de Coligni,

que son insatiable animosité avait poursuivi jusqu'aux fourches de Montfaucon; et Catherine était à jeun !

Ne doutons pas que le mot de Caracalla n'obtienne enfin le même honneur, et que quelque grand politique ne s'en serve un de ces jours comme d'une phrase toute faite. Mais, en attendant qu'il soit devenu proverbe, il a été reçu comme règle de conduite, et ce n'est pas d'hier que les plus honnêtes gens du monde le mettent en pratique sans s'en douter.

L'école de Caracalla existait bien avant lui. Sa doctrine était banale à Athènes. Le peuple qui exilait Aristide par ennui de l'entendre nommer *le Juste*, n'a-t-il pas décrété que les funérailles de ce même *juste* se feraient aux dépens du trésor public ? *Sit divus, dum non sit vivus.*

Anytus et Mélitus furent eux-mêmes de cette opinion. N'approuvèrent-ils pas la réhabilitation de la mémoire de Socrate? Il est vrai que la règle qu'ils pratiquèrent ne leur a pas été appliquée, et que leur complaisance n'empêcha pas justice de se faire à leur égard. L'un mourut par le poison, et l'autre sous le bâton, sans que ni l'un ni l'autre ait été mis au rang des dieux; mais c'est qu'ils avaient été dieux de leur vivant; et puis la mort ne raccommode pas toujours une réputation. Voilà pourquoi Lazarille avait si peur de mourir.

Henri IV, qui *vaut bien un autre*, disait un officier aux gardes, Henri IV a-t-il été payé pendant sa vie du bien qu'il a fait à la France? Pour prix de l'avoir reti-

rée du chaos, de l'avoir soustraite à la tyrannie des factions et aux déprédations de l'étranger, d'avoir rétabli l'ordre dans toutes les parties de l'administration, et d'avoir entendu la messe, n'a-t-il pas vu trente conspirations se former successivement contre ses jours, enfin tranchés par le couteau de Ravaillac? Vivant, il était méconnu du peuple qu'il aima véritablement, du peuple bien moins frappé des qualités de son roi que de ses défauts, du peuple moins occupé de tant de grandes actions que de quelques faiblesses. A peine est-il mort, il devient le roi par excellence. *Sit divus, dum non sit vivus.*

Les hommes d'état sont surtout exposés à ce genre d'injustice. Disons cependant que, vis-à-vis d'eux, elle tient moins à la perversité de la multitude qu'à son ignorance. Leur génie cherche souvent le remède du mal présent dans des mesures dont l'effet ne s'opère que lentement. Tant que cet effet n'a pas été accompli, le peuple est excusable de regarder comme mauvaise une opération dont l'excellence n'est pas démontrée par des résultats. Il voit le mal qu'elle a occasioné aux intérêts particuliers, et ne sent pas encore le bien qu'elle fait à l'intérêt général, bien si difficile à sentir. Qu'un ministre meure en cette circonstance, ses cendres seront insultées, comme l'ont été celles de Colbert. Mais si le système n'est pas abandonné, le jour vient où les regrets succèdent aux malédictions, où l'on bénit enfin la main qui a planté les arbres dont on récolte les fruits; et la haine qu'on porte aux ministres vivants fortifie encore

la reconnaissance qu'on ne craint pas de prodiguer à une excellence morte. *Sit divus, dum non sit vivus.*

Soit pour une cause, soit pour une autre, c'est ainsi qu'on en use communément envers tout mérite supérieur. Dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, de combien de dégoûts les hommes de génie ne sont-ils pas abreuvés! dénigrés sous les rapports qui leur donnent le plus de droit à l'éloge, ce n'est souvent qu'à la seule violence des persécutions dont ils sont l'objet qu'ils peuvent juger du degré de mérite qu'on leur reconnaît. L'envie a l'œil plus perçant que l'estime. Les admirables tableaux de Lesueur n'ont-ils pas été outragés par ses contemporains, dans le cloître même où ils étaient cachés? La postérité n'a pas cru pouvoir les restaurer avec assez de soin. La France les a regardés comme une de ses premières richesses à une époque où elle possédait à peu près toutes les richesses de l'univers, en peinture du moins. Lesueur partage aujourd'hui le titre de maître de l'école française avec le Poussin, qui, de son vivant, ne fut pas non plus prophète en son pays, et que Louis XIV a laissé vivre et mourir à Rome. Mais, pour que justice leur fût rendue, il a fallu que l'un et l'autre fussent à six pieds sous terre. *Sint divi, dum non sint vivi.*

A la suite de six ouvrages presque irréprochables, Racine en donne un parfait. L'envie se réveille plus irritée que jamais. *Athalie*, qu'on ne saurait critiquer en détail, est condamnée dans son ensemble. La prévention va si loin, que de prétendus beaux esprits, ravalant cette

pièce sublime à l'usage que Chapelle, Boileau et Racine lui-même avaient fait, dans leur gaieté, du poëme de Chapelain, condamnent celui d'entre eux auquel il échappe une faute de langue, à lire pour pénitence vingt vers du poëme le plus parfait qui soit dans notre langue. Perdant la conscience de son propre mérite, et, pour la première fois, ne croyant pas plus Boileau que lui-même, Racine meurt en pensant d'*Athalie* comme le public, et désespéré d'avoir fait un chef-d'œuvre. Mais dix ans se sont à peine écoulés, que l'opinion change. Le même peuple qui mettait *Athalie* au-dessous des pièces de Pradon, la place au-dessus des tragédies de Corneille, et se fonde particulièrement sur cet ouvrage pour donner à Racine la palme dramatique que, de son vivant, on ne lui permettait pas de partager avec l'homme qui sera toujours son rival. *Sit divus, dum non sit vivus.*

Voltaire était bien convaincu de la vérité de cet axiome. Quelques succès qu'il ait obtenus, il comptait plus encore sur la justice de la postérité que sur celle de ses contemporains.

> Après Milton, après le Tasse,
> Parler de moi serait trop fort;
> Et j'attendrai que je sois mort
> Pour apprendre quelle est ma place.

Cette place n'est pas encore irrévocablement fixée pour lui. Quoique *non vivus*, Voltaire n'est pas également *divus* pour tout le monde. Peut-être est-ce parcequ'il n'est pas réellement mort; parceque son esprit vit au

milieu de nous, plus actif que jamais; parceque la révolution qu'il a provoquée en morale et en politique n'est pas entièrement consommée. Voltaire, en frottement avec tant d'intérêts, n'est encore jugé que par des passions. Son immortalité est certaine: sa célébrité est incontestable; mais la nature de sa renommée n'est pas encore absolument déterminée comme philosophe. Il est, sous ce rapport, entre la réputation d'Érostrate et celle de Confucius.

Les Polonais ont décerné au général Koscziusko des honneurs qui, si grands qu'ils soient, ne sont pas exagérés; et le gouvernement russe, contre les attaques duquel ce patriote a si bravement défendu la liberté polonaise, s'est honoré en confirmant ces honneurs. Il y a quelque chose d'antique dans ce procédé d'Alexandre; c'est ainsi que Xerxès en usa envers Thémistocle. Mais n'eût-il pas été plus magnanime encore de rappeler dans la Pologne ressuscitée la personne de Koscziusko que son cadavre? Cette réparation faite à un proscrit mort n'en est pas moins d'un bel exemple. Croyons qu'on n'attend que quelques extraits mortuaires pour l'imiter en France, où, par procédé, on n'oserait se permettre de le surpasser.

La maison de Brunswick a fait preuve aussi d'une grande générosité de ce genre envers la maison de Stuart. Un mausolée s'élève aux frais de cette maison régnante, pour recevoir les cendres du dernier rejeton de la famille détrônée. Que l'on doute après cela de

l'attachement sincère de la maison de Brunswick pour la légitimité! Si cette époque était celle de la franchise comme de la courtoisie, je proposerais d'inscrire pour toute épitaphe sur le tombeau du dernier héritier de la réprobation de Jacques II : *Au dernier des Stuarts, roi de la Grande-Bretagne...* et plus bas : *Sit divus, dum non sit vivus.*

A l'époque où la famille régnante en Angleterre donnait ce bel exemple, un homme bien autrement grand que le cardinal d'York, un homme déchu d'un trône devenu par lui le premier trône de l'univers, livré aux outrages du plus lâche des geôliers, agonisait sur un rocher entre les deux mondes. Sentant la mort s'approcher graduellement, il disait, comme cet autre empereur qu'on nommait Vespasien : *Ut puto, deus fio.* « Il me semble que je deviens dieu. » Qu'on lui permette enfin de l'être. Arrivé au terme où l'apothéose lui eût été décernée par les Romains, qu'on se souvienne des services qu'il a rendus à la France, de l'épouvantable abîme d'où il l'a retirée, de l'ordre qu'il a rétabli dans toutes les parties du gouvernement, des victoires, des institutions, des monuments par lesquels il a porté la gloire française au plus haut degré de splendeur auquel elle soit jamais parvenue, auquel puisse jamais parvenir la gloire humaine : il n'y a plus de risque à s'en montrer reconnaissant. Qu'il soit donc permis de le proclamer le plus grand homme des temps modernes. *Sit divus, dum non sit vivus.*

ASTROLOGIE.

Astrologie, mot composé d'ἄστρον (astron), astre, et de λόγος (logos), discours, l'art de parler des astres : c'est ce que font les astronomes ; aussi leur donna-t-on d'abord le nom d'*astrologues*.

Les hommes, à mesure qu'ils s'éclairaient, reconnaissant que tous ceux qui parlaient des astres n'en parlaient pas pertinemment, et que le plus grand nombre sortaient des bornes assignées à la science astronomique par la raison, le nom d'astronome fut donné aux savants qui, par de longues études et de constantes observations, ayant acquis la connaissance de l'état du ciel et de la marche des corps célestes, déterminent les lois auxquelles ces corps obéissent, comme l'indiquent les mots ἄστρον (astron), et νόμος (nomos), loi, dont le mot astronomie s'est formé. Le nom d'astrologue, employé dans un sens restreint, n'a plus été appliqué depuis qu'aux spéculateurs qui s'occupent de l'influence des astres, pour trafiquer de la vérité ou du mensonge : tels sont les faiseurs d'almanachs, tels sont les tireurs d'horoscope. L'astrologie, distinguée dès lors de l'astronomie, s'est divisée en deux branches, l'astrologie naturelle, science très positive, et l'astrologie judiciaire, science toute conjecturale. Ces deux sciences dérivent de la première : essayons de l'expliquer.

Le mouvement des astres a servi de base à la division du temps. L'année une fois réglée sur la révolution de la terre autour du soleil, et les divers rapports établis par la révolution annuelle entre la terre et le soleil une fois connus, il a été facile de déterminer l'ordre et les propriétés des saisons, et d'annoncer avec certitude l'augmentation et la diminution des jours, le retour et le départ de la chaleur et du froid. Des observations d'un ordre plus élevé, et fondées sur le calcul, ont mis ensuite les *astronomes* à même d'annoncer des phénomènes dont la marche, quoique régulière, échappe à l'attention du commun des hommes, tels que l'époque des éclipses, l'apparition des comètes.

Cette application judicieuse du passé à l'avenir constitue la science de l'astrologie naturelle, science utile; les hommes qui s'y livrent ne sont pas les astrologues que la raison a voués au mépris.

Il n'en est pas ainsi de ces charlatans ou de ces extravagants qui prétendent découvrir à l'inspection des astres les évènements à venir, et à l'aide de certaines pratiques lire dans le ciel la destinée d'un état ou d'un individu. Se fondant sur la tendance du grand nombre à induire de ce qu'un homme sait une partie d'une chose qu'il sait la chose tout entière, après avoir affirmé que l'avenir est écrit dans le ciel, ces imposteurs affirmèrent que rien de ce qui s'y pouvait lire n'échappait à leur perspicacité; et après avoir annoncé ce qu'ils savaient avec certitude, ils se mirent à prédire ce qu'on

ne peut savoir; d'abord les phénomènes qui naissent de causes fortuites, tels que la pluie et le beau temps, les bonnes et les mauvaises récoltes; puis la solution de tous les évènements qui tiennent aux intérêts des personnes ou de la société. Cette science est l'astrologie judiciaire, science absurde, dont le domaine, aussi étendu que celui de l'imposture, n'a de bornes que celles de la crédulité.

Cette prétendue science, que nous appellerons spécialement astrologie, est assujettie aussi à des principes. De ce que tel évènement avait coïncidé avec tel phénomène, les astrologues inférèrent que le retour du même phénomène était lié à celui du même évènement. Comme ils particularisaient le moins possible l'application de leurs prédictions, l'évènement prédit s'est accompli quelquefois au temps préfix dans quelque coin du globe: de là le crédit qu'ils obtinrent.

L'infaillibilité des astrologues une fois établie, leur profession est devenue d'une grande importance, et d'un grand rapport aussi pendant plusieurs siècles. Les grands comme les petits se sont adressés à eux : on y a couru comme au médecin. Tout prince a voulu avoir son astrologue. Un astrologue est devenu un personnage aussi nécessaire au complément d'une cour qu'un nain et qu'un fou.

L'astrologie judiciaire, comme l'astrologie naturelle, est née en Chaldée. Cham, autrement dit Chanaan, en est, dit-on, l'inventeur.

Les peuples les plus sages de l'antiquité, les Indiens, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, ont cru aux prédictions des astrologues. Établis dans Rome sous le nom de mathématiciens, ils étaient tour à tour caressés et proscrits par les empereurs; non que les Césars aient jamais douté de la science astrologique, mais parcequ'ils ont douté quelquefois de la science de l'astrologue, et puis aussi parceque tel César à qui son avènement à l'empire avait été prédit, et qui sans cela n'aurait peut-être pas songé à y prétendre, craignait que l'astrologie ne lui suscitât un rival par une semblable prédiction.

Tibère croyait aux astrologues, mais sous réserve. Pendant son exil à Rhodes, il les consulta souvent; mais, tout à la fois crédule et méfiant, il les faisait jeter à la mer du haut du rocher où sa maison était assise, quand il les soupçonnait de le tromper. Un d'eux nommé Thrasullus lui ayant promis l'empire, il lui demanda s'il savait ce qui lui arriverait à lui-même. A cette question, considérant la profondeur des précipices qui entouraient ce lieu, dont aucun de ses confrères n'était revenu, l'astrologue s'écria en pâlissant qu'il était menacé d'un grand danger! Tibère, attribuant à la science de Thrasullus ce qui n'appartenait qu'à sa pénétration, le rassura en l'embrassant, et lui accorda preque autant de confiance qu'à Séjan, qui en abusa moins innocemment.

De Tibère à Louis XI il n'y a qu'un pas: ce prince, qui joignait aussi la crédulité à la cruauté, ne négligeait aucun moyen de connaître l'avenir, et consultait indiffé-

remment les saints et les astrologues; mais il fallait aussi lui donner des réponses qui le satisfissent : « Toi qui sais « tout, dit-il un jour à l'un d'eux, sais-tu quand tu « mourras?—Trois jours avant votre majesté, » lui répondit le fripon, qui savait que chez le roi très chrétien il y avait des oubliettes. Il dut la vie à la terreur que cette prédiction jeta dans l'âme de ce bon roi.

L'astrologie judiciaire nous vient des Arabes, comme la petite-vérole et l'ophthalmie, seuls résultats positifs que nous ayons rapportés de nos excursions en Orient; elle régna long-temps dans le palais de nos rois, elle assistait à leur naissance, et faisait l'histoire de leur règne avant qu'il fût commencé. C'est elle qui donna à Louis XIII, né sous le signe de la balance, le surnom de *Juste*, qu'il a si bien justifié.

Quand Anne d'Autriche accoucha de Louis XIV, un astrologue caché dans un cabinet voisin tirait l'horoscope du royal enfant.

Charles V, à qui nous donnons dans le sens de prudent le nom de *Sage* qu'il reçut à titre de savant (*sapiens*, celui qui sait), Charles V non seulement croyait à l'astrologie, mais c'était pour lui une étude de prédilection; il en fit même un objet d'enseignement public, et bâtit à cet effet, rue du Foin-Saint-Jacques, une maison qu'il nommait collége de maître Gervais, nom d'un docteur attaché à son service en qualité « de souve- « rain médecin astrologien, et à ce double titre moult « estimé et stipendié d'icelui roi. » Ajoutons que cette

fondation fut approuvée par Urbain V, que ce pape y créa deux bourses, et qu'il foudroya l'anathème contre tout téméraire qui emploierait cet établissement à un autre usage que celui pour lequel il était institué. De là sans doute les infortunes de la Sorbonne, dans la direction de laquelle cette maison tomba par la suite. C'est probablement en substituant l'enseignement de la théologie à celui de l'astrologie qu'elle s'attira les dures conséquences de la malédiction du souverain pontife.

Les livres d'astrologie formaient la plus grande partie des neuf cent dix volumes dont se composait la bibliothèque du roi sous Charles-le-*Savant*.

L'astrologie était encore un objet d'étude au dix-septième siècle; mais alors cette étude cessa d'être encouragée par les rois. Les premiers règlements donnés à l'académie des sciences défendent spécialement à cette compagnie de s'occuper d'astrologie judiciaire et de pierre philosophale.

Jamais l'astrologie ne fut plus en faveur que sous les derniers Valois. Les superstitions italiennes étaient venues à la suite de Catherine de Médicis fortifier les superstitions françaises. Monument de l'un des vices de cette reine, la colonne qui existe auprès du marché au blé est l'observatoire où elle allait consulter les astres sur la réussite de ses projets. Elle y monta plus d'une fois sans doute avant la Saint-Barthélemy.

L'astrologie a ridiculement immortalisé les noms d'Albert-le-Grand, de Nostradamus, et de ce Matthieu

Laensberg, qui, comme le phénix, renaît de ses cendres. Quoiqu'il soit moins connu, le nom de Jean Staffler a droit aussi à la même célébrité. Staffler, qui, au quinzième et au seizième siècle, professait les sciences à Tubingen, perdit comme astrologue la considération qu'il avait comme mathématicien. Il avait prédit un déluge universel pour le mois de février 1524. La prédiction retentit d'un bout du monde à l'autre. Sur la foi du premier savant de l'Europe, de l'homme qui avait travaillé à la réforme du calendrier commandée par le concile de Constance, l'univers trembla. Chacun prit ses précautions. Le plus pauvre avait un bateau tout prêt, le riche une galiote. Un docteur de Toulouse fit même fabriquer une arche pour lui, sa famille et ses amis; bêtes et gens, chacun y avait sa place. Tous en furent pour leurs frais. Malheureusement pour le prophète, le mois de février se passa sans qu'il tombât une goutte d'eau, quoique Saturne, Jupiter et Mars s'y trouvassent en conjonction dans le signe des poissons.

Jean Staffler prit, à la vérité, sa revanche. Il avait prédit qu'il mourrait d'une chute: cette fois il rencontra juste. Comme il discutait dans sa bibliothèque, une planche, qu'il ébranla en voulant prendre un in-folio pour s'appuyer d'une autorité, lui tomba sur la tête au fort de la discussion. Il en mourut quelques jours après, mais rétabli dans sa réputation. Cela console.

Il est fâcheux de trouver sur la liste des astrologues le nom de ce comte de Boulainvilliers, qui avait en his-

toire de si profondes connaissances, quoique le cardinal de Fleury ait dit de lui qu'il ne connaissait pas plus l'avenir que le passé, et le passé que le présent.

Le comte de Boulainvilliers avait prédit à Voltaire qu'il mourrait infailliblement à l'âge de trente-deux ans. « J'ai eu la malice de le tromper près de trente années, « écrivait Voltaire en 1757, de quoi je lui demande « humblement pardon. » Voltaire porta, comme on sait, la malice plus loin; il ne mourut qu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

L'astrologie n'est plus de mode; mais la passion qu'elle satisfit long-temps est encore dans toute sa vigueur. C'est à présent le tour des diseuses de bonne aventure. Ce que nos pères voyaient dans le ciel, on le cherche aujourd'hui dans un jeu de cartes ou dans le marc de café.

Les anciens cherchaient l'avenir dans les entrailles des victimes. Le vol d'un oiseau, l'appétit d'un poulet, réglèrent long-temps la destinée de Rome et du monde. La sottise ne perdra jamais ses droits.

Si l'on en croit le Dante, c'est un dangereux vice que cette téméraire curiosité; aussi n'a-t-il pas oublié d'assigner aux astrologues une place à part dans son enfer, où au reste il y a place pour tout le monde. Le supplice qu'il leur inflige est tout à la fois terrible et burlesque. A l'en croire, ces hommes qui ont voulu voir trop en avant sont condamnés à ne plus regarder qu'en arrière. Rien de si bizarre que l'attitude qu'il leur

donne, si ce n'est la description qu'il en fait. Elle se termine par ces vers :

La nostra imagine da presso
Vidi si torta, che'l pianto degli occhi
Le natiche bagnava per lo fesso.
Inferno, c. xx.

Un admirateur du Dante a imité ce morceau aussi scrupuleusement que le permet la délicatesse française.

Semblable à cet infortuné
Qu'a tordu la paralysie,
Rangés comme en cérémonie,
Défilaient maint et maint damné,
Vieux suppôts de l'astrologie.
Le nez tourné vers leurs talons,
Et tournant au but le visage,
A travers les tristes vallons
Ils semblaient faire à reculons
Leur éternel pèlerinage ;
Et de leurs yeux, dont les douleurs
Faisaient ruisseler deux rivières,
Tombaient d'intarissables pleurs
Qui couraient baigner leurs derrières [1].

[1] Le lecteur est prié de remarquer que dans le texte il y a *le natiche*. *Le natiche* sont aux joues ce que le derrière est au visage. Le mot français qui répond à *natiche* n'étant pas tout-à-fait aussi poétique, nous avons eu recours à un équivalent. La pensée n'y perd rien toutefois, même sous le rapport arithmétique. Un entier vaut deux moitiés. (*Note du traducteur.*)

LES PRÉDICATEURS.

La prédication est sans contredit le plus bel emploi qu'on puisse faire de l'éloquence, quand on en a. Discuter les intérêts présents et futurs de l'humanité, démontrer à l'homme qu'il lui importe d'être juste en cette vie pour être heureux dans l'autre; rattacher à la religion tous les devoirs de la probité, et fortifier la raison de toute l'autorité de l'inspiration, telles sont les ressources de l'orateur sacré. Et quels heureux effets n'en peut-il pas tirer pour le bonheur des hommes, quand il n'est pas aveuglé par l'ignorance ou par le fanatisme, et que d'un cœur brûlant de charité jaillissent des paroles pleines de grâces et de persuasion!

Telle était l'éloquence des Fénelon et des Massillon. Telle n'est pas aujourd'hui celle de leurs successeurs. La chaire, qui au fait est un théâtre, a éprouvé les mêmes révolutions que le théâtre. Le bon goût y est aussi rare qu'à la scène : les uns y hurlent, les autres y chantent. Occupée tantôt par des énergumènes, tantôt par des bouffons, elle est livrée au drame et à l'opéra-comique; elle est déshonorée tantôt par les imitateurs de l'éloquence brutale de Bridaine, dont certains missionnaires rappellent les écarts et non pas le génie, et tantôt par les singes de ce pauvre abbé Pellegrin, qui scandalisait avec tant de bonhomie les bons chrétiens de l'autre siè-

cle, quand, mettant en chansons les objets du dogme, il expliquait les mystères les plus redoutables sur l'air *Tout cela m'est indifférent;* quand il donnait aux fidèles de 1720 ou 1730 les conseils suivants :

Suivez la loi et les prophètes,
Profitez de ce qu'ils ont dit.
Quand on a perdu Jésus-Christ,
On peut bien dire *adieu paniers ;*
Quand on a perdu Jésus-Christ,
Adieu paniers, vendanges sont faites.

Entre ces impiétés bouffonnes, qui rendraient la religion ridicule si c'était possible, et les déclamations furibondes qui, s'il était possible, la rendraient odieuse, n'est-il donc pas de milieu? Parcequ'on ne saurait s'élever à la hauteur de l'évêque de Meaux, faut-il descendre au niveau d'un grand-vicaire de Liége ou de Malines? Parcequ'on ne peut pas tonner comme Bossuet, faut-il grogner sur le ton de l'abbé *Cottret*, ou fredonner sur celui de *Cadet Buteux?*

Les discours sublimes, me dira-t-on, ne sont pas intelligibles pour le peuple, et rien n'est populaire comme un pont-neuf. Mais le peuple ne comprend-il que ce langage? Mais, entre le sublime et l'abject, n'est-il pas un style qui réunit la décence à la clarté? C'est celui-là que je voudrais voir adopter.

La sublimité est sans doute une grande qualité dans un prédicateur qui fait un sermon devant la cour, ou un panégyrique devant l'académie. Il trouve là quelquefois

des oreilles pour l'entendre. Mais avec la foule, la clarté est préférable à la sublimité. Dans l'intérêt de la morale, qui doit passer avant celui de l'art, ce qui importe surtout, c'est que le prédicateur se fasse comprendre, c'est qu'il mette à la portée du commun des intelligences des vérités d'utilité commune. Ainsi faisait Bossuet, qui, à Saint-Denys, grand avec les grands quand il parlait au milieu des cendres des deux Henriettes et du grand Condé, savait se faire petit avec les petits dans sa cathédrale, où il enseignait lui-même les premiers éléments de la morale religieuse aux enfants de son diocèse. Personne n'a mieux mérité qu'on lui fît application de ce passage du Psalmiste, qui doit servir de règle à tout prédicateur : « Vos discours éclairent les petits et développent leur intelligence. » *Declaratio sermonum tuorum illuminat et intellectum dat parvulis* [1].

Telles sont les réflexions un peu graves que je faisais l'autre jour dans la barque [2], tout en feuilletant le *Petit-Carême*, que j'avais emporté *pour charmer l'ennui du voyage*. Elles furent interrompues par l'arrivée de deux ecclésiastiques, qui venaient chercher comme moi, dans la chambre, un refuge contre la gaieté bruyante qui règne quelquefois sur le pont.

Ainsi donc, mon cher *Bonifoux* [3], disait le plus jeune,

[1] Ps. 118, v. 130.

[2] Il est probablement question ici de la barque par laquelle on va de Bruxelles à Vilvorde sur le délicieux canal par lequel ces deux villes communiquent.

[3] Le confesseur de Charles VII portait ce nom, je crois.

vous vous êtes déterminé à prêcher le carême prochain? — Oui, mon cher *Tout-à-Tous*, répondit le plus âgé. C'est une corvée dont j'aurais pu aisément me débarrasser: tant d'abbés ont des sermons tout prêts, et ne seraient pas fâchés de parler même pour l'amour de Dieu! Mais quelles paroles font-ils retentir de la chaire de vérité? De combien d'ivraie n'est-il pas mêlé, le pain qu'ils distribuent au peuple! Au lieu de la concorde et de l'indulgence, ils prêchent la vengeance et la division. Oubliant que la piété véritable est inséparable de la charité, ils soufflent l'esprit d'intolérance et réveillent toutes les passions qu'ils devraient éteindre. Cela me révolte; dût-on m'appeler philanthrope, c'est pour combattre ceux qui ne le sont pas que je prends la parole. Je la prends aussi pour tâcher de ramener les grands, les riches, les puissants de la terre à des sentiments plus chrétiens ou plus humains, ce qui pour tout le monde n'est pas la même chose. On n'a jamais affecté plus d'attachement pour la religion, et jamais on ne s'est plus écarté de l'esprit de la religion. L'orgueil, qu'il devrait étouffer, semble croître chez les hommes en proportion de ce qu'ils se montrent plus dévots. Cela me révolte surtout. Aussi est-ce contre ce vice, non moins odieux que ridicule, que sera dirigé le premier sermon de mon petit carême; car je veux avoir mon petit-carême aussi. J'ai pris le texte de ce sermon contre l'orgueil, dans la formule que le prêtre récite en ouvrant, par la distribution des cendres, les jours d'abstinence et de mortification:

Homme, souviens-toi que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière. « *Memento homo quia pulvis es, et in pulverem reverteris*[1]. »

Charmé de voir la conversation établie sur l'objet de mes réflexions, et d'entendre traiter, par un théologien de Louvain, par un aigle du Porc[2], les questions qui m'occupaient, curieux enfin de savoir comment il avait mis en pratique nos principes communs, je m'approchai de l'abbé *Bonifoux*. Un sermon à propos des cendres vaudra bien, lui dis-je, des mandements à propos d'œufs. Mais ne pourriez-vous pas nous donner quelque idée de la manière dont vous avez développé votre texte? N'auriez-vous pas en porte-feuille ou dans la mémoire quelque échantillon de votre sermon? L'abbé *Tout-à-Tous* se joignit à moi.

Bonifoux, qui m'avait reconnu, et qui sait que ses idées sont les miennes, se fit peu prier, et, tirant de sa poche un cahier écrit à mi-marge, il se disposa à nous satisfaire.

Passant l'exorde, c'est-à-dire, pour employer l'ingénieuse définition qu'une nouvelle rhétorique donne de cette partie du discours, tout *ce que le prédicateur débite avant de mettre son bonnet carré*, il en vint tout de suite aux diverses applications qu'il fait aux heureux de la terre, de son texte, lequel n'est lui-même qu'une application générale de l'avis donné par Dieu à ce pauvre

[1] Genèse, chap. III, v. 19.

[2] Nom d'un des anciens colléges de l'université de Louvain.

Adam, et rappelé par le pauvre Job quand il dit à Dieu, *Souviens-toi, je te prie, que tu m'as pétri comme de la boue, et que tu me réduiras en poussière;* « *Memento, quæso, quod sicut lutum feceris me, et in pulverem reduces me*[1] ; » et il commença ainsi :

« Oui, mes frères, nous ne sommes que poussière; oui, nous retournerons en poussière. Comment se fait-il que cette vérité, la plus démontrée de toutes, soit de toutes la plus oubliée? La loi, comme l'évangile, a beau établir entre vous l'égalité, l'homme prétend toujours l'emporter sur l'homme. Comment les uns osent-ils élever cette prétention? comment les autres la souffrent-ils?

« Que le vase d'or méprise le vase de terre, soit : l'un est formé de la matière la plus précieuse, l'autre de la matière la plus abjecte. Mais cette différence n'existe pas entre les hommes. Tous ne sortent-ils pas du même moule? Tous ne sont-ils pas formés de la même argile? *Memento, homo...*

« Retenez-le bien, riches que vous êtes; ces mets que vous savourez, ces vins dont vous vous enivrez, tout cela ne change rien à votre nature. Le luxe qui vous environne, la magnificence qui vous revêt, n'y changent rien non plus. Semblables à la dorure et à l'émail qui recouvrent l'argile, ces enveloppes cachent votre misère, sans modifier votre substance; sous vos riches habits, dans ces palais, dans ces chars magnifiques, vous n'êtes

[1] Job, chap. x, v. 9.

que ce que vous fit la nature, que ce qu'est l'artisan qui travaille pour vous, le pauvre qui mendie à votre porte; vous n'êtes que des hommes. Soyez donc moins fiers; et souvenez-vous, hommes, que vous êtes poussière et que vous retournerez en poussière! *Memento*...

« Et vous, docteur, qui vous montrez si vain de votre science, croyez-vous être autre chose que de la poussière? La liqueur que le vase renferme peut lui donner une valeur momentanée, mais le moment arrive où tout vase devient vide. Réduit alors à sa valeur réelle, quoiqu'il ait contenu le vin le plus délicieux, ou même de la *peeterman*[1], il ne vaut pas plus que les vases où l'on n'a renfermé que de la bière de France ou de l'eau claire. Fait de sable comme eux, comme eux il redevient sable dès qu'il s'est brisé, ce qui arrive un peu plus tôt ou un peu plus tard. Prévalez-vous donc un peu moins d'un accessoire que vous n'avez pas reçu en naissant et que vous n'emportez pas en mourant. Quand vous vous sentez enclins à tirer trop de vanité de cette science qui vous gonfle, souvenez-vous que cette science qui est en vous n'est pas vous; et que, de même que l'ignorant, le savant n'est que poussière et doit retourner en poussière. *Memento*...

« Cet avis s'adresse à vous aussi, monseigneur, à vous qui, sorti des derniers rangs de la société, vous trouvez

[1] Bière par excellence, bière de Louvain. L'abbé Bonifoux prend ses termes de comparaison dans les objets les plus familiers à son auditoire: rien de plus judicieux.

au comble des honneurs et du pouvoir. Les révolutions qui ont détruit tant de fortunes ont fondé la vôtre. Semblables à ces mouvements circulaires que le frondeur fait décrire à la pierre avant que de la chasser dans sa direction, les secousses que la main de la destinée vous a fait subir n'ont servi jusqu'à présent qu'à vous porter en haut. Grâces à elles, vous voilà parvenu au dernier période de l'élévation. Vous avez perdu la terre de vue; ne la perdez pas de mémoire. Il est de la nature de la matière de graviter vers ce centre commun, et vous êtes matière. Que l'impulsion qui vous a fait monter cesse son effet, que le vent favorable qui vous soutient cesse de souffler, et dans l'instant vous retombez de toute votre pesanteur, vous vous retrouvez dans la fange d'où vous êtes sorti : cela est arrivé à d'autres qu'à vous. Un ministre d'Assuérus, un ministre de Napoléon, ont éprouvé ces tristes vicissitudes. Tirés comme vous du néant, ils y sont rentrés au moment où ils s'y attendaient le moins, et le peuple s'est réjoui de leur chute. Que leur malheur vous instruise! Montrez-vous moins dur avec le faible, moins cruel avec l'infortuné, plus juste avec l'homme sans appui, plus modeste avec tout le monde; n'usez que justement de la justice, et respectez dans le pauvre ce que vous avez été, comme dans le misérable ce que vous pouvez être; souvenez-vous enfin que vous êtes poussière, et que vous retournerez en poussière. *Memento*...

« Et vous, marquis, comtes, barons, ducs, princes,

rois de ce monde, ne perdez plus mémoire de notre commune origine. Vous vous dites chrétiens, vous vous intitulez premiers marquis, premiers barons chrétiens, rois très chrétiens même : pratiquez donc mieux la morale de Christ ; obéissez enfin au premier de ses dogmes ; ne rougissez plus de vous montrer ce que vous vous vantez d'être. Pourquoi cette distance que vous maintenez entre la foule et vous ? pourquoi ces prétentions si opposées aux droits établis par notre commune croyance ?

« Vous possédez des titres de noblesse ; vous possédez une généalogie. D'ascendants en ascendants vous vous trouvez des aïeux jusque dans les siècles les plus reculés. Mais le plus humble de vos frères n'a-t-il donc pas aussi ses aïeux ? mais ces aïeux n'ont-ils pas été contemporains des vôtres ? mais, comme les vôtres, ces aïeux ne descendent-ils pas du père de tous les hommes ? Cette généalogie dont vous vous prévalez, et qui date de mille ans, fut écrite et certifiée par la main des hommes ; celle qu'il invoque date de six mille ans, et elle est écrite par la main de Dieu.

« Enfants d'Adam, cessez de mépriser vos frères, ou du moins cessez de vous estimer plus qu'eux. Qu'était-ce qu'Adam ? de quoi fut-il formé ? D'un peu de boue ! *de limo terræ*[1] ; et ses enfants, qui lui ressemblent si bien, ne se ressembleraient pas entre eux ! Comparez, dans leur nudité, les grands et les petits à leur naissance et

[1] Genèse, chap. II, v. 7.

à leur mort, à l'époque où ils sortent du sein de la nature et à celle où ils vont y rentrer: à quelle différence les reconnaîtrez-vous? Dans le tombeau d'un roi et dans le cercueil d'un pâtre, que trouverez-vous? de la poussière. Souvenez-vous donc que vous êtes poussière, et que vous retournerez en poussière. *Memento...*

« Ne vous croyez pas non plus exempts de la loi commune, ministres des autels, princes de l'Église, pasteurs des peuples, successeurs des apôtres, et toi-même, vicaire de Dieu! Comme le sacristain qui vous sert, comme le moine qui vous suit, vous êtes sortis de la poussière et vous y rentrerez. Plusieurs de vous cependant l'ont oublié: la superbe s'est glissée dans leur âme. Le chef de l'Église porte la triple couronne; le trône des inquisiteurs est plus haut que celui des rois; et les capucins se couvrent devant des majestés [1]. Sous la tiare, la mitre ou le capuchon, puisse la vérité parvenir jusqu'à vos oreilles! puisse la sentence salutaire que l'Église vous adresse par ma bouche vous rappeler à l'humilité apostolique, à cette vertu qui sied au juste comme au pécheur, et n'est pas le moindre ornement de la sainteté! Il est beau qu'un pape soit humble, qu'un dominicain ne soit pas fier, et qu'un capucin même soit modeste; car enfin, comme les savants, les rois et les pâtres, les capucins ne sont que des hommes. *Ergo... memento...* »

[1] Un père capucin venait d'être nommé grand d'Espagne.

L'abbé en était là quand le patron de la barque, entrant dans la chambre, nous demanda si notre intention était d'y rester jusqu'à demain. Il y avait déjà un quart d'heure que l'on était arrivé. Il fallut se séparer. Très contrarié de n'avoir pas pu entendre la fin de ce sermon, où la morale philosophique me semble assez heureusement alliée à la morale évangélique, je rentrai précipitamment chez moi pour jeter sur le papier les passages que j'en ai retenus. On y trouvera peut-être plus de singularité que d'éloquence; mais n'est-ce pas parceque la raison elle-même est une singularité au temps où nous sommes ?

Tel qu'il est, au reste, ce sermon n'est pas plus mauvais que tant d'autres qu'on nous a prêchés le carême dernier, et qui semblaient plutôt faits pour le mardi-gras que pour le mercredi des cendres.

LE PROPOS INTERROMPU,

OU

A PROPOS DE ÇA.

(La scène se passe dans un salon de Bruxelles, en 1819.)

M. L'AVOCAT.

A propos de ça, ne trouvez-vous pas que c'est une existence bien bizarre que celle des proscrits? Morts et vivants tout à la fois, ils ne participent à aucun des

avantages attachés à ces deux conditions. Condamnés à la patience, privés de l'activité, ils n'obtiennent pas même pour leur réputation les égards qu'obtiendrait leur mémoire. La calomnie se croit en droit de traiter comme des cadavres ces corps qui n'ont pas la faculté de se défendre, et qu'une politique honteuse ou une infâme indifférence abandonne au scalpel, comme si la dissection d'un corps animé n'était pas un véritable assassinat!

M. L'ABBÉ.

A propos de ça, voilà bientôt quinze mois qu'il n'a plu, *savez-vous*[1]. Cela est évidemment la faute des baromètres, qui depuis quinze mois sont au beau fixe. Il est vrai qu'ils sont faits par les philosophes.

M. LE COMTE.

A propos de ça, c'était vraiment un drôle d'homme que cet abbé *Maury;* il est dommage seulement qu'il n'ait pas su persévérer dans ses opinions. Il était presque révolutionnaire à la fin de ses jours. Il a commencé par où j'ai fini, et fini par où j'ai commencé. Le cardinal ne vaut pas l'abbé: aussi s'en faut-il de beaucoup que sa calotte rouge lui ait obtenu la considération qu'il commandait sous sa calotte noire. Il reçut néanmoins des honneurs extraordinaires à son retour à Paris. Il fut *monseigneurisé* par l'académie française, comme le cardinal Dubois; et le confiseur *Berthellemot* frappa pour lui une médaille qui se vendait à la livre comme des dia-

[1] Locution parasite commune en Flandre.

blotins. Dans le papier qui servait d'enveloppe à l'effigie très ressemblante de son éminence, je trouvai une fois ce quatrain :

Un confiseur a fait son lucre
D'un pauvre académicien,
Qui, n'étant plus utile à rien,
S'en est allé se faire sucre.

Au fait, c'est par là qu'il a fini.

MADAME LA BARONNE.

A propos de ça, savez-vous que nous avons à Bruxelles une salle de spectacle vraiment superbe, une des plus belles de l'Europe! Eh bien, moi, malgré tout ça, j'aime mieux notre vieille salle. Vous me direz qu'elle ressemblait à une grange garnie de trois rangées de sabots à perroquets. Soit. Mais dans ces sabots-là on caquetait à l'aise. Comme nous étions bien placés là nous autres abonnés! Pourquoi n'a-t-on pas construit les nouvelles loges sur ce modèle? Plus de cloisons; nous voilà confondus avec tout le monde. Autrefois c'était le public qui venait chez nous; dorénavant nous irons chez le public. Depuis un certain temps ce n'est plus que pour le public que les monuments publics se construisent; on ne s'occupe plus des particuliers. C'est du dernier ridicule.

M. L'AVOCAT.

A propos de ça, avez-vous lu le détail de ce qui s'est passé à Paris dans la chambre des représentants le 17

mai? Qu'en dites-vous? Pensez-vous que jamais on en revienne en France à des sentiments de justice et de modération? Rien de plus atrocement injuste que la loi par laquelle les *introuvables* avaient abandonné à la merci de l'arbitraire les trente-huit Français qui, aux termes même de l'ordonnance, devaient être renvoyés par-devant les tribunaux. Quoi! après avoir acquis la certitude que la conspiration dans laquelle on les accusait d'avoir trempé n'avait pas existé, ne pouvant les livrer à des juges, on les a livrés à leurs accusateurs, et confirmé par un acte législatif leur exil, qui ne devait être prononcé que par un acte judiciaire!... Ces exils prolongés par le caprice de l'autorité, comparez-les aux bannissements prononcés par la justice des tribunaux. Voyez combien le sort de ces innocents est plus dur que celui des coupables. Si éloigné que soit le terme d'un bannissement, dès que le juge lui en donne un, le condamné a du moins la certitude de voir arriver ce terme. Point d'espérance au contraire pour le proscrit arbitrairement exilé; il doit regarder son exil comme perpétuel, par cela même qu'il est indéfini, par cela même que sa durée dépend de celle des ressentiments qui l'ont ordonné, et que les ressentiments particuliers, très différents de la vindicte publique, se perpétuent au-delà de l'arrêt qui devrait les satisfaire.

Rien de plus atrocement injuste donc que la chambre qui, en 1815, au milieu de l'effervescence des passions, a légitimé une pareille proscription, si ce n'est la cham-

bre qui, en 1819, l'a perpétuée à une époque où toutes les passions devraient être assouvies.

M. L'ABBÉ.

A propos de ça, les jésuites font mieux leurs affaires que jamais, *savez-vous*. Ils ont de tous les côtés en France, sous le nom de *petits séminaires*, des colléges, où les écoliers, quoiqu'en soutane et en rabat, reçoivent une éducation aussi militaire que religieuse, et apprennent à la fois à faire des armes et à servir la messe. Au grand chagrin des doctrinaires, c'est là que toute la vieille noblesse envoie aujourd'hui ses enfants, qui y sont élevés presque aussi dévotement qu'à la nouvelle école polytechnique.

M. LE PROFESSEUR.

A propos de ça, convenez que si nous avons une belle salle de spectacle, nous avons aussi un excellent règlement pour la police de cette salle. Il est difficile d'en faire un plus complet. Le législateur d'une école allemande n'aurait pas porté plus loin la prévoyance. J'y vois cependant certain chapitre qui me semble demander un article additionnel, c'est le chapitre des chapeaux: tout ce qui concerne les chapeaux des hommes y est réglé avec une rare sagacité; mais pourquoi ne trouve-t-on pas une seule disposition législative concernant les chapeaux des dames? Ce point est d'une haute importance pour les amateurs de spectacles qui vont soit à

l'orchestre, soit au parterre, où les dames sont admises aussi. Grâce à l'immense développement que les chapeaux des dames ont pris depuis quelque temps, une seule dame dérobe la vue de la scène à toute la file des spectateurs qui ont le malheur de se trouver derrière elle. Cela est-il convenable? cela doit-il être autorisé? cela peut-il être souffert[1]?

En France, et même avant la révolution, aucune femme ne pouvait entrer soit à l'orchestre, soit à l'amphithéâtre, que coiffée en cheveux. On les voyait et elles n'empêchaient pas de voir. Devant elles, derrière elles, tout le monde était content. Pourquoi la même obligation ne leur serait-elle pas imposée ici? Un article additionnel qui forcerait tant de jolies têtes à sortir de ces coquilles où elles se retirent comme des colimaçons, aurait-il rien d'offensant pour la galanterie, et n'est-il pas demandé par la bienséance? De même qu'au spectacle tout ce qui empêche d'entendre est défendu, de même on en doit exclure tout ce qui empêche de voir. Encore si les dames avaient la charité de tourner leur visage du côté des spectateurs auxquels leurs chapeaux masquent la scène, il y aurait compensation. Mais ce qu'elles nous montrent ne saurait dédommager de ce qu'elles nous cachent. Donc il faut un article additionnel au chapitre des chapeaux.

[1] Ces réflexions sont tout-à-fait applicables à la police du théâtre italien de Paris, où l'orchestre est envahi par les femmes.

M. LE COMTE.

A propos de ça, il faut que je vous dise une histoire qui vous amusera si je la raconte aussi bien qu'elle m'a été racontée. C'est l'histoire d'un divorce presque aussi plaisant que le mariage de l'évêque d'Autun était ridicule. Le fait s'est passé en Russie.

Dans la communion grecque, l'église autorise le divorce pour deux causes, soit parcequ'il est prouvé que l'un des conjoints n'est pas apte à atteindre le but du mariage, soit parcequ'il est prouvé qu'il a porté atteinte à la foi conjugale. Dans l'un ou l'autre cas, la partie lésée ou négligée porte sa plainte devant le très saint synode, qui, d'après l'aveu du coupable, prononce la dissolution des liens matrimoniaux, et en cas d'adultère condamne le pécheur ou la pécheresse à quelques mois de réclusion dans un couvent, par forme de pénitence; car, au contraire des dames, le très saint synode est moins indulgent pour ceux qui pèchent par action que pour ceux qui pèchent par omission.

Un honnête homme, jeune encore, avait épousé une jeune et jolie femme, dont il était éperdument amoureux, et dont il se croyait sincèrement aimé. Cela avait pu être dans les premiers mois de leur union; mais au bout de l'année cela n'était plus. Le mari, quoique du caractère le plus facile, avait quelques singularités. Moins bon que lui, on pouvait paraître plus aimable. Un de ses amis, son meilleur ami peut-être, car c'est toujours celui-là qui vous joue de pareils tours, parut

plus aimable. La confiance que le mari avait dans sa femme et dans son ami, et peut-être aussi en lui-même, l'empêchait de s'en apercevoir. Plein de sécurité, comme tant d'autres, il était loin de songer à contrarier une liaison sur la nature de laquelle il avait tout-à-fait pris le change, quand les deux amants, qui se trouvaient encore trop gênés dans la liberté qu'il leur laissait, jugèrent à propos de lui tout découvrir. Que faire?

Mon cher ami, lui dit une dame obligeante qui s'était faite médiatrice dans cette affaire, je ne vois qu'un remède à ceci, c'est le divorce. Croyez-moi, cédez à la nécessité. Vous ne sauriez empêcher ce qui a été; tirez parti de ce qui est. Oubliez une ingrate qui ne songe qu'à épouser un traître qui veut en faire sa femme. Plus sage, profitez de cette folle fantaisie, non seulement pour vous venger d'eux en les laissant l'un à l'autre, mais aussi pour réparer à leurs dépens le désordre de vos affaires. Il vous faudra, vous le savez, restituer à votre infidèle sa dot, que, pour satisfaire à ses goûts dispendieux, vous avez assez largement écornée: que votre indigne ami supporte seul cette perte. Il vous offre pour prix du divorce une indemnité plus grande que vos besoins, une indemnité proportionnée à sa folle passion: acceptez. Cent mille roubles répareraient la brèche faite à votre fortune; n'en refusez pas quatre cent mille. Je vous les propose de sa part, si vous voulez vous prêter à l'arrangement qu'il désire. Voilà son engagement, dont il m'a faite dépositaire.

Le pauvre homme n'acquiesça pas d'abord à la proposition. Il aimait encore sa femme, et puis il lui semblait que c'était la vendre. — La marchandise ne s'est-elle pas livrée? C'est seulement souffrir qu'on vous la paie, répondit la négociatrice; c'est accepter sans scandale ce qui, en pareil cas, vous serait solennellement adjugé par les tribunaux en Angleterre, où l'on n'est pas si scrupuleux. A votre place je n'hésiterais pas. — Mais, madame, comment obtenir le divorce? — Mais, monsieur, en consentant à ne pas démentir votre femme, qui demandera la dissolution pour cause qui ne fera pas de tort à votre moralité, dit en souriant la conseillère. Ah! fi donc, j'aime mieux être condamné à quatre mois de réclusion pour la cause opposée, reprit vivement le mari mécontent; cela du moins ne perd pas un homme de réputation. Eh bien! voilà qui est dit; dès ce soir je me mettrai dans mon tort. Qu'on me guette, qu'on me surprenne, qu'on dresse procès-verbal, qu'on porte plainte devant le très saint synode; je confesserai le péché : ce sera au moins s'en tirer à son honneur.

L'homme d'honneur fit ainsi qu'il avait dit. Une honnête femme ayant consenti pour un prix honnête à être de moitié dans la comédie, vingt rapports certifièrent que la demande en divorce formée par l'épouse n'était que trop justifiée par les scandaleux écarts de l'époux. Le tribunal austère devant lequel l'accusé comparut ayant entendu ses aveux, prononça la sentence de divorce, et condamna en outre l'infidèle à restituer à sa chaste moitié

la dot qu'il en avait reçue, et à faire une retraite de quatre mois dans le couvent de Saint-Basile.

Tout avait bien été jusque là. Notre reclus attendait les quatre cent mille roubles. Nanti de cette somme, dont un quart suffisait au remboursement de la dot, il comptait à l'aide des trois autres quarts obtenir facilement de l'amour la consolation des chagrins dont l'hymen l'avait accablé. Il comptait sans son hôte. Tout en ayant l'air de ne s'occuper que de lui, l'entremetteuse ne s'était occupée que d'elle-même. Le jugement rendu, elle était allée trouver l'intime ami. — Vous avez fait, lui avait-elle dit, une obligation de quatre cent mille roubles au profit de cet imbécile s'il se laissait condamner. Le voilà condamné, et votre obligation est entre mes mains. Donnez-moi cent mille roubles et je vous la rends. Indépendamment de la femme que je vous ai procurée, vous y gagnerez trois cent mille roubles, et vous serez acquitté de ce que vous me devez pour le service que je viens de vous rendre; c'est faire une affaire d'or.

Le séducteur, homme de finance, trouvant qu'en effet il y avait trois cents pour cent à gagner à cette opération, racheta son obligation au prix proposé. Le pauvre mari fut obligé de prendre sur ses propres biens la somme qu'il lui fallut restituer à sa ci-devant femme. Cette restitution faite, et ses quatre mois de pénitence achevés, on assure pourtant qu'il ne se plaignit pas trop. *J'ai joué,* disait-il, *à qui perd gagne*[1].

[1] Historique.

M. L'AVOCAT.

A propos de ça, je vous dirai que j'ai deviné la politique de M. le garde des sceaux de France[1]. Il est plus malin que méchant. Dans ce discours même où il semble fermer la porte aux proscrits, il la leur ouvre toute grande, il la leur ouvre à deux battants. Je vais vous dire son affaire. *Les proscrits ne rentreront*, dit-il, *qu'après avoir fait des soumissions.* Tout proscrit non rappelé serait donc désigné par cela même comme ayant refusé de faire des soumissions, comme trouvant sa misère plus honorable que la grâce qui lui est offerte à ce prix? Or, une telle supposition ne placerait-elle pas le proscrit au-dessus du proscripteur? N'est-il pas de la dignité du pouvoir d'empêcher qu'elle ait lieu, et la fierté ne lui commanderait-elle pas en cette circonstance ce que ne lui aurait pas conseillé la justice? L'un de ces incorrigibles, à qui l'on conseillait de demander son rappel, disait : *Je ne suis pas pressé d'abdiquer.* Pour moi, si j'étais roi de France, je n'aurais rien de plus pressé que d'envoyer à ces dignitaires leur destitution; les plus fiers de ces exilés seraient ceux que je rappellerais les premiers, justement pour les mortifier; et dès demain l'acte de rappel du comte de Forbin serait dans la partie officielle du *Moniteur.* N'en doutez pas, tel est le but secret de la diatribe de M. le garde des sceaux, qui n'a pas pu changer en vingt-quatre heures du blanc au noir. Sa

[1] M. Pasquier.

colère, si je ne me trompe, ressemble à ces orages où le tonnerre gronde sans tomber, et qui, en définitive, sont favorables à la récolte et ne font pas même de mal au persil.

M. LE PROFESSEUR.

A propos de ça, je vous dirai que je suis tout-à-fait de l'avis de Blaise Pascal: *Diseur de bons mots, mauvais caractère;* mais je ne comprends dans cet anathème que ces gens qui, tels que *Rivarol* et *Champcenetz*, toujours offensifs, immolent sans pitié le premier venu au plaisir qu'ils ont de briller, et se plaisent à déconcerter par un sarcasme l'homme timide, qui souvent a tout autant d'esprit qu'eux, et toujours plus de raison. Quant à l'homme d'esprit qui avec ces gens-là débute par une saillie un peu mordante, loin de le blâmer, je l'approuve. C'est en s'en faisant craindre qu'il s'en fait respecter. Cette saillie-là n'est pas toujours un signal de guerre; elle ressemble à ce coup de canon que l'on tire en mer pour se faire saluer : c'est ce qu'on appelle assurer son pavillon.

M. L'ABBÉ.

A propos de ça, si le pape est rayé de la liste des puissances temporelles, que deviendra le patrimoine de saint Pierre? sera-t-il gouverné par un major autrichien ou par un cardinal? Je ne puis penser que le saint-père se laisse ainsi détrôner sans mot dire. Soyez sûr qu'il songe à se mettre en état de défense, et que par le pro-

chain courrier nous apprendrons qu'il a ordonné les prières de quarante heures.

M. LE COMTE.

A propos de ça, ne pensez-vous pas que les succès des alliés pourraient bien, à la longue, leur être plus funestes qu'aux Français? Déjà se font sentir les conséquences de l'occupation de la France pour les puissances qui l'ont envahie. Il était peu prudent aux souverains dont les peuples n'ont pas de constitution, de les faire séjourner au milieu d'un peuple régi par une constitution tant bonne que mauvaise, et de faire respirer à des hommes qui ne sont pas libres, un air tant soit peu imprégné de liberté. Cette imprudence s'aggrave en raison de l'éloignement que ces princes ont pour les idées libérales. L'esprit de révolution est une maladie tout à la fois endémique et contagieuse. Pour la gagner il suffit de s'arrêter sur la terre où elle a pris naissance; il suffit de fréquenter ceux-là même qui en guérissent. Aussi se répand-elle dans tous les coins de l'Europe, avec un million d'individus qui sont venus se l'inoculer à la suite de leurs maîtres, lesquels, par malheur pour eux, ne l'ont pas gagnée. Il ne faut pas mêler ses gens avec des gens qu'on a intérêt à tenir isolés; il ne faut pas les envoyer dans le lazaret battre les pestiférés; car les pestiférés sont vengés de l'homme qui les bat dès l'instant où il les a touchés.

MADAME LA BARONNE.

A propos de ça, avez-vous entendu parler d'un nouveau *kaléidoscope* dans lequel on aurait mis pêle-mêle une crosse, un sabre, une girouette, un goupillon, un chapeau à la Henri IV, une mitre, des abeilles, une cocarde blanche, une aigle, une cocarde tricolore, des fleurs de lis, un bonnet carré, un éteignoir, un chapeau à cornes et le buste d'un prince? Rien de plus singulier, dit-on, que les diverses manières dont ces objets se groupent au plus léger mouvement qu'on leur imprime. Les tableaux qui en résultent sont presque aussi variés, presque aussi nombreux que les incidents de la vie du Protée auquel ils se rattachent. On les gravera pour en orner ses mémoires ou son testament politique, qu'un écrivain impartial rédige sous la dictée de son altesse.

M. LE PROFESSEUR.

A propos de ça, pourquoi, après les discordes civiles, les vainqueurs se réconcilient-ils moins volontiers avec les écrivains qu'avec les militaires? Cela ne proviendrait-il pas de la nature très différente des blessures faites par les armes très différentes employées par ces diverses espèces d'ennemis, soit dans la défense, soit dans l'attaque? Qu'un soldat vous alonge un coup de sabre, ou vous adresse une balle, on ne se tient pas pour offensé d'une blessure qui ennoblit. Une fois guéri, on n'y pense plus que pour s'en vanter. D'ailleurs, à qui garderait-on rancune? sait-on qui vous a blessé dans la mêlée? les

balles enfin sont-elles signées? Il n'en est pas de même des plaies faites avec la plume; elles ne se ferment pas si facilement, et rarement elles honorent celui qui les a reçues. Il faut être bien généreux pour ne pas s'indigner de la cicatrice qu'elles laissent, pour ne pas relire sans ressentiment cette signature ineffaçable.

MADAME LA BARONNE.

A propos de ça, écoutez un peu ma charade. Mon premier se boit, mon second se mange...

A propos de ça, que voulez-vous prouver? dira le lecteur. — Qu'à propos d'une chose on en dit souvent une autre; que la conversation transcrite ici presque sous la dictée des interlocuteurs ressemble fort à ce qui se dit les trois quarts du temps dans les assemblées même délibérantes, où l'on pérore plus qu'on ne discute, où l'on se parle plus qu'on ne se répond.

LES BÂTARDS.

Les doctes ne s'accordent pas sur l'étymologie de ce vieux mot, qui se retrouve dans toutes les langues modernes; ne nous occupons donc que de sa signification.

Bâtard est le nom qu'on donne aux enfants nés hors du mariage. Il y en a de plusieurs espèces : les naturels, les adultérins et les incestueux.

Les naturels proviennent du commerce illégal de deux

personnes non mariées; les adultérins, du commerce de deux personnes non mariées entre elles, mais dont une ou chacune est mariée; les incestueux naissent du rapprochement de deux individus d'une même famille, parents à un degré qui leur interdit le mariage.

La morale voit ces diverses espèces de bâtards d'un œil bien différent, et cela se conçoit : la faute à laquelle l'enfant proprement dit naturel doit le jour n'est pas irréparable; que ses parents contractent entre eux mariage, cet enfant devient légitime. De plus, l'irrégularité de leur union ne les constitue en tort que vis-à-vis du fruit de cette union.

La naissance de l'adultérin est au contraire un crime multiple, car elle porte dommage non seulement à l'enfant, mais aux individus dont les droits sont blessés par cette naissance, et ce dommage est irréparable.

Ces considérations s'appliquent aussi aux bâtards incestueux, réprouvés d'ailleurs par des considérations d'un autre ordre.

Les Romains distinguaient deux espèces d'enfants naturels, ceux qui provenaient du concubinage, *nothi*, et ceux qui provenaient de la prostitution, *spurii*. Les premiers pouvaient hériter de leur mère et exiger de leur père des aliments; mais les derniers étaient repoussés par la loi, qui leur refusait jusqu'à la nourriture. « Celui-là n'a pas de père, disait-elle, dont le peuple « est le père. » *Is non habet patrem, cui pater est populus.*

La société, plus humaine de nos jours, adopte ces

misérables enfants, et les recueille dans des établissements que leur a ouverts l'apôtre de la philanthropie et de la charité, le vénérable Vincent de Paul. Rien de plus juste que de faire traiter en fils par le peuple celui dont le peuple est le père.

Les Athéniens traitaient les bâtards de toute espèce avec une grande rigueur. Une loi de Solon leur refusait le droit de bourgeoisie. Une loi de Périclès fit vendre cinq mille bâtards comme esclaves; et ce qu'il y a de pis, c'est que l'on tenait pour bâtard, à Athènes, non seulement l'enfant du concubinage et de l'adultère, mais tout enfant qui n'était pas Athénien de père et de mère.

D'après ces dispositions, Thémistocle, dont la mère était d'Halicarnasse, se trouvait bâtard. La loi, ainsi qu'on le présume, plia plusieurs fois, non seulement devant l'intérêt public, mais sous le crédit des hommes puissants. Périclès lui-même, ayant perdu par la peste ses enfants légitimes, fit abroger, en faveur d'un enfant qu'il avait eu d'Aspasie, la loi qu'il avait si inconsidérément provoquée.

La condition des bâtards a varié selon les temps chez les peuples modernes. Les Goths, les Francs, les admettaient à la succession paternelle. Thierry, bâtard de Clovis, hérita en partie des conquêtes de son père. Guillaume, fils naturel de Robert Ier, duc de Normandie, et d'Arlette, fille d'un pelletier de Falaise, hérita des domaines de ce prince. Loin de rougir de sa condition,

il la rappelait dans ses lettres et signait, *Willelmus cognomento Batardus*, Guillaume dit le Bâtard.

Le fameux Dunois prenait aussi dans ses lettres le titre de Bâtard d'Orléans.

En Espagne, les bâtards ont toujours été réputés habiles à succéder. La bâtardise ne fut pas un obstacle à l'élévation de Henri de Transtamare au trône de Castille.

Les circonstances qui constatent la bâtardise ne sont pas les mêmes chez tous les peuples. En Angleterre, on pousse peut-être un peu loin l'application de l'aphorisme romain, *Hic pater est quem justæ nuptiæ demonstrant.* « Celui-là est le père qu'un légitime mariage désigne pour » tel. » Là, si celui qui vient d'épouser une femme décède avant la nuit sans avoir habité avec elle, et qu'ensuite elle fasse un enfant, cet enfant est légitime. Là, si une femme, ayant quitté son mari pour suivre un adultère, a de celui-ci un enfant, tandis que son mari est dans l'enceinte des quatre mers, l'enfant est légitime.

En France la condition des bâtards variait jadis suivant les coutumes, et nous en avions presque autant que de provinces. Depuis la révolution elle est réglée d'une manière uniforme dans tout le royaume. Le droit des enfants naturels y est établi ainsi qu'il suit par le Code civil :

« Si le père ou la mère a laissé des descendants légiti- » mes, ce droit est d'un tiers de la portion héréditaire » que l'enfant naturel aurait eue s'il était légitime ; il est » de la moitié, lorsque les père ou mère ne laissent pas

» de descendants, mais bien des ascendants ou des frères » ou sœurs; il est des trois quarts lorsque les père ou » mère ne laissent ni ascendants, ni descendants, ni frè- » res ni sœurs. Lorsque les père ou mère ne laissent pas » de parents au degré successible, l'enfant naturel a droit » à la totalité des biens. »

Ces dispositions ne sont applicables ni aux incestueux, ni aux adultérins. La loi n'attribue aucun des droits sociaux à ces individus, qui n'existent que par une violation des lois divines et humaines; elle ne leur accorde que les aliments.

D'après les anciennes coutumes, les bâtards des rois, avoués par leur père, étaient princes, et les bâtards des princes gentilshommes.

Dans l'ancienne Rome, les bâtards pouvaient être légitimés par des lettres de l'empereur; les rois, en France, ont exercé le même droit.

Louis XIV fit légitimer les bâtards adultérins qu'il eut de madame de La Vallière, et les bâtards doublement adultérins qu'il eut de madame de Montespan. Bien plus, en 1714, il les appela à la succession par un édit que le parlement enregistra sans faire de remontrances. Il y avait lieu pourtant, car cet édit n'était pas moins attentatoire aux lois du royaume qu'aux lois de la morale. Si la tendresse que Louis portait à ses enfants lui faisait oublier le respect qu'il devait à son peuple, au point d'étendre le droit de régner à des individus qui n'avaient pas même droit de partager dans la succession pater-

nelle, n'était-ce pas aux tuteurs des rois qu'il appartenait de rappeler le prince à l'observation des devoirs qu'il foulait aux pieds?

Ce corps enregistra, il est vrai, sans remontrance aussi, en 1717, la déclaration par laquelle Louis XV retirait aux princes légitimés les noms et droits de princes du sang que leur avait donnés Louis XIV; mais en cela il obéissait encore.

C'est sur les rois que les peuples se forment, c'est à eux de nous donner l'exemple de toutes les vertus.

Le roi aujourd'hui régnant (Louis XVIII) disait, le 4 mai 1814, au conseil de l'université, qui était allé le saluer à Saint-Ouen : « La dégénération des mœurs amène « la ruine d'une nation. Veillez à ce que les mœurs de la « jeunesse soient irréprochables; formez-la sur l'exem- « ple qui lui sera donné par ma famille et par moi. »

Les bâtards sont appelés, dans nos anciennes lois, *degeneres homines*, « hommes dégénérés. » Cela n'est dit sans doute que relativement à leur condition.

La rigueur des lois envers les bâtards, en certains pays, a donné lieu quelquefois à de graves inconvénients. Il s'est trouvé parmi eux des hommes qui ont cru ne rien devoir à la société, qui ne faisait rien pour eux; repoussés par elle, ils se sont armés contre elle, et se sont vengés sur l'état du tort de la loi. En 1326, sous Charles-*le-Bel*, désespérés d'être exclus de l'héritage paternel, les bâtards des seigneurs de Guyenne (ils étaient nombreux à ce qu'il paraît) se formèrent en armée pour disputer cet héri-

tage aux enfants légitimes. On envoya contre eux un seigneur de Lunel, cousin du roi, et qui avait été chanoine de Paris et même archidiacre avant d'être chevalier. Moins accoutumé aux exercices des camps qu'à ceux du chœur, ce légitime ne put empêcher les bâtards de prendre et de brûler la ville de Saintes après l'avoir pillée. Un autre légitime, le maréchal de Briquebec, les mit à la raison; mais ce ne fut pas sans peine.

Dans les temps modernes comme dans les temps anciens, on compte parmi les héros plus d'un homme entaché de bâtardise.

Guillaume, qui conquit l'Angleterre, Dunois, qui délivra la France, le duc de Vendôme, le duc de Berwick, le maréchal de Saxe, comme Bacchus, comme Hercule, comme Romulus, étaient des bâtards. Est-il beaucoup d'enfants légitimes qui les vaillent?

Heureux comme un bâtard. D'où vient cette locution?

On le sait, et la liste que l'on vient de lire le prouve, les bâtards ont été souvent favorisés par la fortune. Mais elle les a aidés parcequ'ils se sont aidés; et comme c'est au besoin de sortir de l'état d'humiliation où la société les retenait qu'ils ont dû les efforts par lesquels ils se sont élevés au-dessus de la société, par lesquels ils sont devenus de grands hommes, peut-être a-t-on raison de dire *heureux comme un bâtard.*

Le sens de ce proverbe pourrait bien venir aussi de ce que, privés de parents, mais exempts de maîtres, les bâtards sont placés, par leur malheur même, plus près

de l'indépendance que le commun des hommes. En songeant à ce malheur-là, plus d'un légitime, impatient du joug, a pu s'écrier, *Heureux comme un bâtard!*

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

EST-ELLE VÉRITABLEMENT NUISIBLE A QUELQU'UN?

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

N'EST-ELLE PAS VÉRITABLEMENT UTILE A TOUT LE MONDE?

Dans ce moment où une croisade se forme contre la liberté de la presse, l'examen de ces questions peut être de quelque utilité, non seulement pour ceux qui défendent cette liberté, mais aussi pour ceux qui l'attaquent.

La presse doit être libre. Cette proposition ne fait plus question, ou n'est plus qu'une question oiseuse. La faculté de publier ses pensées par la voie de l'impression n'est pas moins un droit que celle de les communiquer par le discours. Aussi toutes les constitutions acceptées, proposées, imposées ou octroyées, ont-elles consacré ce principe.

La liberté de la presse est donc un droit, dont l'abus seul peut être l'objet d'une législation spéciale. Semblables à celles qui déterminent le cas où l'emploi des armes que le citoyen a droit de porter pour sa défense est un attentat contre la société, les lois répressives de la licence de la presse doivent prévoir et préciser les

cas où l'usage de la presse devient abus, et punir les citoyens qui abusent de la plume, comme elles punissent ceux qui abusent de l'épée. Il n'est pas plus permis d'assassiner avec l'une qu'avec l'autre.

Mais ces lois, de répressives qu'elles doivent être, ne deviennent-elles pas oppressives si, sous prétexte de refréner la licence, elles entravent la liberté; si elles assujettissent à des censeurs les écrivains qui ne doivent être justiciables que des tribunaux, ainsi que le fit en France, sur la proposition de M. l'abbé de Montesquiou, la législature de 1814?

Fussent-elles plus libérales que celle qui a été rendue sur la proposition de cet abbé, les lois répressives de la licence de la presse sont encore oppressives de sa liberté quand le tribunal chargé de faire l'application de ces lois, et par cela même arbitre d'un des plus grands intérêts de la société, n'est pas libre; quand, bien que composé peut-être des meilleures gens du monde, c'est-à-dire de bons pères de famille, d'époux excellents, d'honnêtes bourgeois, il ne l'est au fait que de gens corrompus par leur situation, c'est-à-dire nommés par le gouvernement, et tenant à leur place de toute la tendresse qu'ils portent à leurs femmes et à leurs enfants; quand les magistrats qui s'y réunissent, et n'ont guère à prononcer qu'entre le ministère et les administrés, sont évidemment dans la dépendance de celle de leur partie à la bienveillance de laquelle ils doivent l'office qui les fait vivre, et du mécontentement de laquelle dépend leur révocation;

quand, enfin, la complaisance de ces juges vendus par leurs qualités mêmes, qui ne sont pas ici des vertus, n'est pas neutralisée par le contre-poids salutaire du jury, qui le plus communément voit les choses dans les intérêts de la société.

Sous un régime pareil, la liberté de la presse, bien que reconnue en droit, est tellement anéantie de fait, que les dictateurs de Carlsbad, ennemis capitaux de cette liberté, n'ont rien cru pouvoir trouver de mieux, je ne dis pas pour la réprimer, mais pour la comprimer, que d'établir ce régime partout où s'étend leur autorité.

Au fait, pendant tout le temps qu'elle a été en vigueur, la loi de 1814, faite, disaient les doctrinaires, dans les intérêts de la société, a été constamment employée contre elle. Grâce à cette loi, les ministres, trop portés à substituer l'intérêt d'état à l'intérêt de la nation, et à voir cet intérêt d'état dans l'intérêt du ministère, ou l'intérêt public dans celui de quelques particuliers, ont pu faire condamner à plaisir, comme coupables envers l'ordre établi, les hommes clairvoyants qui avaient le courage de dénoncer les altérations que les ministres ne cessaient de faire subir à cet ordre. Grâce à cette loi, les tribunaux pouvaient tout à l'aise changer en crimes les plaintes qui avaient échappé à la répression de la censure, et assommer les écrivains que les inquisiteurs n'avaient pas pu étouffer.

L'intervention du jury dans les procès relatifs aux de-

lits de la presse a remédié en partie au mal; et les droits des citoyens furent pris en considération dès que des citoyens furent appelés à prononcer dans ces affaires soustraites au jugement exclusif des commissaires royaux.

Sous un pareil régime la justice est-elle plus mal rendue? Les objets déclarés sacrés par la loi en sont-ils moins respectés de l'écrivain, ou plus impunément insultés par les libellistes? Toute accusation non fondée en preuve n'est-elle pas punie comme calomnie? ou si le mensonge reste quelquefois impuni, cela ne tient-il pas au mépris que la plupart des individus calomniés témoignent par leur silence même pour le mensonge et le menteur?

C'est alors que la vérité des principes exprimés par Beaumarchais est prouvée par l'expérience; c'est alors qu'il est démontré que *les sottises imprimées ne sont à craindre que dans les lieux où l'on en gêne le cours; que sans la liberté de blâmer il n'y a pas d'éloges flatteurs; qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits.*

A quoi la société est-elle redevable de ces convictions, si ce n'est à la liberté de la presse? Aussi, les ministres exceptés, la société réclame-t-elle le maintien de cette précieuse liberté, dont le prix est assez indiqué à l'homme libre par la haine que lui portent les partisans du pouvoir arbitraire, ou ceux des agents d'un pouvoir constitutionnel qui voudraient gouverner arbitrairement.

La haine des uns et des autres contre un pareil droit est, après tout, très concevable. Dans une monarchie constitutionnelle, les ministres peuvent quelquefois redouter l'examen public de leurs opérations. Par ce système de gouvernement, placés entre le monarque et la nation, ils sont continuellement pressés entre deux grandes responsabilités ; entre celle qu'entraîne le respect ordonné par les constitutions pour les droits communs, et celle que le prince impose souvent pour ses propres volontés, qui ne se renferment pas toujours dans les limites de ses droits. Si, plus jaloux de la faveur du prince qu'effrayé de la rancune du peuple, le ministre préfère sa fortune à la popularité, quelle crainte ne doit pas lui inspirer, à chacune de ses complaisances ou à chacun de ses attentats, cette liberté, en vertu de laquelle tout particulier peut, d'un trait de plume, le dénoncer au tribunal de l'opinion publique ? N'est-il pas plus commode pour son excellence de réduire les mécontents au silence, que de s'évertuer à leur répondre ? Dès lors plus d'entraves au pouvoir ministériel, dont l'intensité n'aurait d'autres bornes que celles de l'arbitraire, que celles du pouvoir de Séjan : et jusqu'où un ministre n'ira-t-il pas s'il lui faut contenter Tibère ?

Avec cette latitude, un ministre ne serait-il pas certain de satisfaire le plus exigeant des princes ? avec cette latitude, un ministre ne serait-il pas certain de conserver sa place et sa tête, à moins que, par un de ces retours dont l'histoire d'Angleterre offre aussi un exemple, un

nouveau Stuart, rétrogradant pour s'être trop avancé, ne croie devoir abandonner à la vindicte publique le nouveau Strafford qui, en le servant trop, se serait ouvert le chemin de l'échafaud, que Dieu veuille au moins refermer derrière lui! Si j'étais ministre, il me semble que cette grande leçon ne serait pas perdue pour moi; il me semble que j'en profiterais aussi si j'étais roi.

La liberté de la presse, par cela même qu'elle avertit le fonctionnaire qu'elle menace, est donc dans les vrais intérêts des ministres; elle est dans les intérêts de tous, à commencer par les trompeurs; elle est surtout dans les intérêts des trompés, en tête desquels je mets les rois, qu'elle ne sert pas moins utilement que les peuples.

Si les écrivains populaires sont des sentinelles toujours sur le *qui-vive*, toujours prêtes à sonner l'alarme à la première attaque portée aux droits du peuple, ce sont aussi des trompettes qui, sonnant en certains cas la victoire avant le combat, ont quelquefois, par leur indiscrétion, dénoncé des projets dont le succès eût été certain s'ils n'avaient pas eu la faculté d'écrire. Dans l'un et l'autre cas, les avis que transmet la presse ne sont-ils pas également salutaires pour le souverain? Ne lui fait-elle pas connaître les véritables rapports où il se trouve avec la nation, et la tendance de l'opinion? quelque parti qu'il prenne, il le prend du moins en connaissance de cause. On ne gouverne pas sans danger un peuple qui se tait. Un bâillon n'est pas un mors. Enfin c'est sottise, en pareil cas, de conclure qu'un peuple ne se

trouve pas à plaindre parcequ'on ne l'entend pas se plaindre. Plus d'un prince a été perdu par cette erreur. Il aurait été sauvé si le mécontentement public avait eu la liberté de se manifester avant que d'arriver à son comble. Comment s'opèrent, dans les états despotiques, ces révolutions si souvent fatales aux têtes les plus augustes? Comme une débâcle, comme un tremblement de terre, comme l'éruption d'un volcan. Dans ces lieux où la presse est muette, aucun indice ne précède ces grands désastres; et c'est au milieu du sommeil auquel il se livre sur la foi du silence de l'esclavage, que le despote est dépossédé ou étranglé.

Là où la presse n'est pas libre, le prince n'entend que ce qu'il aurait intérêt à ne pas entendre; les paroles comme les figures y sont déguisées; et dans ce concert éternel d'éloges, il ne peut distinguer la voix de ses ennemis. Napoléon lui-même n'a-t-il pas fait une rude épreuve des inconvénients attachés à ce système de prohibition? Le Sr *Michaud*, M. *de Châteaubriand* le flattaient; il n'était pas permis au citoyen *Carnot* de le reprendre.

Détruire la liberté de la presse parcequ'elle est favorable à l'opinion qui nous déplaît, ce n'est pas détruire cette opinion, c'est se la cacher, c'est mettre sa propre main devant ses yeux. Ne voulez-vous pas céder à l'opinion, eh bien! combattez-la. Mais pour ne pas combattre avec désavantage, il vous importe de connaître le nombre de vos ennemis, de connaître leur plan d'attaque

ture, l'attend au moins quatre mois. Si, comme on me l'assure, ces mois, pour un auteur inconnu, se changent en années, j'ai encore du temps devant moi. Il n'y a que vingt-neuf mois que je formai ma demande, à l'instant même où l'idée sur laquelle j'ai bâti ma pièce me passa par la tête. Aurais-je encore vingt-trois mois à prendre patience? Adressons-nous, pour en être sûr, au secrétaire de la comédie, lequel, dans le fait, n'a pas dû m'honorer d'une réponse, inconnu que je suis.

C'est un galant homme pourtant que ce secrétaire, si, comme je le crois, il mérite sa réputation. Si important que soit son emploi il ne l'est pas plus que lui. Tout en faisant semblant de se renfermer dans ses fonctions, tout en affectant vis-à-vis des acteurs la contenance la plus modeste, ce qui est juste, puisque *souffler n'est pas jouer*, ce souffleur mène, m'a-t-on dit, toutes les affaires du théâtre. Chose facile à croire; car ce qui répugne le plus aux héros même de théâtre, c'est le soin de leurs affaires.

Ainsi donc il a le secret de la comédie. En possession de la confiance de tout le monde, il en use pour tout concilier. C'est une vraie providence pour les acteurs, qui n'ont rien de caché pour lui, et pour les actrices, qui ne lui cachent rien. Si les semainiers ont le droit d'arranger le répertoire au commencement de chaque semaine, lui seul, dans le courant, a le crédit de le déranger, mais pour l'utilité de chacun. Enfin, sa politesse n'est pas moindre que son obligeance; il en a pour

tout le monde; il en a même avec les auteurs vis-à-vis desquels il pourrait bien prendre certains airs de supériorité; car enfin, se dit-il, rien de sublime ou d'ingénieux sur le premier théâtre de l'univers qui ne sorte de sa bouche!... Décidément j'irai le chercher au théâtre ce soir, entre les deux pièces.

Le même jour, à onze heures du soir.

Je ne suis pas plus avancé que tantôt. Il n'est pas facile de rejoindre un homme qui a plusieurs affaires et plusieurs trous; un homme qui, comme une certaine divinité du paganisme, a une triple existence. De même que cette divinité s'appelait Diane, Hécate et Phœbé, suivant qu'elle était sur la terre, dans les enfers ou dans le ciel, de même le fonctionnaire en question est secrétaire, souffleur ou littérateur, suivant qu'il est sur le théâtre, sous le théâtre ou hors du théâtre. Cette espèce de souris n'est pas aisée à attraper; j'espère cependant en venir à bout: demain matin à sept heures je serai à sa porte.

Le 23, à midi.

A sept heures précises je suis donc allé rue des Boucheries relancer M. de la Porte[1] dans un des trous qu'il y occupe entre la cave et le grenier d'une maison à neuf

[1] Tel était en effet le nom du secrétaire de la Comédie française en 1790. La Porte, homme de sens et de bon conseil, était de plus très recommandable par les rapports qu'il avait eus avec d'illustres personnages. Il avait soufflé Lekain et Brizard, mademoiselle Dumesnil et mademoiselle Clairon, et il soufflait *Irène* le jour où Voltaire fut couronné. L'arlequin du Vaudeville est son fils.

étages, mais plus près pourtant du grenier que de la cave. Je sonne. Une voix me crie, moitié haut moitié bas, comme crie un souffleur : On y va. Au bout de quelques minutes on m'ouvre en effet. Un bon-homme en perruque à bourse et poudrée avec la plus excessive économie, vêtu d'un habit de velours de coton mordoré, qui me semblait plus disposé à quitter son maître que son maître ne l'était à le quitter ; un bon-homme qui joignait à cet accoutrement la culotte et les bas noirs et les souliers à petites boucles, vint me demander obligeamment ce que je voulais, tout en rejetant sur sa servante, qui était sortie pendant qu'il achevait sa toilette, le malheur qu'il avait eu de me faire attendre.

Il s'agit, lui dis-je, de faire recevoir à votre théâtre une pièce dont je suis l'auteur. — Je m'en doutais. Eh bien ! monsieur, demandez à messieurs que lecture en soit faite. — Il y a plus de deux ans que j'ai fait cette demande. — Plus de deux ans ! Et votre nom, s'il vous plaît ? — (*Après avoir décliné mon nom.*) Je demande que l'on prenne jour pour m'entendre. — Et votre demande est-elle appuyée ? — Par qui ? — Par un sociétaire. — Non. Mais à quoi bon ? — A ce que l'on consente à vous entendre, ce que vous n'obtiendrez pas si personne ne répond de vous. Les comédiens craignent de perdre leur temps. — Je ne le croyais pas. C'est donc chez vous comme à la bourse ? point de crédit pour le nom qui n'est pas connu ? — Vous l'avez dit. — Mais savez-vous que ce défaut de confiance pourrait quelquefois être

aussi préjudiciable aux acteurs qu'aux auteurs? Qui vous dit qu'en écartant un auteur qui n'offre pas caution, vous n'écartez pas une pièce excellente? — Manquons-nous de pièces excellentes? Toutes les pièces excellentes sont faites; le théâtre en regorge. Ce n'est pas une pièce excellente qu'il nous faut. — Je vous entends, monsieur, je me retire. — Pourquoi cela, monsieur? Je n'ai pas prétendu dire qu'il n'y avait plus de pièces à faire. La comédie elle-même est si peu de cet avis, qu'elle renvoie à mon examen préalable les ouvrages des auteurs qui, comme vous, n'ont pas de répondants. Si donc vous voulez m'honorer de votre confiance.... — Très volontiers, et, sans attendre la décision de la comédie, je vous remets mon ouvrage et je sollicite vos conseils. — Ils ne vous seront peut-être pas inutiles. J'ai une longue expérience de la scène; il y a quarante ans que j'y dis à chacun ce qu'il a à dire. Mademoiselle Clairon me prêtait l'oreille; Lekain m'écoutait avec attention; M. de Larive lui-même, qui n'entend pas tout le monde, ne peut pas se passer de moi. Je ne suis pas moins utile aux auteurs qu'aux comédiens; vous en seriez convaincu si tous ceux que j'ai obligés ne se faisaient un plaisir de le taire. Connaissant tout ce qui est fait, je sais ce qui reste à faire. Confiez-moi votre plan, votre but, votre système de composition; je puis sur tous ces points vous....

La sonnette qui se fit entendre ne permit pas à monsieur le secrétaire d'achever sa phrase. La servante entra et annonça un jeune homme auquel monsieur avait

donné rendez-vous. « J'en ai donné plusieurs de neuf à onze, à des auteurs qui sont dans le même cas que monsieur. Si monsieur veut rester, les discussions que j'aurai avec eux pourront tourner à son profit et lui indiquer la route à tenir pour réussir. »

L'auteur annoncé entra. Il pouvait avoir vingt-trois ans. Après avoir salué profondément M. de la Porte, il lui demanda avec timidité son opinion sur le manuscrit qu'il lui avait laissé. Votre tragédie, répondit le bonhomme, ne manque pas d'un certain mérite; il y a des pensées fortes, de beaux vers, de belles scènes, un acte superbe. — Vous me flattez. — Non, je vous le dis comme je le pense. — Vous croyez donc qu'elle peut obtenir quelque succès? — Au contraire, je pense qu'elle tomberait infailliblement. — J'avais cru cependant avoir assez heureusement saisi la manière de Corneille. — Vous n'y avez que trop réussi. — Corneille n'est-il pas le plus admiré de nos tragiques? — Et le moins suivi: ne voyez-vous pas qu'il se joue dans le désert[1]? Si vous échappiez à la foule qui viendrait pour vous siffler à votre première représentation, à la seconde vous ne trouveriez personne pour vous applaudir. Ces sentiments romains ne sont pas français. Laissez-moi vos consuls, vos tribuns, votre patrie; nous ne voulons rien de tout cela. — Que vous faut-il donc? — Des vassaux, des écuyers, des chevaliers. — Puisque Corneille est si fort

[1] C'était vrai. Cinna, qui attire la foule aujourd'hui, se jouait alors dans le désert.

passé de mode, je vais tâcher de prendre le genre de Racine. — Le Racine ne nous convient pas plus que le Corneille. — Eh bien, je vous ferai du Voltaire, du Crébillon. — Faites-nous du *de Belloy*.

Vous avez entendu? me dit le secrétaire après que l'auteur se fut retiré; et il allait me développer les causes de son opinion quand la servante annonça un nouvel interlocuteur : c'était un grand garçon, au visage pâle et maigre, à l'œil égaré, à la chevelure hérissée, à la démarche dégingandée, et qui ne semblait habillé qu'à moitié quoiqu'il ne lui manquât aucune pièce de son vêtement. Que pense-t-on de ma comédie? dit-il au maître de la maison en le saluant avec autant de suffisance que de courtoisie. — Refusée! — Une pièce de ce genre! une pièce calquée sur Molière! du Molière tout pur! — N'avons-nous pas assez de pièces de Molière pour nos spectacles de remplissage? est-ce avec du Molière que nous aurons du monde? Qui est-ce qui donne aujourd'hui quarante-huit sous pour voir du Molière? Reprenez votre *Molière*, mon cher monsieur, et faites-nous du *Dorat* si vous voulez, ou du *Beaumarchais* si vous pouvez.

« Les jeunes gens sont tous en mauvaise route, continua M. le secrétaire lorsque l'auteur comique fut sorti, non sans avoir donné quelques signes d'humeur et même de mépris. Tout remplis qu'ils sont de leurs études, ils se fatiguent à imiter les maîtres. Eh! ce n'est pas le goût de leurs professeurs qu'il faudrait consulter, c'est celui

du beau monde. Les acteurs, comme les marchands d'étoffes, n'écoutent pas d'autre intérêt quand ils renouvellent leur assortiment. L'ouvrage que ce jeune homme remporte, quelque mérite que j'y reconnaisse, ne serait pas plus utile à notre répertoire que ne le serait au magasin de la *Barbe d'or* l'acquisition d'un brocart pareil à celui que madame de Maintenon ou la reine Anne portaient dans leur magnificence. » Ces judicieuses observations furent interrompues par l'intervention d'un troisième personnage.

Monsieur le secrétaire serait-il assez bon pour me faire connaître ce qu'il pense de mon drame? dit celui-là avec l'accent le plus sentimental, et d'une voix dans laquelle *il y avait des larmes* comme dans ses yeux. Votre drame est excellent, lui répondit le souffleur avec l'accent de l'enthousiasme. Le naturel de Sedaine, la philanthropie de Fenouillot, la philosophie de Mercier, la chaleur de Diderot, le pathétique de Beaumarchais! et pas d'esprit surtout.... — Il n'a jamais gâté mes pièces, répondit ingénument le *dramatique* ou le *dramatiste* ou le *dramaturge*. L'esprit n'est bon que pour le vaudeville tout au plus, encore j'espère bien prouver qu'il peut s'en passer. — Vous en avez pourtant mis, je crois, dans un de vos rôles. Mais une fois n'est pas coutume, dit M. le secrétaire avec autant de grâce que de finesse. — De l'esprit dans un de mes rôles! dans celui du père? — Non. — Dans celui du fils? — Non. — Dans celui de l'abbé? — Non. — Dans celui du portier? —

Non. — Dans celui du muet, peut-être? — Vous y êtes. — Je ne m'attendais pas à cette critique. Au reste, si l'on me trouve de l'esprit, ce ne peut être que quand je ne parle pas. Mais à quand les répétitions? — Dès que les rôles seront sus. Ils sont à l'étude; chacun s'occupe du sien. La petite bavarde qui s'est chargée de celui du muet ne songe qu'à sa pantomime, et depuis trois jours ne quitte la classe de l'abbé de l'Épée que pour aller chez Nicolet. — J'y vais aussi étudier les secrets de mon art, dit l'auteur; et il se retira en faisant un salut et un soupir.

Cet homme sensible n'était pas au bas de l'escalier qu'un nouvel original l'avait remplacé. Eh bien! lui dit le littérateur *consultant*, avez-vous songé à satisfaire notre premier acteur? Si long, si beau que soit son rôle, il n'est jamais content; il trouve toujours les autres mieux partagés que lui, et s'en offense d'autant plus vivement qu'il croit qu'un personnage, quel qu'il soit, ne doit être en scène avec lui que pour lui donner la réplique. Il a donc déclaré positivement qu'il ne jouerait pas dans votre pièce si vous n'ajoutiez trois monologues et cinq tirades à son rôle. Il exige surtout que vous y fassiez entrer une trentaine de vers qui se trouvent dans les rôles de ses interlocuteurs; mais comme il sait que ses camarades tiennent à ces vers-là et qu'il ne veut pas avoir de mauvais procédés, il m'a chargé de leur offrir des indemnités qui seront réglées à l'amiable. Il y a tel vers dont il donnera douze francs, s'il le faut [1].

[1] Historique.

Il est inutile, répondit le nouveau venu, de s'occuper plus long-temps de cet objet. Le premier acteur [1] ferait un marché de dupe en concluant cette affaire, et je serais plus dupe encore de l'autoriser. Les plus beaux vers comme les plus beaux diamants veulent être à leur place, et brillent d'autant plus qu'ils sont mieux entourés. Mais sans rien changer à mon ouvrage, dans lequel je renonce à employer votre héros, je puis satisfaire son goût pour les monologues, et lui donner, dans une pièce que j'ai faite pour lui seul, le plus long rôle qu'on ait jamais vu et qu'on puisse voir. J'ai trouvé à cet effet un sujet admirable! —Et lequel, s'il vous plaît? — Celui de *Robinson dans son île.* — Je ne vois pas là un sujet de tragédie. — J'y vois un sujet de tragédie, et de tragédie en cinq actes.—Mais Robinson, dans sa solitude, n'avait pour toute compagnie que son chien et son chat. Ce ne sont pas là des interlocuteurs. — Aussi ne parlent-ils pas. Mais son perroquet! Voici mon plan.

Robinson, après avoir contemplé la nature, fait l'éloge du printemps, monologue qui forme le premier acte. L'éloge de l'été remplit le second, celui de l'automne le troisième, celui de l'hiver le quatrième. — Et le cinquième, comment le remplissez-vous, et quel est votre dénouement, votre catastrophe? — Dans le cinquième, mon solitaire, dont le cœur est exalté par les tableaux de la bonté et de la grandeur du Tout-Puissant, lui

[1] Ce n'était plus Lekain, ce n'était pas encore Talma à qui l'on donnait alors cette qualification.

adresse une prière pleine de chaleur et de sentiment. « C'est toi, s'écrie-t-il avec enthousiasme, qui pourvois à tous nos besoins ; c'est toi qui nous donnes notre pain quotidien, qui le matin nous fournis *le déjeuner*... » Là il allait passer en revue les quatre repas et en donner une description en style romantique, quand il est tout-à-coup interrompu par cette interlocution : *As-tu déjeuné, Jacot?* Le perroquet, dont l'attention a été éveillée par ce mot *déjeûné*, a pris la parole et s'obstine à la garder en dépit de son maître, qui, comme votre premier acteur, ne voulant pas ce jour-là souffrir d'interlocution, finit par tordre le cou à son interlocuteur pour le faire taire. Les remords de Robinson succèdent bientôt à ses fureurs et terminent ce drame, qui ne comporte pas moins de dix-huit cents vers. Qu'en pensez-vous?

L'heure où M. la Porte devait se rendre à une répétition et reprendre ses fonctions de souffleur venant à sonner, cet homme, qui est l'exactitude même, nous pria de lui permettre de nous quitter, en me donnant rendez-vous à huitaine pour récapituler ce que nous venions d'entendre. Quant à l'auteur de Robinson, il lui fit, tout en cheminant, des compliments, accompagnés de quelques observations sur la difficulté de trouver un perroquet assez intelligent pour être employé dans son ouvrage. Mais cet homme judicieux lui ayant fait observer que, le théâtre abondant en acteurs qui récitaient leurs rôles comme des perroquets, il n'était nullement embarrassé de trouver un sujet propre à faire ce personnage, nous

convînmes qu'il n'y avait pas d'obstacles raisonnables à opposer à l'admission de cette nouveauté; et le secrétaire des comédiens ordinaires promit d'en parler au comédien extraordinaire à la première occasion.

AU LIBÉRAL[1].

Gand, le 21 novembre 1818.

Comment se fait-il, *M. le Libéral*, que vous n'ayez pas encore rendu compte de la solennité qui a eu lieu le mois dernier à Gand, et dans laquelle le MAGNIFIQUE JEAN-CHARLES VAN ROTTERDAM, ci-devant recteur de l'université en ladite ville, a fait avec une grâce si noble abdication de sa « *magistrature académique?* »

Quoi, monsieur, pas un mot même sur le discours ou plutôt sur l'oraison que ce docteur a prononcée en cette occasion! Ne la connaîtriez-vous pas? la voici. *Tolle, lege;* prenez et lisez, sauf à crier *tolle* après avoir lu.

Le sujet de cette oraison n'est pas, comme vous le verrez, des plus plaisants, elle a pour titre : « *De fatis quibus artis medicæ disciplina sub Gallorum imperio in his meridionalibus regni partibus obnoxia fuit*[2]. » Ce qui traduit librement veut dire : « Les trente-six infortunes de la médecine dans les parties méridionales des Pays-Bas sous la puissance des Français. »

[1] Journal qui s'imprimait alors à Bruxelles.

[2] Tous les passages qui sont marqués par des guillemets («) sont de l'orateur.

Les Français ne trouveront certes pas là le mot pour rire; vous y verrez que MYNHEER VAN ROTTERDAM ne les aime point, et qu'il a bien ses raisons pour cela.

Forcé aujourd'hui de parler en latin, si ce docteur ne sait pas le latin, ce qu'il avoue ingénument, « *quamvis latine indoctus videar*, quoique je ne sois qu'un ignorant en fait de latin, » c'est aux Français seuls qu'en est la faute. N'est-il pas de notoriété publique, en effet, que le latin avait été proscrit par ces tyrans, et que ce n'est que pour en imposer au public qu'ils ont fondé des lycées à Liége, à Bruges, à Bruxelles, et même à Gand; et qu'enfin, s'ils payaient en Belgique trente ou quarante professeurs de langue latine, c'était pour qu'elle n'y fût pas enseignée?

Si le docteur n'est pas plus savant en médecine qu'en latin, c'est aussi la faute des Français. Par suite de leur indifférence pour l'art d'Esculape, ont-ils établi en définitive des écoles de médecine ailleurs qu'à Strasbourg, à Montpellier et à Paris? et n'eût-il pas été ridicule que MYNHEER VAN ROTTERDAM se dérangeât pour aller prendre à quatre-vingts lieues de chez lui les leçons des premiers professeurs de l'Europe, comme le fait un écolier qui va se perfectionner dans les universités d'Allemagne?

Après avoir observé très finement que les révolutions diverses éprouvées par l'instruction publique dans l'empire français ont été faites en jalousie de l'université de Louvain, laquelle n'en est pas moins aujourd'hui la première université du monde, comme *Juste Lipse* l'a

prouvé en vers il y a plus de deux siècles; le docteur convient pourtant qu'antérieurement à l'organisation de l'enseignement médical tel qu'il existe encore en France, des chaires de médecine avaient été créées dans nos provinces, alors divisées en départements, et qu'on en avait placé dans nos écoles *dites centrales*. Il convient aussi qu'à la suppression de ces écoles, trois écoles spéciales de médecine furent établies pour nos provinces, à Bruxelles, à Anvers et à Gand même. Mais dans ces écoles diverses l'enseignement n'était-il pas donné gratuitement et en français? Or n'est-il pas reconnu qu'un médecin ne peut posséder la science qu'autant qu'il l'achète, et qu'elle n'est bonne qu'autant qu'on la lui a vendue en latin?

Cette opinion, qui peut faire sourire le bon sens, n'a rien au reste qui blesse la bonne foi. Il n'en est peut-être pas de même de celle qui suit.

Affectant de confondre toutes les époques, et imputant à l'ordre existant depuis douze ans les vices que cet ordre a réformés, le MAGNIFIQUE insinue, il affirme même que la *clinique*, c'est-à-dire que l'étude de la médecine faite sous les yeux du professeur, au lit des malades, était étrangère à l'enseignement dans le système français.

Je suis fâché d'être en ceci en opposition avec le recteur VAN ROTTERDAM; mais, tout recteur qu'il est, je ne puis m'empêcher de le lui dire, rien n'est moins conforme à ce qui a été, à ce qui est, que cette assertion.

C'est dans les immenses hôpitaux de la capitale, c'est au milieu d'un millier de malades, que les disciples des *Corvisart*, des *Hallé*, des *Pelletan*, des *Dubois*, des *Dupuytren*, et de tant d'autres, ont mis de tout temps en pratique sous les yeux de leurs maîtres les leçons qu'ils en reçoivent. Nulle part plus qu'en France la *clinique* n'est tenue pour indispensable au perfectionnement de l'instruction médicale; il y a même à Paris des établissements spécialement consacrés à ce complément d'études.

On passerait pour peu poli si, à l'exemple du docteur qui, dans son jargon, « *scapham scapham appellat*, appelle un chat un chat,[1] » on lui donnait le nom qui lui convient quand il contredit la vérité avec si peu de décence ou tant d'étourderie.

Il faut respecter la vérité, même quand elle est favorable aux Français : cette maxime, qui peut répugner à un politique impudent, doit être celle d'un docteur honnête. Un recteur d'université ne peut pas comme un chancelier de l'échiquier avoir une autre conscience que celle de l'honneur. Heureusement le docteur VAN ROTTERDAM fait-il exception parmi les docteurs de notre nation; et

[1] *Scapha* ne veut pas dire absolument *chat*. Les lexicographes nous apprennent que ce mot est employé par les auteurs latins de manière à signifier tantôt *barque*, tantôt *cuillère à pot*, tantôt *niche*, et tantôt même, sauf respect, *bassin de chaise percée*. Ignorant dans quelle acception le docteur se sert ici de ce mot, on traduit le proverbe latin où il figure par un proverbe français de sens équivalent.

pour me servir de ses heureuses expressions, n'est-il pas dans le royaume néerlandais deux docteurs « *ejusdem farinæ*, de la même farine. »

La vérité veut qu'on en convienne cependant, cet orateur n'a rien négligé pour égayer la gravité de la matière qu'il traite et pour en édulcorer l'insipidité. C'est avec une rare prodigalité qu'il sème son discours, non seulement des fleurs les plus suaves de la rhétorique et de la médecine, mais des fleurs même qui semblent exclusivement fleurir pour messieurs les apothicaires.

Très différent de ces « *ténébrions* (*tenebrionibus*[1]) » qui, dit ce courtisan des muses, ne les approchent que pour les outrager et les polluer, c'est pour purifier, pour médicamenter, pour guérir les neuf sœurs, qu'il recherche leur commerce. C'est d'emplâtres, d'onguents, de médecines, et non de fleurettes ou de gravelures, que ce chaste suppôt d'Esculape entretient « ces honnêtes filles, *honestæ virgines.* »

Ce médecin ne néglige aucune occasion de se distinguer du commun des écrivains par son élégance. Là où l'orateur vulgaire ferait parler son *cœur*, métaphore banale, c'est à *son estomac* qu'il donne la parole. « *Cette opinion*, dit-il, *n'est pas dans mon estomac* (*mei sane non est stomachi*). » Probablement est-ce dans cet organe qu'est établi pour le docteur le siége de la pensée.

Ne sortant jamais de son personnage, c'est à son art

[1] Cette expression du docteur ne pourrait-elle pas se traduire par *éteignoirs ?*

aussi qu'à l'exemple du docteur *Bartholo* il aime à emprunter ses sujets de comparaison. Mais, plus économe de rhubarbe et de tamarin dans la confection de ses figures que le médecin espagnol, il a plutôt recours, il est vrai, à la physiologie qu'à la pharmacie dès qu'il cesse de parler au propre. « *De même*, dit-il, *que ces corps humains qui, trop endommagés par une vie dissolue, gisent impliqués dans les maladies les plus graves, ne recouvrent pas leur ancienne santé dans les mains du médecin le plus habile* (ce qui ferait croire que notre docteur ne guérit pas toujours son monde); *de même il est difficile, bien plus, il est impossible de rétablir dans sa première intégrité l'enseignement des sciences lorsqu'il a été une fois renversé par la violence du caprice public.* »

Voilà certes à propos de médecine une belle similitude tirée de la médecine! Mais si le fait que l'orateur veut démontrer par là était vrai, ne s'ensuivrait-il pas que non seulement il n'y a plus aujourd'hui, mais qu'il ne saurait y avoir désormais un médecin habile en ce royaume, puisqu'il y a vingt ans que l'enseignement a été détruit à Louvain, et qu'une fois détruit l'enseignement ne saurait être rétabli dans sa première intégrité?

Heureusement pour nous les écoles françaises n'ont-elles pas été fermées aux étudiants de notre nation pendant les vingt années que la Belgique a fait partie de la France! Heureusement pour nous ne leur seraient-elles pas fermées encore, quoique nous lui soyons de-

venus étrangers, si par malheur les doctes de toutes les nations réunis à l'université de Louvain pour lui rendre son ancien lustre y perdaient leur latin.

Tel est en somme, *M. le Libéral*, le fond du discours que je vous envoie. Revêtez ce fond de tout le charme que le style de *M. Diafoirus* peut prêter à la doctrine de *Sganarelle*, et vous aurez une idée assez juste de la science et du talent de MYNHEER VAN ROTTERDAM, ci-devant RECTEUR MAGNIFIQUE de l'université de Gand.

Soumis aux règlements, il s'est abstenu d'écrire son discours en français : on ne peut l'en blâmer. Il se montre, il est vrai, observateur moins scrupuleux des mêmes règlements qui voulaient que ce discours fût écrit en latin : ne l'en blâmons pas non plus. Au fait la langue de Cicéron et d'Érasme ne convenait pas plus pour exprimer de pareilles opinions que celle de Pascal et de Voltaire. On doit, quand on ne pense pas comme les autres, se garder de parler comme les autres. La langue du docteur VAN ROTTERDAM n'appartient qu'à lui, elle est toute de sa façon, et lui donne droit à un brevet d'invention.

Si j'étais Français, j'aurais pu garder le silence sur les attaques de ce recteur, qui cherche à se faire valoir en décriant ce qu'il ne saurait faire oublier. Mais je suis Belge; et comme c'est au nom de tous qu'il semble attaquer ici la France, trouvez naturel que je le désavoue. Ce n'est certes pas sous le rapport de la propagation des sciences que notre réunion à la France nous a porté

préjudice. Si les établissements belges ont été absorbés dans cette réunion, n'avons-nous pas, comme on l'a déjà dit, n'avons-nous pas trouvé dans les établissements français un enseignement plus étendu et dont les développements, déterminés par les seuls intérêts de la science, ont toujours embrassé tous ses progrès? N'est-ce pas à ces écoles enfin que l'élite de nos professeurs et de nos praticiens a été formée? Perfectionnons, si nous le pouvons, le système d'instruction français, mais n'insultons pas la nation à laquelle nous le devons, la nation dont nous avons fait partie; car enfin nous n'avons pas été sujets des Français, mais Français.

Il est temps de finir, *M. le Libéral*, car je m'aperçois que l'humeur me gagne, et que je commence à me fâcher de ce qui sans doute vous fera rire. Je cesse donc d'en parler de peur de tomber dans le sérieux. Ce serait faire trop d'honneur au RECTEUR VAN ROTTERDAM que de continuer sur ce ton. C'est sur une trompette moins grave que la renommée doit préconiser les œuvres de ce MAGNIFIQUE. *Dixi.*

J'ai l'honneur, etc.

.... *Étudiant en médecine.*

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

PARLÉE OU ÉCRITE PAR LES ÉTRANGERS.

Que de gens sauraient le français s'il était su de tous ceux qui le parlent! Plusieurs causes ont contribué à étendre l'empire de cette langue; mais la première de toutes est cette longue suprématie que la France a exercée en Europe, et que, n'en déplaise à l'Angleterre, elle pourrait bien n'avoir pas perdue sans retour.

Cette suprématie date du règne de Henri IV. Avant cette époque l'Europe était espagnole. Mais à compter de la mort de Philippe II, entre les mains duquel la puissance de Charles-Quint s'était déjà considérablement diminuée, la grandeur espagnole n'a fait que déchoir et sa prépondérance s'est évanouie.

Depuis ce temps la langue castillane, qui s'était étendue dans une grande partie de l'Europe civilisée, est rentrée petit à petit dans son pays natal comme un fleuve débordé rentre dans son lit; et partout ses conquêtes furent occupées par la langue française.

Cette langue, employée d'abord dans les traités dictés par les Français vainqueurs, le fut dans ceux que depuis les Français vaincus ont été obligés de souscrire. On s'en était servi d'abord par déférence; on s'en servit ensuite par préférence. L'usage avait appris que par sa

netteté et sa précision cette langue était précieuse pour la rédaction des actes diplomatiques. C'est ainsi qu'elle est devenue langue européenne pour les négociateurs, et souvent même pour les législateurs. Avant que la loi fondamentale du royaume où nous écrivons ceci, le royaume des Pays-Bas, eût été publiée en français, c'est en français que Catherine-le-*Grand*, pour se servir de l'heureuse expression du prince de Ligne, avait médité son code; c'est en français qu'un peuple du nord avait demandé de nouvelles lois à J.-J. Rousseau, qui les lui a données en français; c'est en français que tout récemment l'empereur Alexandre a prononcé le discours *libéral* par lequel il a fait l'ouverture de la première session de la diète polonaise. Enfin, et ce n'est pas un petit honneur, le français, depuis un siècle, est devenu la langue des rois. A l'exception du grand-turc et du pape, y a-t-il aujourd'hui un souverain en Europe à qui le français ne soit familier? Il ne lui manque guère que d'être bien vu de l'université de Louvain pour être langue universelle.

D'autre part, les relations commerciales de la France ont contribué à étendre le domaine de son idiome. Également riche des productions de son sol et des produits de son industrie, la France est en rapports directs avec presque toutes les nations du monde, chez lesquelles sa langue s'introduit avec ses denrées, ou qui viennent apprendre cette langue chez elle en y apportant des objets d'échange.

L'humeur vagabonde et aventureuse des Français

peut être regardée aussi comme une des causes qui ont propagé l'usage de leur langue. Où ne trouve-t-on pas des Français? L'ermitage du Vésuve est peut-être encore occupé par un Français. Des Français gardent le Saint-Sépulcre; et, comme l'atteste M. de Châteaubriand, dont les ouvrages sont articles de foi, c'est à des Français que les sauvages de l'Amérique sont redevables du plaisir de savoir leur catéchisme et du bonheur de connaître les contredanses; le père *Aubry*, leur aumônier, et *M. Violet*, leur maître de danse, étaient, dit-il, de cette nation.

Les émigrations forcées ou volontaires qui ont appauvri la France à plusieurs reprises ont surtout eu une grande influence dans cette affaire. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, les Français fugitifs n'ont-ils pas été se réfugier partout où il n'y avait pas de catholiques? en Angleterre, en Hollande, en Prusse, on rencontre quantité de régnicoles dont les noms décèlent l'origine, et pour qui la langue française, qu'ils ont apprise de leurs pères, est encore la langue de famille.

L'émigration de 1792 a eu des effets semblables; et les proscriptions de 1815 les ont depuis renouvelés. Mais ce n'est pas en Europe seulement que de notre temps les Français ont été dispersés par leurs dissensions politiques; c'est sur tous les points du globe qu'ils ont porté leur infortune, leur industrie et leur langue.

L'enseignement de cette langue a même été, pour plusieurs d'entre eux, une ressource contre la misère.

Pendant que tel marquis faisait des petits pâtés, tel comte des souliers, ce qui est plus honorable que de faire de faux assignats, tel chevalier donnait des leçons de français et montrait, à Londres, à Madrid, à Vienne ou à Rome, l'art d'écrire en prose et même en vers.

Le professeur, il est vrai, ne savait pas toujours la chose qu'il enseignait, et pouvait dire, *j'apprends* pour *j'enseigne*. A Venise, je crois, un professeur de poésie française avait composé les vers suivants, qu'il donnait pour modèles à ceux de ses écoliers qui le payaient pour être initiés dans les secrets de l'art de Racine. Ces vers faisaient partie de la description d'un triomphe de Téthys ou de Neptune, ou d'Amphitrite.

Triton marchait devant, qui tirait de sa conque
Des sons si ravissants qu'il ravissait quiconque
A ces aimables sons son oreille prêtait.
Ah! la charmante, hélas! musique que c'était!

Tout satisfaits qu'ils étaient de ces images, les Vénitiens ont, dit-on, trouvé ces vers inférieurs à ceux de l'Arioste et de Métastase, quant à l'harmonie.

La guerre que les armées françaises ont portée dans toutes les parties de l'Europe, le séjour que tant de prisonniers de toutes les nations ont fait en France, celui même que tant de Français prisonniers ont fait chez l'étranger, sont aussi des causes dont on doit tenir compte ici. Ajoutons-en une dernière, le prodigieux accroissement de l'empire français, qui, pendant quelques

années, s'est étendu de la Méditerranée à la Baltique, et des frontières de l'Espagne, occupée par une armée française, jusqu'à celles de la Prusse, qu'une armée française occupait aussi.

Le français devint alors usuel dans un tiers de l'Europe. Ainsi le voulait la force des choses, toutes les relations entre le gouvernement et les gouvernés se traitant dans cette langue, et les provinces incorporées envoyant à Paris des députés au corps législatif, où tout se discutait en français. Tous les intérêts réunis forçaient les ennemis même de la France à parler sa langue en dépit d'eux.

Ce triomphe fut cependant plus préjudiciable qu'avantageux à la langue française. Elle perdait en pureté ce qu'elle gagnait en popularité. Elle aurait infailliblement fini par se dénaturer si les évènements n'avaient pas amené la séparation de tant de nations différentes dont on avait essayé de faire un seul peuple.

Dès 1789, cette pureté avait été altérée à la tribune de l'assemblée constituante. Déjà des hommes d'un grand talent y avaient allié, à la langue de la cour et de l'académie, des locutions importées des diverses provinces qu'ils représentaient. Leur éloquence les avait mises en crédit, et l'esprit de faction leur donna de la vogue. Toute personne qui connaît les divers dialectes des provinces françaises et les diverses époques de la révolution de France, pourrait facilement indiquer la date à laquelle telle tournure gasconne, provençale, bour-

guignonne, ou normande, a reçu le droit de bourgeoisie à Paris. Dans ces temps où tout était faction, les choses avaient si peu de stabilité que du jour au lendemain le gouvernement, renouvelé par un coup d'état, devenait normand de gascon qu'il avait été, ou gascon de normand qu'il était. Heureux alors le citoyen qui savait tous les patois! il était toujours de la faction dominante. A la suite d'une révolution qui avait porté les Gascons à la tête des affaires, un Gascon fut nommé à un grand ministère. Ses bureaux et son secrétariat se remplirent, comme de raison, de Gascons, au milieu desquels se trouvait un pauvre Parisien. Il n'y a au ministère que cet homme-là qui ait de *l'assent*, disaient en gasconnant ces puristes qui le reconnaissaient à peine pour Français, tout académicien qu'il était. Ce mélange de tous les jargons et de toutes les prononciations se compliqua bien davantage après que des Allemands, des Italiens et des Bataves eurent été admis dans les corps délibérants. Ce fut une véritable confusion des langues; elle n'était pas plus complète à la tour de Babel.

Au fait il est bien difficile de parler avec propriété une langue que l'on n'a étudiée que dans les livres. La valeur des termes est tellement modifiée par l'usage, que l'étranger qui connaît toutes les acceptions données aux mots par le dictionnaire est encore loin de connaître tous les sens qu'il peut recevoir. Cela ne s'apprend que dans la société. Faute de l'avoir fréquentée, les hommes les plus instruits et les plus judicieux font dans leurs correspon-

dances ou dans la conversation les fautes les plus singulières. Ils rendent à un mot le sens qu'il a perdu depuis un siècle; ils emploient comme des adjectifs des expressions qui dès long-temps ne s'emploient que substantivement. Ils prennent des homonymes pour des synonymes. Ils changent la valeur des épithètes par la manière dont ils les placent; car en grammaire il n'est pas toujours indifférent

Que Pascal soit devant ou Pascal soit derrière.

C'est ainsi qu'un Allemand croyant que *cochon* était synonyme de *sanglier*, et que l'adjectif *sacré* pouvait se placer indifféremment avant ou après le substantif, me disait, en parlant d'une tragédie de *Méléagre*, que le sujet de cette pièce était la mort d'un *sacré cochon*.

Un banquier de Londres, Anglais de naissance et Français d'origine, entra un jour devant moi dans une colère épouvantable par suite d'un pareil quiproquo. Il donnait à dîner à plusieurs émigrés. La conversation tomba sur un des plus importants révolutionnaires. On n'en faisait pas l'éloge; c'était à qui lui trouverait un vice. Un abbé lui reprochait surtout d'être intéressé et avare. C'est un ladre, disait-il, c'est un *fesse-matthieu*. Tout-à-coup la dame de la maison rougit et sort de table, son mari la suit précipitamment et laisse la société aussi étonnée qu'affligée de l'effet de la discussion. Au bout d'un quart d'heure, ce brave homme étant revenu, l'abbé s'empresse de s'excuser. J'ignorais, lui dit-il, que

vous et madame prissiez un intérêt si vif à ce personnage. Pardonnez-moi d'en avoir dit si mal à propos ce que tout le monde en pense. — Non, monsieur, reprit l'amphitryon encore tout bouffi de colère, non, je ne pourrai jamais vous pardonner d'avoir prononcé devant ma femme le mot dont vous vous êtes servi. Prononce-t-on un pareil mot devant une femme honnête? un abbé encore! — Eh! lui dis-je, de quel mot monsieur l'abbé s'est-il donc servi? — De quel mot? N'a-t-il pas dit *fesse-matthieu?* C'était en effet la première partie de ce mot, dont ni monsieur ni madame ne connaissaient la signification, qui les avait si horriblement choqués. On n'eut pas peu de peine à leur persuader qu'elle ne pouvait, ainsi qu'ils le prétendaient, être suppléée par le mot *derrière.*

Un prince napolitain aimait passionnément deux choses au monde, son ami et les artichauts à la *barigoule.* On appelle ainsi, comme on sait, des artichauts cuits à l'huile. D'après cela huile et barigoule étaient des synonymes dans la tête de ce bon prince. Comme il voyageait avec son ami dans les contrées méridionales de son pays, le mauvais temps l'ayant contraint à s'arrêter dans un village, il choisit, faute d'auberge, la maison la plus apparente du lieu pour y passer la nuit. C'était une manufacture. La chambre où on le logea était au-dessus d'un atelier où l'on faisait bouillir de l'huile dans d'énormes chaudières je ne sais pour quel usage. Les deux voyageurs y entrent à peine que le plancher s'écroule

sous les pas de l'ami du prince. Ce malheureux tombe dans l'huile, où, moins heureux que saint Jean l'évangéliste, il expire à l'instant même. Le prince fut longtemps inconsolable de cette perte; il n'en parlait pas sans pleurer, et pourtant ne pouvait-on l'en entendre parler sans rire, quand, pour expliquer l'accident qui l'avait privé de son favori, il disait avec un profond soupir: *Il est mort à la barigoule!*

Trois ans de séjour que, par suite de la restauration, trois cent mille étrangers tant militaires que civils ont fait en France, augmenteront sans doute la vogue que la langue française avait déjà obtenue en Europe, où elle n'est pas moins répandue par nos revers que par nos succès. Il est bien difficile qu'on ne finisse pas par apprendre la langue d'un peuple au milieu duquel on a si longtemps séjourné; mais est-il donné à tous les peuples de parler également bien la nôtre? Je sais tels Russes et tels Suédois qu'on prendrait, à la pureté de leur langage et de leur accent, pour des enfants de Paris. Mais pourrait-on s'y méprendre quand on entend parler un Prussien ou un Anglais? Comme ils écorchent le Français!

De tous leurs outrages pourtant, ceux qu'ils font à notre langue ne sont pas ceux qui nous affligent le plus. Le Parisien, qui se croit consolé quand il rit, prend comme compensation de ses peines le plaisir que lui donne le baragouinage de ses hôtes. Combien n'a-t-il pas ri de milord *Rosbeef* demandant chez le restaurateur un *idem à la poulette*, et de milady *Krocmerotte* faisant

louer à l'Opéra une loge *rôtie!* Il ne rirait pas moins s'il connaissait la lettre que le hasard a fait tomber entre nos mains. Quoique tous les mots qui la composent soient français, il est impossible d'imaginer quelque chose de moins français que ce galimatias, qui serait inintelligible si nous ne prenions pas le soin d'indiquer la signification que l'auteur a prêtée aux mots dont il se sert. Cette traduction de son français dans le nôtre nous a donné plus de peine que s'il avait fallu le traduire de sa propre langue.

« ..... Comme j'ai juré à moi de toujours parler le français tant que je ne saurais point cette *langage* (langue), ne trouvez pas *méchant* (mauvais), mon cher ami, que je m'en serve pour vous écrire ce qui m'est arrivé en route.

« J'ai *percé* (traversé) d'abord la Belgique, où j'ai trouvé les chemins un peu *despotes* (tyrans). En débarquant j'y ai eu un *dissemblable* (différent) avec les employés des impôts *tortueux* (indirects). Mais ce n'est rien en comparaison de ce qui m'est arrivé en entrant en France. A propos de quelques *tomes* (livres) de tabac, les *souris* de cave (rats) ne m'ont-ils pas mis au *noyau* (à l'amende)? Il a bien fallu en passer par là, après avoir croqué le *petit garçon* (le marmot) pendant trois heures. Comme c'est un malheur sans *lavement* (remède), j'en suis déjà tout consolé. Et puis ce n'est pas à ces pauvres *demons* (diables) qu'il faut s'en prendre, mais aux ministres dont ils sont les *ustensiles* (instruments), comme le disait un de ces

plaisants-là (drôles) qui avait l'*idiome* (la langue) assez bien pendu.

« Il ne nous est rien *abordé* (arrivé) depuis Valenciennes jusqu'à Paris : si ce n'est qu'en sortant d'une *poitrine* de montagne (gorge) un troupeau de *bouillis* (bœufs) a effrayé nos chevaux, qui ont pris le *défunt* aux dents (le mors). Me voilà à Paris. Il n'est pas si grand que London, mais le peuple y est plus meilleur que chez nous. Je me *satisfais* (plais) là beaucoup fort.

« Le matin je cours les rues. J'ai déjà vu le Luxembourg, le Louvre, les tours de Notre-Dame, les Tuileries, et autres *tombeaux* (monuments). A cinq heures je vais à la restauration, taverne où l'on trouve tout à prix fixe. On mange et on boit là d'une façon très confortable, et l'on y est servi par des *célibataires* (garçons) très intelligents.

« Le soir je vais au spectacle. Mais de tous les théâtres celui que j'aime le plus, c'est les *Diversités* (Variétés) : il y a là un acteur nommé Brunet, qui, à lui seul, vaut tous nos farceurs de *Covent-Garden* et de *Drurylane*. Ce Brunet est encore plus *coquin* (drôle). On ne peut le regarder sans rire.

« J'irai demain visiter les hospices. Les malades y sont mieux soignés qu'ailleurs, et cela vient, à ce qu'on dit, de ce qu'ils ont pour *patrouille* (garde) ces femmes qu'on appelle *sœurs ivres* (sœurs grises).

« J'ai eu beaucoup de plaisir au *dévoiement* (la foire) de Saint-Cloud. Mais j'en avais eu bien beaucoup plus fort à Versailles, quand on a fait jouer les *ossements* (les eaux)

tout exprès pour divertir sa grâce lord Wellington, ce qui est très flattant pour tous les Anglais... Mon plaisir aurait été plus grand encore si je n'avais eu une grande *tristesse* (douleur) au pied, par la faute d'un damné cordonnier qui m'avait fait des bottes trop *équitables* (justes).

« Adieu, mon cher ami, *j'attends* (j'espère) que vous serez étonné de mes *avancements* (progrès) dans le français, quand vous saurez que je l'ai *enseigné* (appris) tout *solitaire* (seul), sans ouvrir une seule fois le dictionnaire ou la *grand'maman* (grammaire).

« Votre ami, Jones Barimore. »

Y a-t-il rien de moins français que cette lettre, et pourtant y a-t-il dans cette lettre un mot qui ne soit pas français?

Mais que les étrangers nous pardonnent ces observations, et s'ils veulent rire à leur tour qu'ils nous attendent au moment où nous parlerons leur langue.

LES CISEAUX.

Instrument de fer ou d'acier, composé de deux branches qui, tranchantes d'un côté, et terminées à un de leurs bouts par un anneau, sont jointes par un clou sur lequel elles se meuvent comme sur un pivot.

Les ciseaux servent à diviser, à tailler, à découper, à rogner les corps, opération qui se fait par le rapprochement des deux lames.

Quel est l'inventeur des ciseaux? Ne serait-ce pas Tubalcain, qui travaillait, avant le déluge, pour la maison de Croï, et fut, dit la Genèse en son chapitre IV, verset 22, *Malleator et faber in cuncta opera æris et ferri*, c'est-à-dire homme de marteau et fabricant en toutes sortes d'ouvrages de fer ou d'airain? Je serais tenté de le croire, et voilà sur quoi je me fonde. On tond les troupeaux de temps immémorial. L'invention de l'instrument nécessaire à la tonte ne doit-elle pas être aussi ancienne que cette opération? Tubalcain, petit-fils de Caïn, aura sans doute inventé les ciseaux pour tondre à son profit les brebis des petits-fils d'Abel.

On sait quel usage la belle Dalila fit des ciseaux avec Samson, qui prenait toute sa vigueur de sa chevelure: il la perdit d'un coup de ciseau. Samson, au reste, n'est ni le premier ni le dernier galant qui soit sorti tondu des mains d'une femme. La duchesse de Montpensier comptait bien jouer un tour pareil à feu Henri III; elle porta long-temps à son côté les ciseaux qui devaient changer en moine ce monarque énervé, et lui *bailler* la seule couronne qu'il fût en état de porter.

Quand les oncles de Clodoald ou Clou, petit-fils de Clovis, voulurent faire comprendre à la reine Clotilde que ce jeune prince devait opter entre deux genres de mort, entre le cloître et le cercueil, ils lui envoyèrent une épée et des ciseaux. Clodoald n'avait pas de goût pour l'épée. Grâce aux ciseaux, la France compta un

saint de plus, et le village qui se trouve entre Sèvres et Suresne a pour patron un fils de nos rois.

Que de services les ciseaux ne rendent-ils pas à la société! que de prodiges n'enfantent-ils pas journellement! Ne sont-ce pas les ciseaux qui découpent avec tant de grâce ces étoffes élégantes dont la beauté s'enveloppe et qui couvrent ses formes sans les cacher? ne sont-ce pas les ciseaux qui taillent tantôt en sac, tantôt en fourreau, tantôt en queue de Pierrot, tantôt en queue de morue, le frac de nos petits-maîtres? Dans les mains de l'émondeur, les ciseaux ne rivalisent-ils pas le ciseau de la sculpture? Sans eux les ifs croîtraient-ils à Versailles, depuis Louis-le-Grand, en pyramides ou en murailles verdoyantes? sans eux, en Hollande, dans les jardins de Harlem ou de Bruk, les buis se transformeraient-ils en coqs, en cerfs ou vaches, au caprice du bourgeois qui les fait tailler?

Sans les ciseaux aurions-nous des barbets si propres et si bien tenus? sans les ciseaux aurions-nous des chats si pudibonds et si casaniers? sans les ciseaux ne serions-nous pas obligés de porter nos ongles longs comme on fait à la Chine, ou de nous les ronger?

L'utilité des ciseaux dans les arts mécaniques et dans les besoins du ménage est incontestable. L'est-elle moins pour des industries plus relevées? Non, certes; je ne crains pas d'avancer qu'en littérature, par exemple, une paire de ciseaux est plus utile aujourd'hui qu'un canif, et que c'est le premier instrument dont doive se munir

tout homme qui veut faire fortune, et arriver comme un autre à l'académie : telle était du moins l'opinion de feu Millin. Étrange assertion ! me direz-vous; taille-t-on des plumes avec des ciseaux ? Voltaire, Buffon, Rousseau, se servaient-ils de ciseaux pour affiler la plume avec laquelle ils ont écrit leurs immortels ouvrages ? — Non ; mais, grâce aux ciseaux, a-t-on besoin de tailler des plumes pour composer un bon ouvrage? On fait des livres avec les livres de Voltaire, de Rousseau et de Buffon, grâce aux ciseaux. Tel homme de lettres qui publie bon an mal an ses dix volumes n'a jamais manié que des ciseaux. Le plus fécond des historiens vivants n'a pas d'autre gagne-pain; les ciseaux sont pour lui le burin de Clio.

Si les ciseaux servent à faire des livres, ils servent aussi à en défaire; quelques honnêtes gens s'en aident pour traiter les ouvrages comme leurs confrères du Pont-Neuf traitent les matous, qu'ils ne lâchent qu'après les avoir mutilés. Mais n'est-il pas évident qu'en cela même les ciseaux sont utiles, aux tondeurs d'abord, puisque les tondeurs sont payés pour tondre, et puis à la société, puisqu'il est prouvé qu'en passant par les ciseaux, les tondus gagnent en innocence ce qu'ils perdent en énergie ?

On a beau dire que ces ciseaux-là ressemblent à ceux de la parque, et qu'ils font rendre l'esprit à tout ce qu'ils entament; soit. Mais, par cela même, n'ont-ils pas droit à la reconnaissance de tant de gens que l'esprit tourmente au point de les empêcher de dormir, quoiqu'il

ne soit jamais entré dans leur lit; supposé qu'ils soient célibataires et chastes, bien entendu?

L'académie française, ou la confrérie des bons hommes, devrait bien proposer, pour sujet de prix, l'ÉLOGE DES CISEAUX. Je promets à l'auteur couronné la plus belle paire de ciseaux qui soit dans ma boutique, j'y ajouterai une gaîne si l'ouvrage est en vers, et surtout si c'est une ode: une ode vaut bien cela.

Les ciseaux sont les armes de l'empereur de Maroc. C'est donc chez lui aussi un attribut du pouvoir.

EUSTACHE, *homme de lettres et coutelier à Châtellerault.*

LES DANSES ONT CESSÉ,

OU

UN PETIT MOT A UN GRAND VICAIRE [1].

Leyde, ce 6 octobre 1817.

Monsieur l'abbé, je ne suis plus de ce monde; j'ai été obligé de fuir, de m'éloigner: *Ecce elongavi fugiens* [2]. Les nouvelles du siècle me parviennent néanmoins dans la retraite où je vis, *sicut nycticorax*, comme un hibou, *in domicilio*, dans son trou.

[1] Il paraît que ce grand vicaire était administrateur temporaire de l'archevêché de Malines.

[2] Ps. LIV, v. 8.

Je n'ai pas appris sans plaisir la prochaine intronisation de votre nouvel archevêque[1]. De trois pasteurs vous en aurez donc un, et ce ne sera pas le moins bon. Le ciel en soit loué! On dit votre prélat favorisé des lumières de la raison et de la foi; c'est ce qu'il faut par le temps qui court. On ne m'a pas dissimulé, il est vrai, que sa grandeur n'était pas aussi forte sur la tactique que le Xénophon auquel elle succède: c'est fâcheux; mais peut-être le diocèse n'en ira-t-il pas plus mal. Tout considéré, il n'est pas absolument nécessaire d'avoir fréquenté les salles d'armes pour bien manier la houlette; et saint Pierre a meilleure grâce quand il donne des bénédictions que quand il coupe des oreilles.

Je félicite donc bien sincèrement l'église de *Mechelen*[2] d'avoir enfin un chef inamovible, et je l'en félicite pour deux raisons: la première, c'est parcequ'elle sera bien gouvernée; la seconde, c'est qu'elle cessera de l'être mal.

Vous froncez le sourcil, monsieur l'abbé; vous êtes prêt à me demander si j'ignore qu'en l'absence du pasteur, c'est vous qui paissiez le troupeau; si j'ignore que vous êtes le remplaçant, *vicarius*, de monseigneur? Eh mon Dieu oui! je sais tout cela; et c'est parceque je le sais que je me réjouis de ce que monseigneur n'aura plus besoin d'être remplacé.

[1] Le prince de Méan, qui succédait à M. de Pradt, démissionnaire, lequel avait succédé à M. de Roquelaure, qui du siége de Malines avait passé au chapitre de Saint-Denys, et vivait encore à l'époque où cette lettre fut écrite.

[2] Nom flamand de la ville de Malines.

Convenons-en, monsieur l'abbé, rien de plus malheureux qu'un troupeau, quel qu'il soit, sous la verge d'un remplaçant. Indépendamment des vexations qu'entraînent le défaut d'expérience et l'excès de zèle, que n'a-t-il pas à redouter de la vanité, qui n'est pas étrangère même au plus humble des vicaires! Les chevaux ont souvent plus à souffrir en un jour de l'homme auquel on les prête, qu'en une année du propriétaire, qui ne croit pas avoir besoin de leur faire sentir le mors et le fouet, pour leur prouver qu'il a le droit de les conduire.

N'est-ce pas un peu là votre histoire? Vous vous êtes donné, à ce qu'il me semble, plus de mal qu'il ne fallait pour bien faire, ce qui vous a peut-être nui aux yeux des hommes, sans vous servir aux yeux de Dieu : ce qui n'a pas été utile à vos intérêts, et a peut-être compromis les intérêts de l'Église.

Que n'avez-vous pas dit, par exemple, à propos d'œufs? L'abbé Cottret [1] n'est auprès de vous qu'un petit saint. Si sa réputation s'étend plus loin que la vôtre, c'est qu'il opère dans une plus grande cuisine, c'est qu'il brouille les œufs au grand jour et avec fracas. Vous ne les cassez, vous, que dans l'ombre et à petit bruit; mais en fait de ferveur lui cédez-vous en rien? Que dis-je? ne l'emportez-vous pas en mille points? Le carnaval une fois passé, on n'entend plus parler de cet abbé. Il n'en est pas ainsi de vous, monsieur l'abbé: votre activité est

[1] Ci-devant rédacteur de la Gazette de France et membre du chapitre métropolitain de Paris, l'un des rédacteurs du fameux mandement de 1817.

infatigable; fervent en toutes saisons, vous faites votre carnaval toute l'année.

Il n'y aurait peut-être à cela que demi-mal si votre plaisir n'était pas de contrarier le plaisir d'autrui. *Les danses ont cessé!* vous écriez-vous avec l'accent du triomphe. Et d'où vous vient cette antipathie pour la danse? Pourquoi vous montrer plus intolérant encore sur cet article que sur celui des œufs? Vous permettez au moins les œufs en carême; et vous défendez la danse même en carnaval! Eh! mon frère, y a-t-il plus de mal à danser une gavotte en février, qu'à manger une omelette en mars; ou même à danser une gavotte en mars, qu'à manger une omelette en février?

Vous dites anathème aux danseurs. Savez-vous bien que vous damnez ainsi notre belle jeunesse, à commencer par nos princes, ce qui n'est ni charitable, ni patriotique, ni politique, ni poli? Heureusement Dieu n'est-il pas de votre avis, et la danse n'est-elle pas à beaucoup près aussi coupable à ses yeux qu'aux vôtres : ce dont je puis vous donner plus d'une preuve.

Memento, Domine, David[1], mémorez-vous David, mon cher monsieur. C'était, vous en conviendrez, un homme selon Dieu. De quel cœur ne dansait-il pas *coram Domino*, en face du Seigneur? Avez-vous oublié qu'il sautait *totis viribus* devant l'arche sainte? Pour être plus léger, il n'avait même pris ce jour-là qu'une simple tu-

[1] Ps. CXXXI, v. 1.

nique de lin, ce qui donna lieu à quelques inconvénients[1] dont une bégueule se scandalisa; mais cela ne tire pas à conséquence: c'était sa femme. Sa danse n'en fut pas moins agréable au ciel : on ne saurait en douter d'après ce qui advint. Michol, épouse du prophète roi, s'étant permis de lui faire, au sujet de ses rigodons, une semonce presque aussi sévère que celles que vous adressez à vos ouailles, Dieu la frappa de stérilité. Gare à vous, monsieur l'abbé, qui n'avez pas l'excuse dont cette pauvre Michol pouvait se prévaloir. Car quel rapport entre la danse de nos villageoises qui se trémoussent si décemment sous des étoffes immobiles et les pirouettes que *David*, sans pantalon, faisait aux yeux de tout Israël ?

Après l'exemple d'un prophète, vous citerai-je celui d'un concile? Apprenez que, pendant la tenue du concile de Trente, le prince Philippe d'Espagne (*Phelipo el discreto*), fils de Charles-Quint, et le prince héréditaire de Savoie, ayant passé par Trente, les pères du concile leur donnèrent un bal magnifique; que le branle fut ouvert par le cardinal de Mantoue, et que les pères y figurèrent avec autant de grâce que de décence. Le reprocherez-vous comme dérogation à la gravité des mœurs ecclésiastiques, à ces réformateurs qui ont été plus rigoureux même que les premiers législateurs de l'Église; à ces rigoristes qui, enchérissant en sévérité sur les apôtres, ont déclaré le mariage incompatible

[1] *Discooperiens se ante ancillas servorum suorum, et nudatus est, quasi si nudetur unus de scurris.* Reg. lib. II, cap. VI, v. 20.

avec le sacerdoce, et nous interdisent l'usage du plus doux des sacrements?

La danse, monsieur l'abbé, loin de passer pour illicite et pour profane dans l'antiquité, se mêlait aux cérémonies religieuses chez les Hébreux comme chez les gentils. Saint Augustin, qui dans son temps avait dansé, dit très positivement, dans ses lettres, que le Sauveur du monde chanta et dansa après la pâque.

La danse est en elle-même un exercice si innocent, un plaisir si pur, qu'un homme de génie, qui même était un peu théologien, en a fait une des joies du paradis. Le *Dante* nous montre, dans *la Divina Commedia*, les élus mêlant des danses éternelles à leurs éternels concerts. A l'en croire, les constellations ne seraient autre chose que les figures dessinées par les ballets des bienheureux, que les traces de leurs incessables farandoles.

Fictions de poëte, me direz-vous. Soit : mais ces fictions sont basées sur les réalités les mieux établies, sur les traditions les plus saintes. Le Psalmiste ne fait autre chose que danser et faire danser. Le mot *exultare*, *sauter*, ne revient-il pas continuellement dans ses sacrés cantiques? Non seulement il fait danser les montagnes *comme des béliers*, et les collines *comme les agneaux de brebis* [1]; mais il fait danser la terre et les îles [2], mais il fait même aussi danser les justes. « La voix qui fait danser, *Vox exultationis*, s'écrie-t-il, s'est fait entendre dans les taber-

[1] Ps. CXIII, v. 4. — [2] Ps. XCVI, v. 1.

nacles des justes, *in tabernacula justorum.* » Et il ajoute : « Voici le jour que le Seigneur a fait, *Hæc est dies quam fecit Dominus;* employons-le à danser et à nous divertir, *exultemus, et lætemur in eâ* [1].—Venez, dit-il ailleurs, formons des danses en l'honneur du Seigneur, *Venite exultemus in Domino* [2]. » Et ailleurs encore : « Que toute la terre se réjouisse, *Jubilate omnis terra;* chantez et dansez et psalmodiez ; *cantate, et jubilate, et psallite* [3]. » Pourquoi ce dernier plaisir, qui n'est pas le plus gai des trois, est-il le seul que vous vouliez nous permettre ?

Les citations de ce genre ne finiraient pas. Je n'en ferai plus qu'une ; elle est concluante. C'est à elle probablement que le *Dante* est redevable de l'idée des plaisirs décrits dans son Paradis. « Les saints, dit encore le Psalmiste, danseront dans leur gloire, *Exultabunt sancti in gloriâ*, et ils se réjouiront dans leurs lits, *et lætabuntur in cubilibus suis* [4] : passage justificatif, non seulement pour les ecclésiastiques qui permettent la danse, mais aussi pour les ecclésiastiques qui se la permettent, tels que l'aumônier *Poussatin*, que le comte de Grammont cite dans ses Mémoires comme *le premier prêtre du monde pour la danse basque.* Remarquons de plus, en passant, que ce verset justifie aussi les bons prêtres, les chastes prélats qui ont cru le mariage compatible avec le sacerdoce : indulgence plénière en conséquence pour le bénédictin *Gallais*, pour le capucin *Chabot*, pour les évêques qui,

[1] Ps. CXVII, v. 15 et 24. — [2] Ps. XCIV, v. 1. — [3] Ps. XCVII, v. 4. — [4] Ps. CXLIX, v. 5.

à Autun ou ailleurs, ont fait venir *in cubilibus suis* le bonheur des justes, que d'autres saints, dont on a moins parlé, vont chercher quelquefois *in cubilibus alienis;* ce qui outre-passe même les libertés de l'Église gallicane.

Si la danse était un art si pernicieux, aurait-il été enseigné chez les révérends pères jésuites? et ces pieux instituteurs de la jeunesse auraient-ils composé pour leurs élèves tant de jolis ballets, et entre autres celui où le gérondif dansait un pas de trois avec le participe et le supin?

Persisterez-vous dans votre rigorisme malgré toutes ces autorités, monsieur l'abbé? Vous obstinerez-vous à vous montrer plus exigeant que l'ancienne et la nouvelle loi? Et pourquoi? Quels sont donc les grands inconvénients de la danse? quels malheurs si graves a-t-elle produits? Une danseuse a provoqué, j'en conviens, la décollation de saint Jean-Baptiste. Mais tous les menuets n'ont pas eu tant de conséquence. Ce n'est pas en sortant du bal que Jacques Clément, que Balthazar Gérard, que Ravaillac, ont assassiné les chefs des nations; ils sortaient du sermon. Une fois n'est pas coutume, et la cruauté n'est pas d'ordinaire la passion dominante des danseuses; demandez plutôt aux directeurs de l'opéra de Paris.

Je vous entends, me direz-vous; et c'est justement parceque la danse dispose les cœurs à des sentiments tendres que je la crois pernicieuse pour la vertu, et que

je tiens pour perdue toute fille qui a mis le pied dans une salle de danse. C'est là où se commencent ces intrigues dont le dénouement sera.... Tout ce que vous voudrez, monsieur l'abbé, y compris le mariage. Mais ces intrigues se commencent partout. En Espagne, c'est à la paroisse qu'elles se filent. Faites cesser les danses, il en sera de même dans le diocèse de *Mechelen;* cela sera-t-il plus décent? Ce n'est pas du lieu et des circonstances que ces intrigues naissent, mais d'un besoin qui se fait sentir, en quelque lieu qu'on soit et quelque habit qu'on porte, aux individus de toutes les conditions, mais non pas à la vérité de tous les âges. Contrariez-le dans un lieu, il se satisfera dans un autre. Ce ne sont pas les lieux où il y a plus de deux personnes que je crains pour les mœurs. Les assemblées sont moins dangereuses que les tête-à-tête. Permettons les plaisirs innocents pour détourner des plaisirs coupables. Avant que de chanter *les danses ont cessé*, vous êtes-vous bien assuré que les cabarets n'en sont pas plus remplis ainsi que les tripots, et que les bois n'en sont pas plus fréquentés?

Soit dit entre nous, monsieur l'abbé, il nous sied mal de nous mêler des plaisirs du monde, même pour les permettre, car on s'y divertirait tout aussi bien sans notre permission, comme on s'y divertit malgré notre défense. Pourquoi s'exposer ainsi au ridicule, en allant nous casser le nez contre les limites de notre autorité? C'est comme cela que nos mandements passent pour des chansons, et que des chansons remplacent nos man-

dements, ce en quoi on n'a pas toujours tort; vous en pourrez juger par la chanson ci-jointe. Elle contient des leçons d'indulgence dont vous feriez bien de profiter. Elle est intitulée *Mon curé*. C'est l'ouvrage d'un honnête moliniste appelé Béranger. Si nos cantiques ressemblaient à cette chanson-là, nous pourrions, en sûreté de conscience, les dire spirituels.

Sur ce, monsieur l'abbé, Dieu vous tienne en joie! *gaudium vestrum plenum sit*[1]! C'est ce que je vous souhaite *in nomine*....

J. F. Bonifoux[2].

CARICATURES.

Charge, exagération, terme propre à l'art du dessin; en italien *caricatura*, de *caricare*, charger. On désigne ainsi ces compositions grotesques où l'artiste exagère les défectuosités, les attitudes du corps, ainsi que l'expression de la physionomie, dans l'intention de provoquer le rire. La plupart des compositions de Callot, et particulièrement sa tentation de saint Antoine, sont des caricatures. Les Anglais excellent en ce genre. Si leur école est incontestablement inférieure, dans le style no-

[1] Ep. II B. Joan., v. 12.

[2] L'auteur d'un sermon sur le texte *Memento, homo*. Voyez l'article *Prédicateur*.

ble, à toutes les écoles du continent; dans le style burlesque elle leur est incontestablement supérieure. S'ils rient moins que nous, du moins sont-ils plus habiles à provoquer le rire.

Tout dessin, tout tableau grotesque n'entre pas pourtant dans la classe des caricatures. Les tableaux de Teniers, où les objets sont saisis sous des rapports qui souvent provoquent le rire, ne sont pas des caricatures, parcequ'il n'y a pas d'exagération dans cette imitation exacte d'une nature quelquefois naïve, mais plus souvent ignoble. Ce ne sont pas non plus des caricatures que ces compositions tout à la fois si plaisantes et si sérieuses, où le pinceau de Hogarth rapproche avec un talent si piquant les disparates dont se composent les circonstances les plus graves de la vie humaine, et où, dans une série de tableaux qui sont autant de chapitres d'une démonstration philosophique, il donne, en se jouant, des leçons de si haute morale. Là où il y a fidélité dans la ressemblance, si ridicule que soit le modèle, il n'y a pas caricature.

Les caricatures se divisent en deux classes: celles qui n'ont pour but que d'égayer le spectateur en lui présentant des personnages ou des scènes imaginaires, c'est ce qu'en style d'atelier on appelle *bambochade;* et celles qui ont pour but d'appeler le ridicule sur des individus réels, sur des faits véritables, de travestir des hommes, de parodier leurs actions; les caricatures de cette classe rentrent dans la satire.

Appliqué aux individus, le talent du faiseur de caricature consiste à conserver leur ressemblance, en exagérant ce qui peut se trouver de défectueux dans leur physique; appliqué aux choses, il consiste à placer dans une circonstance ridicule le trait le plus caractéristique d'un fait grave.

L'allégorie est d'une grande ressource dans la caricature satirique. Michel-Ange l'employa une fois d'une manière puissante. Fatigué de l'impertinence d'un certain cardinal qui le harcelait de critiques tandis qu'il travaillait à son vaste tableau du Jugement dernier, il y plaça, non pas en paradis, cette éminence, avec les attributs de l'ignorance et de la luxure. Le cardinal ne figurait pas là en robe rouge; mais la ressemblance était si parfaite, qu'on ne pouvait s'y tromper. Il demanda justice au pape de cet outrage. Le pape, c'était Jules II, tout despote qu'il était, avait pour son peintre des égards qu'il n'avait pas toujours pour ses cardinaux, parcequ'il est plus facile de faire un cardinal qu'un peintre; le pape, se bornant à intercéder auprès de Michel-Ange, demanda la grâce du réprouvé. « Saint père, lui répondit l'artiste, si le cardinal était en purgatoire, vos prières pourraient l'en tirer; mais il est en enfer, et votre sainteté sait qu'une fois entré là on n'en sort plus. *In inferno nulla redemptio.* » Le cardinal y est encore.

La vengeance des puissants de la terre est moins à craindre que celle de l'homme de génie.

Les Anglais excellent aussi dans la caricature satiri-

que, dont ils usent avec une grande liberté : chez eux, les personnages les plus augustes, les opérations les plus importantes du gouvernement, sont livrés continuellement, sous cette forme, à la risée publique. Les caricatures sont à Londres ce que sont à Rome les *pasquinades*, et à Paris les chansons.

Des formes que peut emprunter la satire, la caricature est la plus redoutable ; elle parle même à l'homme qui ne sait pas lire ; allant au-devant des passants dans les rues, rassemblant la foule dans les carrefours, elle entre en rapport avec toutes les intelligences ; car, dans le groupe qui se forme autour d'une caricature, si nombreux que soient les innocents, il se trouve toujours quelque malin qui l'explique. La caricature se fait comprendre même de l'homme qui n'entend pas la langue du pays. C'est un dialecte de la langue universelle.

Au théâtre, on appelle caricatures ces personnages qui, sortant des bornes du vrai comique, outrent la bouffonnerie pour divertir le vulgaire. Tels étaient, dans l'ancienne comédie, les *Capitans*, les *Jodelets*, *don Japhet d'Arménie*. Les Italiens appellent ce genre d'emploi *buffo caricato*.

L'ÉVENTAIL.

Pièce indispensable de la toilette d'une dame. A qui sont-elles redevables de cette invention ? Sous le ciel

de la Grèce, les zéphyrs n'étaient pas plus constants que sous le nôtre, avant l'ère chrétienne. Qui, à leur défaut, remplissait leur office auprès d'Hyparette ou d'Aspasie pendant les ardeurs de la canicule? Rien ne prouve que ce soit l'éventail; ni Homère ni Anacréon n'en arment Vénus.

Virgile ne place pas non plus d'éventail dans les mains de Didon. Il semble néanmoins avoir été connu des Romains, qui lui donnaient le nom de *flabellum*.

Profuit et tenui ventos movisse flabello.

« Bien lui en prit d'avoir agité l'air avec un léger éventail, » dit Ovide.

Voilà, ce me semble, l'éventail suffisamment désigné par ses fonctions; quant à sa structure, n'est-elle pas exactement décrite dans ce vers de Properce?

Et modo pavonis caudæ flabella *superbæ.*

« Il faut, dit-il, à Cynthie, des éventails semblables à la superbe queue du paon. »

L'éventail de plumes de paon, qui paraît avoir été l'éventail primitif, et qui se retrouve partout en Orient, a été importé en Occident par l'entremise de deux agents d'intérêt bien différent, par l'entremise du saint père et du grand turc.

Dans le harem, cet instrument est en activité continuelle; agité non seulement autour des femmes, mais autour du maître, soit pendant son repas, soit pendant son sommeil, il écarte les mouches de l'appartement où

il entretient la fraîcheur. Il y a dans chaque maison riche, en Turquie, des esclaves pour le service de l'éventail, comme il y en a pour le service de la pipe; et ces esclaves remplissent leurs fonctions jusque dans le divan, où ils suivent le sultan.

Il en est de même à Rome : pas de grandes solennités où le saint père ne soit accompagné de deux grands estaffiers, dont l'office est d'entretenir dans un éternel mouvement autour du trône où on le promène, deux larges queues de paon qui se déploient au bout de longs bâtons; institution qui, dit-on, vient des apôtres, à qui elle fut inspirée par le Saint-Esprit, comme cela est constaté expressément par saint Jacques, dans une lettre qu'il n'a pas écrite[1].

Comme tout ce qui entoure le chef de l'Église est symbolique, chacun explique le but de cet usage à sa manière. Les uns, se fondant sur l'opinion de saint Jérôme, voient dans l'éventail la continence écartant la luxure, représentée par les mouches, insectes impudiques auxquels cet instrument fait une guerre incessable; les autres voient dans cet accessoire de la pompe pontificale un des traits les plus caractéristiques de la ressemblance du vicaire de Dieu avec Dieu. Puisque « les séraphins cou« vrent de leurs ailes la face de Dieu assis sur son trône, « dit Suarez, il peut bien être permis au pape, qui est

[1] Lettre qui se trouve dans les *Récognitions ou Constitutions de saint Clément*, ouvrage apocryphe, et ne se trouve pas dans les livres canoniques.

« vice-Dieu, d'imiter faiblement la Divinité en se fai-
« sant éventer avec des plumes de paon. C'est ainsi que
« sa dignité éclate parmi les chrétiens. »

Ce n'est pas pour ressembler à Dieu, mais seulement pour chasser les mouches, qu'au jour de leur ordination les diacres de l'Église grecque reçoivent l'éventail de la main de l'évêque.

Est-ce à la sacristie ou au sérail que nos dames ont emprunté l'éventail? n'importe.

Grâce à cet élégant instrument, les zéphyrs sont à leurs ordres comme à ceux du pape; peut-être même l'éventail a-t-il entre leurs mains plus de puissance encore que dans les siennes. N'est-ce pas la pièce la plus redoutable de l'artillerie d'une coquette? Manœuvré par une main habile, quel secours ne prête-t-il pas au jeu de la physionomie, soit quand la couvrant, comme ces jalousies à travers lesquelles on voit sans être vu, il cache les émotions qu'une dame éprouve ou feint d'éprouver, soit quand, se reployant et se déployant tour à tour devant un joli visage, il semble tout à la fois le voiler et le découvrir dans le même instant?

L'éventail est aussi, dans les mains féminines, une arme défensive. Qui de vous, lecteurs, n'en a reçu sur les doigts?

Un poëte a dit:

L'éventail d'une belle est le sceptre du monde.

Vers admirable! En effet, l'empire est plus attaché encore à l'éventail qu'au trident. N'en déplaise au bon-

homme Lemierre, ce n'est donc pas lui qui a fait le vers du siècle, mais Sylvain Maréchal, qui, avant de se donner pour philosophe, se donnait pour berger, et fit alors le vers que nous venons de citer.

Lemierre au reste a de quoi se consoler. L'éventail ne lui doit-il pas le plus joli quatrain qu'on ait jamais composé en son honneur? quatrain si parfait, qu'une main royale n'a pas dédaigné de l'adopter, en le transcrivant sur l'éventail d'une reine, et que les courtisans d'un roi ont cru le flatter en le lui attribuant, persuadés qu'ils étaient que pour faire si belle chose il fallait absolument avoir de l'esprit comme un roi.

Voici ce quatrain, que le libraire Urbain Canel a fait entrer dans le recueil des vers de l'auteur du *Voyage de Coblentz :*

Dans le temps des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous appeler les zéphyrs;
Les amours y viendront d'eux-mêmes [1].

En Italie, en Turquie même, l'éventail se rencontre souvent dans la main des hommes. A Rome, cela surprend moins qu'à Constantinople; l'éventail peut bien faire partie de l'équipement des soldats là où ils montent la garde avec des parasols. Mais comment, à Paris, des Français ont-ils pu se déterminer à s'en saisir? En France, où le sceptre ne peut pas tomber dans des

[1] Voyez les *Œuvres de Lemierre*, tome III, pag. 45.

mains féminines, il semble que l'éventail n'aurait jamais dû passer dans des mains viriles. On l'y voit pourtant depuis quelques années, sinon dans les rues, du moins dans les spectacles.

Au théâtre italien, où tous les bouffons ne sont pas sur la scène, ne me suis-je pas trouvé l'autre jour auprès d'un *dilettante* qui, armé d'un éventail, le fermant après s'être éventé, s'en servait pour battre la mesure, à faux.—Si mademoiselle voulait bien n'en user que pour se rafraîchir, cela serait plus agréable à ses voisins, lui dis-je sans cesser de regarder la scène. — Monsieur me prend pour une demoiselle ! répliqua vivement une voix de basse-taille qui sortait de dessous deux énormes moustaches. C'est alors que je reconnus mon erreur. Mon interlocuteur était fâché tout rouge, et je ne sais ce qu'il en serait advenu si je ne lui avais dit le plus sérieusement qu'il me fut possible : *Pardon, mon officier.*

LA SAINTE-CATHERINE.

C'est la fête des théologiens et des filles; il est malheureux seulement que leur commune patronne n'ait jamais existé.

Au neuvième siècle, des moines trouvent au mont Sinaï un cadavre épargné par la corruption, effet que plus d'une cause naturelle peut produire; cette momie

est aussitôt proclamée vierge, martyre et sainte sous le nom d'*Aicatarine*, ce qui veut dire *pure et sans tache*. Et vite on lui bâtit une chapelle; mais il lui fallait une légende. Voici celle que lui a rédigée le cardinal Baronius, l'un des plus judicieux légendaires.

Catherine naquit à Alexandrie d'une famille noble et même royale, puisque *Ceste*, son père, était tyran d'Alexandrie, qualité qui au sens de *Simon Métaphraste*, l'un de ses pieux historiens, équivaut à celle de roi. Suivant Pierre *de Natalibus*, autre historien de la même espèce, une vision détermina Catherine à se faire baptiser. Ayant rêvé que la bonne Vierge la présentait à l'enfant Jésus, qui la repoussait parcequ'elle n'avait pas reçu le baptême, elle se hâta de recevoir ce sacrement, et, sans s'en douter, fit, comme on dit, d'une pierre deux coups, car elle reçut tout d'un temps celui du mariage. L'enfant Jésus, se montrant de nouveau à elle, la prit pour épouse en présence de sa mère et des anges, et en signe de ce mariage, auquel il ne manque que le contrat, il lui mit au doigt un anneau qu'elle y retrouva à son réveil.

Catherine avait un esprit très pénétrant; elle étudia la théologie, et, qui plus est, la comprit: elle eût été en état d'argumenter en Sorbonne. Aussi dans Alexandrie, où les ergoteurs n'étaient pas rares, ergotait-elle avec le premier venu, comme naguère, à Zurich, madame de Krudner avec le premier Suisse qu'elle rencontrait.

Maximin II commandait alors en Égypte. Païen, comme l'avait été Constantin son collègue, il persécuta

d'abord les chrétiens, en faveur desquels il finit aussi par donner un édit quand il crut, comme l'autre, avoir intérêt à se les concilier. La fureur commence les persécutions, la politique les termine.

Avant d'en venir là, et dans le dessein de forcer les chrétiens à apostasier, Maximin ordonna un jour des sacrifices extraordinaires auxquels tous ses sujets eurent ordre d'assister sous peine de mort : lui-même, dans le temple de Sérapis, présidait à cette solennité. C'est à cette occasion que sainte Catherine, qui a trois fois argumenté contre cet empereur, eut avec lui son premier *colloque*. Elle entreprit de lui prouver la supériorité du christianisme sur le paganisme. Maximin n'était pas un docteur. Fils d'un pâtre, pâtre lui-même et puis soldat, il n'avait pas appris dans les camps à raisonner *in modo et figura*. Mais comme il avait ses docteurs ou ses doctrinaires, il mit Catherine aux prises avec eux. Ces théologiens suivant la cour n'étaient pas moins de cinquante. La jeune fille leur fit tête. Un ange était venu lui promettre la victoire; elle fut complète. Appuyée de l'autorité de Socrate, de Platon, d'Aristote et de la Sibylle, Catherine démontra si évidemment l'excellence du christianisme, que le doyen de la faculté s'avoua battu, et, qui plus est, converti. Les quarante-neuf autres docteurs ayant déclaré qu'ils partageaient les opinions de leur doyen, Maximin les fit tous jeter au feu. Le bûcher où ils moururent respecta leurs corps. C'est un miracle sans doute. Un miracle qui les eût sauvés eût encore été plus concluant

pour leur cause. Le fait n'en est pas moins miraculeux.

Catherine avait proposé à l'empereur de se faire chrétien si elle mettait ses docteurs *à quia*, et l'empereur avait trouvé sa proposition fort impertinente: elle ne fut pourtant pas comprise dans *l'auto-da-fé*. Tout colère qu'il était, Maximin, de complexion fort amoureuse, s'était pris de belle passion pour elle pendant le *colloque*. Disant comme Pyrrhus,

> Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,

il proposa à Catherine de la prendre sur l'heure pour femme, quoiqu'il fût marié et que les lois romaines, dont la sagesse autorise le divorce, ne permissent pas la bigamie. Mais, ainsi que l'a prouvé le général Sarrazin, cela n'arrête pas un grand capitaine. Catherine, qui, comme on l'a vu, était mariée aussi de son côté, rejeta la proposition de l'empereur, qui, pour l'attendrir, la livra aux bourreaux. La vierge, étendue sur le chevalet qui lui disloqua tous les membres, fut fouettée jusqu'au sang pendant deux heures avec des scorpions, et puis jetée dans un cul de basse-fosse pour y mourir de faim. Cela fait, César pour se distraire alla faire un tour dans ses provinces.

Cependant sa femme, l'impératrice Faustine, eut une vision. Catherine la faisait asseoir auprès d'elle, et lui mettant une couronne sur la tête, elle lui disait: *Auguste, c'est mon époux qui vous donne cette couronne*. Elle voulut voir l'épouse de celui qui lui faisait ce cadeau, et

pria Porphyre, capitaine de la garde impériale, de lui procurer ce plaisir. Porphyre le lui procura. Il l'introduisit auprès de Catherine, qui, de ce cul de basse-fosse où elle avait été jetée toute rompue, tout écorchée, et où elle n'avait ni bu ni mangé, était sortie plus fraîche et plus grasse que jamais. En reconnaissance de tant de politesse, elle promit à l'impératrice et au capitaine, que ses paroles avaient convertis, qu'ils mourraient sous trois jours; ce qui arriva. Maximin apprenant cette conversion, ne laissa pas échapper une si belle occasion de se mettre en règle. L'impératrice et le capitaine sont envoyés au martyre. Une fois veuf, César comptait trouver moins de scrupule dans Catherine; mais elle n'était pas veuve, elle. Rien n'ayant pu ébranler sa fidélité, César, dans un moment d'humeur, lui fit couper la tête.

Ce ne fut qu'à la suite de leur troisième *colloque* qu'il lui donna cette preuve de passion. Le second *colloque*, qui avait eu lieu immédiatement après le retour de cet empereur, et dans lequel il avait réitéré à Catherine l'offre de partager la couche impériale, avait eu aussi d'assez tristes conséquences. Maximin, qui ne négligeait rien pour en venir à ses fins, avait fait passer Catherine par les *oubliettes;* mais les roues, armées de rasoirs et de dards, l'eurent à peine touchée que, se brisant contre le corps qu'elles devaient déchirer, elles allèrent de leurs éclats tuer les bourreaux en épargnant l'empereur dont ils exécutaient les ordres; ce qui, juridi-

quement parlant, laisse aussi quelque chose à désirer en ce miracle, à moins qu'il n'ait eu pour but de prouver ce grand principe, que l'inviolabilité du prince ne marche pas sans la responsabilité des ministres.

Catherine avait à peine dix-neuf ans lorsqu'elle se signalait par tant de merveilles. C'est le 25 novembre 307 qu'elle alla se rejoindre à son céleste époux. Elle ne fut pas plus tôt à la noce, que les anges transportèrent son corps au mont Sinaï, où il fut retrouvé entier six cents ans après. Ils y allaient de temps en temps faire de la musique, ainsi que l'attestent les chevaliers ou les moines qui se sont voués à la garde de cette sainte relique.

Quelques circonstances de cette fable peuvent être vraies. Maximin fut, dit-on, épris d'une Égyptienne remarquable par sa science et par sa beauté. Mais cette femme se nommait *Dorothée*. Dans Dorothée trouver *Catherine*, c'est trouver Platon dans *Scaramouche ;* mais en matière de crédulité on n'y regarde pas de si près.

Quoi qu'il en soit, sainte Catherine a trouvé beaucoup de dévots. Saint Louis, qui avait fait connaissance avec elle en Terre-Sainte, l'honorait d'un culte particulier. Jeanne d'Arc avait aussi beaucoup de dévotion en elle. C'est avec une épée prise dans une église consacrée à cette vierge, et à l'aide de ses conseils, que *la Pucelle*, chassant les Anglais devant elle, rétablit Charles VII sur le trône,

Et le fit oindre au maître-autel de Reims.

Ne nous étonnons donc pas que ce nom soit si cher à la France.

Le nom de Catherine a été porté par plus d'une femme célèbre. Parlons premièrement de celles qui ont été canonisées. D'abord vient sainte Catherine de Suède, fille de cette sainte Brigitte, qui a tant de crédit chez les sages-femmes; sa vie n'est pas moins miraculeuse que celle de sa patronne. Elle vécut vierge comme elle, quoique mariée plus réellement peut-être. A sept ans elle avait été fouettée par les diables, qui, déguisés en jonchets, la traitèrent ainsi pour lui faire passer le goût de ce jeu, dit le légendaire. Si l'on se damne en jouant aux jonchets, il n'y a pas de jeux innocents; et si le diable fouette les petites filles qui veulent se damner, il est moins malin qu'on ne le pense.

> Les esprits, dont on nous fait peur,
> Sont les meilleures gens du monde.

Sainte Catherine de Sienne eut encore plus d'analogie avec notre sainte. Comme elle, elle était passionnée pour la théologie et sujette aux visions. Les veilles et les jeûnes, qui troublaient sa raison, dit Fleury, la rendaient propre à toutes sortes de rêveries. Elle fit des vers et correspondit avec les papes. Cette sainte avait été peinte comme saint François, avec les stigmates. Les capucins ayant réclamé contre cette usurpation, un décret de Sixte IV y mit ordre. Plût à Dieu que les papes n'eussent jamais rendu de décrets moins innocents.

Catherine de Médicis, autre Florentine, ne fut pas canonisée, elle. La nommer, c'est rappeler les faits les plus atroces de la plus atroce époque de l'histoire de France.

Catherine de France, fille de Charles VI et veuve de Henri V, roi d'Angleterre, fut la souche de la maison de *Tudor*. Son second mari portait ce nom. Soit qu'il fût un seigneur, soit qu'il ait été tailleur, comme quelques uns l'ont affirmé, il est l'aïeul de ce Richemond qui, sous le nom de Henri VII, monta sur le trône d'Angleterre après la mort du dernier des *Plantagenets*. Le sang français fut continuellement mêlé sur ce trône au sang anglais jusqu'à la première catastrophe de la maison de *Stuart*.

Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle, fut la première épouse de Henri VIII. Elle était dévote, et cependant assez bonne femme, quoique peu aimable. Henri voulut la répudier avec l'aveu du pape. On le lui refusa: il s'en passa; et celui que le chef de l'Église catholique avait nommé *défenseur de la foi*, se sépara, ainsi que son peuple, de l'Église catholique pour épouser Anne de Boulen, à qui, peu de temps après, il fit couper le cou. Jugez après cela des rois par leurs surnoms.

Il fit aussi couper le cou à Catherine Howard, sa cinquième femme.

La sixième femme de cet original de la *Barbe-Bleue*, s'appelait aussi Catherine [1]. Elle avait la manie

[1] Catherine *Par.*

qui semble inhérente à ce nom, celle d'argumenter. La mort de son royal epoux, laquelle advint au moment où il pensait à la faire mourir, l'a fait regarder par quelques politiques comme une grande logicienne.

Ce qu'on peut dire de plus honorable de Catherine de Bourbon, toute spirituelle qu'elle fut, c'est qu'elle était sœur de Henri IV.

Catherine de Portugal épousa Charles II, roi d'Angleterre. On disait d'elle « qu'elle avait l'âme plus belle que le corps, » et elle était belle. Cette fille du duc de Bragance, lequel était remonté sur le trône de ses ancêtres, était femme du fils du premier des Stuarts qui ait été détrôné. Singulier rapprochement!

La Russie compte deux Catherines. Toutes deux sont de grands hommes. La première épousa Pierre-le-Grand. Elle passa des bras d'un soldat dans ceux de cet empereur, et fut digne de sa fortune. Pendant la vie de ce réformateur dont elle réformait les mœurs, elle le sauva ainsi que toute son armée, sur le Pruth; après sa mort elle consolida ses institutions et même les perfectionna.

Trente-cinq ans après monta sur le trône qu'elle avait illustré une autre Catherine, non moins digne de s'y asseoir. A cela près qu'elle fut moins tendre épouse, Catherine II eut les qualités de l'héroïne livonienne; toutefois elle ressemble plus encore à Sémiramis : aussi ce nom, que lui donna Voltaire, lui est-il resté.

Quelques hommes ont porté le nom de Catherine. Ce fut celui d'un des pères du concile de Trente, domini-

cain, qui prétendait que « la chute des anges rebelles est venue de ce qu'ils n'ont pas voulu admettre le mystère de l'incarnation. » L'hérésie serait donc plus vieille que le dogme?

Fréron s'appelait aussi Catherine. Ne serait-ce pas en l'honneur de ce successeur de Desfontaines, de ce prédécesseur de Geoffroi, qu'ont été composés les couplets qui commencent par les vers suivants?

> Ton humeur est, Catherine,
> Plus aigre qu'un citron vert.

Toutes les Catherines ne sont heureusement pas de cette humeur-là. Celles que l'on désigne par le nom de Catin, qui n'est qu'un diminutif, ne sont pas absolument ennemies de la joie.

N'est-il pas singulier qu'un nom qui signifie *pure et sans tache*, soit justement celui que nous donnions aux filles qui ne font pas vœu de virginité?

La plus remarquable et la plus vertueuse des Catins, est sans contredit *Catin la vivandière*. Quel brave homme ne connaît le cantique que l'ami *Béranger* a composé pour cette brave femme? Faites-en l'hymne du jour; c'est vraiment un cantique spirituel.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME

DE

MON PORTE-FEUILLE.

	Pages.
Des apôtres	3
Le ver	18
Maître	22
De l'assassinat	33
De usu flagrorum	42
Les contes noirs	51
Les cornes	61
Mes confessions	73
Les processions	82
La science considérée comme marchandise	92
L'usage	101
De l'industrie littéraire	108
De la probité	119
Abstrait et distrait	128
De la sensibilité	136
Du diable	147
La lumière	154
Impertinent, insolent	157
Noms, prénoms, surnoms, sobriquets	164

Du mot grâce. 172
Des noms de baptême. 180
Civilité, urbanité, politesse. 191
Sur le duel. 196
Les charlatans. 205
Regrets, remords, repentir 210
Les prophétesses. 215
Monsieur Moiré, ou le poëte et les souris. 224
Des prodiges littéraires 232
Des jésuites. 241
Encore les jésuites. 250
Du jury en France. 261
Les ridicules. 270
De Shakespeare et du mélodrame. 279
Anniversaire 287
Des doigts 291
Les gentilshommes. 301
La calomnie 311
Les masques 320
Des comètes. 331
Embarras. 340
Le diable. 349
Sit divus, dum non sit vivus. 360
Astrologie. 367
Les prédicateurs. 376
Le propos interrompu. 386
Les bâtards 400
La liberté de la presse. 407
Les auteurs et le souffleur. 415
Au libéral. 426

De la langue française. 434
Les ciseaux. 445
Les danses ont cessé. 449
Caricatures 458
L'éventail. 461
La Sainte-Catherine. 474

FIN DE LA TABLE.

1

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

30 '5'		
form 410		

B'D MAR